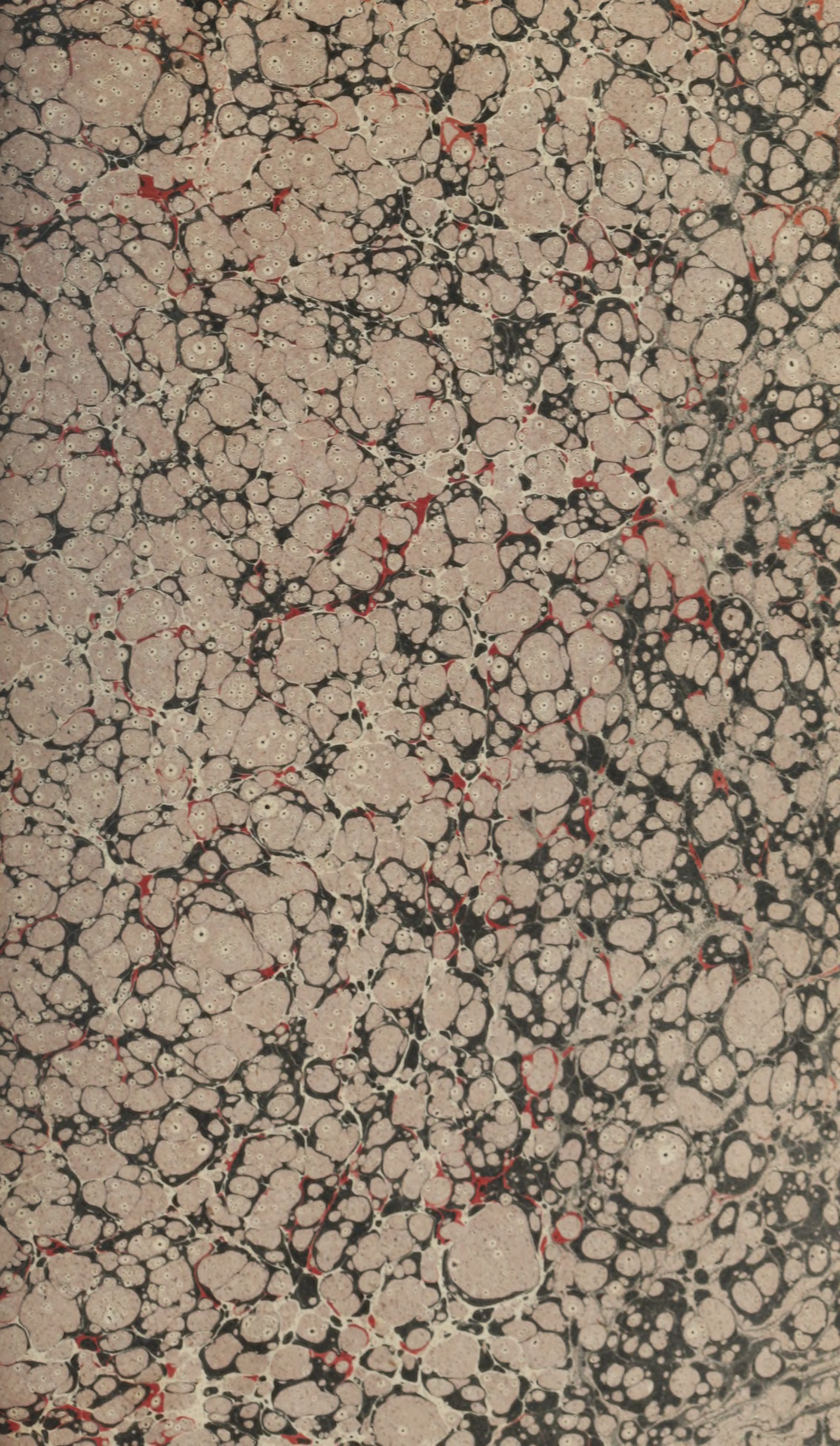






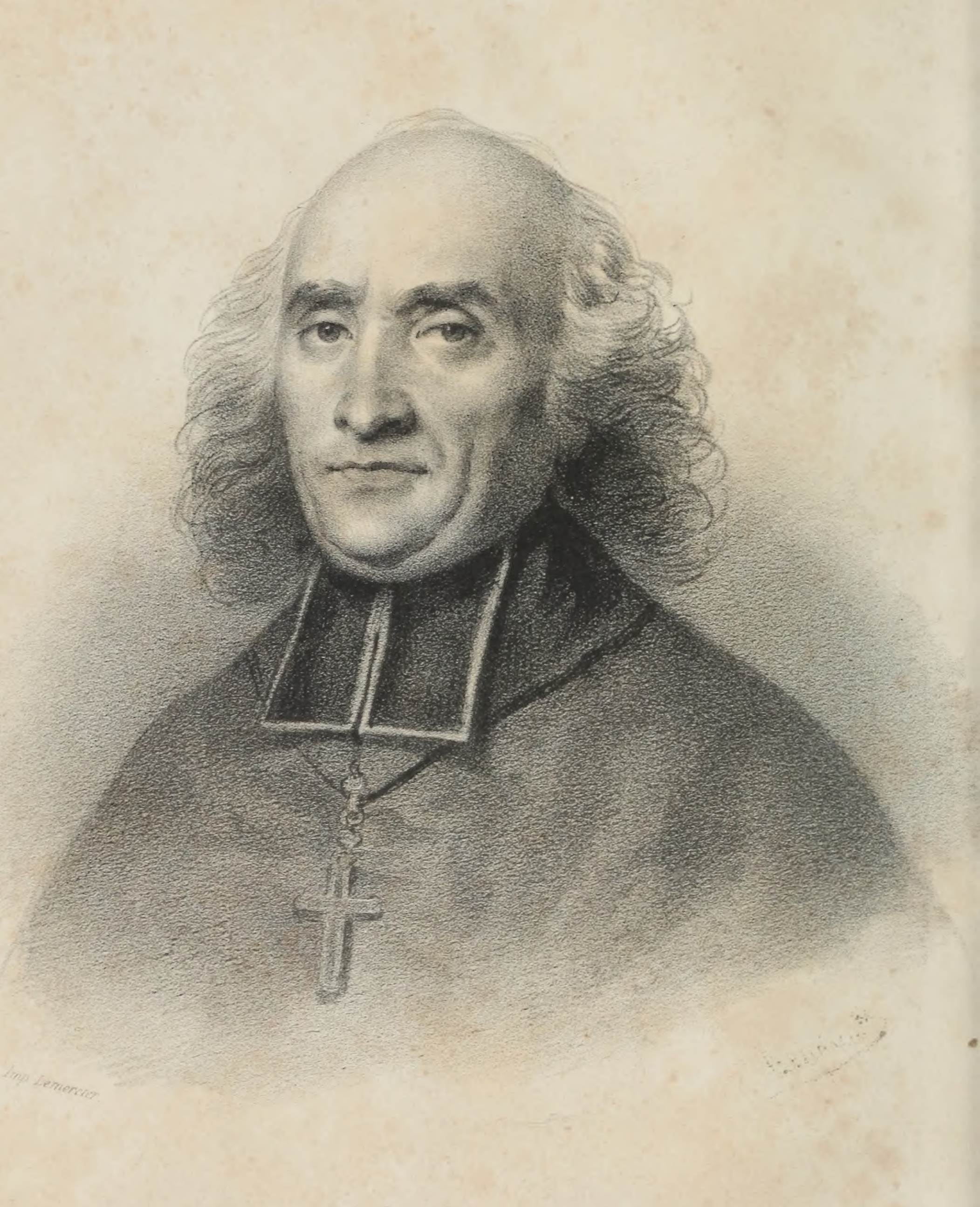
VIE

DE M. FRAYSSINOUS

ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS.

I.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C[ie],
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.



DENIS ANTOINE LUC FRAYSSINOUS

Evêque d'Hermopolis.

Né le 9. Mai 1765. Mort le 12 Décembre 1841.

VIE

DE

M. FRAYSSINOUS

ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS

PAR

M. LE BARON HENRION

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE,
DES ACADÉMIE ET SOCIÉTÉ ROYALES DE METZ ET DE NANCI,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
CHEVALIER DE L'ORDRE DES SAINTS MAURICE ET LAZARE.

TOME PREMIER.



PARIS.

ADRIEN LE CLERE ET Cie.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE N. S. P. LE PAPE ET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE,

RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1844.

PRÉFACE.

Le demi-siècle qui s'est écoulé présente à l'historien de beaux modèles, que son amour pour la religion et pour la patrie lui fait un devoir d'offrir, non pas à l'admiration stérile, mais à l'imitation de la postérité.

De grandes vertus nous ont consolés de grands crimes; de magnifiques dévoûmens nous ont dédommagés de déplorables foiblesses; d'admirables et utiles talens sont restés comme de vives lumières au milieu de la nuit que l'ignorance et le mauvais goût s'efforcent d'épaissir autour de nous.

Nous l'avons déjà montré dans la *Vie de M. de Quelen*. Nous le montrons de nouveau, et peut-être mieux encore, dans la *Vie de M. Frayssinous*, que Dieu a suscité, au commencement de ce siècle, pour jeter au milieu de la capitale, où toute la France étoit représentée par une jeunesse d'élite, cette semence de la foi qui depuis a porté tant de fruits.

L'apostolat de M. Frayssinous fait la matière du Livre Ier.

Dans le Livre II, l'apologiste de la religion paroîtra sous un autre aspect. L'épiscopat a été imposé à son humilité, et le poids des affaires publiques à son dévoûment.

Ici notre tâche devenoit plus difficile.

Les fonctions de premier aumônier du Roi, remplies par M. Frayssinous, nous ont fourni l'occasion d'exposer avec détail un point de l'histoire

ecclésiastique contemporaine. Admirateur fidèle de MM. de Quelen et d'Hermopolis, nous n'avons pas hésité pourtant à reconnoître que, dans la question débattue entre l'archevêque de Paris et le grand-aumônier de France, le droit étoit du côté du grand-aumônier. Le prince de Croï vient, à son tour, de descendre dans la tombe : sa lutte persévérante pour faire respecter le privilége de la Couronne, et la démission qu'il donna de sa charge, quand il le vit abandonné, honoreront sa mémoire.

Grand-maître de l'Université et ministre de l'Instruction publique, M. Frayssinous n'a rien négligé pour corriger les vices d'une institution aujourd'hui condamnée par l'expérience. Dès-lors on réclamoit la suppression de son monopole, comme le seul remède qui pût guérir la plaie qu'elle avoit faite à la France : mais cette question n'étoit pas encore mûre, et l'histoire doit tenir compte à M. d'Hermopolis de ses patiens efforts pour arriver, par l'autorité, au résultat que l'on n'obtiendra de nos jours que par la liberté.

Si le privilége de l'Université fut maintenu sous son ministère, du moins, ministre des Affaires ecclésiastiques, il ne fit point à ce privilége exclusif le sacrifice des écoles dans lesquelles les membres d'un ordre illustre préparoient à la religion des chrétiens, à la patrie des citoyens vertueux ; et, quand M. Frayssinous fut sorti des affaires, il ne tint pas à lui que Charles X s'abstînt de frapper les seuls asiles, peut-être, où l'on formât au Roi des serviteurs fidèles.

Sage conseiller de Louis XVIII et de Charles X sur le trône, M. d'Hermopolis, qui, du haut de la chaire de vérité, avoit prédit et célébré la naissance de M. le duc de Bordeaux, consacra sa vieillesse à élever dans l'exil l'unique rejeton d'une branche que le vent des révolutions venoit de transporter

encore une fois loin de la France. La mission de Bossuet et de Fénelon avoit été réservée, par une Providence miséricordieuse, à l'orateur dont le nom est glorieusement inscrit à la suite des leurs dans les fastes de l'éloquence chrétienne. Cette époque de la vie de M. Frayssinous est l'objet du Livre III.

Les papiers laissés par le prélat, que M. Amable Frayssinous, son neveu, a bien voulu nous communiquer, les lettres de M. d'Hermopolis, que nous avons recueillies, de précieux documens puisés à des sources authentiques, nous ont permis de composer cette *Vie*, qui pourra se placer à côté de celle de M. de Quelen. L'evêque d'Hermopolis a été, au séminaire, le maître de l'archevèque de Paris; jusqu'à la fin il est resté son ami; dans des positions diverses, ils ont tous deux déployé de rares talens et un caractère tel que la dignité humaine ne sauroit atteindre plus haut. Le lecteur ne les séparera pas dans son admiration.

Cet ouvrage, qui expose la vie de M. d'Hermopolis, résume aussi celle d'un docte et vénérable ecclésiastique, dont l'existence a été mêlée à la sienne d'une manière si étroite, que l'une fait, en quelque sorte, partie de l'autre. Depuis le berceau jusqu'à la tombe, MM. Frayssinous et Boyer, de près et de loin, se sont aimés, se sont entendus. Le premier a évangélisé la jeunesse, le second a été l'apôtre du clergé; leur parole et leurs écrits ont multiplié les chrétiens et les saints prêtres; et, après avoir concouru, dans des carrières différentes, celui-ci à l'ombre du sanctuaire, celui-là au grand jour du monde, à la régénération de leur patrie par la religion, ils se sont éteints en même temps. A peine avions-nous reçu, de la bouche de M. Boyer, ces détails intimes sur M. Frayssinous, que l'amitié seule pouvoit connoître, qu'il nous a fallu interroger les amis du pieux et savant Sulpicien sur sa propre vie.

Cette double Biographie d'un évêque et d'un prêtre s'adresse aux chrétiens pour les édifier. Les hommes de tous les partis rendront hommage à MM. Frayssinous et Boyer, applaudiront à leur zèle, admireront leur éloquence, vénèreront leurs vertus. A Dieu ne plaise qu'en retraçant la vie d'un saint prélat nous ayons substitué le langage des passions politiques à celui de la calme vérité ! Empruntant ici les paroles mêmes de M. d'Hermopolis (1), nous dirons :

« Je retranche toute politique, chose incertaine et oiseuse, dans laquelle les plus habiles sont peut-être ceux qui voient le moins clair. Depuis cinquante ans, la politique du ciel a mis en déroute celle de la terre. Laissons-la faire. Vouloir ce que Dieu veut est la seule science qui nous mette en repos. »

(1) Lettre à M. Amable Frayssinous, du 13 septembre 1836.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TOMES I ET II.

LIVRE PREMIER.

M. FRAYSSINOUS PRÊTRE ET APOLOGISTE DE LA RELIGION.

LIVRE II.

M. FRAYSSINOUS ÉVÊQUE ET MINISTRE.

LIVRE III.

M. FRAYSSINOUS PRÉCEPTEUR DE M. LE DUC DE BORDEAUX.

FIN DE LA TABLE.

VIE

DE M. FRAYSSINOUS,

ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS.

LIVRE PREMIER.

M. FRAYSSINOUS PRÊTRE ET APOLOGISTE DE LA RELIGION.

CHAPITRE PREMIER.

Détails sur la famille de M. Frayssinous. — Lieu de sa naissance.

Les aïeux engagent leurs descendans : il n'est donc pas indifférent de connaître les traditions de la famille de M. Frayssinous.

Celle à laquelle il appartenoit étoit honorable, et très-ancienne. Depuis cinq à six siècles, elle possédoit dans les montagnes de l'Aveyron, entre Laguiole et Aubrac, non loin de la route royale de Rodez à Saint-Flour, et sur la paroisse de Curières, la terre du Puech, vieux manoir dont la position est pittoresque. Il est situé sur le penchant d'une colline, à l'aspect du midi ; de ce manoir la vue se perd dans un horizon de vingt à trente lieues.

Un des ancêtres de M. Frayssinous, qui vivoit à l'époque des guerres de religion, est qualifié *vir honorabilis*.

Un autre membre de cette famille, cité avec éloge dans la *Gallia christiana*, fut le dernier abbé régulier de Notre-Dame de Bonneval. Ce monastère, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Rodez, étoit placé au milieu des bois, dans une gorge sauvage et profonde, qui part des montagnes d'Aubrac (1) et s'étend jusqu'au Lot, près Espalion. C'étoit une des plus riches abbayes de la province du Rouergue, qui en possédoit un assez grand nombre de considérables ; mais elle eut, il y a un demi-siècle, le sort de tous les établissemens religieux du même genre, sur lesquels le génie révolutionnaire porta la dévastation. La splendeur de ses bâtimens, aujourd'hui en ruines, atteste encore l'opulence de ses maîtres d'autrefois. Dom Jean-Aymard Frayssinous, son dernier abbé régulier, fut d'abord établi coadjuteur de l'abbaye, en vertu d'une bulle émanée du Siége apostolique, le 22 juillet 1660, et il prit possession en cette qualité le 4 décembre de la même année. La famille possède, à son sujet, plusieurs titres précieux, entre au-

(1) M. de Chateaubriand (*Génie du Christianisme*, l. VI, ch. VIII,) parle ainsi des montagnes d'Albrac ou Aubrac :

« Sur une rude et haute montagne du Rouergue, couverte de neige et de brouillards pendant huit mois de l'année, on aperçoit un monastère, bâti vers l'an 1120, par Alard, vicomte de Flandres. Ce seigneur, revenant d'un pélerinage, fut attaqué dans ce lieu par des voleurs ; il fit vœu, s'il se sauvoit de leurs mains, de fonder, dans ce désert, un hôpital pour les voyageurs, et de chasser les brigands de la montagne. Etant échappé au péril, il fut fidèle à ses engagemens, et l'hôpital d'Albrac ou d'Aubrac s'éleva *in loco horroris et vastæ solitudinis*, comme le porte l'acte de fondation. Alard y établit des prêtres pour le service de l'église, des chevaliers hospitaliers pour escorter les voyageurs, et des dames de qualité pour laver les pieds des pélerins, faire leurs lits, et prendre soin de leurs vêtemens. »

tres l'acte original de prise de possession de l'abbaye le 4 décembre 1660, revêtu de la signature de tous les religieux au nombre de quarante. Dans ces actes, Dom Jean-Aymard Frayssinous est qualifié *Docteur en sainte théologie de Paris, Professeur royal, et Doyen de la Faculté de Toulouze*. Il mourut en 1695.

Il y avoit même eu des cardinaux dans la famille de l'aïeule paternelle de M. Frayssinous ; et voici, à ce sujet, une note écrite de sa main.

« La tradition de la famille Flandrin, de Saint-Chély, d'où est sortie ma grand'mère paternelle, porte qu'elle est originaire du Vivarais, et qu'autrefois elle a eu des cardinaux. »

En effet, le 30 mai 1371, le pape Grégoire XI en créa douze.

« Le huitième et le premier des diacres, dit l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, l. XL (1), fut Pierre Flandrin, du diocèse de Viviers, et doyen de l'Église de Bayeux. On l'appela le cardinal de Saint-Eustache, à cause de son titre. Au commencement du schisme, ce fut un des principaux adversaires d'Urbain VI. Aussi ce pape l'excommunia nommément ; et, dans les formules de foi qu'il présentoit aux nouveaux évêques et aux abbés, il avoit inséré une promesse par laquelle on s'obligeoit à ne donner aucun secours ni conseil à Pierre Flandrin, et à trois ou quatre autres chefs du parti de Clément VII. Le cardinal de Saint-Eustache mourut le 13 juin 1381. »

Le 17 octobre 1390, le pape d'Avignon, Clément VII, fit deux cardinaux, dit encore l'*Histoire de l'Église Gallicane*, l. XLII (2). L'un des deux fut :

« Jean Flandrin, frère du cardinal de Saint-Eustache, mort

(1) Voyez l'édition in-8°, t. XVIII, p. 159. — (2) *Ib.* p. 391.

neuf ans auparavant. Le nouveau nommé au cardinalat avoit été doyen de Laon, évêque de Carpentras et archevêque d'Auch. Il reçut, l'année d'après, le titre de saint Jean et de saint Paul. On l'appela toujours le cardinal d'Auch. »

Telles étoient les illustrations de la famille de M. Frayssinous.

Son père, licencié en droit, prenoit le titre d'avocat au parlement de Toulouse. Il étoit, d'ailleurs, fermier-général de l'abbaye de Bonneval, dont il sous-affermoit les divers domaines. La mère du prélat se trouvoit à La Vayssière, l'un de ces domaines, lorsqu'elle lui donna le jour.

CHAPITRE II.

Naissance de M. Frayssinous. — Son horreur du mensonge. — Il est envoyé au collége de Rodez. — Il y a pour condisciples M. Boyer et M. de Gaston, traducteur de l'*Énéide*. — L'abbé Girard est leur professeur de rhétorique. — Résultats de cette première éducation.

Denis-Antoine-Luc, comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, chanoine d'honneur de l'Église de Paris, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, successivement grand-maître de l'Université et ministre des Affaires ecclésiastiques, premier aumônier des rois Louis XVIII et Charles X, l'un des Quarante de l'Académie française, naquit le 9 mai 1765.

La sagesse de cet enfant de bénédiction se manifesta de bonne heure. Il étoit doux et modeste, pieux et appliqué à l'étude.

Un prêtre, qui habitoit Concourès, lui donna les premières notions de la grammaire. Un jour, le jeune Frays-

sinous, objet de sa rigueur, répandoit des larmes, lorsque le père de cet enfant se présenta tout à coup. Il étoit impétueux. Aussi le maître, embarrassé à sa vue, s'avisa-t-il de dire, pour expliquer les larmes du fils : « Il pleure de joie de vous voir. » Le naïf et pieux élève frémit en entendant cette contre-vérité, qui offensoit sa candeur, et il se rappela toujours cette petite scène, ainsi que le sentiment qu'elle lui avoit fait éprouver.

Avec l'âge se développa ce caractère aimable et réservé qui permit de le comparer au jeune Tobie.

Rodez (1) possédoit un collége, ancien noviciat des Jésuites, et dont des prêtres séculiers occupoient alors les chaires. On voulut qu'il en suivît les cours, et sa famille eut assez de foi dans la gravité précoce de ses habitudes pour le livrer à lui-même dès l'âge de treize ans. Il logea à Rodez chez un honnête artisan, d'où il se rendoit comme externe aux classes du collége. Il y eut pour condisciple un jeune parent, qui fut son fidèle ami pendant toute sa carrière.

Nous ne séparerons pas ces deux vies, dont l'une fut couronnée des honneurs les plus élevés de l'État et de l'Église ; dont l'autre s'écoula dans la retraite du sanctuaire, sans autre éclat que celui de la science et de la vertu.

Pierre-Denis Boyer étoit né au mois d'octobre 1766 à Caissac, diocèse de Rodez.

(1) M. Frayssinous disoit de cette ville, dans une lettre du 25 avril 1833 à madame O. :

« La ville de Rodez a bien son mérite dans la belle saison. Située sur une élévation, la vue en est fort pittoresque de tous les côtés. Elle a tout autour des prairies du vert le plus tendre, le plus frais, le plus agréable à l'œil qu'on puisse voir. Les étrangers en sont d'autant plus étonnés qu'ils s'y attendent moins. »

On connoît le Rouergue, ses montagnes élevées et pittoresques, sa nature sauvage et grandiose. Le spectacle de ces beautés frappa de bonne heure le jeune Boyer. Agé de huit ans, il aimoit à errer avec les bergers de son père, pour embrasser d'un coup d'œil les profonds ravins ou la vaste étendue des cieux. Le firmament semé d'étoiles fixoit ses regards au milieu d'une nuit tranquille: ou, lorsqu'une tempête bouleversoit avec fracas ces solitudes, il bravoit hardiment la pluie pour jouir, comme il disoit, de *ce bel orage*. Tous ceux qui ont entendu M. Boyer orateur, trouveront, dans ces premières impressions de son existence, matière à des rapprochemens qui expliqueront son talent, son éloquence, et son genre de composition si remarquable.

Il se forme une secrète harmonie entre l'homme et les circonstances extérieures où il est placé. L'aspérité du Rouergue dut réagir sur le jeune Boyer, enfant de ces montagnes, et admirateur passionné de leur nature inculte. Son imagination se développa donc riche, féconde, impétueuse comme son caractère. En même temps la main de Dieu, si visible dans les miracles de la création, ouvroit son cœur à l'amour du Créateur: et, les bons exemples de sa famille l'inclinant à la piété, il annonça dès ses premières années ce qu'il seroit un jour.

Moins âgé que son cousin, il fréquenta le même collége, sans se trouver dans la même classe.

L'application du jeune Frayssinous ne se démentit pas. Il occupa toujours un des trois premiers rangs pendant ses cours d'humanités et en rhétorique, classe que dirigeoit l'abbé Girard, qui dictoit à cette époque les cahiers publiés plus tard, et tant de fois réimprimés,

sous le titre de *Préceptes* (1). Ce professeur, se glorifiant avec raison d'un élève si illustre, s'est plu à rappeler, dans une édition de son ouvrage, qu'il avoit dicté ses *Préceptes* à M. Frayssinous. L'un de ceux avec lesquels ce dernier avoit coutume de disputer les premières places étoit M. de Gaston, de Rodez, auteur d'une traduction en vers de l'*Énéide* de Virgile, qui fut proviseur du collége royal de Limoges, et qui mourut dans un âge peu avancé. L'évêque d'Hermopolis aimoit à rapporter qu'il avoit lui-même assisté M. de Gaston dans sa dernière maladie, et qu'il lui avoit fait accepter les consolations de la religion. Pour être lent, le développement intellectuel du jeune Frayssinous ne fut que plus sûr. La rectitude de son esprit se révéla pendant les deux années du cours de philosophie, et il soutint sa thèse générale avec éclat.

Le jeune Boyer eut aussi l'abbé Girard pour professeur de rhétorique. Parlant plus tard des *Préceptes* de son maître, il prétendoit que l'auteur y avoit peu mis du sien, mais qu'il avoit fait preuve d'un esprit judicieux en empruntant avec goût aux rhéteurs anciens et modernes ce qu'ils avoient écrit d'excellent et de plus élémentaire, et qu'on pouvoit lui appliquer le mot de La Bruyère, que *bien choisir, c'est créer*. Dès-lors M. Boyer fit preuve de la vigueur de son esprit, et déploya des talens qui le placèrent en première ligne.

(1) La 17e édition des *Préceptes de rhétorique* parut à Rodez, en 1822, année de la mort de l'auteur.

CHAPITRE III.

On destine le jeune Frayssinous à l'étude du droit. — Sa vocation pour l'état ecclésiastique. — Il entre à la communauté de Laon, à Paris. — Lettre remarquable à son père. — Il a pour professeurs les abbés Royou et Duport. — Sa reconnoissance pour ce dernier. — Gaîté de son caractère. — Il s'attache à la compagnie de Saint-Sulpice. — M. Boyer suit la même carrière. — Le Vén. Benoît-Joseph Labre prédit les épreuves de l'Église. — Les élèves des séminaires sont envoyés au Champ-de-Mars.

Le père de M. Frayssinous désiroit beaucoup que son fils se livrât comme lui à l'étude du droit, et il le croyoit dans cette disposition lorsqu'il l'envoya à Paris : sans cela, peut-être se seroit-il opposé à son départ. Mais le jeune Frayssinous ne tarda point à manifester à son père sa véritable vocation.

Aîné de la famille, il se voyoit appelé à être l'héritier de son chef, qui lui auroit transmis les avantages de cette position. Une telle perspective ne fixa pas même ses regards. Une voix intérieure inclinoit ses désirs vers le sacerdoce : il se fit eclésiastique par choix, et, s'il partit pour Paris, ce fut afin d'aller puiser à la source la plus vénérable cette science divine qui avoit tant d'attraits pour lui. Il eut pour compagnons de voyage M. Clausel de Montals, depuis évêque de Chartres, et le fameux abbé de Pradt.

Son père, le voyant si prononcé dans sa vocation pour l'état ecclésiastique, dut se résigner à ce qu'il crut être dans les vues de la Providence. Le jeune Frayssinous entra donc, en 1783, à la communauté de Laon, dirigée par les Prêtres de Saint-Sulpice.

Toutefois, en renonçant à être le chef de sa famille, il ne cessa pas de lui être vivement attaché et dévoué. Une lettre qu'il écrivit à son père, le 13 septembre 1784, un an après son arrivée à Paris, prouvera tout à la fois et sa tendre sollicitude pour les siens, et les qualités précieuses qui existoient déjà en lui, notamment une grande solidité d'esprit et un goût très-vif pour l'étude.

« Mes frères sont sans doute près de vous, disoit-il : j'envie leur bonheur. J'aime à croire qu'ils ne perdent pas leur temps. J'en reviens toujours là. Rien de plus important pour eux, que de se former de bonne heure à l'amour du travail, et de s'en faire une habitude. Peut-être qu'ils sont entre les mains d'un précepteur, qui en prend beaucoup de soin et qui joint aux talens le mérite de l'éducation. Le désir de leur avancement fait que j'aime à me le persuader. Surtout, qu'ils s'étudient à être honnêtes et affables dans le propos, et à parler avec hardiesse. Je gagerois qu'ils sont timides, et que devant un étranger on les voit, tête baissée, ne pas dire un seul mot, ou n'en proférer qu'un tous les quarts d'heure. Il vaudroit bien mieux qu'ils eussent un certain air de confiance, une certaine vivacité qu'on aime à trouver dans les enfans de leur âge. Il me tarde beaucoup de les voir, pour savoir quelle est la tournure de leur corps et de leur esprit. Ce seroit un crime de soupçonner qu'ils ne sont pas sages. Ils étoient déjà raisonnables quand je suis parti pour Paris : leur sagesse n'a pas été en diminuant. La politesse, l'amour de l'étude et de la vertu, voilà ce qui pourra les rendre aimables. Ils vont peut-être m'accuser de les moraliser toujours ; mais qu'ils sachent que c'est leur bien qui me fait parler. Les deux petits iront peut-être au collége, à la Toussaint, pour faire leur cinquième. S'ils travaillent, je ne doute pas qu'ils n'aient du succès. Je souhaite que par leur conduite ils fassent votre joie et votre consolation. »

Quelle sagesse, quelle solidité d'esprit et de langage en matière d'éducation ! Et, si l'on songe que le jeune Frayssinous, quand il parloit ainsi, n'avoit que dix-neuf ans, peut-être avouera-t-on qu'il n'étoit pas indigne de la haute confiance du Roi et de la France, lorsque plus tard il fut placé à la tête de l'enseignement public.

En entrant à la communauté de Laon, il redoubla son cours de philosophie, préliminaire indispensable du cours de théologie. Il suivit, au collége de Louis-le-Grand, les leçons de l'abbé Royou, rédacteur du *Journal de Monsieur*, et les leçons de physique de l'abbé Duport. Ses succès le maintinrent constamment en première ligne. Appelé un jour à soutenir une thèse de mathématiques, il eut pour témoins plusieurs membres de l'Académie des sciences, qu'un savoir si solide étonna. Ministre, M. Frayssinous se rappela que l'abbé Duport avoit été l'un des maîtres de sa jeunesse; et, voulant payer à son vieux professeur un tribut de reconnoissance, il obtint pour lui la croix d'honneur des bontés du Roi.

On se tromperoit en supposant que l'esprit méditatif du jeune Frayssinous n'admettoit pas de trève à ces exercices sérieux. La gaîté de son caractère tempéroit, au contraire, la gravité de sa pensée. Il étoit d'usage que, pour former les séminaristes à l'art de la déclamation, on les autorisât à représenter des pièces où les beautés dramatiques s'allioient avec le respect dû à la règle des mœurs. Il étoit aussi d'usage (et cette coutume est conservée au séminaire) que, pendant les vacances, les jeunes élèves, cherchant dans la poésie une douce distraction, composassent des chansons et des pièces de

vers : ils s'aidoient ainsi, par d'agréables et mutuelles satires, à se débarrasser des petits travers de province, ou de quelques légères singularités. L'abbé Frayssinous excelloit sous ce double rapport. Il faisoit des chansons très-jolies; et la tournure fine, délicate, malicieuse de son esprit, d'ailleurs si élevé, leur assura un succès véritable. Dans la suite, l'évêque d'Hermopolis, le ministre des rois, le pontife chargé des plus graves intérêts de l'Eglise de France, ne dédaigna pas de sourire à ces innocens et spirituels délassemens, lorsqu'il venoit, de temps à autre, respirer sous les doctes ombrages de la pieuse retraite d'Issy.

Reçu maître ès-arts, il commença son cours de théologie, dont la durée étoit de trois ans. Il y déploya une supériorité telle, qu'on le regardoit comme le premier sujet de la maison, et il passoit pour n'avoir pas eu d'égal depuis long-temps. M. Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, qui l'a bien connu, a dit de M. Frayssinous : « Élève au séminaire, il eut beaucoup d'amis, jamais d'ennemis, peu ou point de rivaux; tant étoit grande sa supériorité. » L'abbé Frayssinous soutint sa *bachelière*, et se prépara à la *licence*, dont la perspective animoit son ardeur. Elle étoit alors le moyen d'arriver aux honneurs ecclésiastiques; et, avec des condisciples tels que les La Trémoïlle, les Croï, les Salm-Salm, dont il possédoit l'estime et l'affection, il pouvoit envisager l'avenir avec confiance. Le prince de La Trémoïlle, destiné à l'évêché de Strasbourg, avoit plus spécialement jeté les yeux sur lui, et comptoit se l'attacher en qualité de grand-vicaire. Cependant l'abbé Frayssinous, auquel une légitime ambition n'auroit pu être reprochée, puisqu'elle avoit le

mérite pour auxiliaire, ne se laissa point éblouir par le tableau des grandeurs. Au moment du sous-diaconat, en 1788, il renonça spontanément à toutes ses espérances pour s'attacher à la Compagnie de MM. de Saint-Sulpice. L'année suivante, il fut promu au sacerdoce.

Du collége de Rodez, le jeune Boyer dut aussi se rendre à Paris. Il se sentoit appelé au service des autels, et il ne pouvoit s'y préparer mieux que dans les savantes écoles de la capitale. Il partit donc muni de lettres de recommandation pour le supérieur des Robertins. Mais la préoccupation de son esprit, si profonde et si constante, le livroit dès-lors à des distractions extraordinaires. Il perdit ses lettres ; et, le supérieur des Robertins hésitant à l'admettre sans recommandation dans sa communauté, il entra dans celle de Laon. Lorsque les lettres égarées arrivèrent, et que, révélant au supérieur des Robertins tout le mérite du sujet dont il s'étoit privé, elles le déterminèrent à réclamer M. Boyer, la communauté de Laon n'eut garde de le lui rendre. Le jeune lévite reçut la tonsure le 28 mai 1785, et le sous-diaconat le 17 mai 1788.

On a vu que la communauté de Laon réunissoit plusieurs ecclésiastiques d'une illustre origine, auxquels les postes les plus élevés sembloient acquis dans l'avenir. Chacun d'eux eût désiré s'attacher M. Boyer, dont les talens et la sagesse promettoient un auxiliaire précieux. Son désintéressement ne lui permit pas de s'arrêter aux avantages qu'il eût ainsi recueillis. Tout son désir étoit de s'agréger, comme M. Frayssinous, à cette utile et respectable Société de Saint-Sulpice, qui a pour mission de développer les vocations ecclésiatiques.

M. Boyer fut élevé au sacerdoce le 18 décembre 1790.

à la dernière ordination publique qui se soit faite à Paris avant la révolution, et il se prépara à la *licence* en Sorbonne, mais sans pouvoir en soutenir la thèse. C'étoit l'époque où grondoit l'orage politique, qui ne tarda point à envelopper la France.

Le serviteur de Dieu, Benoît-Joseph Labre, dont le frère habitoit aussi la communauté de Laon, avoit prédit les épreuves de l'Église : et, pendant que les deux amis se disposoient à la *licence*, dans l'unique but d'approfondir, par les travaux préparatoires que réclamoient les grades, cette science divine, objet de leur prédilection, la tempête révolutionnaire éclata avec violence.

A cette époque désastreuse, on requit les élèves des séminaires afin d'aller au Champ-de-Mars concourir aux travaux de terrassement qui y étoient exécutés : M. Frayssinous trouva moyen de s'échapper, et il rappeloit avec plaisir qu'il n'avoit point subi cette corvée.

CHAPITRE IV.

Progrès et conséquences de l'irréligion. — MM. Frayssinous et Boyer se retirent dans le Rouergue. — Serment de liberté et d'égalité. — Courageux voyage de M. Frayssinous à Rodez. — Arrestation, délivrance et regret magnanime de M. Boyer. — Services que MM. Frayssinous et Boyer rendent à la paroisse de Curières. — Rétractation du curé schismatique. — Pronostic peu flatteur de ce curé. — Les deux amis se fortifient par l'étude. — Première idée des Conférences. — Comparaison avec la Fondation de Boyle. — M. Frayssinous annote la Somme de saint Thomas.

Tout a été dit sur le XVIIIe siècle. Pour nous servir des paroles de M. le baron Pasquier, successeur de l'évêque d'Hermopolis, à l'Académie française (1),

(1) Discours de réception.

« Il faut bien avouer la fatale influence des doctrines qui furent alors propagées ; et il seroit impossible de nier la persévérance des attaques que, pendant la plus grande moitié de ce siècle, la religion chrétienne, et le catholicisme surtout, eurent à supporter de la part des hommes qui se décoroient du nom de philosophes, et dont plusieurs dominèrent dans les sciences et dans les lettres. La perversion dans le monde où leur action s'exerçoit avec le plus de puissance étoit arrivée à ce point, que le bon goût et le bon ton sembloient y être attachés à une sorte de dédain pour toutes les croyances qui avoient jusqu'alors servi de base à la morale, et assuré la paix des consciences. Sous peine de se montrer atteint d'une foiblesse d'intelligence qui seroit par trop honteuse, on ne devoit plus rien penser ni croire de ce qu'avoient cru les plus sages, les plus illustres de nos ancêtres. Cette maladie étoit dans toute sa force en 1789. »

Bientôt elle pénétra jusque dans les profondeurs du dernier des rangs de l'ordre social. Nous ne dirons ni les ravages qu'elle y causa, ni les malheurs qui vinrent à leur suite.

La persécution rejeta dans le Rouergue MM. Frayssinous et Boyer. Ils se retirèrent dans les montagnes de Laguiole, sur la paroisse de Curières, où étoit situé l'ancien manoir du Puech. Ce pays eut les prémices de leur zèle sacerdotal, et les deux orateurs, qu'attendoient des auditoires d'élite, préludèrent à leurs travaux apostoliques en évangélisant les simples habitans de cette contrée sauvage. M. Boyer aimoit surtout à parler en chaire le patois du Rouergue. Cet idiome, abondant en expressions naïves, devoit avoir un attrait particulier pour l'homme qui, jusqu'à sa mort, conserva tant de candeur et de simplicité. Du reste, les deux amis n'avoient pas le titre de vicaires, et ne percevoient aucune rétribution.

Ils pouvoient se croire d'autant plus utiles à la paroisse de Curières, que le prêtre qui la desservoit avoit eu le malheur de tomber un moment dans l'erreur, en adhérant à la Constitution civile du clergé. Le zèle de M. Frayssinous reçut une douce récompense : il eut le bonheur d'obtenir la rétractation du curé.

Une piquante anecdote se rattache à cette époque. Nous lisons dans une Vie manuscrite du docte abbé Montaigne, que, pendant que MM. Frayssinous et Boyer secondoient le prêtre qui desservoit Curières dans l'exercice du ministère pastoral, cet ecclésiastique, ayant été visiter un de ses confrères, voulut repartir le soir malgré la neige et le mauvais temps : « Qui vous presse ? lui dit son confrère. Vous avez deux vicaires. — Oui, répondit le bon curé, dont la naïve méprise fera sourire le lecteur, deux imbéciles qui à eux deux ne sauroient pas faire un baptême. — Que dites-vous là ? ajouta le confrère étonné. J'avois ouï dire que c'étoient deux sujets distingués, des élèves de Sorbonne. — Boyer, répliqua le curé, pourra peut-être réussir ; mais Frayssinous n'est bon à rien. » MM. Frayssinous et Boyer rioient beaucoup de ce pronostic si peu flatteur, qui reçut un éclatant démenti.

Comme ils n'avoient pas exercé de fonctions, le serment de la Constitution civile du clergé ne les obligea point. Mais, en 1792, l'Assemblée nationale ordonna la prestation d'un serment de liberté et d'égalité, sur la légitimité duquel il s'éleva une controverse. Les uns, croyant que ce serment compromettoit la religion, le refusèrent ; les autres, convaincus qu'il n'étoit que civil, et que l'intérêt de la religion, encore plus que celui de leur sûreté personnelle, demandoit qu'on le

prêtât, s'y soumirent en effet. Le pape n'avoit point prononcé sur le serment, et la cause étoit pendante à son tribunal : on ne pouvoit donc condamner ou blâmer ces derniers sur l'autorité d'un jugement qui fût émané du Saint Siége. En second lieu, bien loin que tous les évêques déportés fussent opposés à ce serment, plusieurs le prêtèrent avant de sortir de France, et plusieurs autres, notamment les prélats retirés à Constance, opinèrent en sa faveur. L'un d'eux, M. de La Luzerne, évêque de Langres, depuis cardinal, écrivit même pour sa défense; et ce qui étoit très-digne d'attention, c'est que tous les évêques catholiques qui n'étoient point sortis de France, au nombre de douze ou quinze, crurent, après la plus mûre délibération, que ce serment n'avoit rien qui blessât la conscience, et ils le prêtèrent eux-mêmes. Dans beaucoup de diocèses, non moins distingués que les autres par la pureté de leur foi, leur respect pour le Saint Siége, leur attachement aux pasteurs légitimes, presque aucun prêtre catholique ne crut devoir le refuser. Cela est vrai surtout du diocèse et du clergé de Paris, clergé alors si supérieur à tous les autres par le nombre et par les lumières. Dans cette multitude de docteurs de Sorbonne, de membres de congrégations séculières, de directeurs de séminaires, de chanoines de la métropole ou des collégiales, de prêtres habitués dans les paroisses, de religieux, de religieuses, il n'y en eut qu'un petit nombre qui ne prêtât point le serment; et encore parmi ces derniers beaucoup ne le firent point parce qu'on ne les requit pas de le faire. Enfin M. de Juigné, archevêque de Paris, déclara : « qu'il n'y avoit rien de décidé sur ce serment, et qu'il étoit très-persuadé qu'on ne devoit point in-

quiéter ceux qui l'avoient prêté (1). » Après tout, la question se réduit à reconnoître le sens des mots *liberté* et *égalité*, employés dans la formule. Quand elle fut introduite, on venoit de mettre Louis XVI en arrestation: et, dans ces circonstances, il étoit difficile de laisser subsister l'ancienne formule du serment, qui emportoit la fidélité au Roi, ainsi qu'à la nation et à la loi. On lui en substitua donc une autre le 17 août 1792, et on lui donna pour objet le maintien de la *liberté* et de l'*égalité*. Dans les premiers jours de septembre, on retoucha la formule, et, sur le rapport de Gensonné, on ajouta à la *liberté* et à l'*égalité* la sûreté des personnes et des propriétés. Ainsi les intentions de l'Assemblée n'impliquoient aucune idée religieuse; et très-certainement cette *liberté* n'étoit point autre que celle qui avoit été jurée par la noblesse de l'Assemblée constituante; et l'*égalité* étoit cette égalité de droits politiques qu'on venoit d'établir. Les déclarations des membres de l'Assemblée nationale révèlent d'ailleurs ses intentions : les principaux d'entre eux, consultés avant qu'on se déterminât à prêter le serment, rejetèrent unanimement, comme absurdes et tout-à-fait hors de leur pensée, les sens religieux qu'on y apercevoit, déclarant qu'ils ne s'étoient occupés que du civil, et qu'ils n'avoient jamais prétendu, par ce serment, blesser, en quelque manière que ce fût, la liberté des opinions religieuses. Telle fut notamment la réponse de Gensonné, qui avoit été le rapporteur du décret, et qui se montra fort étonné du doute qu'on élevoit. Pour être

(1) *Lettre sur le serment de la liberté et de l'égalité*, p. 33. Nous inclinons à attribuer cette *Lettre* à M. Emery.

en droit de blâmer ceux qui prêtoient le serment, il eût fallu pouvoir leur reprocher avec justice qu'en entendant, comme ils déclaroient le faire, la *liberté* et l'*égalité* dans un sens purement politique, ils trompoient l'Assemblée qui exigeoit d'eux ce serment, et usoient de fraude à cet égard. Or, l'Assemblée étoit bien loin d'avoir le droit ou la volonté de leur adresser un tel reproche : c'étoient eux plutôt qui eussent été autorisés à le lui faire, si les adversaires du serment avoient été fondés dans leur blâme. Ils auroient pu dire à cette Assemblée : « En même temps que vous avez si solennellement décrété la liberté des opinions religieuses, vous avez exigé de nous le serment de maintenir la liberté et l'égalité. Si cette liberté et cette égalité ne doivent pas être entendues dans un sens purement politique et parfaitement étranger à ce que vous appelez *opinions religieuses;* si, dans vos intentions, cette liberté, dont vous nous faites promettre le maintien, est, par exemple, la liberté de rompre à son gré les liens du mariage ; si votre intention est censée par là embrasser la doctrine que vous avez supposée en décrétant le divorce, et abjurer celle de l'indissolubilité de l'union conjugale, vous m'ordonnez donc de condamner et d'abjurer un dogme de l'Église romaine : c'est-à-dire que vous décrétez la liberté des opinions religieuses, et qu'en même temps vous la prohibez. » Concluons qu'il étoit impossible que l'Assemblée prétendît qu'on l'avoit trompée, en prenant la liberté et l'égalité dans le sens purement politique ; et ce n'étoit qu'en supposant qu'on avoit dû entendre ainsi le serment, qu'on sauvoit à cette Assemblée une injustice manifeste ou une pitoyable contradiction. Instruit que MM. Émery, Duclaux, etc.,

d'après M. de La Luzerne, croyoient qu'on pouvoit se soumettre en conscience au serment de liberté et d'égalité, M. Frayssinous fut déterminé par des autorités si graves, et se conforma à leur décision.

M. Boyer, que son amitié pour son parent avoit porté à le suivre au Puech, n'y fit pas un séjour de longue durée. Tout exercice du culte religieux ayant été supprimé en France, M. Boyer se retira dans sa famille, où il traversa les années les plus cruelles de la révolution, non sans courir quelquefois de très-graves dangers.

Au plus fort de la terreur, lorsque les prêtres ne quittoient leur retraite que pour monter à l'échafaud, il négligeoit de prendre les mesures de prudence les plus vulgaires. Persuadé, parce qu'il avoit un habit laïque, qu'il étoit déguisé parfaitement, il ne craignoit pas d'aller en plein jour visiter les divers membres de sa famille (1). Revenant une fois de voir une de ses sœurs qui habitoit non loin de Laissac, il rencontre sur son chemin un bataillon de soldats de la république commandé par le général Vitton, qui prit dans ce pays une part active à l'exécution des mesures révolutionnaires. Le chef de ce détachement, incertain de sa route, demande à l'abbé Boyer la direction qu'il doit prendre pour se rendre à Laissac. Le jeune abbé donne le renseignement demandé; mais le général Vitton, craignant sans doute de se tromper encore, le requiert de l'accompagner jusqu'au village. Chemin faisant, il lui adresse force questions, et l'interroge si bien, qu'arrivé

(1) Discours pour les retraites ecclésiastiques, par M. Boyer: Notice, page IX.

à Laissac, M. Boyer avoit dévoilé sa qualité de prêtre au général révolutionnaire, qui fit aussitôt arrêter son guide imprudent. Par bonheur pour M. Boyer, le maire du village étoit son beau-frère, et, sur les vives instances de ce magistrat, le général Vitton consentit à rendre la liberté au prisonnier.

En ce moment, MM. Boyer et Frayssinous habitoient, le premier, Paumes, manoir de sa famille, le second, Séveyrac. Entre leurs habitations assez rapprochées, se trouvoit un plateau d'où l'on découvroit une magnifique perspective. Là, se réunissoient souvent les deux amis, pour se communiquer leurs réflexions sur les grandes et terribles leçons que Dieu donnoit au monde, et pour s'encourager mutuellement à faire le sacrifice de leur vie, qu'on pouvoit leur demander à chaque instant. Ils résolurent d'aller successivement à Rodez contempler l'échafaud, afin d'être plus fermes, s'ils avoient un jour à y monter (1). M. Frayssinous subit le premier cette épreuve. Il se présenta donc un jour à Paumes, annonçant qu'il se rendoit à Rodez, où l'instrument de mort étoit en permanence sur la grande place. Comme on s'étonnoit de cette démarche convenue secrètement avec son ami, et qui exposoit sa vie, s'il venoit à être reconnu : « Précisément, dit-il, je veux m'aguerrir contre la peur, et m'assurer si je sup-

(1) La *Vie de mademoiselle de Lamourous*, par M. l'abbé Pouget, (p. 41) nous apprend que cette sainte fille, pour s'encourager au martyre, alla aussi voir le terrible appareil, pensant avec attendrissement que c'étoit de dessus cet autel érigé par le crime, mais sanctifié par la résignation la plus héroïque, que tant de généreux confesseurs de la foi étoient montés au ciel. Il est remarquable que MM. Frayssinous et Boyer, à Rodez, et mademoiselle de Lamourous, à Bordeaux, aient, dans le même temps, pratiqué le même acte d'héroïsme.

porterai sans foiblesse la vue de l'instrument du supplice. » Il partit en effet pour Rodez; il y considéra la machine fatale, et, de retour à Paumes, il y dit : « L'épreuve m'a réussi, et je continuerai sans crainte l'exercice de mon ministère. » M. Boyer vint à son tour à Rodez; « mais, disoit-il lui-même, je ne sais comment je fis; je fus si maladroit qu'on me reconnut; on m'arrêta, et je fus conduit aux Cordeliers. » Il y attendoit qu'on décidât de son sort, lorsqu'un homme, coiffé d'un bonnet rouge et armé d'un sabre, arrive dans la prison. « Allons, fanatique, lui dit-il d'un ton brusque, suis-moi. » Et, le poussant devant lui avec rudesse, il l'accable d'injures. Les satellites étonnés, ou plutôt croyant qu'on mène leur captif au tribunal révolutionnaire, n'opposent aucune résistance. Mais le fougueux jacobin n'étoit autre qu'un ami dévoué, auquel M. Boyer, qui ne seroit sorti des Cordeliers que pour monter à l'échafaud, dut alors la vie. Ainsi se dénoua ce drame, dont le souvenir réveilloit toujours chez M. Boyer un regret magnanime : « Peut-être, disoit-il, eussé-je mieux fait de rester en prison; ceux qui s'y trouvoient avec moi sont morts pour être demeurés fidèles à leurs devoirs. » Son humilité ne lui permettoit pas de croire que Dieu avoit épargné ses jours afin qu'il rendît à l'Église, au lieu du témoignage du sang, celui de la doctrine et des vertus sacerdotales.

Tant que les églises furent fermées, M. Frayssinous offrit dans une cave le saint sacrifice de la messe, auquel des personnes pieuses avoient le privilége d'assister tous les dimanches. Il s'occupoit du salut des ames, en visitant les malades, et en portant secrètement aux mourans les derniers secours de la Religion.

Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), l'exercice du culte fut toléré dans les campagnes. Retiré au Puech, M. Frayssinous continua d'exercer, bénévolement et par zèle, son ministère dans la paroisse de Curières, en y célébrant les saints mystères, en y confessant et y annonçant la parole de Dieu dans la chaire sacrée. Durant l'hiver, à cause de la rigueur du climat dans cette saison, sa famille habitoit le bourg de Saint-Côme, situé dans une belle vallée, sur les rives du Lot, à une lieue d'Espalion et à cinq lieues environ du Puech. M. Frayssinous, parlant de cette vallée (1), aimoit à dire qu'il y a des points de vue admirables, et qui rappellent la Limagne d'Auvergne. Pendant ce temps-là même, il ne cessa pas de se consacrer à la paroisse qu'il affectionnoit particulièrement. Tous les samedis, il se rendoit de Saint-Côme au Puech, pour de là aller remplir, le dimanche, à l'église de Curières, les fonctions du ministère pastoral; et cela dura plusieurs années.

Ensevelis dans la solitude, les deux amis se préparèrent, soit ensemble, soit séparément, par un travail sérieux, à remplir la mission que la divine Providence leur réservoit. On peut comparer cette époque de méditation solitaire aux jours de retraite pendant lesquels Bossuet, objet de leur admiration commune, se fortifia aussi pour les combats de la parole, disposant et essayant les armes qu'il devoit manier plus tard avec tant d'éclat et de succès. Les deux jeunes prêtres approfondissoient l'Ecriture sainte, se pénétroient de la doctrine des Pères, et demandoient surtout aux apologistes de la Religion et de l'Église les moyens de répondre à cette

(1) Lettre du 15 août 1816, à M. le comte d'Estourmel.

philosophie du XVIIIe siècle, qui n'avoit su que rajeunir par la forme de vieilles erreurs.

« Quel temps! dit M. le baron Pasquier (1), et quelle matière n'offroit-il pas aux réflexions d'un esprit qui étoit encore capable de le considérer d'un œil ferme, et de le juger avec toute la plénitude de sa raison! Il étoit impossible que la férocité toujours croissante de tant de scènes à jamais déplorables et répétées en tant de lieux, au nom d'une liberté qu'elles déshonoroient, ne soulevât pas, dans les ames indignées, des ressentimens qui iroient enfantant chaque jour de nouvelles calamités. Contre de tels maux, contre un tel danger, aucun secours ne pouvoit être plus efficacement invoqué que celui de la religion : oppresseurs et opprimés, elle parleroit à tous au même titre, avec même autorité, avec même bonté. Ne devoit-elle pas toujours, en effet, cette religion de paix, se montrer patiente et miséricordieuse? Ne devoit-elle pas toujours tendre la main aux foibles, courir après les égarés, et tenter de ramener même les plus coupables? Ne vouloit-elle pas surtout que rien ne fût épargné pour préserver les cœurs dont l'innocence n'étoit point encore pervertie? Ce peu de mots doit suffire pour indiquer la voie qui s'offrit aussitôt à la pensée de M. Frayssinous, et où la solidité de son esprit, où les lumières de sa conscience n'ont jamais cessé de l'affermir. »

Ce fut alors qu'il conçut le plan des Conférences qui l'ont illustré.

On sait que Robert Boyle, témoin du penchant vers l'impiété répandu en Angleterre, par la liberté de la presse, la licence des guerres civiles et les sectes nées de l'anarchie, fonda un prix annuel de 50 livres sterlings pour encourager la défense du christianisme contre les infidèles et les incrédules. Cette récompense

(1) Discours de réception.

ne devoit pas être disputée dans un concours; elle fut même assignée, non pas à un orateur, mais à un théologien chargé de prêcher, durant le cours d'une année, huit sermons apologétiques en faveur de la Religion, dans l'église de Londres désignée par l'exécuteur testamentaire du fondateur. Le célèbre Bentley ouvrit le premier cette carrière, où il fut suivi par les évêques et par les docteurs les plus distingués de la Grande-Bretagne. La réunion de ces ouvrages, connue sous le nom de *Discours pour la fondation de Boyle,* devint bientôt très-volumineuse. Le plan conçu par M. Frayssinous, dans la retraite d'où il contemploit tant de ruines, eut de l'analogie avec cette fondation célèbre.

La persécution, qui se raviva un instant sous le Directoire, ne modifia point son genre d'existence au fond des montagnes du Rouergue. Protégé par l'isolement, et par l'affection que les populations, toujours chrétiennes, de ces lieux écartés conservoient pour leurs prêtres, M. Frayssinous continua de pourvoir au salut des ames, ce qui lui fit acquérir l'expérience si précieuse du ministère pastoral. Tous ses loisirs étoient consacrés à l'étude. On conserve au Puech une *Somme* de saint Thomas, in-folio, dans laquelle on voit encore des cahiers et des feuilles volantes contenant des annotations, des explications, des rapprochemens écrits de la main de l'abbé Frayssinous. Elle prouve combien il lisoit avec attention, combien dès-lors son travail étoit grave et fructueux, son esprit pénétrant et juste.

CHAPITRE V.

Buonaparte s'élève. — Séminaire de *la Vache noire*. — L'abbé de Quelen. — MM. Boyer et Frayssinous sont appelés à Paris. — Bonté de M. Frayssinous pour ses élèves. — Le premier Consul conclut le Concordat. — Cérémonie du jour de Pâque 1802, à Notre-Dame de Paris.

Cependant Buonaparte s'éleva : il vouloit le pouvoir, et il mit un frein à l'anarchie.

A la faveur du demi-repos que l'on goûtoit à Paris, et dans l'espoir que la religion, vers laquelle se tournoient les cœurs flétris et les esprits fatigués, seroit officiellement acceptée comme la meilleure garantie de l'ordre social, les membres dispersés de la compagnie de Saint-Sulpice songèrent à se réunir. Une maison qui avoit pour enseigne *la Vache noire*, rue du faubourg Saint-Jacques, presque en face de celle où est aujourd'hui la communauté de Saint-Michel, devint le premier point et comme le noyau de leur réunion, formée par MM. Duclaux et Montaigne. L'un des premiers élèves de ce Séminaire provisoire fut l'abbé de Quelen, que la divine Providence destinoit à occuper avec tant de gloire le siége de Paris. Il y entra, le 1er septembre 1800, avec M. d'Espinassoux, depuis doyen du chapitre royal de Saint-Denis, et M. Fosset, mort en 1803, trois mois après sa promotion au sacerdoce. Quelques jeunes gens de la Gascogne, fournis par un prêtre vénérable, M. de Bilhère, mort supérieur du séminaire des Missions-Étrangères, s'abritèrent comme eux dans ce pieux asile.

Il falloit des maîtres pour les élèves qu'on retrouvoit.

Destinés à faire partie de la société de Saint-Sulpice, MM. Boyer et Frayssinous s'étoient rendus avec empressement, en 1800, à l'appel de M. Émery, supérieur-général, qui s'occupoit de réorganiser à Paris l'enseignement ecclésiastique. M. Boyer professa la philosophie, M. Frayssinous la théologie dogmatique. La théologie morale fut professée par M. Montaigne et par M. Fournier, depuis évêque de Montpellier.

Ceux qui ont eu M. Frayssinous pour maître et pour ami au séminaire de *la Vache noire*, ne se souviennent pas sans attendrissement de la bonté toute paternelle avec laquelle il les traitoit. Appelé dans la suite au ministère, il déposoit, dès qu'il les voyoit, toute la dignité de son rang, pour les accueillir et les embrasser avec la plus aimable familiarité : il se croyoit, en ce moment, ainsi que ses anciens disciples, dans la maison de la rue Saint-Jacques.

De cette maison, la réunion se transporta, pendant les vacances de 1803, rue Notre-Dame-des-Champs, dans les bâtimens occupés depuis par le collége Stanislas, et en 1804 rue du Pot-de-Fer, près l'église de Saint-Sulpice.

Sous les auspices d'hommes d'élite, tels que MM. Emery, Duclaux, Montaigne, Garnier, Frayssinous, Boyer, les séminaristes, d'ailleurs éprouvés la plupart par la révolution, travaillèrent avec zèle à répondre à leur vocation (1) : la piété étoit très-florissante, la régularité parfaite, et le silence, ame des communautés religieuses, inviolable. Tous les anciens usages étoient remis en vigueur. Sur la demande des élèves, l'heure d'oraison

(1) Vie manuscrite de M. Montaigne.

étoit rétablie en son entier. Le séminaire étoit vraiment une communauté fervente. On y vivoit dans une grande union, avec simplicité et candeur. Les directeurs donnoient l'exemple : constamment mêlés aux séminaristes, on les voyoit exacts à tous les exercices, aux récréations, aux promenades; comme eux, ils faisoient leur demi-heure d'adoration, respectoient la règle, agissoient en tout avec dépendance. Leur vie se passoit ainsi sans bruit, égale, uniforme, mais utile, sainte, remplie.

« Le pouvoir, redevenu protecteur, dit M. le baron Pasquier (1), offroit un abri à tous ceux qui consentoient à le reconnoître, à se ranger sous sa loi ; un besoin de pacification générale avoit pénétré dans le plus grand nombre des esprits; mais les moyens pour y parvenir laissoient encore beaucoup à désirer.

» Dans cette France où tout étoit si admirablement disposé pour le développement de la force des armes et de la puissance qui alloit incessamment marcher de conquêtes en conquêtes, le prodigieux génie, que la gloire et la fortune portoient avec tant de rapidité à un rang déjà si voisin du rang suprême, n'avoit rien trouvé qui fût préparé, je ne dis pas suffisamment, mais avec la moindre apparence d'efficacité, pour le rétablissement de cet ordre tutélaire, premier besoin des sociétés, et dont l'absence, depuis dix années, se faisoit si cruellement sentir. L'incurie ou l'impuissance avoient donc été complètes sur ce point capital jusqu'au jour où le premier Consul entreprit enfin la grande œuvre de porter remède à un si grand mal. Il y avoit déployé la vigueur qui le caractérisoit dans toutes les résolutions où sa conviction étoit forte et profonde, et le succès n'avoit pas manqué à ses efforts; mais il avoit bientôt compris que ce succès couroit le risque de n'être que très-éphémère, si les

(1) Discours de réception.

principes, qui pouvoient seuls en assurer la durée, n'étoient incessamment remis en honneur. Lorsque, pour construire le nouveau gouvernement qu'il entreprenoit de fonder, il travailloit avec tant de persévérance à réunir les élémens de force et de vie qu'il trouvoit épars çà et là dans les ruines, comment ne se seroit-il pas aperçu que le couronnement manquoit à son édifice, et que les conditions d'une véritable solidité ne seroient point acquises à ses nouvelles créations, que le chef de l'État lui-même seroit mal assis dans son palais, aussi long-temps que le culte de Dieu, remis en possession de ses temples, n'y seroit pas placé sous la sauve-garde de l'engagement le plus solennellement juré? On dut à cette heureuse conviction le Concordat, qui fut, en 1801, conclu entre la France et le Saint Siége. Ce traité, dont la valeur a été si grande, qui a si heureusement résolu la plus grave des difficultés qui pesoient alors sur l'exercice de la religion que professoit, qu'a toujours professée l'immense majorité des Français, est une des gloires de Napoléon. Et il est d'autant plus juste de la lui rapporter tout entière, qu'aucun des actes de sa vie politique ne lui a peut-être, à aucune époque, plus complètement appartenu; que, parmi les hommes qui tenoient la première place dans ses conseils, le nombre fut très-petit de ceux qui consentirent à entrer dans ses vues; qu'il eut même à surmonter des résistances assez vives, assez puissantes; et qu'il lui fallut ne tenir aucun compte de quelques dangers qui n'avoient pu échapper à sa vigilante attention. »

M. Frayssinous assista au triomphe de la religion dans la métropole de Paris; et cette scène se grava si profondément dans sa mémoire, qu'il en a décrit en ces termes (1) jusqu'aux plus minutieux détails.

« Il seroit difficile à l'imagination de se figurer un spectacle

(1) Notes manuscrites.

plus imposant que celui que présenta, le 18 avril 1802, jour de la fête de Pâque, la cathédrale de Paris.

» Un peuple immense, un appareil moitié militaire et moitié religieux, si propre à élever les ames sensibles, les consuls entourés de ces dehors pompeux qui annoncent la puissance et la majesté, le représentant du Saint Siége environné d'un grand nombre d'évêques, un clergé décent et en habits de cérémonie, une partie de la nef occupée par des magistrats de toutes les classes avec leurs divers costumes, le corps des ambassadeurs avec la variété, la richesse, et même la magnificence de leurs habits de parade, des amphithéâtres aux deux côtés des portes latérales remplis, ainsi que les tribunes de la nef, du chœur et de l'orgue, d'une foule de spectateurs, ce qui sembloit animer le temple tout entier dans toute son étendue et dans toutes ses dimensions depuis le pavé jusqu'à la voûte; tel étoit le magnifique ensemble qui frappoit les regards de ceux qui étoient placés de manière à pouvoir le saisir. On eût dit le peuple français réuni dans cette vaste enceinte pour renouveler, avec le ciel, sous les yeux des représentans de l'Europe entière, cette alliance que jamais il n'auroit dû rompre.

» Les intervalles des piliers de la nef étoient décorés de quelques tableaux dans la partie la plus voisine du chœur, et, dans tout le reste, de tapisseries des Gobelins, ce prodige de l'industrie française ; les balustrades des tribunes qui règnent tout autour, celles des tribunes du chœur et de l'orgue, étoient ornées de draperies avec des franges et des nœuds qui en relevoient la beauté, et l'on sent ce que tout cela devoit ajouter d'éclat, de mouvement et de vie à l'auguste basilique.

» Un autel avoit été dressé entre la nef et le chœur. On y remarquoit six chandeliers et un crucifix d'une haute et très-belle forme, qui produisoient un grand effet. En général, l'autel ne répondoit pas à la majesté de la cérémonie. Je n'aimois pas que, dans un jour où l'on célèbre le triomphe

de Jésus-Christ, on l'eût peint sur le devant d'autel dans un état de mort.

» A droite de l'autel, étoit la place des consuls : c'étoit une estrade de forme circulaire ; on y montoit par trois marches ; elle étoit couronnée d'un dais en forme de dôme, supporté par des colonnes ; le tout étoit décoré d'une manière aussi riche qu'élégante, à l'exception des colonnes qui avoient quelque chose de mesquin. On y voyoit trois magnifiques fauteuils de forme antique, mais très-noble. Sur le devant, étoient trois prie-dieu avec un tapis et un carreau de velours rouge : celui du premier Consul étoit un peu en avant des deux autres. Au bas des marches de l'estrade, étoient deux fauteuils qui furent occupés, l'un par M. Bernier, évêque d'Orléans, et l'autre par M. de Pancemont, évêque de Vannes ; entre eux deux, étoit un prie-dieu avec un carreau, qui servit pour le serment des évêques.

» A gauche de l'autel, étoit la place du légat. L'estrade étoit de la même hauteur que celle de la place des consuls ; le dais, en forme de dôme aussi, étoit moins élevé que le premier ; le tout étoit en velours rouge, et l'ensemble, quoique plus simple, n'avoit peut-être pas moins de noblesse et de dignité. Au bas de l'estrade, à droite, étoit une place particulière pour l'archevêque de Paris. Des deux côtés, étoient des rangs de fauteuils avec des carreaux pour les archevêques et évêques nouvellement institués.

» Un clergé nombreux, précédé de la croix archiépiscopale, alla recevoir le Consul à la porte. Il fut mis sous un dais, porté par quatre prêtres. L'archevêque de Paris, la mitre en tête et la crosse à la main, lui adressa un compliment dans lequel il lui parla avec ce ton naïf et paternel qui sied à un vieillard. Le Consul y parut sensible, et répondit d'une manière satisfaisante pour les amis de la religion. Les deux autres consuls, appelés par le premier, se placèrent aussi sous le dais, et ils furent ainsi conduits lentement jusqu'à un espace vide qui formoit comme le sanctuaire de-

vant l'autel. Là, ils quittèrent le dais, saluèrent l'autel, et allèrent se placer sur les fauteuils destinés pour eux.

» En ce moment, le légat commença la messe. Les consuls se mirent à genoux pendant quelques momens. Après l'Evangile, M. Bernier prit le missel et fit baiser le livre aux consuls. Ensuite, il encensa le premier Consul par trois coups d'encensoir. Le légat quitte l'autel, et va, accompagné des prélats qui le servoient à la messe, s'asseoir sur son siége. Alors un secrétaire d'Etat appelle successivement chacun des archevêques et évêques présens, en les désignant, non par leur nom, mais par celui de leur siége. Chacun d'eux, précédé d'un ecclésiastique faisant l'office de maître de cérémonies, s'avance vers le milieu de l'autel, le salue, salue ensuite le Consul, puis le légat, va se mettre à genoux devant le prie-dieu dont j'ai parlé plus haut, lit la formule de serment, la main droite sur le livre des Evangiles ouvert, et se retire de la même manière qu'il étoit venu. Parmi eux étoient plusieurs ci-devant constitutionnels, et qu'on devoit croire réconciliés à l'Église par le légat.

» Après cette cérémonie qui fut assez longue, l'archevêque de Tours, M. de Boisgelin, monta en chaire, et prononça un discours analogue à la circonstance, d'environ vingt-cinq minutes. La chaire étoit entre les deux premiers piliers de la nef du côté du légat. Il commença, suivant l'usage, par le signe de la croix ; le premier Consul se signa aussi. Le prélat le salua par ces mots : *Citoyen, premier Consul*, et ne salua que lui. Son discours ne fut point entendu : sa voix n'étoit pas assez forte pour surmonter le bruit confus et continuel d'un peuple immense ; d'ailleurs l'orateur n'avoit ni cette énergie dans le ton, ni cette variété et cette étendue de gestes et de mouvemens, ni cette beauté d'images qui frappent la multitude, lui imposent silence, et captivent son attention.

» Le sermon fini, la messe se continue. A l'élévation, les consuls se mettent à genoux, et, suivant l'usage, le bruit

des tambours résonnant dans toute l'enceinte du temple rend hommage à la présence du Dieu des armées. Au moment de la messe où l'on fait baiser la paix, l'évêque de Vannes alla la faire baiser aux consuls. Après la messe, le légat va se mettre à sa place, quitte la chasuble pour se revêtir d'une chape, et entonne le *Te Deum*. Le chœur chante le premier verset seulement, et la musique commence. Deux orchestres, de cent cinquante musiciens chacun, étaient placés dans les hautes tribunes du chœur. Souvent l'effet en fut très-beau. On y entendit des cantatrices, chose que je crois aussi contraire au bon goût qu'à la décence dans une pareille cérémonie : on devoit en bannir tout ce qui pouvoit attrister les ames religieuses ; il est de l'intérêt public que le peuple se persuade que la religion est autre chose qu'un spectacle. On finit par le *Domine, salvum fac* en musique, et il me parut que presque personne ne sut ce que c'étoit.

» Trois dames firent la quête : le produit dut en être assez considérable ; (de 7,800 fr., je le tiens de quelqu'un qui a compté l'argent.) Il fut remis à M. de Malaret, vicaire-général de Paris. Le premier Consul demanda à une personne de sa suite quelques louis, qu'il donna de bonne grâce. Je me trouvai placé, pendant plus de trois heures, à huit pas de lui. Plus d'une fois je le fixai bien attentivement : sa physionomie est extraordinaire : elle est celle d'un homme extrêmement préoccupé, qui ne dit pas son secret, et qui porte l'Europe dans sa tête. Lorsque tout fut fini, les consuls se retirèrent les premiers, reconduits sous le dais jusqu'à la porte de l'église.

» Puisse le ciel, dans sa miséricorde, agréer cet hommage solennel comme une expiation des outrages faits par nous à la religion, et rétablir non-seulement les dehors de son culte, mais l'empire de la foi dans le cœur des Français ! Amen. »

CHAPITRE VI.

M. de Chateaubriand et le *Génie du Christianisme.* — L'heure de M. Frayssinous est arrivée. — Premier écrit de M. Boyer : *Le Duel jugé au tribunal de la Raison et de l'Honneur.*

« Le mal qui travailloit à cette époque la société française, dit M. le baron Pasquier (1), étoit de telle nature, que le chef de l'État, si haut qu'il fût placé, ne pouvoit, alors qu'il entreprenoit d'y porter remède, se suffire à lui-même. Pour obtenir l'obéissance, il falloit d'abord qu'il fût suffisamment compris de ceux qu'il vouloit soumettre à ses commandemens ; et comment y parvenir, aussi long-temps que de puissantes erreurs n'auroient pas été efficacement combattues, que de pernicieuses doctrines n'auroient pas été victorieusement réfutées, que d'aveugles passions ne seroient pas désarmées? Mais de tels résultats ne s'obtiennent ni par des décrets, ni même par des lois, et les plus énergiques volontés y rencontrent des obstacles qu'il ne leur appartient pas de surmonter : il leur faut des auxiliaires, que le ciel heureusement tient en réserve dans sa bonté, et qu'il produit quand le jour en est venu. À ceux-là, à ces hommes puissamment inspirés, appartient le droit d'éclairer, de convaincre et d'entraîner. Non-seulement l'époque dont je rappelle la mémoire n'a pas manqué de ce secours, mais il lui a été magnifiquement accordé....

» Tant de misères endurées avoient bien été pour quelques-uns un utile avertissement, et elles auroient dû dessiller tous les yeux. Mais le mal étoit trop invétéré ; et, pour en éviter le cours, pour le combattre avec succès, avec autorité, il falloit remonter à son origine et l'attaquer dans sa source ; il falloit ne pas craindre de demander du secours là

(1) Discours de réception.

où les prétendus sages affectoient encore de ne reconnoître aucun droit, de ne rien apercevoir qui fût digne de la moindre estime. Mais comment donner le signal de ce retour si nécessaire dans des voies trop long-temps désertées, et par où commencer ?

» Lorsqu'il s'agissoit de ramener les esprits à l'examen de ce qu'ils avoient si complètement méconnu, lorsqu'on vouloit leur inspirer le désir et même le besoin de discuter comme chose sérieuse ce qu'ils s'étoient accoutumés à ne regarder que comme chose puérile et ridicule, qui pourroit ne pas voir à quel point il devenoit nécessaire de réveiller d'abord le souvenir des grandes actions opérées et des chefs-d'œuvre enfantés durant tant de siècles par les hommes animés de cette foi sur laquelle tant de mépris avoit été si follement jeté? Ne falloit-t-il pas surtout, en remettant en lumière tant de secours portés à tous les genres d'infortune par les ministres de cette religion si dédaignée, tant de services rendus en son nom à l'humanité souffrante, dans tous les âges, dans toutes les parties du monde, faire rougir de leur ingratitude ceux qui en avoient perdu la mémoire?

» L'entreprise avoit de quoi tenter tous les hommes de cœur et de talent : mais le tableau où elle se montreroit dans toute sa grandeur ne pouvoit être tracé que par la main d'un maître; l'art y devoit épuiser toutes ses ressources; et, pour le rendre digne de sa glorieuse destination, ce ne sera pas trop de toutes les richesses d'une éloquence inspirée par l'imagination la plus féconde et la plus poétique.

» Un livre parut en 1802, et ce livre étoit l'ouvrage d'un homme que la terre étrangère rendoit enfin à sa patrie. Riche de tous les dons qui viennent d'être indiqués, et jeune encore, il rapportoit avec lui le trésor inépuisable des sensations vives, des réflexions justes, solides et profondes dont il s'étoit pénétré, dont il s'étoit nourri dans le cours d'une vie déjà tant éprouvée, et qui toutes l'avoient conduit à la contemplation la plus sérieuse des hautes vérités, que peut-

être les forêts de l'Amérique enseignent mieux encore que ne le peuvent faire les plus doctes entretiens dans les cités les plus populeuses et les plus florissantes.

» Son nom, fort connu entre tant d'autres que la révolution avoit chassés devant elle, surgissoit à peine dans le monde littéraire; et c'étoit lui cependant qui étoit appelé, qui étoit envoyé pour donner ce signal que je demandois il n'y a qu'un moment. Il alloit se jeter au plus fort d'une mêlée où sa présence inattendue auroit apparemment quelque chose de providentiel; où ses armes, quelque puissantes qu'elles fussent, auroient besoin d'une protection, d'une inspiration venue de bien haut, et qui ne lui ont point été refusées.... Je veux parler de l'auteur du *Génie du Christianisme*.

» Entre tant de beaux livres dont l'esprit humain s'enorgueillit, et qui ont eu le mérite et le bonheur de venir dans les temps qui leur étoient le plus propices, en connoît-on beaucoup à aucune époque, en aucune circonstance, qui aient été à leur but aussi directement, aussi sûrement; qui l'aient atteint avec une promptitude aussi surprenante? L'impression que produisit ce livre si mémorable surpassa les espérances de ceux-là même qui en avoient le mieux auguré. Le succès qu'il obtint s'étendit à toutes les classes de lecteurs; et, malgré les efforts d'une critique passionnée qui ne comprit ni la valeur ni la portée de ce qu'elle attaquoit, il fut populaire dans toute l'étendue de ce mot comme dans sa meilleure acception. La France dut à ce succès le bonheur d'entrer dans une ère entièrement nouvelle, et d'y entrer sous les plus brillans auspices. Ce fut, pour le puissant et précieux essor des idées morales et religieuses, une de ces époques de renaissance qui se laissent apercevoir de loin en loin dans l'histoire des sociétés et dans celle de toutes les connoissances humaines....

» Les résultats ne se firent point attendre, et beaucoup d'esprits, libres enfin du joug qui leur avoit été imposé,

laissèrent bientôt connoître qu'ils commençoient à regretter les croyances qu'ils n'avoient point abjurées, puisqu'ils les avoient à peine connues, qui leur étoient échappées comme à leur insu, qu'on leur avoit en quelque sorte dérobées. Ce fut alors que dut commencer la tâche du prêtre chrétien. L'heure de M. Frayssinous étoit donc arrivée. »

On verra bientôt que son zèle ne se renfermoit point dans l'enceinte du séminaire.

En 1802, parut le premier écrit de son ami et son émule. A cette époque, une frénésie de duel portoit ses ravages dans tous les rangs de l'armée, et multiplioit chaque jour le nombre de ses victimes. Frappé d'une telle calamité, M. Boyer voulut en arrêter le cours, et il composa *le Duel jugé au tribunal de la Raison et de l'Honneur*. Il le publia sous le nom d'un officier de ses amis, Joseph de Lapanouse, l'adressa au premier Consul, au général Berthier, alors ministre de la Guerre, à quelques autres chefs de l'armée, et en fit répandre un certain nombre d'exemplaires dans les casernes de Paris. Berthier écrivit à l'auteur supposé, de la part du premier Consul :

« J'ai reçu votre écrit sur le duel, et je l'ai lu avec grand plaisir. Le citoyen premier Consul en approuve les principes. Les vérités incontestables qui combattent ce préjugé funeste acquièrent une nouvelle force sous la plume d'un homme qui, comme vous, a donné l'exemple de la bravoure et de toutes les vertus civiles et militaires. Paris, le 28 brumaire an XI (19 novembre 1802.) A. BERTHIER. »

En 1837, l'état de l'opinion publique, la multiplicité des combats singuliers, et d'éclatans exemples de leurs tristes résultats, engagèrent l'auteur pseudonyme à publier une seconde édition de cet opuscule, qu'il éten-

dit, et auquel il donna une nouvelle forme qui ne plut pas au véritable auteur. M. Dupin aîné, alors procureur-général près la cour de cassation, ayant obtenu que cette cour, modifiant sa jurisprudence, fit rentrer le duel dans la classe des crimes et délits prévus par le Code pénal, il y joignit l'éloquent réquisitoire de ce magistrat, et se félicita, en finissant, de voir la cause qu'il avoit soutenue, plaidée par un avocat si habile.

CHAPITRE VII.

Catéchismes de l'église des Carmes. — M. Frayssinous crée un genre nouveau dans la littérature. — Appréciation de sa méthode par le *Semeur*. — Conférences dans la chapelle des Allemands, à Saint-Sulpice. — M. Frayssinous s'adjoint d'abord M. Boyer. — MM. de Boulogne et de Sainte-Croix l'encouragent et lui donnent des avis. — Opinion de M. Montaigne sur les Conférences. — Epoque de ces instructions. — Elles s'adressent surtout à la jeunesse. — Réfutation des objections proposées. — M. Frayssinous confesseur. — Son ascendant.

L'ÉGLISE des Carmes, de la rue de Vaugirard, qui avoit été le théâtre des massacres de septembre 1792, et dont M. de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, avoit fait son église paroissiale, en attendant qu'il eût été remis en possession de l'ancienne, occupée par les constitutionnels, réunissoit les catholiques dans sa modeste enceinte. Le séminaire, rétabli en 1800, y assistoit aux offices, et les contemporains de M. Frayssinous se rappellent l'y avoir vu faire diacre à M. Duclaux, un jour de l'Ascension.

En 1801, il y commença, avec l'abbé Michel Clausel de Coussergues, des catéchismes raisonnés. Ce furent d'abord de véritables entretiens entre lui et l'abbé Clausel, qui présentoit les objections des philosophes mo-

dernes avec la vivacité d'esprit qui lui étoit naturelle. M. Frayssinous, en le réfutant avec logique et clarté, s'élevoit quelquefois jusqu'à l'éloquence.

« En face de ce pavé encore teint du sang de tant de prêtres martyrs, sa parole s'enflamme, dit M. l'abbé Noël, dans l'*Oraison funèbre* de l'évêque d'Hermopolis (1); il a sous ses yeux une image des fureurs de l'athéisme; il voit les plaies de la religion et les sonde une à une, pour y verser et l'huile qui adoucit, et le vin qui fortifie. Cette foi que les Pothin et les Denis de notre siècle ont signée de leur sang, il la défend de toute l'énergie de son ame. Ah! sans doute, en ce lieu d'où votre ame s'étoit envolée au sein du bonheur, après avoir consommé son sacrifice, illustres confesseurs, saints pontifes, vous aimiez à voir le jeune et courageux athlète; et, du haut du ciel, vous applaudissiez à ses efforts, vous l'animiez de votre esprit, vous le revêtiez de votre zèle! »

Le succès de cette exposition des vérités de la religion fut immense.

Aux dialogues ou *Conférences*, qui ont donné leur nom aux autres expositions, même quand elles n'ont plus été des conférences proprement dites, M. Frayssinous songea à substituer des discours; et alors fut appliqué le plan que, dans les méditations de sa laborieuse retraite du Rouergue, son esprit avoit mûri pour la défense du christianisme.

« Car ce n'étoit plus le temps de cette foi chevaleresque et sainte, où l'on croyoit sans raisonner; où la corruption du cœur n'entraînoit pas celle de l'esprit; où il suffisoit au prêtre de l'autorité sacrée de son ministère pour faire goûter

(1) Page 8.

sa doctrine. Le christianisme avoit été indignement foulé aux pieds ; et il falloit le défendre devant ses enfans, comme autrefois les Origène et les Tertullien le défendoient devant ses bourreaux (1). »

Aucune nature de controverse ne pouvoit être plus applicable à l'état des esprits, que celle où M. Frayssinous les fit aussitôt entrer avec lui.

« Il ne s'agissoit pas sans doute de pactiser avec le siècle (2) : mais, pour le combattre avec succès, il avoit fallu l'étudier avec soin ; pour le ramener, pour le réformer, il falloit choisir avec discernement le terrain sur lequel il étoit le plus abordable ; il avoit fallu, enfin, chercher et trouver le mode de discussion, la forme même de langage qui convenoit le mieux à l'espèce de lutte qui alloit s'engager. »

M. Frayssinous enrichit la littérature d'un genre nouveau dont les modèles n'existoient pas en France (3).

Il n'est pas étonnant que, dans des temps de foi, on n'eût pas songé à déduire et à détailler dans les chaires chrétiennes toutes les preuves du christianisme. Bossuet et Massillon s'adressoient à des chrétiens convaincus, et ne croyoient pas avoir besoin de remonter aux premiers principes de la loi naturelle. Mais, quand tout a été ébranlé, quand toutes les croyances ont trouvé de nombreux ennemis, quand les premières notions d'ordre, de société, de législation, de morale, ont été niées avec audace, et démenties avec impunité, quand un torrent de doctrines perverses est venu fondre de toutes parts sur l'Europe étonnée, et a sapé toutes les

(1) *Oraison funèbre*, page 8. — (2) M. le baron Pasquier, Discours de réception. — (3) *Ami de la Religion*, t. VII, p. 337.

bases de l'édifice social, alors le défenseur de la religion doit changer ses armes et concerter un plan adapté à un genre d'attaque si différent. Un terrain tout nouveau exige une tactique toute nouvelle, et les dispositions du siècle appellent une toute autre manière de toucher et de convaincre.

Il faut donc laisser un instant de côté la révélation; et, remontant aux dogmes fondamentaux de la loi naturelle, bien établir les principes généraux, en faire voir la liaison, ne descendre à l'un qu'après avoir mis l'autre hors de doute, exposer la nature de notre ame, les droits de la conscience, les règles du juste. Il faut (nécessité honteuse, sans doute, après tant de démonstrations et de lumières) prouver l'existence de Dieu à un siècle indifférent à cette grande vérité ou même fortement prévenu contre elle, réfuter les objections les plus spécieuses, dissiper les nuages de l'ignorance et de l'orgueil, et faire rougir, s'il est possible, l'athéisme de son système absurde autant que dangereux. Ce n'est qu'après avoir posé ces fondemens, qu'il faut arriver à la révélation, dont les preuves doivent se dérouler les unes après les autres par un enchaînement clair, serré, frappant, incontestable.

Appelé à un genre nouveau de controverse, M. Frayssinous répondra aux besoins du temps en modifiant devant son auditoire le langage accoutumé des chaires chrétiennes; et, avant de lui parler de l'Évangile, en lui exposant les articles du symbole commun du genre humain, et les vérités premières que le christianisme suppose et confirme. Mais ses premiers discours, quoique plutôt philosophiques que chrétiens, tendront néanmoins à amener ses auditeurs à reconnoître la religion. Ce sera Pla-

ton en commençant : cependant, peu à peu, l'orateur évangélique se découvrira ; il descendra à des vérités d'un autre ordre ; il exposera la foi dans sa pureté, et ceux qui seront venus l'entendre avec des dispositions païennes, détrompés insensiblement, verront tomber le bandeau qui couvroit leurs yeux, et deviendront chrétiens par la seule force de ses argumens. Il aura la gloire d'avoir ainsi contribué à faire naître et à entretenir l'esprit de religion parmi une portion de la jeunesse ; et son ministère efficace, autant qu'honorable, semblera avoir été suscité par la Providence pour servir de frein et de compensation aux égaremens de l'esprit de système et aux ravages de l'incrédulité.

Les Protestans eux-mêmes ont constaté avec éloge cette nouvelle phase de l'apologétique chrétienne. Le *Semeur*, l'un des principaux organes de nos frères séparés, a dit des Conférences :

« Le temps où elles furent commencées offroit des difficultés tout ensemble et des facilités spéciales... Les adeptes de la philosophie sceptique et les hommes religieux se trouvoient en présence. L'incrédulité, d'une part, bien qu'elle eût un compte terrible à rendre, ne se regardoit pas comme définitivement condamnée. Elle occupoit encore dans les assemblées politiques, dans la magistrature, dans l'armée, dans les académies, partout enfin, les positions les plus influentes, et, quand on lui reprochoit les saturnales atroces de la Terreur, elle osoit en accuser ceux-là même qui en avoient été victimes, prétendant que, pour être modérée, il ne lui avoit manqué que d'être moins combattue.

» Mais la religion, d'une autre part, avoit repris courage et confiance. Elle montroit du doigt les échafauds encore teints de sang, les places vides dans les familles, les débris

fumans de nos cités ; bien plus, elle pénétroit au fond des cœurs, y découvroit un ver caché, une amertume sans nom, et promettoit, en attestant dix-huit siècles de bienfaits, de guérir toutes les blessures de l'homme et de la patrie.

» Ses interprètes étoient éloquens, et le nombre s'en accroissoit chaque jour. La Harpe avoit fait amende honorable de son adoration pour l'esprit de Voltaire. M. de Chateaubriand publioit le *Génie du Christianisme;* M. de Fontanes célébroit en vers harmonieux les fêtes de la religion ; M. de Bonald et M. de Maistre invoquaient les maximes et les souvenirs du passé. Au-dessus d'eux tous, le premier Consul jaloux de rétablir l'ordre, et sachant que les idées religieuses en sont le meilleur fondement, restauroit les formes du culte, en attendant la religion même qu'il n'étoit pas en son pouvoir de réveiller dans les ames. Alors vint M. Frayssinous.

» Il se proposa de parler surtout aux jeunes gens. Les jeunes gens de ce temps-là, élevés bien loin des temples, ne connoissoient de l'Évangile que les citations tronquées de Voltaire, et ne professaient d'autre religion que celle du patriotisme : sceptiques d'autant plus affirmatifs qu'ils étoient plus ignorans, mais aussi n'ayant pas cette longue habitude d'incrédulité qui laisse peu d'espérance à la foi même. On pouvoit supposer que de solides instructions les ramèneroient à des sentimens meilleurs. M. Frayssinous n'en désespéra point. Il les convoqua au pied de la chaire chrétienne, qu'ils étoient étonnés de revoir, et leur adressa des exhortations conformes à leur état intellectuel et moral. Il ne s'avisa pas de leur dire : Croyez sans examen ; croyez, parce que l'Église l'a décidé : le temps n'étoit plus de cette autorité absolue en matière de foi. Il leur dit, au contraire : Examinez pour croire...

» M. Frayssinous ouvrit, pour me servir de ses expressions, une espèce d'académie chrétienne. S'il eût fait des sermons à la manière de Bourdaloue et de Bossuet, on ne

seroit guère venu l'entendre ; et, lors même que l'admiration lui eût donné des auditeurs, son but n'auroit pas été atteint. Les sermonnaires du XVIIe siècle s'adressoient à des hommes nourris dans le christianisme, dépravés peut-être, mais instruits de leurs devoirs, et demandant plutôt des avertissemens pour leur conscience que des lumières pour leur esprit. M. Frayssinous dut prendre son point de départ beaucoup plus haut ou plus bas, comme on voudra l'entendre.

« C'est ce qu'il expliquoit lui-même : « Les temps où nous » sommes, disoit-il, semblent demander un nouveau genre » d'instruction. Il faut bien que le médecin approprie ses » remèdes aux besoins, au tempérament du malade. Or, » telle est la maladie actuelle des esprits, qu'on ne peut » opérer leur guérison qu'en suivant une marche nouvelle. » Que si nos Conférences ne sont pas sans utilité, on voudra » bien nous pardonner ce qu'elles ont de singulier, de trop » éloigné du ton ordinaire de la chaire chrétienne ; et je me » persuade que leur utilité, si elle est réelle, doit nous ab- » soudre devant Dieu et devant les hommes. » Oui certes, et non-seulement M. Frayssinous a été absous de cette innovation, mais son exemple a été suivi, et l'est encore. Les formes de la prédication n'ont rien d'inviolable en soi ; ce n'est pas un défaut de les changer quand les circonstances l'exigent : c'en seroit un de les juger immuables. »

L'église de Saint-Sulpice ayant été rendue au culte en 1802, le cours d'instructions y fut inauguré en 1803, suspendu en 1809, repris en 1814, et clos en 1822, comme l'indique l'avertissement de la *Défense du Christianisme.*

Les conférences eurent lieu d'abord dans une chapelle de Saint-Sulpice, dite la chapelle des Allemands. M. Frayssinous voulut que M. Boyer, son parent, son condisciple, le compagnon de sa retraite, s'associât à cet apostolat. En effet, M. Boyer donna cinq conférences, et l'on

goûta la forme piquante, le tour original, que prenoient dans ses discours les preuves même les plus communes. Son style, animé et plein d'images, saisissoit vivement l'esprit de l'auditoire ; mais il faut convenir que la composition si claire, si méthodique et si sage de M. Frayssinous, étoit plus appropriée à ce genre de démonstrations, et à une jeunesse à qui il falloit apprendre les principes élémentaires du christianisme. Les supérieurs de M. Boyer l'engagèrent donc à se renfermer dans les travaux de l'enseignement ecclésiastique.

Ce fut M. de Boulogne qui, le premier, encouragea M. Frayssinous dans ses nobles efforts, et lui présagea le plus brillant avenir. Le *Conférencier* de Saint-Sulpice fut toujours intimement lié avec cet ami, si bon juge en fait d'éloquence. On lui entendoit souvent dire que M. de Boulogne *étoit né orateur*, et que, s'il avoit fait le cours de ses études classiques, il auroit au moins égalé Massillon.

M. Frayssinous aimoit encore à consulter le savant et judicieux baron de Sainte-Croix, dont les observations étoient toujours accueillies avec déférence.

Il trouvoit d'ailleurs chez ses confrères les encouragemens et les conseils qu'il avoit droit d'attendre de leur amitié. S'étant rendu, vers la fin de 1804, dans le Rouergue où son zèle lui inspira de donner quelques conférences, il écrivit à M. Montaigne pour réclamer ses avis. Nous citerons la réponse du savant Sulpicien, parce qu'elle annonce à la fois, et la modestie de celui qui l'a provoquée, et la cordiale obligeance de celui qui l'a écrite. M. Montaigne disoit dans cette lettre du 2 décembre 1804 (1),

(1) Vie manuscrite de M. l'abbé Montaigne.

« Je ne puis, en commençant, qu'approuver extrêmement les conférences ou discours sur la religion, dans les lieux où l'incrédulité est fort répandue, et où il n'est pas à craindre d'ébranler les simples en leur présentant les objections des incrédules. Ce principe a-t-il son application à la ville que vous habitez? Je l'ignore. Vous êtes sur les lieux : c'est à vous à prononcer ; ou plutôt, puisque vous avez entrepris ces conférences, et que vous les avez par conséquent jugées utiles d'après la connoissance des localités, je vous engage de tout mon cœur à les continuer. J'ajoute que ne fussent-elles pas utiles à Rodez, elles pourroient l'être ailleurs.

» Vous voulez donc traiter la matière de la confession? Vous avez bien raison, car ce seroit beaucoup de faire respecter cette admirable institution. Or, pour atteindre ce but, ne pourriez-vous pas la représenter comme divine dans son institution et très-salutaire dans ses effets? Vous prouveriez l'institution divine de la confession : 1° par l'argument de prescription, et ensuite par la sainte Écriture. Le Père Scheffmacher vous fourniroit de bons matériaux. (*Lettres d'un théologien catholique à un docteur protestant.*) Les principaux avantages de la confession consistent, à mon avis, en ce qu'elle est une source de consolation, de force, de lumières. De consolation, parce qu'elle donne une toute autre certitude que celle qu'on auroit sans la confession, du pardon des fautes qui troublent le cœur et lui font craindre un juge sévère. De force, parce qu'elle donne aux passions un frein et très-efficace et très-doux : très-efficace, on le sent assez ; très-doux, c'est à un homme qu'on s'ouvre, à un homme qui représente, il est vrai, Jésus-Christ, mais qui peut et doit dire : *homo sum, nihil humani à me alienum puto,* qui n'a que des paroles de douceur sur les lèvres, qui fait les fonctions de l'ami le plus tendre, obligé au secret le plus inviolable. (Il y a quelque chose d'assez bon sur tout cela dans les OEuvres du Père Judde.) Enfin de lumières, et des lumières les plus utiles, et aux particuliers, et à la société.

sur les devoirs à remplir, les occasions à éviter, les torts à réparer, les vues de la Providence à seconder (princes, magistrats, riches, pauvres, négocians, etc.) Voyez les *Variations* de M. Bossuet : il me semble y avoir lu que les Protestans qui ont supprimé la confession en ont souvent reconnu la grande utilité... Que seroit une famille, une ville, une province, un empire, où la confession seroit en honneur?... Rappelez aussi les incrédules à leurs premières années, etc. »

L'approbation que M. Montaigne donnoit aux conférences étoit bien propre à confirmer M. Frayssinous dans la pensée de les continuer à Paris.

La manière dont il les composoit, pendant son séjour au séminaire, donnera la mesure de son étonnante facilité et de sa puissance de réflexion. Pendant les récréations, de jeunes lévites se réunissoient quelquefois dans sa chambre. M. Frayssinous, tout en se promenant à grands pas, et sans être distrait par le bruit des conversations, auxquelles il prenoit même part de temps en temps, méditoit son sujet; et de cette méditation résultoient les discours, combinés avec tant d'art et revêtus d'un style si attrayant, qui captivoient ses auditeurs.

Il les prononçoit pendant les six premiers mois de chaque année, à un intervalle tantôt de huit tantôt de quinze jours, et en faisoit ainsi environ quinze par an; nombre bien restreint au gré de son auditoire, composé en grande partie de jeunes gens, dont ceux qui suivoient les exercices de piété présidés par le digne P. Bourdier-Delpuits, formoient le noyau.

« C'est pour eux, disoit M. Picot (1), que ces conférences

(1) *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature,* suite des *Annales catholiques* et *des Annales littéraires et morales*, t. II, p. 44.

ont été principalement instituées, et l'empressement avec lequel ils s'y portent est sans doute la plus douce récompense qu'envie l'estimable auteur de cet établissement. Il est consolant de penser qu'au milieu d'une ville peuplée d'une jeunesse frivole ou corrompue, il y en ait qui, résistant aux séductions de l'âge et de l'exemple, goûtent encore les instructions solides, et mettent à se pénétrer des grandes vérités de la religion et de la morale, le même soin que d'autres apportent à les oublier et à les combattre. On aime à voir, dans des temps de dépravation et de licence, accourir à ces réunions utiles des jeunes gens de tous les rangs et de toutes les classes, des noms distingués, des étudians en médecine et en jurisprudence, des élèves de l'École polytechnique, tous ceux enfin qui ont eu le bonheur de sentir les secours et les bienfaits qu'ils peuvent retirer de la religion, soit pour leur bonheur privé, soit dans la carrière des sciences humaines. »

M. le baron Pasquier (1) dit à son tour :

« On vit se réunir au pied de la chaire de M. Frayssinous non-seulement la jeunesse studieuse qui abonde dans le quartier des écoles, mais celle encore qui, plus adonnée aux plaisirs du monde, sembloit devoir résister davantage à un enseignement sérieux. L'une et l'autre se firent remarquer par la religieuse attention avec laquelle elles écoutoient ce nouveau maître. La voix de M. Frayssinous avoit ce ton d'autorité qui commande le respect, qui invite à la confiance. Toutes ses paroles respiroient cette conviction profonde et réfléchie, qui est d'autant plus communicative qu'elle s'exprime avec plus de modération ; et, lorsqu'on voyoit les rangs si pressés de ces jeunes hommes dont la foule s'assembloit autour de lui, il eût été difficile de ne pas reconnoître qu'il y avoit dans ses discours quelque chose de merveilleu-

(1) Discours de réception.

sement adapté aux instincts de cet âge que les passions peuvent égarer, mais qui presque toujours se soumet assez volontiers, et même avec une sorte d'empressement, aux démonstrations qui ont un grand caractère de bonne foi. Des hommes d'un âge plus mûr, des hommes graves dans toutes les professions, dans toutes les situations, ne tardèrent pas à venir juger par eux-mêmes du mérite d'un enseignement dont le retentissement n'avoit pu leur échapper ; et le jugement qu'ils en portèrent fut une éclatante confirmation des impressions dont ils se trouvèrent environnés.

» Ne se parant qu'avec une extrême réserve des ornemens d'une éloquence qui auroit pu donner à sa parole un caractère trop mondain, et s'appliquant à ne chercher ses moyens de succès que dans l'exposé même de la doctrine antique et révérée dont le dépôt étoit confié à son ministère, M. Frayssinous étoit pourtant écouté avec cette curieuse attention qui ne s'obtient ordinairement que là où se rencontre le puissant attrait de la nouveauté : c'est qu'il racontoit l'Évangile aux premiers jours du XIXe siècle ; c'est qu'il parloit d'une religion révélée, de ses mystères, de sa morale et de son culte divin, devant un auditoire qui ne pouvoit plus se rappeler, sans un profond sentiment de honte et de tristesse, que des Français avoient été condamnés à assister aux fêtes de la Raison, et que naguère encore on avoit entendu retentir, sous ces mêmes voûtes où dominoit enfin la voix de l'orateur chrétien, les misérables chants de ce prétendu culte inventé par un homme assez foible d'esprit pour croire qu'il lui appartenoit de fonder une religion. Quel prodigieux contraste ! et que d'instructions devoient en sortir, alors que tant de folles jactances, tant d'efforts impuissans qui n'ont abouti qu'à mieux étaler les misères de l'orgueil humain, étoient remplacés par cette imposante et solennelle discussion où le prêtre n'aspiroit qu'à rendre toujours plus sensible la puissance du Dieu dont il célébroit la gloire et les bienfaits ! »

Des lettres d'objections étoient-elles adressées à l'orateur ; il y répondoit en chaire, et indiquoit les livres à lire pour obtenir la solution des doutes qu'on lui proposoit.

C'est ainsi qu'il combattoit et les sophismes voltairiens et les doctrines matérialistes de Cabanis, qui, à cette époque, disputoient à la religion le cœur de la jeunesse. Celle-ci, vivement préoccupée des réfutations du conférencier de Saint-Sulpice, transportoit la discussion dans ses entretiens privés, et jusque dans les restaurans et les promenades publiques. Un neveu de Cabanis, champion obstiné des théories de son oncle, se fit remarquer par sa persistance à lutter contre l'heureuse influence de M. Frayssinous ; mais M. de Portets, alors élève en droit, depuis professeur distingué à l'École de Paris, et l'un des plus zélés disciples de l'orateur chrétien, le réfuta avec vigueur et le couvrit de confusion.

Non-seulement M. Frayssinous exposoit la vérité comme orateur ; mais il la faisoit pratiquer comme confesseur. Pasteur et père de la jeunesse, qui en foule recouroit à lui, il lui prodiguoit des conseils de piété et de direction. Oracle de tout ce qu'il y avoit de sage, il portoit la modestie au point de se défier souvent de lui-même, et, quand on lui demandoit des lumières dans un cas difficile, il envoyoit celui qui le consultoit à M. Boyer, réduisant ainsi ses admirateurs à ne savoir ce qu'il falloit le plus apprécier, de son éloquence, de sa sagesse, ou de son humilité. Depuis saint Vincent de Paul, il n'y avoit que l'abbé Émery qui eût joui d'une telle influence et d'une telle autorité.

CHAPITRE VIII.

M. Frayssinous songe à quitter le séminaire. — Lettre à M. Emery. — Il consulte M. Philibert de Bruillard. — Sa charité pour les pauvres. — M. Boyer le remplace dans sa chaire. — Les conférences ont lieu dans l'église même de Saint-Sulpice. — M. Frayssinous est mandé à la préfecture de police. — Le comte Portalis, ministre des Cultes, prend sa défense. — Phrase très-digne de l'orateur sur Buonaparte. — Objet des conférences de 1808. — M. Frayssinous conduit M. Affre à Paris. — Goût sûr de M. Boyer. — Visites de M. Frayssinous à La Ronce. — Vers qu'il compose pour son portrait.

La société de Saint-Sulpice, dont M. Frayssinous faisoit partie, n'a pour objet que l'éducation cléricale. L'apostolat de l'orateur chrétien, quelque utile qu'il fût, ne rentrant pas dans cette mission spéciale, M. Frayssinous, que la carrière des conférences, poursuivie depuis 1803 jusqu'en 1806 avec un succès toujours croissant, réclamoit tout entier, songea à quitter le séminaire pendant les vacances de 1806. Il écrivit de Saint-Côme à M. Émery, sous la date du 11 septembre, une lettre qui fait connoître sa pensée.

« Monsieur et très-honoré Supérieur,

» Il y a long-temps que j'ai dans l'esprit un projet que je ne dois pas exécuter sans vous en faire part. Il pourra vous paroître singulier ; mais aussi rien de plus singulier que les circonstances où la Providence m'a placé. Vous avez pu vous apercevoir, ou du moins soupçonner plus d'une fois, que j'avois un goût très-décidé pour les conférences de Saint-Sulpice, et que mon penchant naturel m'entraînoit plus vers ce genre d'occupation que vers tout autre. Jusqu'ici, resserré par le local, ou livré à des fonc-

tions très-applicantes, je n'ai pu donner à cette œuvre qu'un degré d'intérêt et d'utilité assez borné. Je croirois que le moment est venu de lui procurer le développement dont elle est susceptible; il est aisé d'en faire une œuvre d'une utilité majeure et universelle. Si la chose étoit à créer, on pourroit hésiter à cause de la grande incertitude du succès; mais la chose existe: elle a été en croissant tous les ans; il ne s'agit plus que de la pousser plus loin. Voici, à ce sujet, toutes mes idées. Il me semble que, dans les temps où nous sommes, un des plus grands services qu'on puisse rendre à la religion, c'est de la remettre en honneur aux yeux des classes élevées de la société. En vain on ouvrira des séminaires: s'ils ne se remplissent de sujets, et même s'ils manquent de sujets d'une certaine condition, il en résultera un très-grand mal pour l'Église. Si les classes honnêtes de la société n'ont aucune considération pour la religion et ses ministres, tout ira en dépérissant. Je crois donc que c'est aller directement au but, que de travailler à rendre la religion vénérable et chère à la jeunesse faite par son éducation et sa naissance pour occuper les premiers rangs de la société. Or, tel est l'objet des conférences de Saint-Sulpice. On y voit des jeunes gens de toutes les provinces, qui ne peuvent qu'en rapporter des impressions salutaires. C'est une chose digne d'être conservée, très-appropriée aux circonstances, et dont les résultats peuvent être très-heureux, qu'une suite d'instructions raisonnées sur la religion, écoutées avec intérêt par une foule de jeunes gens destinés à être un jour des pères de famille, et qui doivent avoir sur l'esprit et l'opinion du peuple une si grande influence. Je sais qu'à parler en général l'œuvre des séminaires est la première de toutes; mais il ne s'agit ici que d'un individu qu'il est aisé de remplacer dans l'enseignement de la théologie. La Providence a voulu que je fusse l'homme propre aux conférences dont je parle. Si je les continue dans un local vaste et

commode, l'utilité en sera beaucoup plus étendue. Je ferois un cours d'instructions qui dureroit deux ans, huit mois chaque année; je traiterois une suite de sujets analogues aux temps où nous sommes et aux besoins de la jeunesse. Je sens bien que mon plan est incompatible avec les fonctions que j'ai remplies jusqu'ici, et même avec mon séjour au séminaire. Dans tout cela je ne trouve aucun avantage temporel, il est même assez clair que c'est plutôt le contraire; je n'ai l'espoir fondé d'aucune place quelconque; pourvu que je puisse subsister, c'est tout ce qu'il me faut. Si vous goûtez mes idées, je crois que vous n'aurez pas lieu de vous en repentir. Quoi qu'il arrive, je n'en serai pas moins pénétré du plus profond sentiment de respect, d'estime et d'attachement pour vous et tout ce qui compose votre compagnie. »

M. Émery avoit trop bien su apprécier le mérite de M. Frayssinous pour ne pas voir avec peine l'éloignement d'un sujet qui avoit déjà rendu et pouvoit rendre encore de si grands services au séminaire et à la compagnie de Saint-Sulpice. Il eût vivement souhaité pouvoir concilier les vues de l'orateur chrétien avec son séjour au séminaire, et il se flatta quelque temps d'y réussir. M. Frayssinous, de son côté, ne le désiroit pas moins ardemment, et il lui en coûtoit infiniment de quitter une maison à laquelle il avoit toujours été attaché par les sentimens d'estime et de vénération les plus sincères. Mais le séjour du séminaire lui paroissoit incompatible avec la nouvelle carrière que la Providence sembloit ouvrir devant lui. L'œuvre des conférences étoit de nature à exiger l'emploi de tout son temps; et il eût été aussi pénible pour lui que contraire à l'usage du séminaire, d'y demeurer dans une situation tout-à-fait exceptionnelle, entièrement étranger aux travaux et aux fonctions que les directeurs ont cou-

tume de partager entre eux. Il crut donc que la Providence l'obligeoit à rompre, du moins pour un temps, des liens chers à son cœur.

Avant d'opter entre Saint-Sulpice et la carrière des conférences, il réclama l'avis de M. Philibert de Bruillard, avec lequel il étoit lié. Dans cette circonstance délicate, M. Philibert n'hésita point. « Quelque important que soit votre emploi de professeur au séminaire de Saint-Sulpice, lui dit-il, celui de prédicateur des conférences dans l'église de Saint-Sulpice l'est bien davantage. Là, vous pouvez facilement être remplacé ; pour les conférences, je ne connois personne qui puisse vous continuer. » Dès-lors, M. Frayssinous quitta le séminaire, mais sans cesser d'être uni de cœur avec l'estimable société qu'il regardoit comme sa seconde famille ; et la suite de sa vie a bien montré que cette séparation n'avoit rien changé à ses sentimens pour une maison qu'il considéra toujours comme un des plus précieux asiles de la science et de l'esprit ecclésiastiques. Il disoit de MM. de Saint-Sulpice : « Ils obtiennent, par la nature même de leur institut, ce qu'il y a de plus parfait dans la religion, la vie cachée. Ce sont des hommes qui font le bien sans qu'on en parle. »

En quittant le séminaire, M. Frayssinous habita rue Garancière l'appartement de M. de Quelen, qui avoit été son disciple ; puis il demeura impasse Férou avec M. Feutrier, aujourd'hui pair de France et frère de l'abbé Feutrier qui avoit aussi suivi son cours à Saint-Sulpice. Ainsi se resserroient de premières relations qu'on verra devenir de plus en plus intimes, et qui influeront sur la carrière de l'orateur chrétien.

Indépendamment d'un Christ au tombeau et de la

Sainte-Vierge *au raisin*, d'après Mignard, trois gravures, représentant saint Vincent de Paul, Bossuet et Fénelon, faisoient tout l'ornement de sa modeste demeure; elles ornèrent ensuite l'appartement non moins simple qu'il occupa à l'Abbaye-aux-Bois. Le choix de ces trois portraits, que M. Frayssinous voulut toujours avoir sous les yeux, le peint tout entier. Le zèle sacerdotal et la charité de saint Vincent de Paul, le génie et la science profonde de Bossuet, l'élégance et la douceur de Fénelon, lui étoient incessamment rappelés par leurs images; et, en les regardant, il s'inspiroit de leur intelligence et de leurs vertus.

Sa charité, par exemple, étoit inépuisable. Dans une des entrevues qu'il avoit avec M. Philibert de Bruillard, tous les huit jours, depuis sa sortie du séminaire, et avant 1811, il lui demanda si telle somme qu'il donnoit chaque année aux pauvres étoit suffisante pour l'acquit de sa conscience. Il reçut de son ami une réponse d'autant plus affirmative, que cette somme étoit fort honorable et annonçoit toute la générosité de son cœur.

Lorsque l'argent lui manquoit, il trouvoit encore le moyen de donner. Un jour, madame la comtesse de C. vouée aux bonnes œuvres, se présente chez lui. Comme elle le voit fermant son secrétaire : « N'ayez pas peur, monsieur l'abbé, lui dit-elle; aujourd'hui, je ne veux rien vous demander, ni rien vous prendre. » Il lui répond en souriant que la requête ou la tentative seroit vaine parce que sa bourse est à sec. « Cependant, ajoute-t-il, vous instruisez un pauvre protestant, et il faudra bien que je vienne à son aide pour le jour de son abjuration. Encore devra-t-il être convenablement vêtu. J'ai là, faute d'argent, une redingote que je lui ré-

serve. — De grâce, montrez-la moi, reprend madame de C. » La redingote aussitôt passe dans ses mains ; et, comme elle connoissoit le charitable prêtre : « Vous ne trouverez pas mauvais, dit-elle en s'esquivant, que je l'emporte avec moi ; car vous avez tant de pauvres, que, si elle restoit ici, mon protégé courroit grand risque de ne pas l'avoir. »

Du reste, M. Frayssinous, pour s'entretenir dans l'esprit de Saint-Sulpice, ne manquoit pas d'assister chaque année à la retraite du séminaire, qui a lieu après la Saint-Denis, au mois d'octobre, pour la rentrée des classes. Le 21 novembre, jour de la Présentation de la sainte Vierge, il assistoit au renouvellement des promesses cléricales, et sa voix s'unissoit, au lutrin, à celles qui, au nom de la tribu sainte, y célébroient le Seigneur au service duquel il s'étoit engagé.

M. Boyer, jusqu'alors professeur de philosophie, quitta sa chaire pour succéder, dans l'enseignement de la théologie dogmatique, à M. Frayssinous, qui se livra désormais tout entier au travail des conférences, en communiquant à son ami le plan de ses discours, le choix de ses preuves, et jusqu'à ces beaux mouvemens oratoires par lesquels il savoit tempérer l'austérité de la dialectique.

Le talent remarquable de M. Boyer pour ce nouvel enseignement brilla surtout dans ses leçons sur la Religion et l'Église, sur la Justice et les Contrats. Des élèves d'élite, devenus depuis ses confrères, ou placés par ses savantes leçons, comme par l'exemple qu'il leur donnoit de toutes les vertus sacerdotales, à la tête du clergé de France, admiroient alors la rectitude de son esprit, la justesse de ses raisonnemens, les trésors de son érudition. Maître de sa matière, il l'envisageoit sous toutes ses

faces, et la reproduisoit selon ses diverses formes. Il posoit avec clarté l'état de la question, la dégageoit de tout ce qui étoit accessoire et inutile; et tantôt resserrant ou concentrant ses idées, tantôt les développant et les mettant dans un nouveau jour, il les classoit dans ce bel ordre qui en fait la lumière et la force. Souvent, pour avoir un excellent discours apologétique de la religion, ses élèves n'avoient qu'à transcrire la leçon du docte professeur. Ainsi on vit plus tard un de nos plus célèbres orateurs, à son début plein d'éclat dans la chaire chrétienne, se contenter de développer les notes qu'il avoit recueillies dans la classe de M. Boyer, et qu'il savoit parer, au besoin, des riches couleurs de sa brillante imagination. C'est ce que le vénérable Sulpicien appela avec une naïveté charmante *prêcher ses cahiers*; et son admiration, d'ailleurs si méritée, fut chaudement acquise au prédicateur qui disoit n'être dans la chaire que l'écho de sa classe.

Dans l'été de 1806, l'enceinte de la chapelle des Allemands n'avoit pu suffire à la foule des jeunes gens. La police, sur le rapport d'un de ses agens, conçut quelque inquiétude au sujet du cours d'instructions religieuses qui s'y renouveloit toutes les années (1). Au commencement de 1807, sur l'invitation du comte Portalis, ministre des Cultes, il eut lieu dans l'église même. C'étoit donner à l'orateur le *local vaste et commode* dont il parle dans sa lettre à M. Émery.

MM. Bourdier-Delpuits et Le Surre, amis de M. Frayssinous, s'entretenoient avec lui de ses conférences, et l'apologiste leur répétoit souvent qu'il s'étoit senti, dès

(1) Jauffret, *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France, pendant les premières années du* XIXe *siècle*; t. II, p. 198.

sa jeunesse, porté à donner des instructions aux jeunes gens, et qu'il s'y étoit surtout préparé par la lecture de Bossuet. « Les prédicateurs doivent se nourrir de Bossuet, disoit-il à M. Le Surre ; il est inégal, et descend quelquefois très-bas : mais il se relève aussitôt, et, comme un aigle, plane dans les cieux, où il entraîne à sa suite les intelligences. Encore une fois, c'est Bossuet qu'il faut méditer pour se former à la prédication. » MM. Le Surre et Bourdier-Delpuits n'étoient pas d'avis que leur ami quittât la chapelle des Allemands, dont l'enceinte modeste comportoit un style plus familier et demandoit d'ailleurs moins d'efforts, pour monter dans la chaire de la vaste église, que la voix de l'orateur devoit avoir plus de peine à remplir, et dont l'auditoire plus solennel exigeroit un ton plus digne, plus élevé, et plus difficile à soutenir. Ils craignoient tous deux un échec pour M. Frayssinous ; mais ils ne tardèrent pas à convenir que son succès avoit heureusement trompé leurs prévisions et qu'il dépassoit même toutes les espérances.

Le cours s'ouvrit, le dimanche 4 janvier, en présence du comte Portalis (1), qui fut frappé du talent de l'orateur et de la vigueur de sa dialectique. Le cardinal Maury, autorisé, en 1806, à venir à Paris, assistoit aussi à cette conférence, où l'orateur parla de la nécessité d'étudier plus que jamais la religion. De la grande porte la foule s'étendoit à flots pressés jusqu'aux marches du sanctuaire. Du haut de la chaire, l'abbé Frayssinous dominoit ce vaste auditoire, et le remuoit profondément par sa parole éloquente, que secondoit la noblesse de son attitude et de son geste : il étoit

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. II, p. 45.

imposant à voir, admirable à entendre : tant il y avoit de force et de majesté dans ce langage, expression si pure des vérités les plus élevées !

La conférence suivante, du dimanche 11 janvier, consacrée à prouver la Providence par l'ordre qui règne dans la nature, valut à M. Frayssinous cet hommage de M. Picot (1), qui a d'ailleurs trop peu parlé des conférences de cette époque :

« Il nous a paru que l'orateur possédoit à fond sa matière et la traitoit avec facilité, qu'il raisonnoit avec justesse, que son style étoit attachant, son débit grave, et que son discours étoit digne et de la cause qu'il défend et du lieu où il parle. Les amis de la religion applaudiront sans doute au zèle qui l'anime et à l'usage qu'il fait de ses talens ; et ceux qui ont eu le malheur de fermer les yeux aux lumières de la foi pourroient être étonnés, s'ils venoient à ces conférences, de voir les objections de l'incrédule résolues avec sagacité, ses déclamations confondues sans aigreur ; et, en apprenant à connoître une religion, objet de tant de calomnies et en butte à tant d'outrages, peut être en viendroient-ils à l'estimer et à la chérir. »

La composition de l'auditoire, où se trouvoient habituellement des fonctionnaires publics et des personnes de toutes les classes, auroit dû rassurer suffisamment l'autorité. Tout à coup, cependant, sans en prévenir le ministre des Cultes, sans songer que tout ce qui avoit rapport aux affaires ecclésiastiques étoit dans les attributions de ce ministre, on appela M. Frayssinous à la préfecture de police (2). On l'interrogea sur ses discours ; on s'étonna de ce qu'il ne parloit jamais de la gloire des armées françaises

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. II, p. 45.
(2) Jauffret, *Mémoires historiques, etc.* t. II, p. 199.

ni de la conscription militaire. En effet, Fouché, pour vaincre la répugnance de la jeunesse à se soumettre aux lois de la conscription, avoit imaginé d'en faire recommander l'obéissance par M. Frayssinous. A cette bizarre exigence, il répondit qu'une telle matière étoit tout à fait étrangère à son sujet, et qu'il croyoit assez bien servir le gouvernement établi en formant de bons chrétiens. Le préfet de police, irrité, lui reprocha de prêcher le *cagotisme* et les pratiques superstitieuses. En vain, l'abbé Frayssinous chercha à se justifier et donna les explications les plus satisfaisantes. Ses conférences alloient être interrompues, s'il refusoit de se conformer à l'ordre de matières qu'on lui traçoit.

Le 17 mars 1807, le comte Portalis, qui avoit conçu une haute estime pour le mérite de l'orateur, écrivit au ministre de la Police générale. Il lui fit observer que M. Frayssinous étoit un ecclésiastique estimable et éclairé; que les reproches mêmes qu'on lui faisoit prouvoient qu'il ne s'étoit rien permis qui pût compromettre la paix publique, et donner occasion aux agens de la police d'exercer leur zèle. Il l'assura que, dans trois discours différens, à l'un desquels il avoit lui-même assisté avec le cardinal Maury, l'orateur avoit parlé convenablement de la gloire militaire de la France; qu'il n'avoit rien dit du recrutement de l'armée, parce qu'il ne devoit pas en parler dans un discours entièrement étranger à cette matière, et qu'on seroit fondé à suspecter les intentions d'un ministre de la religion qui parleroit à tort et à travers sur un pareil sujet. Enfin, au reproche fait à l'orateur de prêcher le *cagotisme* et les pratiques superstitieuses, le ministre des Cultes répond que cet ecclésiastique n'a pu jusqu'alors s'occuper

que des grandes vérités de la religion naturelle; qu'ayant repris depuis peu ses conférences, il n'a présenté encore le christianisme que comme le plus beau système de religion que l'on puisse offrir à des nations civilisées; qu'il n'a été question ni de culte, ni de dévotion, ni de simples pratiques de piété; que les rapports faits à cet égard sont donc sans fondement, et qu'on n'auroit pas dû, sans les vérifier, mander celui qui en étoit l'objet; qu'il falloit respecter le caractère d'un homme dont aucune circonstance ne pouvoit faire suspecter les intentions, et ne pas décourager ceux qui cherchoient, comme lui, avec un généreux dévouement, à se rendre utiles à leurs semblables. Cette lettre du comte Portalis à Fouché n'est pas moins honorable pour celui qui l'a écrite que pour le prêtre dont il couvroit le talent et le caractère de sa protection.

Buonaparte, alors à la tête des armées, ayant été instruit par le ministre des Cultes des difficultés suscitées à M. Frayssinous, révoqua la mesure que Fouché avoit prise. On fit seulement entendre au *conférencier* de Saint-Sulpice qu'il auroit dû parler avec éloge du chef de l'État. Le talent est une puissance, et Buonaparte n'en souffroit d'aucune sorte qui ne fussent ses tributaires.

M. Frayssinous devoit-il sacrifier l'œuvre si belle, l'œuvre de régénération qu'il venoit de commencer, pour une simple phrase? Il ne le pensa point. Mais sa phrase fut digne : il se borna à remercier Dieu d'avoir employé une main puissante à relever les autels.

Les grands principes de la loi naturelle furent l'objet des conférences de 1808 (1).

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. VI. p. 43.

Dans la maison de *la Vache noire*, d'où le séminaire fut successivement transféré rue Notre-Dame-des-Champs et rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, M. Frayssinous avoit été l'un des maîtres de l'abbé de Quelen, appelé à monter un jour sur le siége de Paris. Au mois d'octobre 1808, après avoir visité sa famille dans les montagnes du Rouergue, il amena dans la capitale le jeune Denis-Auguste Affre, né à Saint-Rome-de-Tarn, le 28 septembre 1793, et destiné à succéder au pieux et illustre disciple de M. Frayssinous dans la chaire de Saint-Denis. A peine âgé de quinze ans, M. Affre venoit se placer sous la tutelle de M. Boyer, son oncle. Pendant la première année qu'il passa au séminaire de Saint-Sulpice, M. Boyer, qui possédoit à un degré éminent le sentiment des beautés oratoires, aimoit à lui lire les oraisons funèbres de Bossuet, les plus beaux sermons de Bourdaloue et de Massillon, et, dans le cours de ses lectures, il s'arrêtoit fréquemment pour faire des remarques pleines de sens et d'originalité, mais toujours dictées par un goût sûr. Il n'est donc pas étonnant que M. Boyer rendît avec bonheur, dans ses sermons, ce qu'il sentoit avec tant de force.

M. Frayssinous, qui revoyoit toujours avec joie ses chères montagnes du Rouergue, alloit quelquefois goûter un moment de repos plus près de Paris. Il s'étoit lié avec toute la famille de C. dont le chef l'aimoit beaucoup. Madame la vicomtesse de S. fille de M. de C. habitoit souvent la terre de La Ronce, non loin d'Anet et de Chartres. Admis dans l'intimité de cette noble et pieuse famille, M. Frayssinous se plut à l'y visiter. L'endroit le plus solitaire étoit celui qu'il cherchoit de préférence, et l'on conserve un gros chêne sous lequel

il alloit, disoit-il, arranger ses pensées. On le laissoit libre de travailler dans sa chambre ou dans le parc, et cette liberté étoit ce qui lui plaisoit le plus à la campagne. Le soir, il jouissoit du travail de sa journée : il lisoit à la famille réunie quelques passages des conférences que venoient de produire ses loisirs laborieux ; ou bien on faisoit de la musique, délassement qui lui causoit le plus vif plaisir. A sa prière, les nièces de madame de S. chantoient tantôt des cantiques, tantôt des morceaux de musique en chœur ; et souvent il les interrompoit pour chanter lui-même de petits couplets improvisés avec esprit, qui annonçoient le calme et la joie de son ame. Ces vers, composés par M. Frayssinous, ont été trouvés au bas d'un portrait, laissé à ses amis pour les consoler de son absence :

Si de Verneuil le grand Apelle
M'eût peint le bonheur dans les yeux,
Sa main eût été plus fidèle :
A la Ronce, j'étois heureux.

Il étoit gai, mais avec dignité, ne riant jamais aux éclats ; et sa gaîté toute naturelle animoit cette petite société. Il aimoit à causer avec le curé du village, qu'il estimoit beaucoup. Il s'entretenoit aussi avec les personnes les plus simples, sans jamais laisser apercevoir qu'il se crût plus d'esprit qu'elles n'en avoient elles-mêmes. La moindre chose l'amusoit ; et, si nous ne craignions pas de descendre à un détail minutieux ou trop peu grave, nous dirions qu'un chien auquel un curé du voisinage avoit appris mille tours d'adresse étoit pour lui, après de sérieux travaux, une innocente récréation ; de même qu'à Paris un serin, qui voltigeoit en toute liberté dans son appartement de l'Abbaye-aux-Bois, avoit

le privilége de le distraire de ses plus profondes méditations. Son esprit s'épanouissoit avec bonheur dans le charme de l'intimité ; son intelligence élevée se détendoit avec complaisance, pour puiser dans ce repos des forces nouvelles ; et une simplicité qui reflétoit la candeur de son ame, étoit le cachet de toute sa conduite.

Sa correspondance de 1837 avec madame la vicomtesse de S. montrera quels doux souvenirs il conserva, dans la vieillesse, des jours qu'il avoit si heureusement passés à La Ronce auprès de ces dames pieuses, dont il dit à M. l'abbé L. : « Ce sont des femmes de la primitive Eglise. »

CHAPITRE IX.

Objet des conférences de 1809. — Le cardinal Fesch assiste à la première. — M. Frayssinous justifie les conférences contre les objections de quelques critiques. — Succès extraordinaire du discours sur l'indifférence en matière de religion. — Appréciation des conférences par le cardinal Maury. — MM. Legris-Duval et Frayssinous comparés par le cardinal de Bausset. — Interruption des conférences. — Influence comparée de MM. de Chateaubriand et Frayssinous.

Les grands principes de la loi naturelle avoient été l'objet des conférences de 1808. Il fut question, dans celles de 1809, de la religion révélée, qui est le complément de la loi naturelle (1).

L'orateur, que son talent et son zèle avoient rendu si justement recommandable, se vit accueilli avec le même empressement et entouré de la même affluence que les années précédentes.

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. VI, p. 43.

« On remarquoit surtout, comme à l'ordinaire, dit M. Picot (1), une jeunesse nombreuse, qui, sans doute, n'étoit pas uniquement attirée par la curiosité d'entendre des choses bien dites, mais aussi par le plaisir d'entendre des choses bien pensées, et qui venoit chercher là un contre-poison contre tant de maximes fausses et perverses qui retentissoient de toutes parts à ses oreilles, et dont les conversations, les discours et les livres étoient comme inondés. »

Le cardinal Fesch, que M. Picot nomme le *protecteur-né de tout ce qui est bon et utile* (2), l'archevêque de Toulouse, les évêques de Casal, de Chartres, de Gand et de Troyes, assistèrent, le dimanche 15 janvier, à l'ouverture des conférences. L'orateur, après avoir retracé dans son exorde le tableau des funestes progrès que l'incrédulité avoit faits depuis un demi-siècle; après avoir mis en opposition la pureté de la morale et la solidité des raisonnemens qu'on trouve dans les ouvrages des défenseurs de la religion, avec les principes licencieux et les maximes qui remplissent les écrits des incrédules, annonça que la réfutation de l'incrédulité étoit le but de ses instructions. Il convenoit d'autant plus de traiter ce sujet en ce moment, que l'impiété avoit pénétré dans toutes les classes de la société et étoit répandue dans la plupart des livres de l'époque; en sorte que, suivant l'expression même de M. Frayssinous, la religion étoit forcée de faire son apologie devant ses propres enfans, comme autrefois devant les Gentils et les Juifs. Il montra ensuite combien les inconvéniens que quelques personnes avoient cru voir dans ces conférences méritoient peu d'entrer en comparaison avec les avantages qu'elles pouvoient procurer; avantages, au reste, que l'expé-

(1) Picot, *Mélanges de philosophie*, t. VI, p. 42. — (2) *Ibid.*

rience attestoit tous les jours, et que M. Frayssinous auroit pu développer, si sa modestie le lui eût permis. Il insista enfin sur la forme de ses instructions, qui tenoient le milieu entre la gravité des sermons ordinaires et la sécheresse des discussions scolastiques. Dans chaque matière, remonter aux principes, les poser d'une manière claire; prévoir les difficultés, les résoudre; ménager, comme la charité l'ordonne, la personne des incrédules, mais combattre sans ménagemens leurs sophismes et leurs vains systèmes, telle étoit la méthode de l'orateur.

Le dimanche 29 janvier, il devoit parler sur l'indifférence en matière de religion, sujet que la dépravation du siècle n'avoit rendu que trop intéressant : aussi attira-t-il un concours prodigieux (1). Examinant la question sous un double point de vue, M. Frayssinous établit qu'il n'y a rien de plus déraisonnable, ni rien de plus funeste que l'indifférence en matière de religion.

Les hommes qui s'adonnent aux sciences, dit-il, cherchent toujours à s'éclairer, à dissiper les ténèbres qui couvrent encore une grande partie des objets de leurs recherches. Dans toutes les circonstances de la vie, on aime à éclaircir ses doutes sur une multitude de points, souvent assez peu importans. On éprouve toujours que l'état d'incertitude est un pesant fardeau. Quelle inconséquence qu'il en soit autrement en matière de religion ! Importe-t-il donc peu de s'assurer s'il y a, après cette vie, des peines et des récompenses éternelles, ou si, comme le prétendent les matérialistes, les bons et les méchans n'ont rien à espérer ni à craindre après leur

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. II, p. 137

mort? S'élevant ensuite contre ceux qui sont indifférens sur tout sans examiner rien : « Je ne vous dis pas, s'écria-t-il, *Croyez avant d'examiner*, mais *Examinez pour croire.* » Il fit encore ressortir le ridicule de l'opinion de certains esprits forts, qui admettent à la vérité qu'il faut une religion, mais qui ajoutent que toutes sont bonnes, et qu'on fera bien de suivre la religion du pays où l'on se trouve; que la femme, par conséquent, devra en changer si elle épouse successivement plusieurs maris de religions différentes : comme si ce n'étoit pas le comble de l'absurdité que de trouver tout simple que l'on blasphème aujourd'hui ce que l'on adoroit hier.

Pour montrer les funestes effets de l'indifférence, M. Frayssinous prouva d'abord qu'elle n'est qu'un athéisme pratique. En effet, l'indifférent, ainsi que l'athée, n'est ni retenu dans le bien par les promesses de la religion, ni épouvanté par ses menaces. Dégagé de ce frein, il doit s'abandonner sans réserve aux derniers excès. Que deviendroit donc la société, si le système de l'indifférence s'enracinoit dans toutes les classes? La peinture des désordres affreux qui résulteroient de ce système, et des remèdes plus terribles encore qu'il faudroit y opposer, termina cette conférence, où l'orateur avoit déployé plusieurs fois une force et une chaleur qui honoroient encore plus son ame que son talent. Ainsi, il avoit combattu avec une véhémence tout-à-fait éloquente l'adage d'une certaine classe d'esprits forts qui disent froidement que « la religion est bonne pour le peuple ; » comme si, tous les hommes ayant les mêmes passions, ce qui est bon pour les uns pouvoit n'être pas bon pour les autres, et comme si le peuple pouvoit respecter

long-temps ce qu'il verroit méprisé par les classes supérieures. Montesquieu n'étoit pas de l'avis de ces hommes dédaigneux, lui qui dit que, quand même la religion seroit inutile pour le peuple, elle seroit nécessaire pour le souverain qui n'a que ce seul frein pour se contenir. Le passage du philosophe est assez connu; mais il n'est pas plus beau que celui du conférencier de Saint-Sulpice. L'orateur chrétien sonda toute la profondeur de la plaie, et ses auditeurs le quittèrent vivement éclairés sur les dangers d'un système aussi funeste dans la pratique qu'absurde en théorie.

Dans la conférence du 19 mars, il devoit venger la Genèse des attaques multipliées, dirigées contre elle par les philosophes modernes, et prouver la vérité des récits de Moïse touchant la création et le déluge (1). Il la prépara par des études préliminaires sur la géologie, dont le docteur Pignier, l'un de ses auditeurs assidus et de ses amis les plus dévoués, lui développa les secrets. La pénétration de son esprit, allant au-devant des explications, lui suggéroit des questions qui montroient avec quelle justesse il avoit saisi l'ensemble de cette science, jusqu'alors étrangère pour lui. Le cours d'histoire naturelle que l'illustre Cuvier professoit au collége de France, fournit au docteur Pignier des notes précieuses, dont M. Frayssinous se servit dans ses travaux relatifs à Moïse. On n'ignore pas en effet quel appui les recherches de M. Cuvier sur les ossemens fossiles prêtent à la chronologie biblique, et l'on sait avec quelle autorité il montra les médailles du déluge dans les débris qu'il exposoit au grand jour. Les conférences

(1) Picot, *Mélanges de philosophie, etc.* t. II, p. 277.

sur Moïse furent lues par l'orateur à quelques personnes, entre autres, à l'abbé Tonnelier, conservateur du cabinet de l'École des mines. Le désir de s'instruire conduisit même une fois M. Frayssinous au cours du pieux et savant abbé Haüy, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle; démarche dont le célèbre physicien remercia l'orateur de Saint-Sulpice, et dont il se dit honoré. Les conférences sur Moïse furent successivement modifiées, suivant les progrès des sciences spéciales, qui prêtèrent de nouvelles lumières à l'apologiste, et M. Frayssinous se tint constamment au courant de ces progrès si heureux.

Le 14 et le 28 mai, il traita du miracle de la Résurrection et du mystère de l'Incarnation.

Beaucoup de logique et de clarté, de précision et de méthode, de jugement et de force, voilà les qualités qui continuoient d'attirer à ses discours un auditoire nombreux et choisi.

Le cardinal Maury, comparant les conférences de M. Frayssinous aux *Discours pour la fondation de Boyle*, dont nous avons parlé plus haut, a dit (1) :

« Il s'élève aujourd'hui sous nos yeux un monument qui doit effacer toute la collection de Boyle. Les Conférences annuelles de M. l'abbé Frayssinous sur les mêmes matières déjà discutées dans les prédications dogmatiques dont nous sommes redevables à la fondation de Londres, sont en effet incomparablement mieux adaptées à l'état présent de notre controverse avec les incrédules, par leur extension progressive à toutes les objections renouvelées ou inventées dans le XVIIIe siècle. Elles ont encore sur le recueil du prix de Boyle un autre avantage incontestable sous tous les rapports du

(1) *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, t. II, p. 108, édition de 1810.

talent. Le fruit de cette institution, si heureusement perfectionnée à Paris, se manifeste par le concours immense qu'elle attire dans l'église Saint-Sulpice. Notre nouvel apologiste de la religion, toujours clair, malgré les abstractions de la métaphysique, la profondeur de l'érudition et l'enchaînement serré de la dialectique, y déploie avec autant de mesure que de succès tous les mouvemens oratoires qui s'allient naturellement aux sujets qu'il traite. Un pareil mélange de raisonnement et d'éloquence soutient l'attention, ranime l'intérêt, et contribue puissamment au triomphe de la vérité, non-seulement sans ralentir, mais encore en augmentant la force, et par là même l'effet des preuves qu'il rend beaucoup plus sensibles. »

Un autre cardinal, M. de Bausset, nous fournit, dans la *Notice historique sur l'abbé Legris-Duval* (1), un nouveau point de comparaison que nous ne devons pas négliger. Après avoir exposé l'action bienfaisante que ce digne prêtre exerçoit à l'époque qui nous occupe, il ajoute :

« Tandis que l'abbé Duval s'étoit ainsi emparé du domaine de la charité publique par la seule onction de ses paroles, un autre ecclésiastique, dont le nom vient toujours s'associer à son nom, exerçoit un autre genre d'apostolat. Il parcouroit avec gloire une carrière où les succès ont toujours plus d'éclat, parce qu'il est plus difficile de subjuguer des esprits rebelles, que de s'insinuer avec douceur dans des cœurs favorablement disposés.

» Tous les deux offroient, dans le genre de leur éloquence, le même contraste que dans l'expression extérieure de leur caractère et de leurs manières. L'un parloit toujours à la raison, et ne lui demandoit que de la bonne foi; l'autre s'adres-

(1) Pages 80-86.

soit toujours à l'ame, et ne lui demandoit que des sentimens. L'un posoit les fondemens de la religion sur les convictions de l'esprit: l'autre se plaisoit à la faire aimer comme favorable au bonheur des hommes.

» L'un, montant dans la chaire sacrée à une époque où toutes les traces de la religion étoient effacées, et où une génération corrompue menaçoit de corrompre une génération naissante, osa entreprendre de recommencer l'enseignement du christianisme à un peuple qui s'enorgueillissoit de n'être plus chrétien, ni dans les actes publics de sa législation, ni dans les habitudes de ses mœurs domestiques. Obéissant à une sainte inspiration, il vient s'asseoir modestement au milieu d'un cercle peu nombreux d'auditeurs, non comme un maître qui dicte des préceptes et commande l'obéissance, mais comme un simple ami de la religion qui vient s'entretenir avec eux de leurs plus chers intérêts. Il ne leur demande point de l'en croire sur la seule autorité de son témoignage; il leur annonce même qu'il a de grandes difficultés à résoudre; il ne leur promet point l'évidence; il ne dissimule point que des hommes célèbres par leurs écrits et leur réputation ont professé des doctrines opposées; il produit le texte même de leurs opinions et des raisonnemens dont ils ont prétendu les appuyer. Il se borne à demander à ses auditeurs de l'écouter, ainsi que ses adversaires, avec une égale impartialité, et il consent à les prendre eux-mêmes pour ses juges.

» Cette forme si modeste excite d'abord l'intérêt, attire la confiance, et donne une sorte de forme dramatique à un genre d'éloquence qui n'offre ordinairement qu'un seul interlocuteur. Bientôt le cercle des auditeurs s'étend avec la réputation de l'orateur. La première enceinte de leur réunion ne peut plus les contenir; un vaste temple leur est ouvert, et ce temple même suffit à peine à la foule empressée de tous les âges et de toutes les conditions, jalouse d'assister à des débats qui reposent sur de si grands intérêts. La jeu-

nesse de toutes les écoles les plus opposées entre elles accourt avec ses préventions, ses préjugés, peut-être même avec des intentions hostiles. On ne veut point se laisser surprendre par des paroles fugitives, par une éloquence d'un moment : on recueille des notes; on veut discuter, examiner ; et on se réserve de porter un jugement réfléchi dans cette grande cause, où il s'agit, pour tous et pour chacun, de la vie et de la mort, du temps et de l'éternité.

» Telle est la révolution qu'un seul homme a opérée, dans un temps où il avoit tout contre lui, la puissance, la haine et l'ignorance. Tel est le spectacle extraordinaire qui s'offre chaque année sous nos yeux, à la voix du digne et respectable collègue de l'abbé Duval.

» Mais la réunion de ces deux hommes, si différens dans leur genre et dans leurs manières, offre un sujet d'estime et de respect plus admirable encore : c'est l'amitié et la confiance qui les ont si constamment unis; c'est l'entière conformité de leurs principes, de leurs sentimens et de leurs vues dans les circonstances difficiles où l'un et l'autre se trouvèrent placés; c'est la même inflexibilité de principes, la même sagesse de caractère, la même fermeté à ne jamais s'écarter des conseils de la modération.

» Cette sagesse de principes et de caractère, réunie à de grandes vertus et à de vrais talens, a peut-être contribué plus qu'on ne pense à préserver l'Eglise de France de beaucoup de malheurs. L'exemple et la considération personnelle de tels hommes obtenoient une juste influence sur une très-grande partie du clergé, et montroient que la véritable manière de servir la religion et l'Église étoit d'éviter tous les excès et toutes les exagérations qui auroient pu en compromettre les intérêts les plus essentiels. Ils exerçoient leur ministère à l'époque la plus difficile, celle où l'homme qui a jamais obtenu le plus de puissance, et qui en a le plus abusé, vouloit tout oser, et pouvoit tout oser. Ils étoient surveillés par des autorités inquiètes et jalouses. Les accu-

sateurs étoient tout prêts, et ne demandoient que des prétextes d'accusations. Cependant, tel fut l'ascendant d'un caractère honorable et d'une conduite franche et loyale, qu'ils ne furent pas même accusés. On savoit que la religion étoit tout pour eux : mais on savoit en même temps que dans leurs principes la religion ne devoit jamais servir d'instrument à des passions ou à des intérêts politiques. L'homme qui dédaigna le plus l'opinion publique respecta l'opinion publique qui les recommandoit à l'estime générale ; et cet heureux usurpateur, toujours habile à tourner au profit de sa puissance le mal même qu'il ne faisoit pas, produisoit, comme un témoignage de sa douceur et de sa modération, la tranquille liberté qu'il leur accordoit de faire le bien. »

Toutefois, cette liberté eut ses limites. Au moment où les discussions de Buonaparte avec Pie VII devinrent plus animées et plus violentes, on jugea incompatible avec cette position nouvelle vis-à-vis du Pape et du clergé, l'existence de la tribune que l'abbé Frayssinous avoit élevée au milieu de la capitale, et d'où il parloit périodiquement aux intelligences (1).

Excellent et solide apologiste du christianisme, il ne travailloit pourtant qu'à prémunir la jeunesse contre les objections de l'incrédulité; il lui apprenoit à connoître et à respecter une religion qui n'a tant d'ennemis que parce qu'on veut en ignorer l'esprit et les maximes ; il réconcilioit avec elle les esprits les plus prévenus, dissipoit les préjugés, réfutoit les erreurs, confondoit les faux systèmes, rétablissoit la vérité dans ses droits. La facilité de son élocution, la force de ses raisonnemens, la méthode, le choix, le jugement qui paroissoient dans

(1) *Eloge historique et succinct de M. l'évêque d'Hermopolis*, par M. L. J. neveu du prélat. (*Journal de l'Aveyron*, des 24 et 29 décembre 1841 ; 1, 5 et 8 janvier 1842.)

sa composition, le ton élevé auquel il savoit monter, lorsque le sujet le demandoit, tout, jusqu'à son débit si noble, concouroit à son succès. Un homme si dangereux effraya un gouvernement qui se disoit fort et ami de la religion. On craignit son influence et ses triomphes, et l'on se hâta de lui imposer silence. On appréhenda de laisser parler un orateur qui alloit peut-être ramener à la religion la génération qui s'élevoit, et on paralysa ce talent comme tant d'autres. Il ne faut que des muets autour du despotisme : on étouffa cette voix éloquente, et un ordre supérieur suspendit les conférences.

La première période de cet enseignement public avoit duré six ans, de 1803 à 1809.

C'est ici le lieu de comparer les résultats de l'influence exercée par M. de Chateaubriand, précurseur de M. Frayssinous, avec ceux qu'obtint la parole du conférencier de Saint-Sulpice.

On ne sauroit méconnoître que M. de Chateaubriand prépara et seconda, à certains égards, par ses écrits, la réaction religieuse que M. Frayssinous fortifia d'une manière si efficace par ses discours. Mais il faut convenir que le brillant auteur du *Génie du christianisme* agissoit spécialement sur l'imagination, tandis que le grave et solide orateur des conférences parloit victorieusement à la raison. La postérité fera à l'un et à l'autre sa part véritable, en disant que le poète a accrédité ce sentiment vague de religiosité qui élève l'ame vers le ciel, sans la plier pourtant à la pratique des devoirs; au lieu que le prédicateur est le principe de ce qu'il y a de réel et de positif, en France, dans le mouvement religieux au XIXe siècle. Celui-là faisoit

admirer la religion : celui-ci la faisoit bien connoitre. et par suite, franchement embrasser.

CHAPITRE X.

Sermons de M. Frayssinous. — Chanoine honoraire de Notre-Dame, il est élu chanoine titulaire. — On le nomme inspecteur de l'Académie de Paris. — Estime de M. Frayssinous pour M. de Fontanes. — Lettre de ce dernier. — Goûts littéraires de M. Frayssinous. — Le cardinal Fesch le désigne comme secrétaire de la commission ecclésiastique. — Ce que M. Frayssinous dit des membres de cette commission. — Dispersion de Saint-Sulpice et douloureuse séparation de M. Boyer. — Rapports de celui-ci avec M. Picot. — Il se retire dans sa famille. — M. Frayssinous reste à Paris. — Ses premières relations avec M. le comte d'Estourmel. — Restauration. — Mot sur Buonaparte.

A cette époque, M. Frayssinous prêchoit quelquefois dans les paroisses. Ainsi, en 1808 ou 1809, le prédicateur manquant à Saint-Thomas-d'Aquin, il y prêcha le second Dimanche de Carême. S'il s'étoit livré à ce ministère, il auroit surpassé, ou du moins égalé, les meilleurs prédicateurs du temps. On ne peut méconnoître la régularité de sa composition, la solidité de sa doctrine, la pureté de son style ; mais, tout en rendant justice à ses sermons, on place ses conférences bien au-dessus. Plusieurs ecclésiastiques prêchoient aussi bien que M. Frayssinous ; aucun n'entre en parallèle avec lui comme apologiste : ce que nous constatons pour faire sentir que les conférences étoient sa vocation véritable, et qu'il avoit un don de Dieu, qu'il avoit reçu grâce pour ce ministère spécial.

Son seul titre ecclésiastique étoit alors celui de chanoine honoraire de Notre-Dame. Au milieu des grandeurs, qui, plus tard, couronnèrent ses succès oratoires, et qui vinrent s'ajouter à ses travaux apostoliques, le

ministre se souvint plus d'une fois du chanoine, et il aimoit à dire qu'il avoit rempli avec scrupule les devoirs attachés à ce titre. Ce souvenir, il le conserva jusqu'à la fin de ses jours, comme le prouvera sa correspondance de 1838 avec M. Boyer.

Le 6 mars 1810, une délibération du chapitre de la basilique de Notre-Dame le nomma même chanoine titulaire (1); mais cette nomination, dont nous n'avons pas à apprécier la validité, n'eut pas de suite.

Parmi les personnages élevés, tels que le cardinal Fesch, le Prince primat, le cardinal Maury, etc. qui admiroient l'éloquent orateur, il faut nommer le comte de Fontanes, grand-maître de l'Université. Cependant, lorsque Buonaparte créa cette institution, un siége auroit pu être offert à M. Frayssinous dans le conseil universitaire, et on ne l'y appela point. On nomma des inspecteurs généraux, et il ne fut point compris dans

(1) *Extrait des registres des délibérations du Chapitre de la Basilique de Notre-Dame, à Paris,* (pages 179 et 180) *du* 6 *mars* 1810.

« A l'issue de la grand'messe, le chapitre convoqué *per domos*, s'est assemblé. Furent présens, etc.

» M. Lejeas, président du chapitre, a dit que le décès de M. Camiaille, un de Messieurs les chanoines titulaires, laisse vacant un canonicat auquel il est essentiel de nommer sans délai.

» Sur quoi, le chapitre a arrêté qu'il sera procédé de suite à ladite nomination, par la voie du scrutin secret, et que le canonicat ne pourra être dévolu qu'à celui qui aura réuni en sa faveur la pluralité absolue des voix, et a nommé pour scrutateurs MM. Buée et de Requelène comme chanoines derniers reçus.

» Chacun de Messieurs ayant pris sur le bureau un carré de papier pour y écrire son vote, et l'ayant jeté d'après l'appel nominal dans une urne, MM. les scrutateurs les en ont retirés, les ont comptés, et ont vérifié qu'il se trouvoit dans l'urne dix-sept votes, nombre conforme à celui de MM. les capitulaires votans.

» Ils ont ensuite pris chaque vote en particulier, l'ont déplié, et ont

le nombre. Mais, les conférences ayant été suspendues, le comte de Fontanes songea à atténuer l'effet de cette ombrageuse et brusque mesure; et M. Frayssinous crut, dans l'intérêt même de la religion, devoir s'accommoder des fonctions de simple inspecteur de l'Académie de Paris, que le grand-maître, après six mois d'efforts employés, suivant son expression, à *tourner l'Empereur*, fut enfin autorisé à lui offrir.

La place d'inspecteur de l'Académie de Paris convenoit au titulaire, parce qu'elle lui conservoit les rapports et l'influence sur la jeunesse, qui étoient l'unique objet de son ambition; et le titulaire convenoit d'autant mieux à la place, qu'au milieu des sérieuses études de la théologie, il n'avoit point cessé de cultiver la bonne littérature. Il aimoit de préférence les classiques anciens, dont il se plaisoit à citer les passages les plus remarquables, les plus belles pensées et les maximes les plus sages. Souvent on le trouvoit se délassant un Horace à la main.

Le cardinal Fesch eut peine à comprendre qu'avec un mérite bien supérieur à la position que M. Frayssinous

nommé à haute voix celui qui y étoit inscrit, M. le secrétaire étant attentif à prendre note des votes ainsi publiés. Il en est résulté que M. Fressinous (*sic*), chanoine honoraire, a obtenu onze voix sur dix-sept.

» Sur quoi, M. le président a proclamé M. Fressinous nommé au canonicat vacant par le décès de M. Camiaille.

» MM. les grands-vicaires ont été chargés de faire connoître par lettre cette nomination à S. E. le ministre des Cultes.

» MM. Lejeas, grand-vicaire, de La Roue et de La Myre, chanoines, ont été députés pour se rendre à l'instant chez S. A. E. le cardinal Fesch, nommé à l'archevêché de Paris, pour lui faire part de la nomination de M. Fressinous.

» Pour copie conforme.

» CORIOLIS, *chanoine, secrétaire.* »

devoit à l'ingénieuse bienveillance du comte de Fontanes, il l'eût préférée aux chances que lui présentoit la protection de l'oncle de l'Empereur. Le grand aumônier avoit déjà su fixer auprès de lui l'abbé Feutrier, puis l'abbé de Quelen, anciens disciples de M. Frayssinous, et il eût été jaloux d'attirer le conférencier de Saint-Sulpice. Ce dernier vit fréquemment le cardinal, mais il évita les faveurs que sa prévenante affection lui eût procurées. Parlant de ce prélat à un ami : « Il auroit, dit M. Frayssinous, quelque idée de m'attacher à lui, s'il est archevêque de Paris. » Mais le cardinal Fesch ne le fut pas : Napoléon, écartant son oncle de ce siége, dans un moment d'humeur, y nomma le cardinal Maury, le 14 octobre 1810. M. Frayssinous n'accepta du grand aumônier qu'un témoignage de confiance, qui étoit un hommage flatteur rendu à son savoir.

Buonaparte avoit formé, le 16 novembre 1809, une commission ecclésiastique, composée du cardinal Fesch, président, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques d'Évreux, de Nantes, de Trèves, de Verceil, de l'abbé Émery, supérieur-général de la compagnie de Saint-Sulpice, et du P. Fontana, général des Barnabites, qui se retira après les premières réunions. Aux membres qui restèrent, l'empereur adjoignit, dans le mois de janvier 1811, le cardinal Caselli, évêque de Parme, et M. de Pradt, archevêque de Malines. Le président de cette commission, qui connoissoit tout le mérite de M. Frayssinous, exprima le désir que le savant théologien assistât à l'assemblée, et remplît, avec M. l'abbé Rauzan, les fonctions de secrétaire. M. Frayssinous céda aux vœux du cardinal, mais en se réservant de consulter un ami sur les ques-

tions délicates qui embarrasseroient sa conscience.

Lorsque M. Frayssinous rappeloit ces réunions, où se sont agités des intérêts si importans pour l'Église, il ne dissimuloit pas que le cardinal Maury y étoit *l'œil de l'Empereur*. Il louoit, au contraire, la dignité qu'y conservoit le cardinal Caselli ; et, rendant un hommage mérité au courage comme à la science de l'abbé Émery : « Il parloit à propos, ajoutoit M. Frayssinous, et défendoit les droits du Pape, au point de dire un jour, à l'occasion d'une objection contre la primauté de juridiction du Pontife romain : « S'il n'en étoit pas ainsi, je me ferois protestant. » Pénétré d'admiration pour le digne supérieur de Saint-Sulpice, M. Frayssinous en portoit ce jugement : « C'est l'homme qui m'a donné la mesure de ce qu'on doit entendre par le mot *habile homme*. Il en est qui sont forts en théologie, d'autres en droit, d'autres dans les sciences, d'autres en administration. Quant à M. Émery, il a des ressources pour tout dans sa tête. » Sa mort, arrivée le 28 avril 1811, l'affecta profondément. Le lendemain de l'enterrement, il dit au docteur Pignier : « C'est le clergé de France qu'on enterre là. Pour moi, dans les circonstances difficiles où nous pourrons nous trouver, faute de bonnes raisons que je pusse comprendre, je l'aurois suivi comme autorité. » Il ajouta : « M. Émery eût été un homme remarquable, même du temps de saint Vincent-de-Paul, où il y avoit tant de grands hommes. »

A la suite du prétendu concile de 1811, la colère de Buonaparte s'appesantit sur le clergé. La société de Saint-Sulpice, que ne protégeoit plus M. Émery, fut dispersée au mois d'octobre. Comme M. Boyer n'en étoit pas membre avant la révolution, on avoit d'abord espéré

qu'il pourroit rester au séminaire et y continuer ses fonctions. Sur ce fondement, le 11 novembre, jour auquel M. Duclaux et ses autres confrères quittèrent la maison, M. Boyer vint présider la lecture spirituelle. La nudité de la salle des exercices, d'où l'on avoit enlevé les portraits des supérieurs et tout ce qui rappeloit Saint-Sulpice, lui inspira une allocution touchante qui émut tous les élèves; mais, ému lui-même, il ne put continuer; et, après quelques momens, ses larmes étouffèrent sa voix. L'espérance qu'on avoit eue de le conserver ne dura pas long-temps. Bientôt il fut mandé par le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, qui lui signifia l'ordre de quitter le séminaire. M. Boyer obtint de rester jusqu'à l'ordination; et, pendant la retraite qui la précéda, il expliqua le Pontifical avec ce feu et cette onction qui lui étoient propres, et qu'on a depuis admirés dans ses Retraites ecclésiastiques. Ses auditeurs (1) ne peuvent avoir oublié la manière énergique dont il commenta ces paroles sacramentelles que le pontife adresse aux diacres, en leur imposant la main : *Accipe Spiritum sanctum ad robur*, etc. « Oui, Messieurs, leur dit-il, vous êtes jeunes; vous allez entrer dans une carrière pleine de dangers, parcourir une mer semée d'écueils; mais, quelques périls qui vous assaillent, songez que vous avez reçu le Saint-Esprit, *ad robur*. Les tentations de toutes sortes vous assiégeront;

(1) Parmi les diacres de cette ordination se trouvoient M. Galard, mort archevêque d'Anazarbe et coadjuteur du cardinal de Latil, archevêque de Reims; M. de Forbin-Janson, depuis évêque de Nanci; MM. Gosselin, aujourd'hui supérieur du séminaire d'Issy, et Dufouleur, ancien chanoine de Troyes. On comptoit parmi les prêtres, M. Tharin, depuis évêque de Strasbourg; MM. Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés, et Beuzelin, curé de La Madeleine, à Paris.

mais vous avez reçu le Saint-Esprit, *ad robur,* etc. » La veille de Noël, une lettre du ministre annonça à M. Boyer qu'il falloit sortir de la maison sans délai. Il vint faire sa classe à l'ordinaire; mais, après la récitation du *Veni sancte Spiritus,* il se borna à ces courtes paroles qui touchèrent vivement ses disciples: « Messieurs, il n'y aura pas de classe aujourd'hui pour vous; je ne suis plus votre professeur; je ne veux d'autre titre que celui de votre ami. » Et, s'étant mis à genoux, il commença le *Sub tuum præsidium.* Dès-lors, il ne parut plus aux exercices, et peu de jours après, il se retira dans une maison de la rue Férou, qu'habitoit M. Picot. Celui-ci aimoit d'une manière spéciale l'esprit et l'institut de MM. de Saint-Sulpice, auxquels il devoit en partie son éducation. Ces deux hommes estimables se virent beaucoup, car ils étoient unis par leur zèle commun pour la religion et par l'amour du bien, quoiqu'ils n'eussent pas les mêmes vues sur plusieurs points secondaires. La prière et l'étude occupèrent en grande partie cette retraite forcée de M. Boyer. Il alla toutefois, en 1812 et 1813, prêcher des stations à Montpellier et à Lyon. Il demeura ensuite dans sa famille jusqu'en 1814.

Au contraire, M. Frayssinous, toujours investi du titre modeste d'inspecteur de l'Académie de Paris, ne quitta point la capitale.

A cette époque, il commença avec M. le comte d'Estourmel, sous-préfet à Château-Gontier, des relations qui devinrent promptement amicales et intimes. Il lui écrivoit, de Paris, le 13 mars 1813:

« Je suis toujours *in statu quo,* et je ne prévois pas de terme à cela. Il me semble que je ne suis pas très-ambitieux;

mais je ne puis m'empêcher de regretter que mes fonctions se bornent à l'Académie de Paris, quand je pense que cela me prive d'étendre mes tournées jusqu'à Château-Gontier. Adieu : ayez toujours pour moi quelque chose de mes sentimens pour vous, et je serai content. »

C'est à Paris que M. Frayssinous vit luire le jour si désiré de la Restauration.

Pour lui, Buonaparte avoit toujours été la *Verge de Dieu*, et en voyant les oscillations de sa puissance : « Il faut, dit-il, qu'un usurpateur tremble toute sa vie. » Après la chute de l'Empereur, quelqu'un s'étant écrié : « Quel événement, quelle leçon la Providence donne, en cela, aux rois comme aux peuples ! — Oui, reprit M. Frayssinous, ce colosse de puissance s'est fondu comme la cire au soleil. »

CHAPITRE XI.

Discours de M. Frayssinous à l'École normale. — Il est nommé censeur royal. — Il prononce à Saint-Sulpice, trois discours sur la révolution française. — La duchesse d'Orléans assiste au troisième, qui a pour objet Buonaparte. — Modération de l'orateur. — Ces trois discours le montrent sous un nouveau point de vue. — Mot sur l'*Histoire de Bossuet*.

Quand la vérité rentra dans ses droits, et que la religion essuya ses larmes à la voix d'un petit-fils de saint Louis, l'apologiste de cette religion divine put reparoître dans la lice, non-seulement avec sûreté, mais avec honneur.

Appelé, le 10 août 1814, à prononcer, en présence du comte de Fontanes, grand-maître de l'Université, un discours dans la chapelle de l'École normale, dont les

élèves de cette École et ceux du séminaire remplissoient l'enceinte, l'orateur prit pour texte ces paroles de Moïse : *Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est ;* paroles qu'il appliqua merveilleusement aux heureux événemens que la droite du Très-Haut venoit d'opérer en faveur de la France. L'exorde, qui roula tout entier sur cette grande pensée, étoit du ton le plus noble, et s'élevoit sans effort à la hauteur du sujet. On écoutoit l'orateur avec une attention profonde, et la joie se peignit sur tous les visages quand il annonça qu'enfin il reprendroit le cours de ses conférences (1).

M. Frayssinous s'attacha à démontrer qu'il faut chercher l'ordre social dans la morale, et la morale dans les principes religieux. Il établit avec une grande force de logique, embellie de tous les charmes d'une diction élégante et pure, qu'il ne peut y avoir de mœurs sans religion ; que la foi en un Dieu créateur, conservateur, législateur et juge suprême, est le seul frein du vice, comme le plus puissant mobile des vertus. L'expérience de la révolution française lui fournit des preuves victorieuses, et des réflexions d'une haute sagesse. Plusieurs fois, le murmure approbateur de l'auditoire domina involontairement la voix de l'orateur. Le grand-maître ne pouvoit s'empêcher d'indiquer son assentiment et son admiration : et les élèves, attentifs à lire dans ses yeux le jugement qu'ils devoient porter eux-mêmes, partageoient son émotion.

Passant ensuite en revue tous les motifs humains qui peuvent entretenir l'ordre moral dans une nation, M. Frayssinous montra qu'ils sont insuffisans sans le

(1) *Ami de la Religion*, t. II, p. 125.

secours des motifs religieux, de l'existence d'un Dieu et d'un avenir. Il fit voir que le frein imposé aux passions doit être constant et universel; que, par conséquent, l'amour de la gloire est une digue impuissante, puisque ce sentiment n'est pas fait pour tous les hommes, ni pour toutes les circonstances; que la probité, l'intérêt, le désir de l'immortalité, n'est pas plus efficace, puisqu'il se trouve dans la vie tant de circonstances délicates où l'intérêt ne peut se concilier avec la probité, puisque l'intérêt de l'homme n'est pas toujours celui de la vertu, puisque le désir de l'immortalité n'est que le désir d'un petit nombre d'hommes, qui, après tout, ne rougiront pas de commettre le crime quand ils ne craindront pas de flétrir leur mémoire.

De là, M. Frayssinous passa à la nécessité d'une religion, et il réfuta avec force cette fausse idée, si accréditée, que la religion n'est bonne que pour le peuple : 1° parce que les grands, les magistrats, ont autant et plus besoin de religion que le peuple, puisqu'ils ont plus d'autorité ; 2° parce que le peuple, qui a aussi son orgueil, secouera le joug de la religion si on la lui renvoie comme une chose vile et méprisable, et que, ce joug salutaire une fois brisé, le peuple se révoltera contre ses maîtres, et finira par se déchirer lui-même.

Dans une belle et touchante péroraison, l'orateur invita les élèves à se presser autour des autels et du trône. Remontant jusqu'à la tige de l'auguste maison qui gouvernoit la France, il fit sentir qu'à ce royaume seul appartient cette gloire singulière d'avoir eu pour rois, pendant huit siècles, des princes d'une même famille, presque tous bons, généreux et vaillans. Il parla de François Ier, Père des lettres; de Louis XIV, qui a donné

son nom à son siècle; de l'illustre élève de Fénelon; enfin il arriva à Louis XVI, qu'il ne nomma point, mais dont chacun se rappela avec attendrissement les malheurs et les vertus. Plusieurs ne purent même retenir leurs larmes. L'orateur chrétien parla ensuite de Louis XVIII, et, prenant un ton de dignité qui convenoit à son âge et à son ministère :

« Pour nous, dit-il, vieux Français qui sommes nés et qui avons vécu sous le régime paternel des Bourbons, l'amour du Roi n'est pas seulement un devoir; c'est un sentiment de piété filiale. Oui, nous aimons nos rois comme un fils aime son père; cet amour, nous l'avons sucé avec le lait maternel, il coule dans nos veines avec le sang français, il a toute la force comme toute la douceur des sentimens de la nature. Et vous qui ne connoissez en quelque sorte la dynastie régnante que par la voix publique, qui êtes étrangers à ces tendres souvenirs de nos premières années, jeunes Français, nous vous apprendrons à aimer nos rois: ou plutôt, vous apprendrez à les connoître vous-mêmes par leurs bienfaits; à les chérir, à les bénir pour la douceur et la justice de leur règne. Bientôt, on vous verra rivaliser avec nous d'affection pour eux; et, comme nous, vous sentirez que dans un cœur français l'amour du Roi se confond toujours avec celui de la patrie.

» Qu'il ne cesse donc de se faire entendre au milieu de nous ce chant vraiment national, chant religieux et guerrier tout ensemble; qu'il retentisse dans nos camps, comme dans nos temples: qu'il soit à jamais le signal de l'honneur et de la fidélité; qu'il s'échappe de nos cœurs pour porter jusqu'aux cieux l'expression de nos désirs les plus ardens : « Seigneur, sauvez le Roi: *Domine, salvum fac Regem!* » et daignez exaucer les vœux que nous vous adressons pour son bonheur, pour celui de son auguste famille, désormais inséparable du bonheur de la France : *Domine, salvum fac Regem, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te!* »

Bientôt l'auditoire, électrisé par cette ardente parole, répéta avec enthousiasme la prière pour le Roi dans ses chants religieux.

Au sortir de l'École normale, MM. Bellart, Chauveau-Lagarde et Delacroix-Frainville exprimèrent à M. Frayssinous leur admiration et leur reconnoissance, au nom de tous les catholiques.

Le discours que nous venons d'analyser contenoit en germe trois admirables discours sur la révolution française, chefs-d'œuvre d'éloquence et de haute raison, que l'orateur chrétien prépara dans un bien court intervalle, en donnant à sa pensée de larges développemens, et en la revêtant d'une rare magnificence de style.

Cependant, le 24 octobre, M. Frayssinous fut nommé censeur royal : ce fut un titre sans fonctions. La même ordonnance le conféra notamment à MM. Delacroix-Frainville, bâtonnier de l'ordre des avocats; Delvincourt, doyen de la Faculté de droit de Paris; Guizot, secrétaire-général du ministère de l'Intérieur; Charles Lacretelle, Quatremère de Quincy et Silvestre de Sacy, membres de l'Institut.

En remontant dans la chaire de Saint-Sulpice, au mois de novembre 1814, M. Frayssinous glorifia de nouveau le Tout-Puissant qui venoit de faire éclater de si grandes merveilles. Les auditeurs, accourus de tous les quartiers de la capitale autour de l'apologiste, l'entendirent célébrer dans un exorde pompeux le miracle d'une Restauration dont la religion et la société avoient également à s'applaudir.

« Enfin, dit-il, après plus de vingt années de dissensions religieuses et politiques, de discordes intestines et de guerres étrangères, d'événemens et de catastrophes qui ont renversé

tant de trônes, bouleversé tant de nations, fait couler tant de sang et de larmes, la France respire, l'Europe est en paix, et le monde social repose de nouveau sur la base éternelle, celle de la religion et de la morale.

» Enfin, la terre a cessé d'être un vaste champ de carnage, de ruines et de désolation ; la majesté des rois n'est plus indignement foulée aux pieds d'un orgueil insensé, et les peuples ne sont plus la proie d'une ambition dévorante. Voyez ces antiques dynasties, qui sembloient abattues pour toujours, se relever sous vos yeux entourées de glorieux souvenirs et des hommages des siècles. Et pour parler ici de ce qui touche si particulièrement notre patrie, le ciel nous l'a donc rendue cette famille objet de tant de regrets et de tant de vœux, si chère à tout ce qui porte un cœur français, rappelée par notre amour comme par la loi fondamentale du royaume ; et nous l'avons vue reparaître au milieu de nous avec les douces et magnanimes vertus de ses ancêtres, avec les lumières et la maturité de l'expérience, avec je ne sais quoi de plus auguste et en quelque sorte de divin que les grandes infortunes donnent toujours aux grandes maisons ; et, lorsque nous sommes les témoins de toutes ces merveilles, ne seroit-il pas naturel d'emprunter les expressions du législateur des Hébreux après la longue et dure servitude de l'Égypte, et de nous écrier avec lui : Chantons des hymnes au Seigneur, car, il a fait éclater en notre faveur sa force et sa gloire; *Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est.*

» Quel spectacle nouveau vient nous frapper de toutes parts ! La religion est donc affranchie d'une protection qui n'étoit qu'un joug déguisé, tant elle étoit humiliante et redoutable. Désormais, le trône et l'autel, loin de se heurter, vont s'appuyer et se soutenir mutuellement : si le pontife se fait un devoir sacré de rendre à César ce qui est à César, le prince, à son tour, mettra sa gloire à rendre sincèrement à Dieu ce qui est à Dieu. La vérité ne sera plus enchaînée, et le ministre de l'Évangile, sans oublier qu'il ne doit jamais

sortir des bornes de la modération et de l'indulgence chrétienne, pourra faire entendre sa voix avec cette liberté qui, dans la bouche de Bossuet et de Massillon, donnoit à la parole sainte un si grand empire sur le cœur des peuples et des rois. Elles vont donc croître sous nos yeux, les générations, espoir de la patrie, sans être exposées à tomber régulièrement à un âge fixe sous le fer des combats. Nos maisons d'instruction publique ne seront pas toutes des camps militaires, et l'on doit espérer que l'on y verra la jeunesse, sous l'heureux empire de la religion et des mœurs, non-seulement y cultiver à loisir tous les talens de l'esprit, mais se former aux douces et nobles habitudes de la vie domestique et sociale. La paix est donc rentrée dans les familles : aux angoisses, aux agitations violentes ont succédé le calme et la sécurité; le présent est sans trouble, comme l'avenir est sans inquiétude.

» Partout aujourd'hui la justice va s'allier à la force, la bonté à la puissance, et la véritable liberté à la soumission. Réjouissons-nous de ce que la France n'est plus un assemblage de vingt peuples divers, rapprochés par la violence, et désunis par le langage comme par les mœurs et les intérêts; assemblage monstrueux, qui ne pouvoit que corrompre notre caractère national. Telle qu'elle est, la France offre encore, sous l'influence du même ciel, des mêmes lois, des mêmes habitudes, de la même religion, de la même langue, la plus belle réunion d'hommes libres et civilisés que le soleil ait jamais éclairée. Sous un Roi français, nous sommes redevenus Français. Et certes, Messieurs, quand on compare ce qui a été avec ce qui est maintenant, et ce que nous avions à craindre avec ce que nous avons sous les yeux; quand on se rappelle que ces torrens de haine et de vengeance, partis du fond du Nord et grossis dans leur marche, après avoir inondé nos provinces et menacé d'engloutir cette capitale, sont venus expirer mollement au pied de ses foibles murailles, comme la fureur des mers irritées expire

sur les sables du rivage ; quand on voit de quelle manière est tombé ce colosse dont le poids immense écrasoit l'univers, et que l'on rapproche de cet excès de puissance cet abîme d'humiliation, et de cette élévation prodigieuse cette chute plus prodigieuse encore, alors toutes les pensées humaines demeurent confondues, et volontiers l'on répète encore avec Moïse le chant de l'admiration et de la reconnoissance : Célébrons le Très-Haut, car c'est lui qui a fait éclater pour nous sa force et sa bonté avec une grande magnificence, *Cantemus Domino*, etc. »

Dans tous ces événemens qui ont si bien trompé la prévoyance humaine, l'orateur chrétien montre qu'il se trouve quelque chose qui est au-dessus de l'homme. La France a été miséricordieusement sauvée par la même puissance qui l'avoit miséricordieusement punie. Maintenant donc qu'on a assez de lumières pour expliquer ces faits inouïs dont la France surtout a été le théâtre, pour en voir les causes et le but, pour bien comprendre les grandes leçons que le ciel a voulu donner, M. Frayssinous veut consacrer trois discours à considérer successivement la révolution française : 1° dans ses causes, 2° dans ses effets, 3° dans ses suites et sa fin.

Embrassant d'abord l'époque antérieure à la révolution, et plaçant au temps de la régence le berceau du *monstre révolutionnaire,* l'orateur établit trois propositions dans le discours qu'a précédé ce magnifique exorde : la première, que, depuis la régence surtout, un grand nombre de coupables écrivains ont professé une doctrine impie et séditieuse qu'ils décoroient du beau nom de philosophie ; la seconde, que cette fausse et funeste philosophie avoit plus ou moins infecté, dans le dernier siècle, toutes les classes de la société ; la troi-

sième, que c'est en elle qu'il faut placer la cause réelle, efficace, du phénomène épouvantable connu sous le nom de révolution. Un frémissement d'admiration saisit l'auditoire, lorsque l'orateur, développant la seconde proposition, présenta l'apothéose de Voltaire comme le symptôme sinistre de la maladie qui travailloit le corps social, comme l'indice de l'esprit d'impiété si étroitement lié avec l'esprit de révolte.

« Que vois-je dans cette capitale, et quel est donc ce personnage extraordinaire, qui, en paroissant dans ses murs, fixe sur lui seul tous les regards et tous les hommages? A son arrivée, tout s'ébranle, les grands, les puissans, les beaux esprits comme le peuple. Quels cris d'allégresse, quels transports, quel enthousiasme! La foule se presse sur ses pas; chacun veut le contempler, on baise respectueusement ses habits, on le couronne enfin, et cela, ce semble, au nom de la France entière; on l'accompagne au bruit des acclamations les plus bruyantes. Encore une fois, quel est le personnage qui reçoit dans la capitale de la France ces honneurs inouïs? Est-ce un législateur, qui, dans sa profonde sagesse, ait policé quelque nation barbare? Est-ce un grand roi, qui, durant une longue suite d'années, ait mis son bonheur à faire celui de ses peuples? ou bien, est-ce le sauveur, le libérateur de sa patrie, qui revient au milieu de ses concitoyens après des triomphes légitimes, fruit de son héroïsme et de ses vertus? Non, messieurs; c'est un homme qui a levé au sein de la France l'étendard de l'incrédulité, et qui, depuis trente années surtout, a fait des efforts incroyables pour couvrir le christianisme d'opprobre et de mépris, et, s'il étoit possible, pour l'anéantir. C'est le plus impie, comme le plus licencieux des écrivains: c'est Voltaire, Messieurs. Je ne suis point assez barbare, assez étranger aux lettres humaines, pour ne pas savoir que Voltaire fut un prodige d'esprit et de talent. Qu'on le vante, tant qu'on voudra,

comme poète ; qu'on le présente comme continuant la chaîne de ces hommes immortels qui ont illustré le siècle de Louis XIV ; je ne suis point dans cette chaire pour discuter ces éloges : mais, avant tout, nous sommes chrétiens et Français ; et, quand je pense que cet homme a été l'ennemi le plus acharné, le plus dangereux du christianisme, et qu'il a, autant qu'il étoit en lui, préparé la ruine de la monarchie dans la ruine de la religion, alors je ne vois plus dans les honneurs qu'il reçoit le triomphe de l'écrivain, mais le triomphe même de l'impie. Les hommages qu'on lui rend ne sont plus à mes yeux qu'une vile prostitution, qu'un outrage solennel fait à la vertu. Loin de grossir le nombre des adorateurs de l'idole de boue, je détourne mes regards avec un sentiment d'indignation et d'épouvante ; je gémis, je tremble sur la destinée que se prépare un peuple insensé. France, voilà donc comme tu couronnes l'impiété, et comme, en la couronnant, tu mérites qu'elle règne sur toi pour être ta désolation et ta honte éternelle ! »

Il faudroit citer toute la péroraison de ce discours, où M. Frayssinous montre la révolution tout à la fois comme un châtiment et comme une leçon.

« Le Ciel a permis que la fausse sagesse régnât pendant quelque temps, et voyez comme elle a été confondue par elle-même.

» Dédaignant par un orgueil insensé les lumières de l'expérience, l'autorité des siècles et des sages, on disoit que les institutions de la patrie étoient l'ouvrage des préjugés et de l'ignorance de nos pères. Hé bien, ces institutions furent détruites, et avec elles disparut tout ce qui assure le repos et la prospérité d'une nation.

» Exagérant les avantages, d'ailleurs réels, des sciences, des lettres et des arts, on sembloit les regarder comme le plus puissant moyen de civiliser les peuples, de les rendre bons et heureux. Hé bien, jamais la littérature et les sciences

n'avoient été plus communes, plus usuelles, que sur la fin du dernier siècle ; et il se trouve que l'époque de leur plus grand éclat, et en quelque sorte de leur popularité, a concouru avec l'époque d'une des plus grandes calamités qui aient affligé la terre.

» Célébrant sans cesse les droits de l'homme et du citoyen, on disoit que, dans l'ordre social, le peuple étoit tout ; ce peuple, dont la presque totalité forme une masse aveugle, ignorante, incapable d'avoir une opinion éclairée sur les matières politiques. Hé bien, le ciel a permis que cette théorie flatteuse pour la multitude fût mise en œuvre, et la France ne fait que se rouler dans le chaos d'une démocratie extravagante et cruelle.

» Ennemis de la religion, mais adorateurs de leur raison, les philosophes disoient que celle-ci devoit seule avoir les hommages de l'homme éclairé. La raison, en effet, eut des temples, comme les divinités du paganisme ; et l'on peut dire aussi qu'elle eut, comme elles, pour prêtresses des courtisanes et pour offrande le sang humain.

» Enfin, insultant aux doctrines religieuses, et méconnoissant leur nécessité, on a voulu bâtir sans elles, et l'édifice s'est écroulé. On a voulu, sans la religion, fonder la liberté, et l'on a vu que, sans la religion sincèrement honorée comme le frein nécessaire des passions humaines, on n'avoit jamais que la licence ou la tyrannie.

» Ainsi le ciel nous a éclairés en nous punissant : du milieu des ténèbres de la révolution est sortie la lumière de la vérité. Ainsi la terre s'instruit, et la Providence est vengée. »

L'époque antérieure à la révolution nous montre les causes qui ont préparé, et produit enfin cet épouvantable phénomène. Les yeux de l'orateur chrétien s'arrêtent maintenant sur la période où il s'est manifesté d'une manière si menaçante tout à la fois pour la civilisation et pour le christianisme. La révolution a com-

mencé en 1789 avec les États-Généraux : M. Frayssinous la considère dans son cours et dans ses ravages, pendant un espace de temps d'environ dix années, jusqu'au Consulat. Mais ne craignez pas qu'il mette dans ses paroles une amertume qui n'est pas dans son cœur ; qu'il se permette des personnalités d'autant plus offensantes qu'elles seroient plus déplacées dans la bouche d'un ministre de l'Évangile. Loin de lui la coupable pensée de fomenter des haines et des ressentimens ! Les lèvres du prêtre doivent être dépositaires de la charité comme de la science, et ce n'est pas de la chaire d'un ministère de paix qu'il feroit descendre des paroles de discorde et de vengeance. Si donc il rappelle, dans un second discours, les coups portés par la révolution, d'abord à l'ordre civil et politique, puis à l'ordre moral et religieux, il se borne avec prudence à des généralités ; il accuse bien plus les doctrines que les hommes ; il ne désigne ni ne caractérise aucun des auteurs des événemens malheureux dont il trace le tableau.

Entendez-le, après qu'il a raconté la ruine de la monarchie, rappeler la fin sanglante de Louis XVI. Mais d'abord sa franchise, devançant le jugement de l'histoire, lui dicte ces graves paroles :

« Je voudrois éviter le langage d'un panégyriste outré, bien davantage encore l'amertume d'un censeur. Est-ce donc à moi, dans cette chaire, qu'il appartiendroit de juger en politique la conduite du meilleur, comme du plus infortuné des monarques ? Je n'ignore pas ce que se permettent de faire observer quelquefois ceux même qui font profession d'honorer sa mémoire avec une tendre et religieuse vénération. On remarque que le prince n'est armé du glaive que pour rassurer les bons et faire trembler les méchans ; que

son premier devoir est de défendre les droits de son trône ; qu'il le doit à la religion comme à l'honneur, moins encore pour sa sûreté personnelle que pour le bien de son peuple ; que la bonté a ses abus, et qu'elle cesse de l'être quand elle épargne les perturbateurs audacieux du repos public. On aime à rappeler saint Louis, ce héros chrétien, qui, aussi terrible à la tête des armées qu'il étoit humble au pied des autels, sut bien comprimer ses sujets rebelles par la force des armes. On se plaît à citer ce Charles Ier, qui ne succomba qu'après avoir défendu par l'épée la couronne qu'il tenoit de ses ancêtres, et qui, forcé de comparoître devant un tribunal de sang, refusa de le reconnoître, et lui dit avec une fierté royale : « Ma mauvaise fortune ne m'a pas fait oublier mon rang et ma dignité ; je suis votre Roi, et vous n'avez pas de pouvoir sur moi. » Vous le voyez, Messieurs, je ne dissimule rien, je répète le langage que l'on entend tenir quelquefois, et je ne sais quel sera celui de l'inexorable postérité. »

L'ame élevée de l'abbé Frayssinous ne pouvoit ni méconnoître, ni trahir la vérité : Louis XVI, si fort sur l'échafaud, fut foible sur le trône ; et dans le parallèle que l'orateur établit entre ce prince et Charles Ier, on voit assez qu'il penche pour le roi qui sut défendre par l'épée les droits de sa couronne, c'est-à-dire l'ordre social, qu'avant tout le monarque doit protéger. C'est une pensée qu'on trouvera reproduite plus tard dans le panégyrique de saint Louis, ce type des rois chrétiens, objet de la constante et légitime admiration de M. Frayssinous.

« Mais, ajoute-t-il, laissons ici toutes ces froides discussions, pour ne voir, pour n'admirer que les vertus d'une ame supérieure. Louis aime les Français, comme une mère abusée par son amour aime son fils unique ; il défend qu'on

verse pour sa cause une goutte du sang de son peuple, et, se dévouant lui-même, il aime mieux qu'on verse le sien que celui de ses sujets. O ciel! quelle abnégation d'un genre tout nouveau! Il y a dans cet excès de tendresse pour un peuple qui n'en est pas digne, je ne sais quoi de si pur, de si désintéressé, de tellement au-dessus de l'homme, qu'on en est ému jusqu'au fond des entrailles, et que le cœur profondément attendri ne permet plus à la raison d'improuver dans le discours ce que d'ailleurs en secret elle désavoue....

» Hé quoi donc? tant de vertus, tant de bonté, tant de courage, ne fléchiront pas le cœur de ses bourreaux! et cette capitale ne s'armera pas tout entière pour le défendre! et le ciel ne fera pas un miracle pour sauver l'innocence! Inutiles, impuissans désirs! La France est coupable; elle a comblé la mesure de ses iniquités; il faut qu'elle soit plongée dans un abîme d'humiliation et d'opprobre. Messieurs, ce n'est ni vous, ni moi, qui avons versé le sang du juste; mais vous et moi, et tous ceux qui vivoient à cette époque, mais toutes les classes de Français, ou par une impiété déclarée, ou par une insouciance sacrilége, nous outragions le ciel et nous provoquions sa vengeance; abandonnant ses lois, nous courions sous les étendards de l'irréligion : Dieu nous a livrés à son empire, et, pour punir notre orgueil, il a permis qu'un opprobre ineffaçable fût imprimé au nom français....

» L'heure dernière est donc arrivée. Quel cœur français se sentiroit la force de contempler dans le char funèbre la royale Victime, tout admirable qu'elle est par la simplicité de sa résignation sublime? Surtout qui ne tremble de la suivre jusque sur les lieux où se consomme le plus noir des forfaits qui ait été commis sur la terre depuis le déicide consommé sur le Calvaire? Je ne veux point déchirer ici vos ames par des images sanglantes; je ne veux entendre que la parole inspirée du ministre du Dieu vivant : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Oui, c'est dans les cieux que je vois

mon Roi à côté du plus saint de ses prédécesseurs. Aujourd'hui ange tutélaire de la France, après avoir été victime de son amour pour elle, il aime encore cette France qu'il a tant aimée sur la terre ; il offre son sang au Dieu des miséricordes pour le peuple même qui a eu le malheur de le répandre. O! si du haut des cieux il abaisse ses regards sur cette assemblée, il n'y voit que des cœurs français. Messieurs, au nom de la religion et de la patrie, vengeons le trépas de Louis ; mais sachons le venger d'une manière digne de lui. Prenons en main le Testament ineffable où son ame respire encore tout entière, et, pleins des sentimens qui l'ont dicté, allons sur le tombeau du Roi-Martyr déposer toute pensée de haine et de vengeance, abjurer toutes ces doctrines impies qui ont fait nos malheurs, promettre une fidélité nouvelle au sang de nos Rois, et nous engager à confondre à jamais dans nos cœurs la religion, le prince et la patrie. »

Aucun morceau ne révèle mieux M. Frayssinous : aucun ne montre mieux ce qu'il y avoit de modération et de générosité, d'élévation et d'élan dans l'ame de celui auquel le ciel réservoit la mission de former le cœur d'un petit-fils de saint Louis.

Le comte de Maistre, ce génie au regard d'aigle, eût envié la gloire d'avoir écrit les pages énergiques où M. Frayssinous, commentant une de ses paroles (1), montre, dans la seconde partie de ce discours, qu'il y a dans la révolution française un caractère satanique qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. Aux ruines de l'ordre civil et politique s'ajoutent les ruines de l'ordre moral et religieux. Mais, au milieu de ces ténèbres, un rayon d'espoir luit aux yeux de l'orateur chrétien. Il voit nos pontifes et nos

(1) *Considérations sur la France*, ch. v.

prêtres dispersés parmi les nations séparées de la communion de l'Église romaine, et il s'écrie :

« Heureuse dispersion, qui servira à détruire bien des préjugés, à rapprocher les esprits et les cœurs de cette Église principale, qui étoit il y a quelques siècles leur mère, comme elle est encore la nôtre! Partez, illustres proscrits; allez en particulier à cette île hospitalière à laquelle la Providence, dans ses impénétrables et miséricordieuses pensées, avoit réservé la faveur de conserver, comme un dépôt sacré, cette famille auguste qui, dans nos malheurs, faisoit notre espérance, comme elle fait aujourd'hui notre bonheur. Forcez ses habitans à rendre hommage à la pureté de votre conduite, et montrez-leur que ni le besoin, ni la jeunesse, que rien n'est capable de vous faire oublier la sainteté de votre caractère. Je ne souhaiterai pas ici des bénédictions purement temporelles à une nation déjà si formidable par ses richesses, par ses vaisseaux, par l'étendue de sa domination : je voudrois pour elle quelque chose de plus durable que ce que le temps emporte; je voudrois qu'en échange de ses soins généreux envers le sang de nos Rois et envers les ministres de nos autels, le ciel lui rendît cette religion antique que nous avons conservée telle qu'elle étoit chez ses aïeux; que la France et la Grande-Bretagne fussent unies par la même foi, et ne formassent ainsi, aux yeux de la religion, qu'un seul troupeau sous un même pasteur. »

M. Frayssinous rappelle que la révolution, non contente de disperser nos prêtres et nos évêques, attaqua le souverain Pontife.

« La fausse philosophie, ajoute-t-il, auroit cru qu'il manquoit quelque chose à son triomphe, si elle n'avoit pas traîné un pape à son char. C'est en France qu'elle fait amener son auguste captif. Bientôt le pontife, rassasié de jours, comme parlent les Livres saints, accablé de fatigues

comme d'infirmités, arrive à son heure dernière. Je crois voir en lui une victime qui s'immole pour le salut de tous ; je me le représente sur son lit de mort, levant vers les cieux ses mains défaillantes, et les laissant tomber ensuite sur la France pour bénir le pays même qui le persécute. Il expire, et sa mort semble être le dernier acte expiatoire qu'attendoit la justice divine pour se laisser fléchir, et faire lever sur la France des jours moins orageux. »

Mais voici que, résumant les dix années, à la fin desquelles la révolution perdit son caractère de démocratie turbulente et cruelle pour aboutir au Consulat, l'orateur emprunte de nouveau l'éloquente parole du comte de Maistre : il va prouver la divinité du christianisme par le résultat de la lutte que l'impiété a engagée avec lui. Cette péroraison est sublime.

« L'irréligion a tout pour elle, le christianisme a tout contre lui. L'univers est attentif pour savoir de quel côté restera la victoire. Les choses envisagées humainement à l'époque dont nous parlons, rien n'est foible comme le christianisme ; rien n'est fort comme sa rivale et son ennemie. Si la fausse philosophie triomphe, je ne verrois là rien de très-étonnant : elle a pour elle la force, la volupté, l'amour de l'indépendance, en un mot, tout ce qui flatte le cœur de l'homme. Que si, au contraire, c'est la religion qui triomphe malgré sa foiblesse, je serois tenté de la croire animée de je ne sais quelle vertu intérieure et toute divine. Tout ce qui la soutenoit a disparu. On pouvoit croire que le trône appuyoit l'autel : le trône est brisé. On pouvoit penser que les richesses lui donnoient ce crédit, cette considération qu'elles donnent toujours aux yeux du vulgaire et aux yeux des sages : hé bien, le sanctuaire est entièrement dépouillé, et ses ministres n'ont en partage que la plus complète indigence. On pouvoit dire que ces dehors pompeux qui entourent le culte, ce respect extérieur qu'on portoit au sacerdoce, lui donnoient

beaucoup d'empire sur l'esprit des peuples : hé bien, tout cela n'est plus ; toute puissance d'opinion est détruite ; les prêtres sont incarcérés, massacrés, avilis, traînés dans la boue ; les autels sont renversés ; les temples ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et qu'aux dissolutions d'un peuple effréné ; des animaux immondes sous les vètemens des pontifes sont promenés sur les places publiques ; les coupes sacrées servent à de profanes usages, et sur ces autels que la foi environne de chérubins éblouis, on fait monter de viles prostituées. Le philosophisme n'a plus de plaintes à faire : toutes les forces du pouvoir, tous les moyens de triomphe sont en sa faveur. S'il est vainqueur, ce ne sera qu'après avoir essuyé de longs et pénibles combats ; il ne pourra pas dire : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » Mais enfin il aura vaincu ; il pourra s'applaudir, chanter son triomphe, et s'asseoir fièrement sur la croix renversée. Mais, si le christianisme sort victorieux de cette lutte terrible, chrétiens, réjouissons-nous de professer une religion si merveilleuse. Et vous qui auriez le malheur de ne pas l'être, examinez du moins d'où vient à la religion cette force secrète qui la rend supérieure à tout depuis dix-huit siècles, à la paix comme à la guerre, aux échafauds comme aux triomphes, à l'orgueil comme aux humiliations, à la pauvreté comme à l'opulence, à la nuit du moyen-âge comme au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV, aux raffinemens et aux sophismes du XVIII[e] siècle comme aux attaques sanglantes de la révolution. Alors peut-ètre vous confesserez avec nous sa céleste origine ; vous ferez dériver sa force d'en haut, et, comme nous, vous rendrez gloire à son auteur, qui, suivant l'expression d'un écrivain sacré, étoit hier, est aujourd'hui, et sera dans les siècles des siècles. »

La révolution, arrètée dans sa marche démocratique, se montre, depuis le Consulat, avec un caractère tout opposé. L'autorité se concentre ; bientôt déposée dans les

mains d'un seul, elle arrive par des progrès rapides à un excès que l'Europe civilisée n'avoit jamais connu, et dont la France a été si miraculeusement délivrée. Ce sont là les suites et la fin de la révolution, objet d'un troisième discours qui fut prononcé en présence de Madame la duchesse d'Orléans, entourée des officiers de sa maison (1). M. Frayssinous y suit Buonaparte 1° dans le cours de ses prospérités; 2° dans la guerre d'un genre nouveau qu'il fait à l'Église chrétienne; 3° dans les jours de sa décadence et de sa ruine.

Si la religion ne commande pas d'applaudir à la tyrannie des mauvais princes et des persécuteurs, elle apprend à révérer en eux les instrumens de la justice divine. M. Frayssinous n'ignoroit pas avec quelle véhémence un des plus grands pontifes, comme un des plus beaux génies de l'antiquité chrétienne, s'éleva autrefois contre la mémoire de Julien l'Apostat, dont il avoit pourtant été le sujet; mais l'orateur respecta jusqu'à l'excessive délicatesse des temps modernes, et il voulut que, dans le portrait de Buonaparte, les traits parussent radoucis plutôt que trop ressemblans.

« Un homme a paru au milieu de nous, qui, né, ce semble, avec le pressentiment secret de son élévation future, est arrivé par une suite d'événemens inouïs jusqu'au faîte de la grandeur et de la puissance. Jamais peut-être la Providence n'a montré dans un plus grand jour tout ce qu'elle peut, soit pour élever un foible mortel, soit pour le perdre et le précipiter, malgré tous ses efforts afin d'échapper à sa ruine. Pour mieux faire éclater son action toute divine, elle va prendre un homme obscur, au sein d'une famille ignorée,

(1) *Ami de la Religion*, t. III, p. 217

au milieu d'une des régions les plus incultes de l'Europe : et voilà qu'il est donné à cet homme de se signaler entre tous les capitaines de son temps par vingt années de victoires incroyables, de fouler à son gré les peuples et les rois, de s'asseoir lui-même sur le plus beau de tous les trônes, et de s'allier enfin au sang le plus auguste de la terre. Sa vie politique et guerrière développe en lui des qualités extraordinaires qui jettent dans l'étonnement plutôt qu'elles n'excitent l'admiration, mais qui ont toujours l'infaillible et malheureux pouvoir de subjuguer l'esprit des peuples. S'il manque de cette magnanimité sans laquelle on ne sauroit être un grand homme, on est forcé de reconnoître qu'il eut éminemment tout ce qu'il falloit pour devenir un des hommes les plus célèbres de l'univers, une vigueur de santé que rien n'altère, une activité d'esprit que rien ne fatigue, une inflexibilité de pensée que rien ne fait mollir, une passion de dominer que rien ne rassasie : tout cela contribue à faire de lui un des instrumens les plus terribles dont la Providence se soit servie pour châtier les peuples et les rois. Il faut que tout soit pris dans les piéges de sa politique ou tombe sous les coups de ses mains victorieuses. Par lui, les sceptres sont brisés, les rois sont captifs, les générations exterminées, les peuples asservis, la religion et ses ministres opprimés, et l'Europe, muette en sa présence, demeure immobile de saisissement et d'épouvante.

» Enflé de tant de succès et de puissance, il semble dire, comme ce roi d'Assyrie dont parle le Prophète : « C'est mon » bras qui a exécuté ces grandes choses; ma sagesse a été mon » conseil ; c'est moi qui ai déplacé les bornes des nations, en» levé les trésors des princes, arraché les rois de leur trône ; » les peuples les plus redoutables de la terre ont été pour moi » comme un nid de petits oiseaux sous la main de celui qui le » trouve; ils m'ont été soumis, sans qu'il se soit trouvé » personne qui ait osé ouvrir la bouche pour se plaindre. »

» Mais voici qu'après ce cours de prospérités sans exemple,

le Seigneur, comme parle le même Prophète, visite la fierté du cœur de ce conquérant et l'orgueil de ses yeux altiers; la main invisible de celui qui le soutenoit se retire, et dès lors ses succès ne sont plus si rapides ni si certains; on s'aperçoit qu'il est possible de lui résister; sa ruine commence. D'un bout de l'Europe à l'autre, les peuples se réveillent; le colosse de sa puissance est attaqué; il chancelle, il tombe de toutes parts avec un horrible fracas: des armées ennemies pénètrent jusqu'au cœur de son empire. D'abord il résiste avec une heureuse audace: mais bientôt l'incertitude, le trouble, sont dans ses pensées et ses conseils; il s'abandonne lui-même, et le prodige de ses revers égale ou surpasse le prodige de ses succès.

» Voyez comme le ciel exerce sa justice. Celui qui étoit la terreur des nations en est devenu comme le jouet et la risée: au lieu de succomber au champ d'honneur, il signe sa dégradation de sa propre main. Messieurs, on ne se moque pas impunément de Dieu. Sans doute, celui qui vit dans l'éternité ne se hâte pas de punir dans le temps; et vous connoissez cette belle parole, qui seule suffiroit pour expliquer l'énigme du monde présent: « Dieu est patient, parce qu'il est éternel. » Messieurs, quand un homme que Dieu a tiré de la poussière pour le combler de gloire et de puissance ne s'en sert que pour braver le ciel et la terre, que pour être le fléau de la religion et de l'humanité, bien souvent Dieu en fait une justice éclatante; sa prospérité est comme le scandale de la Providence, et la Providence le fait disparoître. Il est donc brisé à son tour le marteau qui avoit brisé les nations; le genre humain est vengé, l'Europe est délivrée, la France est sauvée; la religion a triomphé; et le ciel, par le châtiment visible du coupable, s'est absous lui-même aux yeux de l'univers. »

Bossuet a-t-il beaucoup de plus beaux morceaux oratoires?

Le ton de modération qui règne dans ce portrait, si bien tracé par M. Frayssinous, étoit un des caractères distinctifs de sa manière ; et des hommes de tous les partis, de toutes les opinions eussent entouré la chaire, que pas une expression ne les eût froissés : tant on sentoit que chez lui il ne s'agissoit que des choses; tant la charité dans sa bouche savoit faire accepter la vérité ! La jeunesse ne pouvoit rapporter de Saint-Sulpice que d'heureuses impressions, un attachement plus éclairé et plus vif aux saines doctrines qui sont les seules gardiennes des mœurs, des lois, de la liberté et de la prospérité publique, un respect plus profond pour l'autel et le trône.

Comme on savoit que, dans ce troisième discours, consacré à la période consulaire et impériale, le nom de Buonaparte, inséparable des derniers événemens, devoit être souvent prononcé par l'orateur, l'auditoire attentif se demandoit si l'esprit de justice et de haute impartialité dont M. Frayssinous avoit donné d'irrécusables preuves, ne fléchiroit pas devant ce nom qui réveilloit des souvenirs si opposés. Mais le prêtre de Jésus-Christ, dans la suite du discours, demeura fidèle à la charité comme à la vérité. S'il parle du jeune capitaine qui revient d'Égypte pour soustraire la France au joug du Directoire, et qu'une révolution, prompte sans être sanglante, porte à la tête des affaires publiques,

« Ayons, dit-il, le courage d'être justes même envers l'ennemi du genre humain : disons que les espérances qu'on avoit conçues semblent d'abord se réaliser; que celui qui devoit faire revivre les maîtres fâcheux de l'Empire romain, commença par des traits de justice et d'humanité ; que par lui des lois de sang sont adoucies, et que pendant quelque temps l'au-

torité dans ses mains fut en général moins arbitraire et moins oppressive qu'elle ne l'étoit auparavant. Toute l'Europe a su qu'il avoit été loué pour quelques actes de son administration par le monarque même qui nous gouverne aujourd'hui, et cela dans une lettre digne, par l'élévation des sentimens qui l'ont dictée, de passer à la dernière postérité et de servir à jamais de modèle à tous les rois malheureux. »

Si, plus tard, il montre le Fléau du monde survivant à sa défaite, relégué tristement dans un coin du globe, d'où il peut entendre les cris de triomphe par lesquels les peuples de l'Europe célèbrent leur délivrance, il ajoute :

« Dieu l'a voulu ainsi dans sa justice, et plus encore dans sa miséricorde. Puisse cet homme, qui est tombé de si haut, s'abaisser en esprit sous la main qui le frappe, et faire servir ses humiliations même à l'expiation de ses égaremens! Puisse-t-il, tandis que sa mémoire sera condamnée par les hommes, trouver grâce, par son repentir, devant un tribunal bien autrement redoutable que celui de la postérité! »

A la suite de ces belles paroles, un grand nombre d'officiers de l'Empire répétoient entre eux : « Voilà comme on prêche la vérité et la justice, même envers les persécuteurs de l'Eglise. »

Après les trois discours dont nous avons parlé avec plus de détail, parce qu'ils révèlent l'homme d'État dans l'orateur chrétien, le ministre dans l'apôtre, et le précepteur du petit-fils des rois dans celui qui des révolutions récentes savoit tirer de si hautes leçons, M. Frayssinous se renferma dans le cercle de ses anciennes conférences.

Parlant à M. le comte d'Estourmel des discours dont les journaux avoient annoncé le mérite et l'éclat à

toute la France, il lui écrivit le 20 décembre 1814 :

« On vous a dit que j'étois fort touchant ; c'étoit beaucoup dire : vous savez que le genre polémique n'est pas très-larmoyant. Mais, dans quelques circonstances, j'ai rappelé des choses faites pour émouvoir, et il m'a paru, en effet, qu'on étoit ému. Le concours est immense. Souhaitons que les fruits soient en proportion ! »

Cette lettre contient, sur l'*Histoire de Bossuet,* par M. de Bausset, un jugement qui mérite d'être cité.

« Nous lisons ici l'*Histoire de Bossuet,* le plus grand homme du siècle où les grands hommes n'étoient pas très-rares. Cela se fait lire avec un très-grand intérêt. Les moindres circonstances de sa vie se lient à quelque grand personnage ou à quelque grand événement. On y marche toujours au milieu d'une superbe galerie de tableaux. Peut-être l'historien auroit pu être plus court ; mais sa narration est si coulante, si noble, si bien liée, qu'on ne s'aperçoit pas des longueurs. »

CHAPITRE XII.

Conférences de 1815.

La nécessité de la religion pour le maintien de la morale et de l'ordre dans la société fut la matière de la conférence du dimanche 8 janvier 1815 (1).

Le 15 janvier, M. Frayssinous considéra l'établissement du christianisme comme une preuve de sa divine origine. La conférence roula sur ces deux points, que

(1) *Ami de la Religion*, t. IV, p. 9.

la religion chrétienne, même avant Constantin, avoit déjà fait de grands progrès, et que ces progrès étoient inexplicables par des causes naturelles. Il fut surtout éloquent dans la seconde partie, où il renversa l'échafaudage de sophismes élevé par l'Anglais Gibbon. Cette seconde partie devint la première de la conférence sur la fondation du christianisme, dont nous parlerons avec détail, à l'époque du cours d'instructions de 1817.

Les bienfaits du christianisme, ou Jésus-Christ considéré comme bienfaiteur du genre humain, tel fut l'objet de la conférence du 29 janvier, dans laquelle l'apologiste, s'écartant de son usage ordinaire (1), commença par un texte tiré de l'Écriture sainte, et dont tout son discours ne fut que le développement : « *Ego sum veritas et vita:* Je suis la vérité et la vie. » Aucun sage, aucun philosophe de l'antiquité n'avoit tenu ce langage; les plus présomptueux, ceux qui se flattoient le plus d'enseigner la vérité, ne se sont pas avisés de dire qu'ils étoient la vérité même; il n'a été donné qu'à Jésus-Christ de pouvoir s'attribuer ce titre, et de prouver combien il lui convenoit. Après un exorde imposant, M. Frayssinous, partant toujours de son texte, considéra Jésus-Christ dans son premier point comme la vérité, et dans le second comme la vie. Quelles vérités n'est-il pas venu apporter aux hommes? Vérités nécessaires, vérités populaires, vérités éternelles; sous-division remplie d'une manière aussi serrée que neuve et intéressante. Parlant ensuite de la vie nouvelle que le divin Législateur des chrétiens a apportée aux hommes, l'orateur fit un tableau des heu-

(1) *Ami de la Religion*, t. IV, p. 60.

reux effets du christianisme. Ce tableau, fidèlement tracé d'après l'histoire, et résultat de nombreuses recherches, étoit la meilleure réponse aux déclamations de quelques modernes. Est-il rien de plus beau et de plus touchant que le spectacle de l'Église naissante de Jérusalem? Les idolâtres devenus chrétiens ne se distinguoient que par une vie plus pure. Le christianisme a rendu de signalés services à la société : il a fait cesser des jeux cruels, des sacrifices homicides, l'esclavage; il a été souvent un rempart contre l'inondation des Barbares, et il a fini par adoucir les mœurs; il a rendu le droit des gens plus humain, la guerre moins féroce, les tyrans plus rares; c'est lui qui a sauvé l'Europe au milieu des révolutions du moyen âge; nous vivons de ses lumières et de ses vertus. La conclusion, en récapitulant les considérations développées dans ces deux points, fit ressortir toute la vigueur de cette conférence, dont M. Picot auroit dit qu'elle étoit une des plus intéressantes que M. Frayssinous eût données, si le critique n'avoit pas toujours été tenté d'appliquer cet éloge à chacun des discours que prononçoit l'éloquent et solide apologiste de la religion (1).

Le sujet, aussi relevé que délicat, qui fit, le 12 février, la matière de la conférence sur les mystères, demandoit, pour être traité avec exactitude, un théologien exercé; et, pour présenter de l'intérêt au commun des auditeurs, un orateur plein de discernement et de goût. M. Frayssinous dépassa même ce qu'on attendoit de son talent (2). La religion, dit-il dans un exorde grave et imposant, est lumière et vérité. Elle

(1) *Ami de la Religion*, t. IV, p. 61. — (2) *Ibid.* p. 140.

ne craint point l'examen, elle ne repousse point la discussion, elle ne nous oblige point à abdiquer notre raison. Si elle a quelque chose à redouter, ce sont les ténèbres de l'ignorance et les préjugés des passions ; c'est cette légèreté qui se détermine d'après des préventions ou des accusations hasardées. Puis, il divisa son discours en deux parties, dont la première étoit destinée à montrer qu'une religion divine doit nécessairement avoir des mystères, et la seconde que les mystères sont liés avec la morale.

Les mystères sont ce qui est au-dessus de notre intelligence. Qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'une religion divine enseigne des dogmes de cette nature? Dieu est infini : qu'y a-t-il d'étonnant que nous qui sommes finis, ne comprenions pas tout ce que Dieu est et tout ce qu'il fait? Tout est plein de mystères : la nature nous en offre une foule qui n'ont pu encore être expliqués, et presque toutes les sciences ont les leurs. Après avoir réfuté les incrédules avec une logique pressante, M. Frayssinous, dans un dernier argument, leur demande ce qu'ils mettront à la place de ces mystères dont ils ne veulent pas. Est-ce le froid athéisme? Mais ce système, qui suppose le monde existant sans Dieu, ne présente-t-il pas un mystère, non plus au-dessus de notre raison, mais qui la contredit et la choque? Est-ce le fatalisme, qui détruit une liberté dont nous avons le sentiment intérieur? Cette doctrine n'est-elle pas aussi en opposition avec le témoignage de notre conscience? Est-ce le matérialisme, qui attribue à la matière un pouvoir inexplicable ; ou le scepticisme, qui nous laisse, sur la religion, dans une incertitude que nous regarderions comme une folie pour la conduite

ordinaire de la vie? C'est peut-être le déisme, refuge ordinaire des plus modérés d'entre les incrédules : mais ce système a aussi ses mystères; il admet un Dieu et une création; conçoit-il bien la création? Mystères pour mystères, nous aimons mieux ceux qui nous viennent d'une grande autorité, qui sont dignes de Dieu, et qui le sont aussi de l'homme.

L'orateur montre ensuite la liaison des mystères avec la morale. Or, quelles hautes leçons pour la morale nous offrent les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption? La vie du Sauveur, depuis la crèche jusqu'au Calvaire, est le cours de morale le plus éloquent. M. Frayssinous en appelle ici à la persuasion des chrétiens; à la piété de ces Filles vertueuses et charitables, qui trouvent dans les exemples du Fils de Dieu le mobile et le plus fort aliment de leur dévouement et de leur ferveur; au témoignage de ses auditeurs mêmes, auxquels, après avoir retracé ce jour de leur jeunesse où on les admit pour la première fois à la table sainte, il demande si alors le grand mystère de l'Eucharistie ne leur paroissoit pas un puissant encouragement à la vertu. Il trouve ainsi dans les dogmes les plus relevés de la religion la source, la base et l'appui de la morale la plus pure. Enfin, il termine cette seconde partie par une exhortation noble et pathétique à la jeunesse, dont il étoit principalement entouré.

Présent à ce discours, écouté avec un vif intérêt, M. Picot atteste (1) qu'il excita, de temps à autre, dans l'auditoire, des témoignages muets d'approbation et d'admiration, qui prouvèrent que le goût du beau et du

(1) *Ami de la Religion*, t. IV, p. 142.

bon n'étoit point perdu en France; qu'on savoit y apprécier les raisonnemens concluans, la diction éloquente, le choix, la méthode, la réserve, le jugement et la clarté du digne apologiste de la religion. On entendoit les auditeurs, au sortir de Saint-Sulpice, se communiquer leurs impressions, d'autant plus honorables pour l'orateur, qu'elles montroient à quel point il avoit triomphé des préventions des uns et du froid dédain des autres.

Madame la duchesse d'Orléans assista, le 26 février, à une conférence sur la morale. Honorant en elle le sang de Louis XIV, M. Frayssinous adressa un compliment à cette princesse (1),

« qui, dit-il, bien que née sous un ciel étranger, est Française par ses affections et l'est aussi par son origine, puisqu'elle est issue de la royale maison de Bourbon ; et dont la présence dans cette enceinte nous dit assez qu'elle a compris que le plus grand bonheur, comme le premier devoir des rois, est d'honorer publiquement cette religion sainte, gage le plus certain de la soumission des peuples et de la justice des princes. »

L'orateur se proposoit, cette fois, de répondre aux principales objections que l'on fait contre la morale chrétienne. Les anciens philosophes avoient bien aussi enseigné une morale ; le Lycée et le Portique en donnoient des préceptes : mais il étoit réservé au christianisme de présenter à l'homme un corps de morale aussi simple que pur, bien lié dans toutes ses parties, fondé sur des principes immuables, fertile en conséquences et en applications, approprié à nos besoins, digne enfin et du

(1) *Ami de la Religion*, t. IV, p. 203.

Législateur qui nous l'apportoit, et d'une créature déjà comblée de tant de dons. Cependant, cette morale dont dix-huit siècles ont admiré la perfection, et dont un grand homme disoit, il y a plus de cent ans, que les ennemis mêmes du christianisme ne pouvoient s'empêcher de reconnoître combien elle étoit supérieure à l'enseignement des sages les plus vantés, cette morale a trouvé de nos jours des détracteurs qui en ont méconnu la beauté et les heureux effets. Leurs reproches peuvent se réduire à trois chefs : la morale chrétienne, ont-ils dit, nuit à la société, en prêchant le renoncement aux richesses ; elle dégrade l'homme, en ordonnant l'humilité ; enfin, elle rend la vertu impraticable par une sévérité outrée. Mais un examen impartial justifie la morale chrétienne sur ces trois points.

En effet, au lieu de nuire à la société en prêchant l'abnégation, elle coupe la racine de la plus grande partie des maux de l'humanité ; elle fait, par-là, la guerre à la cupidité, source de tant de crimes. Il faut d'ailleurs distinguer, dans l'enseignement du christianisme à cet égard, les préceptes des conseils. On ne nous ordonne pas de renoncer aux richesses : mais on en règle le bon usage, on en prévient les abus ; et le Sauveur des hommes, loin de troubler l'ordre social par ses préceptes, les a dirigés, au contraire, vers le bien général et vers l'intérêt commun, en nous recommandant si fort la charité, la miséricorde, les secours mutuels.

Le reproche de dégrader l'homme par l'humilité n'est pas mieux fondé. Cette vertu, en combattant l'orgueil, attaque l'ennemi de notre bonheur et de notre repos. C'est l'orgueil qui trouble la terre, et qui élève tant d'orages dans le cœur de l'homme : l'humilité le ramène

à des sentimens paisibles et modérés. Elle consiste à rapporter à Dieu le bien que nous faisons : or, qu'y a-t-il là qui avilisse l'homme? Saint Louis se dégradoit-il en rapportant à Dieu la sagesse de son gouvernement; Turenne, ses talens guerriers et ses grands exploits; Vincent de Paul, la noble activité de son zèle et les effusions de son inépuisable charité; Bossuet, les inventions de son génie, et ses travaux pour l'Église et la religion? Depuis quand la créature s'aviliroit-elle, en reconnoissant qu'elle tient tout de celui de qui procède, en effet, tout don parfait?

Quant au reproche d'une sévérité impraticable, il est renversé par un fait trop éclatant pour être contesté. Depuis bien des siècles, la morale chrétienne a été pratiquée; elle l'a été dans toutes les conditions; elle l'a été par les plus grands hommes; et tous les âges nous ont offert des exemples d'une vertu portée jusqu'à la perfection. C'est notre lâcheté seule qui nous fait regarder comme impraticable une route que tant d'ames fortes et généreuses ont parcourue avec succès et avec gloire.

L'orateur termina le discours, dont nous venons de présenter la substance, par un morceau de Bossuet qui se lioit admirablement à son sujet.

CHAPITRE XIII.

Ordonnance du 17 février 1815 sur l'Instruction publique. — M. de Fontanes, qui cesse d'être grand-maître de l'Université, reçoit de M. Frayssinous des témoignages d'intérêt. — Sa réponse. — M. Frayssinous est nommé inspecteur-général des études. — Pendant les Cent-Jours il se retire dans le Rouergue. — Visite à l'abbé Gratacap. — Ordonnance du 15 août 1816. — M. Frayssinous est nommé membre de la commission d'Instruction publique. — Distribution des prix à Rodez. — M. Frayssinous prêche à la cathédrale. — Ce qu'il dit du *Rouergue*. — Son modeste appartement à l'Abbaye-aux-Bois. — Lettres à M. le comte d'Estourmel. — Mort de la mère de M. Frayssinous. — Dégoûts qu'il éprouve au sein de la commission. — Il se retire, et obtient l'abbé Eliçagaray pour successeur. — Lettre que lui écrit le président de la commission. — Il a le titre de membre honoraire.

Louis XVIII, rétabli sur le trône de ses pères, comprit que les principes de religion et de morale, dont M. Frayssinous étoit l'éloquent apôtre, devoient être la base de l'instruction publique. Il importoit de les inculquer à la jeunesse, afin que les générations naissantes, développées et mûries sous l'influence de la religion, formassent comme un peuple nouveau. L'organisation actuelle de l'instruction publique ne sembla point au monarque répondre à ce but. En conséquence, il rendit, le 17 février 1815, une ordonnance dont le préambule est remarquable :

« Nous étant fait rendre compte de l'état de l'instruction publique dans notre royaume, dit Louis XVIII, nous avons reconnu qu'elle reposoit sur des institutions destinées à servir les vues politiques du gouvernement dont elles furent l'ouvrage, plutôt qu'à répandre sur nos sujets les bienfaits d'une éducation morale et conforme aux besoins du siècle ; nous avons rendu justice à la sagesse et au zèle des hommes qui ont été chargés de surveiller et de diriger l'enseignement;

nous avons vu avec satisfaction qu'ils n'avoient cessé de lutter contre les obstacles que les temps leur opposoient, et contre le but même des institutions qu'ils étoient appelés à mettre en œuvre ; mais nous avons senti la nécessité de corriger ces institutions, et de rappeler l'éducation nationale à son véritable objet, qui est de propager les bonnes doctrines, de maintenir les bonnes mœurs, et de former des hommes qui, par leurs lumières et leurs vertus, puissent rendre à la société les utiles leçons et les sages exemples qu'ils ont reçus de leurs maîtres.

» Nous avons mûrement examiné ces institutions, que nous nous proposons de réformer, et il nous a paru que le régime d'une autorité unique et absolue étoit incompatible avec nos intentions paternelles et avec l'esprit libéral de notre gouvernement ;

» Que cette autorité, essentiellement occupée de la direction de l'ensemble, étoit en quelque sorte condamnée à ignorer ou à négliger ces détails et cette surveillance journalière qui ne peuvent être confiés qu'à des autorités locales mieux informées des besoins, et plus directement intéressées à la prospérité des établissemens placés sous leurs yeux ;

» Que le droit de nommer à toutes les places, concentré dans les mains d'un seul homme, en laissant trop de chances à l'erreur et trop d'influence à la faveur, affoiblissoit le ressort de l'émulation, et réduisoit aussi les maîtres à une dépendance mal assortie à l'honneur de l'état et à l'importance de leurs fonctions ;

» Que cette dépendance et les déplacemens trop fréquens qui en sont la suite inévitable, rendoient le sort des maîtres incertain et précaire, nuisoient à la considération dont ils ont besoin de jouir pour se livrer avec zèle à leurs pénibles travaux, ne permettoient pas qu'il s'établît entre eux et les parens de leurs élèves cette confiance qui est le fruit des longs services et des anciennes habitudes, et les privoient ainsi de la plus douce récompense qu'ils puissent obtenir, le respect et l'af-

fection des contrées auxquelles ils ont consacré leurs talens et leur vie ;

» Enfin, que la taxe du vingtième des frais d'études levée sur tous les élèves des lycées, colléges et pensions, et appliquée à des dépenses dont ceux qui la paient ne retirent pas un avantage immédiat, et qui peuvent être considérablement réduites, contrarioit notre désir de favoriser les bonnes études, et de répandre le bienfait de l'instruction dans toutes les classes de nos sujets ;

» Voulant nous mettre en état de proposer le plus tôt possible aux deux chambres les lois qui doivent fonder le système de l'instruction publique en France, et pourvoir aux dépenses qu'il exigera, nous avons résolu d'ordonner provisoirement les réformes les plus propres à nous faire acquérir l'expérience et les lumières dont nous avons encore besoin pour atteindre ce but ; et, en remplacement de la taxe du vingtième des frais d'études, dont nous ne voulons pas différer plus long-temps l'abolition, il nous a plu d'affecter, sur notre liste civile, la somme d'un million, qui sera employée, pendant la présente année 1815, au service de l'instruction publique dans notre royaume. »

Cette ordonnance réduisoit à dix-sept les circonscriptions formées sous le nom d'Académies. Elles devoient prendre le nom d'Universités, et être désignées chacune par le nom du chef-lieu. Les lycées prenoient le nom de colléges royaux. Chaque Université devoit être composée : 1° d'un conseil présidé par un recteur, 2° de Facultés, 3° de colléges royaux, 4° de colléges communaux. L'enseignement et la discipline dans toutes les Universités étoient réglés et surveillés par un Conseil royal de l'Instruction publique. L'École normale de Paris, commune à toutes les Universités, devoit former, aux frais de l'État, le nombre de professeurs et de maîtres

dont elle auroit besoin pour l'enseignement des sciences et des lettres.

Les chefs d'institutions et maîtres de pensions établis dans l'enceinte des villes, où il y avoit des colléges royaux ou communaux, étoient tenus d'envoyer leurs pensionnaires comme externes aux classes de ces colléges; il n'y avoit d'exceptée de cette obligation que l'École secondaire ecclésiastique (Petit-Séminaire), mais à la charge de ne recevoir aucun élève externe. La taxe du vingtième des frais d'études, imposée sur les élèves des colléges et des pensions, étoit abolie.

L'évêque et le préfet étoient membres du Conseil de chaque Université, où ils avoient voix délibérative et séance au-dessus du recteur. Ils étoient aussi membres de tous les bureaux d'administration des colléges royaux ou communaux de leur diocèse et de leur département, avec voix délibérative et séance au-dessus des présidens. Le Conseil royal de l'Instruction publique étoit composé d'un président et de onze conseillers nommés par le Roi : deux d'entre eux étoient choisis dans le clergé, deux dans le conseil d'État ou dans les cours, et les sept autres parmi les personnes les plus recommandables par leurs talens et leurs services dans l'Instruction publique. Le Conseil royal devoit surveiller l'exécution de ses réglemens sur l'enseignement et la discipline, par l'entremise de douze inspecteurs-généraux des études qui visiteroient les Universités d'après ses ordres, et lui rendroient compte de l'état de toutes les écoles. Deux étoient affectés aux Facultés de droit; deux à celles de médecine; huit aux Facultés des sciences et des lettres, aux colléges royaux et communaux. Le Roi désignoit chacun d'eux entre trois candidats présentés par le Conseil royal,

et que ce Conseil avoit choisis entre les recteurs et les inspecteurs de l'Université, les proviseurs et les professeurs des classes supérieures des colléges royaux. Sur le rapport des inspecteurs-généraux des études, le Conseil royal donnoit aux conseils des Universités les avis qui lui paroissoient nécessaires, censuroit les abus, et pourvoyoit à ce qu'ils fussent réformés. Mais le Roi se réservoit de choisir, pour la première fois, les membres du Conseil royal, les inspecteurs-généraux des études, les recteurs et les inspecteurs des Universités, entre toutes les personnes qui avoient été ou qui étoient actuellement employées dans les divers établissemens d'instruction.

Louis XVIII nomma président du Conseil royal de l'Instruction publique M. de Bausset, ancien évêque d'Alais et depuis cardinal. Ainsi M. de Fontanes cessa d'être à la tête du corps enseignant. Si l'ancien grand-maître de l'Université avoit une haute considération pour M. Frayssinous, qui, dans un temps orageux, avoit reçu de lui le titre d'inspecteur de l'Académie de Paris, M. Frayssinous, à son tour, professoit pour M. de Fontanes une profonde estime, et la bienveillance dont il avoit été honoré commandoit sa reconnoissance. Il ne manqua point, dans cette occasion, d'exprimer à son ancien protecteur ses sentimens de gratitude et d'intérêt. Ce dernier lui répondit :

« Le plaisir de vous avoir été utile sera toujours le plus doux souvenir que me laissera mon administration. Je laisse le champ libre à la critique : votre suffrage dédommage de tout le reste.

« Ta seule opinion fera ma renommée. »

» Conservez-moi votre amitié, Monsieur, et comptez à jamais sur la mienne. (28 février.) Fontanes. »

Les membres du Conseil royal furent le comte de Pastoret, pair de France ; M. Villaret, ancien évêque de Casal ; l'évêque de Chambéri ; M. Delamalle, conseiller d'État ; M. Faget de Baure, président de chambre à la cour royale de Paris ; MM. Cuvier, de Bonald, Guéroult, Royer-Collard, Quatremère de Quincy. M. Guéneau de Mussy devenoit secrétaire du conseil.

L'abbé Frayssinous, jusqu'alors simple inspecteur de l'Académie de Paris, fut nommé Inspecteur-général des Études. Il eut pour collégues MM. Noël, Rendu, Roger, Coiffier, Poinsot, d'Andrezel, Beudant, Chabot, conseiller à la cour de Cassation, Sédillez, député, les docteurs Royer-Collard et Dupuytren.

L'orage des Cent-Jours ne permit pas au nouvel inspecteur-général d'exercer ses fonctions. L'apôtre de Saint-Sulpice, dont les voûtes retentissoient encore de ces trois discours sur la révolution française que Bossuet eût avoués, crut devoir s'éloigner de la capitale, pour se retirer dans sa famille, qui, en ce moment, habitoit Saint-Côme.

En passant par Montauban, il alla prier l'abbé Gratacap, prêtre de la Mission et supérieur du petit séminaire, de le réconcilier. Ce prêtre vénérable, qui avoit traversé en confesseur de la foi tout le temps de la tourmente révolutionnaire, bravant constamment la mort pour porter les secours de son ministère à ceux qui les réclamoient, voyoit de très-mauvais œil les tendances politiques de Louis XVIII. Il récitoit son office, lorsque M. Frayssinous entra dans sa chambre. Il ne se dérangea que pour l'inviter à fermer la porte. L'office terminé, le bon supérieur, fixant le voyageur, lui demanda qui il étoit. M. Frayssinous déclina son nom, et indiqua le but

de sa visite. « Mais, reprit M. Gratacap, préoccupé de ce que son interlocuteur arrivoit de Paris, êtes-vous le confesseur du Roi ? » Sur sa réponse négative : « Hé bien, reprit-il, mettez-vous là. » Ayant raconté lui-même à ses amis la question qu'il avoit faite à M. Frayssinous, il en donna cette raison : « S'il avoit été le confesseur du Roi, je ne lui aurois pas donné l'absolution, parce que ce confesseur laisse faire trop de sottises. » Le vénérable abbé Gratacap peut bien porter la responsabilité de ces naïves paroles : il est mort, les mains pleines de bonnes œuvres, en 1822. On verra plus tard M. Frayssinous honorer le neveu du digne supérieur de toute son estime.

L'ordonnance du 17 février, brusquement entravée dans son exécution, ne survécut pas à l'époque de la première Restauration. De retour à Paris, Louis XVIII voulut surseoir à toute innovation importante dans le régime de l'Instruction publique, jusqu'au moment où des circonstances plus heureuses lui permettroient d'établir par une loi les bases d'un système définitif. La taxe du vingtième des frais d'étude fut donc maintenue par l'ordonnance du 15 août, qui disposa, d'ailleurs, que les pouvoirs attribués au grand-maître et au Conseil de l'Université, ainsi qu'au chancelier et au trésorier, seroient exercés, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, par une commission de l'Instruction publique, composée de cinq membres. La présidence de cette commission fut attribuée à M. Royer-Collard ; MM. Cuvier, Silvestre de Sacy, Frayssinous et Guéneau de Mussy lui furent adjoints ; M. Petitot remplit les fonctions de secrétaire. Nommé membre de la commission, M. Frayssinous eut M. Ampère pour successeur en qualité d'inspecteur-général des études. Il se trouvoit à Rodez, et

ne s'attendoit pas à ce changement de position, lorsque M. le comte d'Estourmel, alors préfet de l'Aveyron, le qualifia, en l'abordant, de membre de la commission d'Instruction publique.

Le préfet proposa à M. Frayssinous de présider le collége électoral qui alloit se réunir à Espalion : des évêques acceptoient ces fonctions; mais il crut devoir les décliner.

Il ne se laissa vaincre que lorsque le préfet insista pour qu'il consentît à présider avec lui la distribution des prix du collége royal de Rodez, dont il avoit été naguère l'un des studieux élèves, et dont il étoit maintenant la plus belle gloire. A cette occasion, aux complimens qui lui étoient adressés par M. d'Estourmel sur les résultats de ses premières études : « Je ne vous dirai pas, répondit-il en riant, quel étoit mon plus grand mérite comme écolier. » L'abbé Girard, alors proviseur du collége, suppléa à son silence, en disant que le jeune Frayssinous, agile et gracieux, dansoit fort bien. « Il me conviendroit peu, reprit l'abbé Frayssinous, de revendiquer aujourd'hui ce titre de *beau danseur*. » Ce fut avec une douce joie qu'il distribua les couronnes aux héritiers de ses beaux exemples de zèle pour la science et pour la vertu. Si l'abbé Girard conservoit une tendre affection pour son ancien élève, celui-ci n'avoit pas moins d'estime et de vénération pour son ancien maître.

L'orateur, qui, du haut de la chaire de Saint-Sulpice, avoit évangélisé Paris, se fit entendre dans la cathédrale de Rodez, où il se trouvoit comme membre du collége de département. Les électeurs s'étoient joints aux habitans de la ville, pour obtenir qu'il donnât ses trois discours sur la révolution française : la sensation

qu'il produisit fut immense. Dans une phrase que la justice autant que l'amitié dictoit à M. Frayssinous, il félicita son pays natal d'être confié à la sage direction de M. d'Estourmel. « Les Aveyronnais, disoit-il au préfet, sont un peu âpres; mais ils ont un fonds de raison qui les empêchera toujours de méconnoître ce que vous valez. » Revenant un jour sur ce point (1) : « Je vois, dit-il, que vous avez bien observé le *Rouergas* ; on peut en tirer parti, mais il faut savoir le manier. Le métal est bon ; mais, s'il est ductile, il est aussi très-dur. Il est en bonnes mains. »

Bientôt il revint à Paris, et y reprit son modeste appartement de l'Abbaye-aux-Bois, où il étoit, à peu de chose près, logé comme un séminariste (2).

Le 25 septembre 1815, il écrivoit à M. le comte d'Estourmel :

« Nous vivons ici au milieu de l'agitation la plus fatigante : on craint, on espère, on se réjouit, on se désole, et puis voilà tout ; car, au fond, que sait-on de positif? Je regrette quelquefois nos montagnes. »

Il ajoutoit, dans une lettre du 16 octobre suivant :

« Les temps sont difficiles ; tous les postes sont périlleux ; les difficultés naissent de toutes parts ; les hommes, en général, ne sont pas justes : ils exigent au-delà de ce qui est possible, et jugent avec une rigueur désespérante.... C'est une terrible chose que d'être en place : j'en ai un échantillon dans celle que j'occupe. Je fais le plus sot métier du monde, le plus opposé à mes goûts, à mes habitudes, au genre de talent que je puis avoir. Ma place est ma *croix*. Je

(1) Lettre du 15 août 1816, à M. le comte d'Estourmel. — (2) Lettre à M. Boyer, du 12 septembre 1836.

la trouve même très-rude ; j'espère qu'elle n'aura qu'un temps. Notre position politique n'est pas rassurante : toutes les passions fermentent toujours ; on est inquiet. Quant à moi, dans le fin fond de mon cœur, j'espère qu'en dernier résultat tout ira bien. Ce n'est pas en vain qu'il est écrit autour de la monnoie publique : *Dieu protége la France.* »

Une lettre, à la date du 5 janvier 1816, s'exprime ainsi :

« Voici une année qui s'ouvre au milieu de discussions bruyantes, et qui attesteront du moins la liberté des suffrages dans la Chambre des députés. Les controverses politiques ont passé de la tribune dans les salons : on ne s'y entend pas toujours, et pourtant notre premier besoin c'est de nous entendre. Cette année se passera-t-elle sans bourrasque? Je l'ignore. J'espère du moins que, dans tous les cas, la cause de la légitimité triomphera. Avec nos lois contre les perturbateurs et nos cours prévotales, on pourra marcher, si nous avons des juges et des magistrats dévoués. Je crains les *roués* de la révolution : avec de l'esprit et de l'habileté, ils se fourrent partout. On est trop habitué à compter l'habileté pour tout, et la probité pour rien. »

Dix jours après, l'abbé Frayssinous perdit sa mère, tombée en paralysie, et morte à Saint-Côme le 15 janvier 1816, à l'âge de quatre-vingts ans. La fin de madame Frayssinous produisit sur son fils une impression dont on retrouvera des traces dans la correspondance des dernières années de l'évêque d'Hermopolis.

Au sein de la commission, la conscience délicate de M. Frayssinous fut souvent froissée. Le ton hautain et dogmatique de M. Royard-Collard, qui prétendoit imposer ses fausses opinions à ses collègues, heurta son caractère si bienveillant et si facile. Enfin, reculant

devant la responsabilité d'actes qu'il ne se voyoit pas le pouvoir de prévenir ni de réparer, il aima mieux se retirer, en indiquant pour son successeur l'abbé Eliçagaray, esprit ferme pour lequel il avoit une haute estime, et qui, dans cette place, plaida souvent les intérêts de la religion et de l'Église.

Instruit de la démarche de l'abbé Frayssinous, M. Royer-Collard, président de la Commission, lui écrivit :

« Monsieur, vous ne pouvez douter que la lettre par laquelle vous annoncez à la commission votre retraite ne l'ait affligée. Il lui sera difficile d'oublier tout ce que ses relations avec vous avoient de douceur, tout ce que vos lumières lui offroient de secours ; et vous connoissez assez les membres qui la composent pour être persuadé qu'elle sent vivement la privation qu'elle va éprouver.... C'est en son nom, comme au mien, que je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de nos regrets, de notre attachement et de nos sentimens les plus distingués. »

En acceptant cette démission, le Roi, par ordonnance du 15 mai 1816, nomma M. Frayssinous membre *honoraire* de la commission d'Instruction publique. Il lui accorda aussi une pension de 6,000 francs (1), que la charité du digne prêtre consacroit en grande partie aux besoins des pauvres.

(1) *Ami de la Religion*, t. VIII, p. 40.

CHAPITRE XIV.

Conférences de 1816 à Paris. — Le suicide désarmé — Jugement de M. Frayssinous sur l'abbé Eliçagaray. — Ses vues sur l'Instruction publique. — Mot sur la levée de boucliers de l'Isère. — Conférences sur l'éloquence sacrée, chez les missionnaires de France.

Aux travaux ingrats de la commission d'Instruction publique, l'abbé Frayssinous préféroit le travail des conférences, si digne de son zèle, si analogue à ses talens.

Alors même qu'on ne se seroit porté à ses discours que par curiosité ou par le désir naturel d'entendre des choses dites avec esprit et avec goût, il auroit fallu, dans un siècle un peu frivole, féliciter ceux que ce motif dirigeoit du moins vers des sujets graves et vers des objets louables, et qui avoient assez d'amour du beau pour sentir le mérite d'une telle composition, considérée sous le seul rapport du style. Mais la curiosité, si elle n'eût été inspirée que par ce motif, n'eût pas attiré long-temps la foule : et, puisqu'on continua de se presser autour de la chaire de l'apologiste de la religion (1), c'est une preuve qu'on étoit frappé de la force des raisonnemens qu'on y entendoit développer, qu'on prenoit intérêt au fond même des conférences, et qu'on étoit sensible à quelque chose de plus qu'à la clarté, à la méthode, à la noblesse et aux autres qualités extérieures de ces discours. Ce n'étoit pas seulement l'oreille qui étoit satisfaite, c'étoit encore plus la raison.

Un auditoire aussi nombreux que choisi avoit voulu, le dimanche 18 février 1816, assister à l'ouverture des

(1) *Ami de la Religion*, t. VII, p. 337.

conférences de Saint-Sulpice, inaugurées ainsi presque à la même époque où, l'année précédente, le retour de Buonaparte avoit forcé M. Frayssinous de les interrompre.

Annonçant, dans le discours d'ouverture, le but qu'il se proposoit et la manière dont il entendoit le remplir :

« Les mystères de la foi, les préceptes de l'Évangile, les devoirs de la piété, dit-il, telles sont les matières que l'on traite ordinairement dans la chaire chrétienne : pour moi, forcé par la différence des temps de suivre une marche différente, je m'attacherai à envisager philosophiquement les principes fondamentaux du christianisme, à confondre les argumens de ses détracteurs ; et, il faut que je l'avoue, Messieurs, quand je songe au caractère sacré dont je suis revêtu, à l'habit même que je porte, je ne puis m'empêcher de rougir de parler dans cette enceinte un langage qu'elle est si peu accoutumée à entendre. »

L'orateur ne cherchera jamais à entraîner ses jeunes auditeurs par le prestige de l'éloquence ; il ne veut s'adresser qu'à leur raison : car la religion chrétienne est loin de craindre l'examen le plus sévère, la discussion la plus calme et la plus profonde. Il ne se livrera point à de stériles et quelquefois injustes déclamations contre les ennemis de la foi ; il saura rendre justice à leurs qualités, en attaquant avec vigueur leurs déplorables doctrines, et il distinguera le talent de l'abus qu'on en a fait. Après avoir exposé des vérités utiles auxquelles la noblesse de son style prêtoit un nouvel intérêt, il termina par ces paroles d'espérance (1) :

« Quand on songe à ce que l'on voit, l'on se demande

(1) *Ami de la Religion*, t. VII, p. 42.

ce que deviendront et la religion et la France: c'est le secret de Dieu ; mais, après tous les miracles que nous avons vus, que ne devons-nous pas espérer?

» Pendant plus de vingt ans, nous avons porté le châtiment des fautes de nos pères ; la même tempête qui nous agitoit a ébranlé toute l'Europe : mais la Providence a tout fait plier devant elle ; et, quand l'heure a sonné, ni la terreur du nom de l'usurpateur, ni la valeur de ses légions, ni les ruses de sa politique astucieuse, rien n'a pu arrêter le bras de Dieu frappant l'impie. Il a voulu ressaisir sa puissance : la Providence l'a permis un instant, pour terrasser son orgueil et rendre sa seconde chute plus humiliante encore que la première. Oui, Messieurs, nous n'avons plus rien à craindre des ennemis de Dieu : la vengeance céleste les a frappés.

» Non, il ne périra jamais ce trône fondé par Clovis, fortifié par la puissance de Charlemagne, illustré par la sagesse et la piété de saint Louis, et qu'une suite de tant de Rois a rendu auguste et respectable. Non, elle ne s'éteindra pas cette race, la plus auguste de la terre. Si le ciel a pu vouloir éprouver les fils de Henri IV, c'étoit pour leur donner encore une gloire nouvelle. Les prières les plus chères à Dieu sont les prières des rois. Aussi, comme il étoit beau, comme il étoit solennel ce jour où le monarque, à la tête des princes de sa maison et des grands de son royaume, est allé implorer les lumières du Très-Haut pour cette assemblée qui devoit discuter les intérêts les plus chers de l'État! De ce moment, il nous sembla que nous n'avions plus rien à craindre; et nous nous dîmes : Le ciel est réconcilié avec la terre. »

Le 3 mars, trois évêques, et parmi eux M. de La Luzerne, ancien évêque de Langres (1), assistèrent, au milieu d'un auditoire encore plus nombreux que celui

(1) *Ami de la Religion*, t. VII, p. 106.

de la première conférence, au second discours de M. Frayssinous, qui prouva l'existence de Dieu par l'ordre et les beautés de la nature. Après un exorde vif et animé, tiré de la contemplation des merveilles de l'univers, l'orateur établit ainsi sa division : 1° Il y a des notions d'ordre et de beauté répandues dans tous les esprits, même les plus vulgaires ; 2° d'après ces notions, il est facile à chacun de sentir qu'il y a de l'ordre et de la beauté dans ce monde visible ; 3° cet ordre et cette beauté ne peuvent s'expliquer que par l'action d'une cause intelligente, qui est Dieu. Le développement de ces trois propositions remplit la conférence.

Les règles du beau ne sont point arbitraires : elles sont fondées sur un principe constant, universel, et dont tous les hommes ont le sentiment. Le beau, dans toute espèce d'ouvrage, résulte du concours des diverses parties à une fin unique ; principe énoncé par saint Augustin, et développé depuis par plusieurs écrivains. Il est, à la vérité, certaines beautés relatives sur lesquelles les hommes ne sont pas d'accord : mais le principe de l'ordre et de l'unité n'en est pas moins reconnu et senti généralement. Descendant de ces considérations à des exemples plus familiers, l'orateur prouva que l'homme privé des secours de l'éducation reconnoît néanmoins l'ordre, et l'admire.

Dans le second point, il fit ressortir l'ordre et l'harmonie de l'univers, où tous les êtres sont liés entre eux par des rapports intimes et qui annoncent un but marqué.

Dans le troisième, il se demanda si, lorsqu'un beau poème, un tableau, un palais, supposent nécessaire-

ment un poète ou un artiste habile, il seroit possible qu'on n'en pût dire autant de l'univers. Le moindre effort de la raison renverse la doctrine de l'athéisme, qui ne se fonde que sur des hypothèses, des abus de mots, des dénégations, et sur une confusion d'idées. L'athée est obligé de fermer les yeux et de recourir aux artifices d'une métaphysique obscure, tandis que, dans la croyance de la religion, les preuves de l'existence de Dieu frappent les regards de l'homme le plus simple.

Terminant avec éclat ce discours fort et concluant :

« C'est assez, dit-il, parler à votre raison ; qu'il me soit permis un moment d'en appeler à vos cœurs. Vous êtes jeunes pour la plupart ; vos ames encore neuves ne sont ni flétries par le venin d'un athéisme enraciné, ni desséchées par les calculs de l'intérêt, ni endurcies par le long usage des plaisirs. Vous êtes dans cet âge brillant, où une imagination plus ardente, un cœur plus sensible et plus loyal, disposent à se laisser mieux pénétrer aux traits du sentiment et de la vérité. Hé bien, si jamais, fermant les livres et oubliant tous les raisonnemens, vous avez contemplé quelques-unes des grandes scènes de la nature, avez-vous pu vous défendre d'une émotion profonde? n'avez-vous pas été ravis comme dans une espèce d'enchantement, et du fond de vos cœurs ne s'est-il pas échappé ce cri de vérité : Que tes œuvres sont belles et magnifiques, Dieu tout-puissant!.... Alors peut-il venir en pensée qu'il n'y a pas de Dieu ? Ah! plutôt des sentimens consolans et doux s'insinueront dans vos ames; quelques larmes d'admiration et d'attendrissement s'échapperont peut-être de vos yeux ; et, tombant à genoux, vous direz : Dieu de l'univers, que tes œuvres sont belles! Dieu de mon cœur, qu'il m'est doux de croire en toi! et comment pourrois-je te méconnoître quand ta présence éclate de toutes parts avec tant de gloire et de magnificence? Dieu de bonté,

pardonne aux erreurs de ma jeunesse ; reçois l'enfant égaré qui se jette dans ton sein paternel ; et, si tu fais paroître ta puissance en réglant le cours des astres, montre-toi plus puissant encore en réglant mon cœur, et le soumettant pour toujours aux lois de ton adorable et suprême majesté. »

La question de la spiritualité de l'ame, traitée dans la conférence du 17 mars, question de la plus haute métaphysique, ne comportoit point le langage de l'imagination et du sentiment. Aussi l'orateur annonça qu'il se renfermeroit dans les bornes d'une dialectique sévère, et qu'il s'abstiendroit de tout ornement dans ce discours grave. D'un ton parfaitement assorti au sujet, il établit que l'ame, c'est-à-dire cette substance intelligente, qui, chez l'homme, pense, compare et juge, est distincte du corps qu'elle anime ; que son action sur le corps humain résulte de sa seule présence ; qu'elle est dans nous, comme Dieu dans l'univers. C'est un mystère que nous ne comprenons pas ; mais sur combien d'autres points ne sommes-nous pas obligés de confesser notre ignorance ?

La spiritualité de l'ame se démontre d'abord par la nature de la pensée. Rien de plus lumineux que les preuves de cette spiritualité, tirées 1° de la faculté qu'a l'homme de sentir ; 2° de la faculté qu'il a de penser ; 3° de la faculté qu'il a de juger. Quand deux choses ont des propriétés et des effets différens, ces deux choses sont différentes : il ne peut donc y avoir identité entre la matière et la pensée. Les attributs de l'une sont l'étendue, la couleur, la divisibilité, le mouvement : rien de tout cela ne sauroit convenir à l'autre. Mais Dieu, dans sa toute-puissance, ne pourroit-il pas attacher la pensée à la matière ? Non, il ne peut séparer un objet de ses

qualités constitutives; il ne peut faire qu'un cercle soit carré. Quelques matérialistes, en avouant que la matière inerte ne sauroit recevoir la pensée, se sont retranchés à accorder cette faculté à la matière organisée: comme si la pensée pouvoit résulter des combinaisons de la matière; comme s'il ne faudroit pas toujours qu'il y eût un principe pensant antérieur à l'organisation de la matière, aux qualités de laquelle il participeroit : ce qui est absurde. Des physiologistes ont dit que le cerveau est l'organe de la pensée, comme l'estomac l'est de la digestion : comparaison vicieuse, puisque l'estomac, en agissant sur les alimens, leur laisse les qualités de la matière, tandis que le cerveau feroit changer de nature aux impressions produites par les objets matériels, en les transformant en pensées.

La seconde preuve de la spiritualité de l'ame résulte de l'unité du principe intérieur qui nous anime : si ce principe est unique, il est simple; s'il est simple, il est spirituel, car la simplicité n'est point une qualité de la matière. En vain les matérialistes ont invoqué l'autorité, l'expérience, l'analogie. Un écrit de saint Augustin, qu'ils ont cité en leur faveur, a fourni, au contraire, à Condillac, les argumens dont il s'est servi pour établir la spiritualité de l'ame; et quelle apparence que des hommes toujours appliqués à la pensée de l'autre vie, eussent voulu détruire un dogme qui faisoit le fondement de leur espérance? Les matérialistes ont cherché à se prévaloir de l'influence du corps sur l'ame : mais comment raisonner sur des lois mystérieuses dont le secret nous est inconnu? De ce qu'il y a correspondance entre l'ame et le corps, peut-on conclure qu'il y ait identité? L'ame paroît dépendre du corps; mais le

corps aussi est quelquefois fortement dominé par l'ame, et niera-t-on pour cela l'existence du corps? Enfin les matérialistes, se prévalant de la ressemblance entre l'homme et les animaux, disent : Les animaux ont tous les caractères de l'intelligence, et cependant ils n'ont point d'ame; ne pouvons-nous pas n'être, comme eux, que des machines organisées? Raisonnement peu concluant, car il veut expliquer ce qui est certain par ce qui est obscur, ce qui est connu par ce qui ne l'est pas. Entrant dans une discussion sur l'ame des animaux, M. Frayssinous montre quelle différence les sépare de nous; et, finissant par un trait aussi vrai qu'heureux :

« Chose étrange! dit-il, l'homme assez superbe pour s'arroger ce qui vient du Créateur, et pour être jaloux du bien de son semblable, fait aujourd'hui des efforts prodigieux de science et d'esprit pour se persuader que les bêtes le valent bien, et qu'entre elles et lui la différence est légère. Mais, en même temps qu'on dégrade l'homme jusqu'au rang de la brute, et même de la plante, on veut ennoblir celles-ci en leur prêtant les facultés et l'intelligence de l'homme : on célèbre les inclinations et le sentiment des plantes; on s'extasie devant la résignation, devant la raison d'un oiseau malade. La dignité de l'espèce humaine est avilie; une philosophie, plus abjecte encore qu'elle n'est audacieuse, cherche en quelque sorte à dépouiller l'homme de ses droits, à soulever contre lui le reste des créatures; de faux savans semblent porter la démocratie dans la nature, comme de faux politiques l'avoient portée dans la société; et, pour me servir de l'expression originale d'un grand écrivain, « le peuple de la création semble conspirer pour en détrôner le roi. »

La conférence du 31 mars eut pour objet l'immor-

talité de l'ame. Madame la comtesse de C., assidue aux discours de M. Frayssinous, mais alors d'une santé chancelante, se sentoit tentée de ne pas aller l'entendre. « Grâce à Dieu, se disoit-elle, j'ai le bonheur de ne pas révoquer en doute l'immortalité de mon ame ; les argumens de l'éloquent prédicateur n'ajouteront rien à ma conviction ; et ma démarche, sous ce rapport inutile, pourroit compromettre gravement ma santé débile. » Pendant qu'elle affermissoit ainsi sa résolution, une voix secrète, partie du cœur, protestoit contre le raisonnement spécieux de l'esprit, et lui conseilloit de se rendre à Saint-Sulpice. On eût dit que deux anges, l'un bon, l'autre mauvais, se livroient combat dans son ame. Le bon finit par l'emporter. Elle alla donc, bravant la souffrance, écouter cette conférence, qui auroit paru singulièrement remarquable par le choix et l'enchaînement des preuves, par l'ordre et la clarté, par la noblesse du style, si M. Frayssinous n'avoit accoutumé son auditoire à ces qualités de sa composition également sage et brillante.

Il puisa les preuves du dogme qu'il vouloit démontrer dans la connoissance approfondie et combinée de l'homme et de Dieu.

Et d'abord, dans la connoissance de l'homme, fondée sur la considération de la nature de son ame, de ses sentimens, de ses désirs, de ses croyances. L'immortalité de l'ame est une conséquence nécessaire de sa spiritualité ; car une substance simple, indivisible et toute spirituelle ne porte en elle-même aucun principe de corruption : pourquoi donc périroit-elle ? Le corps même ne périt pas, et les élémens qui le composent changent de forme et de destination, mais ne sont pas

détruits. Notre esprit auroit-il une pire condition? D'ailleurs, nous portons au dedans de nous le sentiment de notre haute destinée. Chacun sent le besoin de se survivre à lui-même; chacun veut attacher son nom, l'un à des exploits éclatans, l'autre à des ouvrages durables, celui-ci à cet arbre qu'il a planté, celui-là à ce champ qu'il a rendu fertile. Pourquoi est-il beau, comme dit un poète, de mourir pour son pays? Si la mort étoit la fin de notre être, mourir pour autrui seroit une inconséquence et une folie. Le sentiment de l'immortalité se retrouve dans notre respect religieux pour les morts. Ce n'est point à une cendre inerte que nous rendons des devoirs et que nous consacrons des monumens; nous avons la confiance que les morts ne sont point insensibles à notre souvenir. Le culte des tombeaux ne fut détruit parmi nous que quand l'humanité elle-même perdit tous ses droits, quand un matérialisme desséchant ne montra plus dans l'homme éteint par la mort qu'une vile poussière. Alors les reliques des saints furent outragées, et les restes de Turenne, dépouillés de leurs honneurs, furent placés, comme un objet d'histoire naturelle, parmi les squelettes des animaux rassemblés au Jardin des Plantes. La croyance d'une vie future est unanime et universelle; elle est de tous les siècles, comme de tous les pays; elle s'allie avec les superstitions les plus absurdes. Vous la retrouvez chez les païens, avec leurs apothéoses; chez le bramine, avec sa doctrine de la transmigration; chez le barde du Nord, avec ses fantômes aériens.

En second lieu, la connoissance de Dieu, qui, sans l'immortalité de l'ame, ne seroit ni juste, ni sage, établit aussi ce dogme : Dieu n'a pas donné à l'homme

des désirs qu'il ne pourroit satisfaire, ne nous a pas montré un but que nous ne pourrions atteindre. Le Créateur a fait l'homme sensible et intelligent, courant après le bonheur et la vérité. Les connoissances qu'il acquiert lui inspirent le désir d'en acquérir d'autres; il porte toujours ses vues sur un avenir. Enfin, la justice de Dieu exige qu'il y ait des récompenses pour les bons et des peines pour les méchans. On a dit que le témoignage de la conscience suffit à la vertu : Oui, quand ce témoignage est la promesse du prix que Dieu nous réserve; mais, s'il n'étoit qu'une illusion et une chimère, ce ne seroit plus une récompense. On a dit que le remords étoit le plus terrible châtiment du crime : Oui, si le remords est le commencement de la peine; car, si ce n'est qu'une vaine menace, s'en effrayer seroit une foiblesse. D'ailleurs, l'homme secoue le joug du remords à mesure qu'il s'accoutume au crime; d'où il résulteroit que les plus coupables seroient les moins punis, s'ils n'avoient à attendre d'autre châtiment que le reproche de leur conscience.

Cette analyse froide et sans couleur est loin de reproduire la parole vive et la dialectique nerveuse de M. Frayssinous, dont la conférence, par une sorte de prodige de mémoire, se grava presque entièrement dans l'esprit de madame de C. Elle quitte Saint-Sulpice pleine d'admiration, et à peine touche-t-elle le seuil de sa demeure qu'une lettre lui est remise. Elle la parcourt et s'écrie : « Voilà donc pourquoi il falloit que j'assistasse aujourd'hui à la conférence! » La lettre étoit d'un jeune homme, employé en province dans une administration publique, et qui, désespéré d'avoir vu son frère, habi-

tant de la même ville, atteint d'une condamnation infamante, annonçoit l'intention de ne pas survivre à ce qu'il regardoit comme son déshonneur. Toute remplie de l'éloquence de M. Frayssinous, madame de C. écrit à l'instant même à l'infortuné dont le désespoir l'épouvante. Sa plume, instrument fidèle de sa mémoire, retrace tous les argumens de la conférence sur l'immortalité de l'ame avec une chaleur et une vivacité qui vont désarmer la main du suicide, et M. Frayssinous remporte, à son insu, l'un de ses plus beaux triomphes.

Le frère de madame la comtesse de C., chef de l'administration à laquelle appartenoit cet employé, lui transmit la lettre de sa sœur, sans trouver un mot à ajouter à ce plaidoyer si complet en faveur d'une vie à venir; et bientôt la résignation de celui dont le désespoir avoit été vaincu par la religion fut récompensée, car il obtint son changement de résidence avec un avancement qui lui prouva que la faute d'un frère coupable n'infirmoit pas les droits de l'honnête homme.

S'il nous avoit été donné de suivre l'action providentielle opérée par la parole de M. Frayssinous, nous aurions pu rattacher plus d'un trait semblable à chacun de ses discours, comme l'effet se rattache à la cause.

Le 21 avril, le conférencier de Saint-Sulpice traita de la liberté de l'ame, point de doctrine qui sembleroit hors de toute atteinte, et qui cependant a trouvé des contradicteurs dans les siècles anciens, comme dans les temps modernes.

Quand on dit que l'ame est libre, on ne prétend pas que, dans tous ses penchans, dans tous ses mouvemens, elle soit exempte d'une influence étrangère. La question est de savoir, selon la pensée de Bossuet, s'il est

des choses tellement laissées à notre pouvoir, que nous soyons maîtres de choisir ou de ne choisir pas. La liberté de l'ame n'est autre chose que la faculté qu'elle a de se déterminer par son propre choix. Comment se fait-il que, cette vérité paroissant si évidente, et entraînant comme malgré nous notre assentiment, la doctrine contraire ait néanmoins prévalu parmi des hommes qui passoient pour éclairés? Ne seroit-ce point qu'il est commode pour le vice et pour le crime de pouvoir se dire : « Tout en nous est l'effet d'une destinée inévitable; y résister, c'est vouloir enfreindre les lois de l'univers; l'homme vicieux n'est pas plus coupable que la plante venimeuse. »

Les preuves de la liberté de l'ame sont de deux sortes, directes et indirectes.

Les premières sont puisées dans les sources ordinaires de nos connoissances, le sentiment, le raisonnement et l'expérience. 1° Le sentiment. Tout nous avertit que notre esprit a la faculté de se déterminer; que nous pouvons parler ou nous taire, marcher ou rester immobiles. Nous avons le sentiment de notre liberté, comme nous avons celui des affections de nos organes. 2° Le raisonnement. Nous ne connoissons la vérité que par le sentiment intérieur que nous en avons. Si l'on récuse le témoignage de ce sentiment intérieur, il faut se résoudre à ne croire à rien. Et à ceux qui veulent prouver que le sentiment de notre liberté est une illusion, une chimère, une imposture, nous pouvons répondre : « Quand vous atteindriez ce but, ne serions-nous pas fondés à craindre que le sentiment de conviction que vous opéreriez en nous ne fût illusoire et chimérique, comme le sentiment de notre liberté, au-

quel vous nous défendez d'ajouter foi? » 3° L'expérience. Nous sommes libres, parce que nous avons une volonté. Sans doute cette volonté est déterminée par un motif; mais ce motif n'est pas nécessitant, et il ne fait pas fléchir notre ame comme un poids fait fléchir le fléau d'une balance. Nous sommes libres, parce que nous délibérons; or, il ne peut y avoir de délibération, que quand il y a faculté de choisir; on ne délibère point, à sa dernière heure, si l'on subira ou si l'on évitera la mort.

Le preuves indirectes de la liberté de l'ame résultent des conséquences révoltantes du système contraire, qui est le fatalisme. Quand on veut attaquer une fausse doctrine, il est souvent plus expédient de la suivre dans ses conséquences immédiates, que de prétendre réfuter pied à pied ses sophismes. Or, la première conséquence du fatalisme c'est de détruire la différence du bien et du mal, du vice et de la vertu. Dans ce système, la perfidie, le meurtre, l'empoisonnement, le parricide ne sont plus des crimes; la fidélité, le courage, la piété filiale ne sont pas des vertus. Tout ce qui est, doit être ainsi; rien de ce qui est, ne doit être autrement. Le coupable peut dire au juge : « Je ne suis pas plus criminel que vous; car, dans toutes les législations, l'homme privé de ses facultés n'a jamais été puni comme criminel. » Dans ce même système, le remords n'est plus qu'une terreur chimérique : pourquoi le meurtrier écouteroit-il le cri de de sa conscience? Le crime qu'elle lui reproche est l'effet de sa destinée; si l'ame n'est pas libre, le remords est une absurdité. Enfin, si l'ame n'est pas libre, il n'y a pas de Dieu, car alors Dieu seroit l'auteur de tout le mal qui se commet sur la terre;

il se seroit interdit le droit de punir et de récompenser : ce qui est incompatible avec sa sainteté et sa justice. Les fatalistes opposent à la liberté de l'ame la prescience divine, dont l'effet est infaillible et qui paroît gêner notre libre arbitre. Oui, Dieu a prévu que nous ferions telle action, mais il a prévu que nous la ferions librement ; notre action n'est pas l'effet de sa prescience, elle en est l'objet. Un astronome prédit une éclipse, parce qu'elle doit arriver, mais l'éclipse n'arrive point parce qu'il l'a prédite.

M. Frayssinous finit par une de ces péroraisons brillantes qui lui servoient à tempérer la gravité des matières les plus sérieuses : après avoir porté la conviction dans les esprits, à l'aide d'un invincible raisonnement, il laissoit dans l'ame de ses auditeurs des impressions agréables. L'intelligence se reposoit d'une attention soutenue, au moment où le cœur, touché de son éloquence, venoit à s'épanouir.

Les principes généraux et les vérités premières que l'orateur avoit précédemment expliqués et établis, reçurent leur application, avec autant de force et de sagesse que d'à-propos, dans la conférence du 5 mai, l'une des plus intéressantes qu'il eût données. Il y prouva l'existence de la loi naturelle, en développant ces deux propositions : 1° Il est une loi antérieure à toutes les conventions humaines, et elle est à juste titre appelée *naturelle* ; 2° le premier devoir qu'elle nous impose est de régler nos penchans.

Après avoir invoqué le témoignage des philosophes mêmes de l'antiquité, et cité quelques passages de Cicéron qui montrent que le paganisme, au milieu de ses ténèbres, avoit reconnu et proclamé l'existence de cette

loi intérieure et éternelle qui nous avertit de nos devoirs et condamne nos écarts, M. Frayssinous dit que l'existence de la loi naturelle repose sur deux principes, la raison et le sentiment.

La raison, cette lumière universelle qui éclaire les hommes de toutes les nations, sans qu'il y ait entre eux aucun rapport, qui existoit avant toute espèce de convention sociale, qui n'est point sujette à nos caprices, qui nous gouverne et ne nous obéit pas, qui n'est point une invention humaine, ni une découverte philosophique, nous apprend que l'homme est né pour une fin, et que, placé dans un monde où tous les êtres sont en rapport entre eux et avec leur auteur, il ne peut, au milieu d'un chef-d'œuvre de concordance et d'harmonie, vivre dans un isolement et un abandon qui seroient l'image du désordre et de l'anarchie. Sans doute Dieu, heureux par lui-même, auroit pu se dispenser de créer le monde, ou, le créant, d'y placer l'homme. Mais, puisque telle a été sa volonté, il résulte de ce plan de création des rapports nécessaires entre l'homme et Dieu, entre l'homme et ses semblables. Ces rapports primitifs ne sont pas de convention : l'homme les aperçoit, mais il ne les a pas inventés : ce n'est point par convention qu'un fils est obligé d'honorer son père. Ces rapports ont pu être quelquefois modifiés par les lois humaines; mais ils reposent sur un principe antérieur, intime, ineffable. Voilà ce que nous enseigne la raison.

Le sentiment nous avertit, avec plus de certitude encore, de l'existence d'une loi naturelle, indépendante de notre volonté et de nos institutions. Certes, les hommes ne se sont pas concertés pour appeler vertu

ce qui est vertu, et crime ce qui est crime. La piété filiale, la compassion pour le malheur, l'admiration pour les actions généreuses, ne sont pas des idées de convention, puisque le vice, même heureux, est obligé de prendre le masque de la vertu pour obtenir les hommages des hommes. Ici l'orateur, par une fiction ingénieuse, supposa que, dans l'enceinte où il parloit, se trouvoient réunis des habitans de toutes les parties de la terre, pris dans les divers âges et dans les diverses conditions, et auxquels il étoit possible de faire entendre un langage également intelligible à tous. Si un sophiste venoit proclamer dans cette assemblée que les hommes ne doivent rien à Dieu, ni les enfans à leur père, que la perfidie et la cruauté ne sont point répréhensibles, qu'il est permis de trahir sa patrie et de tromper son semblable, un cri d'indignation éclateroit de toutes parts et vengeroit la loi naturelle outragée.

Le développement de la seconde proposition avoit principalement pour objet de ruiner la doctrine professée par certains philosophes du XVIIIe siècle, qui ont prétendu que c'est une folie de combattre ses passions. L'orateur vengea aussi la philosophie chrétienne du reproche injuste qu'on lui a fait d'éteindre les affections naturelles, et de réduire l'homme à l'insensibilité. Non, l'Évangile ne détruit pas les penchans naturels; il les épure et les dirige vers le bien. L'homme a reçu, en naissant, des penchans qui sont comme les ressorts de son ame, et sans lesquels il seroit réduit à une complète inertie. Le premier, le plus impérieux de tous, est l'amour de soi-même, qui a été donné à l'homme pour veiller à sa conservation personnelle. Quand un de ces penchans devient trop impétueux, alors c'est une pas-

sion, et il faut le combattre, de peur qu'il ne subjugue en nous les autres sentimens, et ne nous entraîne à des excès coupables. Ainsi l'amour de soi-même dégénère en égoïsme, l'émulation en une ambition démesurée, le goût des plaisirs en une brutale ivresse. Des penchans bien réglés font les Trajan, les saint Louis, les Fénelon, tandis que les passions sans frein font les Catilina, les Mahomet, les Cromwell. Les passions sont les maladies de l'ame; et ceux qui disent que, pour prévenir leurs ravages, il suffit de les mettre à l'unisson, ressemblent à des empiriques qui conseilleroient à des malades de mettre de l'accord et de l'harmonie entre leurs maladies.

Dans un morceau plein de force et de vérité, mais qui frappa surtout par la juste mesure que M. Frayssinous sut y garder (1), morceau intercalé depuis dans la conférence sur les causes de nos erreurs, l'orateur, entraîné par son sujet et plus encore par son zèle, fit un tableau de cette passion, si douce en apparence et si cruelle en réalité, qui s'insinue dans l'ame par tous les sens, qui est célébrée sur les théâtres, dans les poésies et dans les romans, et qui emprunte toutes les formes pour nous séduire. L'attention avec laquelle il étoit ordinairement écouté parut redoubler en cet endroit, où il signaloit le mal sans s'écarter de la réserve que lui commandoient la dignité de son ministère et la sainteté du lieu. Si nous voulons nous élever contre cette passion, dit-il, la jeunesse semble ne pas nous entendre. Pouvons-nous, pour cela, cesser de la combattre, et ne nous sera-t-il pas permis de prouver combien elle est

(1) *Ami de la Religion*, t. VII, p. 403.

funeste aux particuliers, aux familles, à la société? 1° Aux particuliers. Que de victimes elle a faites! Elle hâte la vieillesse, amène des infirmités précoces, tarit même les sources de la vie : voilà pour le corps. Les ravages dans l'ame ne sont pas moins déplorables : elle y porte le trouble, la confusion, l'inquiétude, le dépit, l'humeur; elle corrompt les dons les plus précieux de la nature, obscurcit l'intelligence, ôte tout sentiment de noblesse, plonge son esclave dans de honteux égaremens. Ce jeune homme auroit pu briller dans de grandes places; mais il a consumé sa jeunesse dans les plaisirs, et cette fleur qui sembloit promettre des fruits abondans, s'est desséchée dans son germe. 2° Funeste aux familles. C'est la source la plus féconde des dissensions intestines, des ruptures scandaleuses, de la ruine des fortunes. C'est de là que viennent ces combats singuliers qui tranchent les jours de tant de malheureux, ces scènes tragiques dont retentissent les tribunaux, ces empoisonnemens, ces assassinats. 3° Funeste à la société. C'est d'elle que partent ces guerres, ces vengeances éclatantes, cette mollesse des princes qui abandonnent les rènes de l'État, ces infidélités des ministres, cet oubli des devoirs des magistrats, ces trahisons des citoyens. Les païens eux-mêmes ont déploré les effets pernicieux d'une passion si terrible. On se propose bien de ne pas tomber dans ces excès, mais on ne peut plus s'arrêter : l'habitude entraîne, une première chute prépare à de plus grandes, on s'affoiblit de jour en jour, on avale la coupe tout entière après s'être promis de ne faire qu'y tremper ses lèvres, et on devient martyr tout en ne voulant être qu'un simple adorateur.

La conférence du 19 mai, où M. Frayssinous envisagea l'incrédulité dans ses caractères et dans ses suites, fut la dernière du cours d'instructions de cette année.

L'orateur dit que les jeunes gens qui répudient la foi de leurs pères, n'ont qu'à descendre en eux-mêmes pour sentir combien leur incrédulité doit leur être suspecte : en effet, elle n'est ni éclairée, ni sincère, ni désintéressée.

Elle n'est pas éclairée, et les jeunes incrédules sont obligés de convenir qu'ils n'ont jamais examiné les matières de foi avec cette sage lenteur et cette maturité que réclament les études sérieuses. S'ils se sont occupés de controverse, ils l'ont fait avec une légèreté qui seroit blâmable s'il s'agissoit de la moindre question de science ou de littérature. Ils ont formé leur opinion d'après un livre frivole, ou sur l'autorité d'un homme peu instruit en pareille matière : cependant, veut-on éclaircir un point de législation ou de science naturelle, ce n'est pas à un poète qu'on s'adresse. Toutes les sciences ont leurs docteurs ; la religion a aussi les siens : n'est-ce pas eux qu'il conviendroit de consulter ? On ne dit pas aux jeunes incrédules : Croyez sans examiner ; on leur dit : Examinez pour croire. Mais ce n'est pas ainsi que procède l'incrédulité : avide de tout ce qui flatte ses préventions, elle écarte tout ce qui pourroit les dissiper. Ainsi l'on est incrédule par excès même de crédulité.

L'incrédulité des jeunes gens n'est pas sincère. Ils valent mieux que leurs discours, et souvent leur bouche sourit à un blasphème qu'ils n'approuvent pas au fond du cœur. Rarement ils se rappellent sans regrets ces premiers jours de leur jeunesse où leur foi étoit pure

et docile. Quand le malheur vient les opprimer, il leur fait retrouver un reste de foi que tous leurs efforts n'avoient pu détruire. Cette incertitude même n'est-elle pas un hommage secret que l'incrédulité rend à la religion ?

Enfin cette incrédulité n'est pas désintéressée. En effet, est-ce l'amour des vertus qui range les jeunes gens sous la bannière de la philosophie? En sont-ils plus réglés dans leur conduite, plus réservés dans leurs discours? Non : c'est pour mieux secouer le joug du devoir qu'on s'affranchit des liens d'une religion importune. Les penchans déréglés tiennent lieu de démonstration, et les meilleures raisons des incrédules sont dans leurs passions. Ce n'est pas un homme tempérant, juste et chaste, qui soutient qu'il n'y a pas de Dieu.

Les trois considérations qui précèdent forment la matière de la conférence, imprimée, sur l'incrédulité des jeunes gens.

Complétant ce discours, l'abbé Frayssinous, pour montrer les suites funestes de l'incrédulité, prouva qu'elle est l'ennemie de la société, de la liberté, des lettres et des arts.

La religion garde la morale, la morale garde les lois, les lois gardent la société. La religion est donc le premier fondement de l'ordre social : et la détruire seroit donner carrière à tous les crimes, à tous les désordres.

Les philosophes se vantent d'avoir délivré la France du faux zèle et du fanatisme; mais ils l'ont exposée aux ravages des passions et des vices. Jean-Jacques, leur patriarche, a dit que l'indifférence philosophique étoit la tranquillité de la mort, plus destructive que la mort

elle-même. Plus la religion est réprimante, dit Montesquieu, moins les lois ont à réprimer.

Avant la naissance du christianisme, la puissance des pères, celle des époux, celle des maîtres étoient sans bornes; le droit de la guerre étoit horrible. L'Evangile a d'abord adouci, puis détruit l'esclavage en Europe: il a rendu la guerre moins féconde en fléaux. Pour gouverner un peuple impie, il faudroit des lois de fer: il faudroit, au lieu d'autels, des échafauds; au lieu de pasteurs charitables, de farouches satellites; au lieu de l'Évangile, un code de sang.

En vain prétendroit-on que les sciences humaines peuvent suppléer à la religion. Le règne d'Auguste ne manqua pas de beaux génies, et cependant ce fut une époque de corruption et de vices. Notre siècle, que l'on nomme le siècle des lumières, a été celui de tous les crimes. Il faut aux hommes autre chose que des sciences: il leur faut des vertus. La religion en est la source.

Ce langage, continua l'orateur, semble peu convenable à un ministre de la religion. Ce n'étoit pas sur ce ton que parloient autrefois Massillon et Bourdaloue : ils n'envisageoient la religion que dans ses rapports sublimes avec des intérêts éternels, et je la considère sous des points de vue purement humains. La faute en est à l'esprit du siècle. Il faut bien démontrer aux hommes de nos jours, que la religion, objet de tant de persécutions et de tant de haines, n'est point l'ennemie des lois sociales et des institutions humaines.

M'est-il permis de présenter des considérations encore plus frivoles? Je montrerai l'influence funeste de l'incrédulité sur les lettres et sur les arts. L'impiété détruit le sentiment du beau, comme elle détruit ce-

lui du bon. On a dit avec raison : Les grandes pensées viennent du cœur. Qui, plus que la religion, élève l'ame, agrandit l'esprit, épure les affections? Tout ce qu'il y a de sublime dans les productions des lettres et des arts tient à un sentiment religieux. C'est la religion qui a inspiré à l'architecture Saint-Pierre de Rome; à la peinture, la Transfiguration; à la poésie, Athalie; à l'éloquence, l'éloge du grand Condé; à l'histoire, le Discours de Bossuet. Lucrèce, le chantre de l'incrédulité, n'est jamais plus mauvais poète que quand il argumente contre la Providence. La nature est morte pour qui n'y voit pas un Dieu. Voilà pourquoi tant d'éloges funèbres, de nos jours, sont aussi froids que les cendres sur lesquelles on les prononce.

La fin des conférences de 1816 coïncida avec la démission que M. Frayssinous avoit donnée de ses fonctions de membre de la commission d'Instruction publique. Écrivant, le 30 mai, à M. le comte d'Estourmel :

« S'il faut vous parler un peu de moi, lui dit-il, je vous dirai que je suis libre comme l'air, débarrassé tout à la fois de mes conférences et de ma dignité. Je veux me livrer uniquement à ce qui est plus particulièrement de mon goût et de mon état. Si ma pension est payée, j'ai amplement de quoi me tirer d'affaire. Celui qui me remplace (l'abbé Éliçagaray) est un homme de bien, et qui est versé dans la chose. Cela lui convient beaucoup mieux qu'à moi. »

M. Eliçagaray, à peine membre de la commission d'Instruction publique, ayant consulté son prédécesseur, si heureux d'avoir recouvré sa liberté : « Hé, mon cher, lui répondit-il, c'est parce que je ne savois quoi faire dans tout cela, que je vous ai fait nommer à ma place. » Le successeur de M. Frayssinous éprouva souvent les

mêmes dégoûts que lui. Aussi, le nombre des membres de la commission ayant été porté à sept, disoit-il plaisamment : « Nous sommes les sept péchés capitaux : pour moi, je suis la colère. »

Quoique M. Frayssinous se fût retiré de la commission, il ne cessa cependant point de suivre, par la pensée, tous ses travaux.

« On médite des changemens pour l'Instruction publique, écrivit-il le 15 août à M. d'Estourmel : je souhaite qu'ils soient assez complets. Si nous reculons toujours devant les obstacles, si nous flattons l'esprit irréligieux du siècle au lieu de le réprimer, adieu la France ! Il faut choisir entre une éducation fortement religieuse, chrétienne en un mot, et la dissolution entière de la monarchie. Qui ne sent pas cela, n'a pas le sens commun, du moins à mes yeux. »

Un mot sur la situation politique termina la lettre du 30 mai.

« Nous sommes parfaitement tranquilles. Encore trois ou quatre levées de boucliers comme celle de l'Isère, et le trône des Bourbons est affermi pour jamais. »

Le célèbre orateur avoit concouru, par ses conseils, ainsi que l'abbé Legris-Duval, à l'établissement de la Société des Missions de France, fondée par MM. de Forbin-Janson, depuis évêque de Nanci, et Rauzan, dont M. Frayssinous disoit : « Cet homme-là, je ne le juge pas ; il m'entraîne. » En 1816, l'apôtre de Saint-Sulpice alla donner, chez les missionnaires de France, plusieurs conférences sur l'éloquence sacrée : ils n'en pouvoient assurément apprendre les règles d'un maître qui les connût mieux, comme le prouvoit le succès avec lequel l'orateur les mettoit en pratique. Ministre, M. Frayssi-

nous conserva toute son affection à ces utiles missionnaires, et il lui arriva souvent d'aller se reposer, sous les ombrages de leur jardin solitaire, du poids des affaires publiques. Il étoit bien sûr de n'y point retrouver cette politique à laquelle il se déroboit, et qui, quoi que ait dit l'esprit de parti, fut toujours étrangère à la Société des Missions de France.

CHAPITRE XV.

Conférences à Bordeaux. — Mot de M. Frayssinous sur la mitre qu'on lui souhaitoit. — Mot sur sa politique. — Son estime pour mademoiselle de Lamourous. — Il est désigné pour prêcher le panégyrique de saint Louis.

Bordeaux envia à la capitale l'enseignement si élevé des conférences. Sur l'invitation de l'archevêque, M. d'Aviau, de sainte mémoire, M. Frayssinous se rendit dans cette ville à la fin de l'automne de l'année 1816. Le 19 décembre, il écrivit à M. d'Estourmel :

« Depuis six semaines, j'étois occupé à revoir et à faire transcrire les douze discours que je me proposois de donner ici. Mon travail a fini hier, et je me sens comme un écolier en vacances. Après vous, j'étois l'homme le plus occupé de France.... L'œuvre des Conférences marche à peu près comme à Saint-Sulpice. »

En effet, ceux qui ne connoissoient l'illustre orateur que de réputation le trouvèrent encore au-dessus de leur attente (1). La solidité et l'enchaînement de ses preuves, la sagesse de ses réflexions, la dignité de son

(1) *Ami de la Religion*, t. X, p. 250.

style, la noble gravité de son débit, tout en lui attachoit et tendoit à persuader l'auditoire. Sa quatrième conférence, prononcée le 15 décembre, et qui traitoit de l'immortalité de l'ame, avoit pleinement satisfait les esprits; mais, à chaque conférence nouvelle, on fut tenté de croire que celle qu'on venoit d'entendre étoit la meilleure. Il y avoit, à Bordeaux comme à Paris, une saine portion de la jeunesse qui s'honoroit, non-seulement de croire, mais de pratiquer la religion (1). Les discours dans lesquels M. Frayssinous passa en revue les principaux points de croyance qui sont les fondemens du christianisme, la fortifièrent dans ces heureuses dispositions, qu'elle fit partager à un plus grand nombre.

M. le comte d'Estourmel, sincère admirateur des hautes vertus comme du rare talent de l'apologiste de la religion, prévoyoit son élévation prochaine. M. Frayssinous lui dit dans sa lettre du 19 décembre :

« De grâce, ne désirez pas de mitre à vos amis : ce n'est qu'une pyramide d'épines bien pointues sur la tête. »

Un mot charmant termine cette lettre.

« Je n'ai d'autre politique que celle d'un enfant de chœur, quand il chante le *Domine salvum.* »

M. Frayssinous, pendant son séjour à Bordeaux, connut et apprécia Mademoiselle de Lamourous, dite *la Bonne Mère,* fondatrice et première supérieure de la maison de la Miséricorde, asile ouvert au repentir des femmes flétries par le déréglement des mœurs. Il ne pouvoit se lasser d'admirer ses vertus, sa foi, sa haute prudence.

(1) *Ami de la Religion,* t. X, p. 407.

son zèle aussi doux que tendre, et son héroïque charité. Plus tard, étant ministre, il dit au comte de Marcellus, qui avoit dû primitivement à Mademoiselle de Lamourous l'avantage de le connoître (1) :

« Ecoutez une belle parole d'elle, parole que toute l'éloquence de Bossuet n'a pas égalée.

» Mademoiselle de Lamourous avoit recueilli dans la maison de la Miséricorde une pauvre fille qu'elle venoit d'arracher au vice et aux passions du monde. Cette fille, heureuse au commencement et contente, paroissoit, depuis plusieurs jours, plongée dans une profonde tristesse ; sa santé s'altéroit à vue d'œil. La Bonne-Mère lui fit d'abord parler par ses compagnes, pour savoir la cause de son chagrin si subit et si impénétrable ; elle garda un silence obstiné. Alors elle lui parla ellemême avec douceur, puis avec empire : même silence. Elle insiste ; la pauvre fille se tait encore, ajoutant qu'elle a un violent chagrin dont elle ne peut dire la cause. « Mais ne suis-je pas votre mère ? n'en ai-je pas » les sentimens et les droits ?—Hélas ! je ne puis, je » n'ose parler.—Mais comptez sur un secret inviolable ; » il n'y a point de mal sans remède ; vous le voyez, ici » surtout.—O ! si je parle, je ne resterai plus ici ; on » me renverra.—Mais non, quels que soient vos mal- » heurs ; vous êtes dans un asile sûr, et il ne dépend que » de vous d'y rester.—Mes malheurs sont tels que, dès » qu'ils seront connus, on me renverra. Je n'ai plus » d'asile ; le désespoir est mon partage. » Telle fut longtemps la résistance de cette infortunée.

» Enfin, l'infatigable charité de la Bonne-Mère en

(1) *Vie de mademoiselle de Lamourous*, par M. l'abbé Pouget, p. 307.

triompha. La pauvre pénitente lui avoua, non sans verser un torrent de larmes, qu'elle étoit entrée enceinte dans la maison. « Vous allez me renvoyer, ajouta-t-elle, » cela ne peut être autrement. J'en étois sûre. Je suis » perdue. —Vous renvoyer, moi, mon enfant ! reprit la » Bonne-Mère. Hé quoi ! je vous ai reçue à bras ouverts, » quand vous ne m'offriez qu'une ame à sauver pour » Jésus-Christ ; et aujourd'hui que vous m'en offrez » deux, vous croyez que je vous abandonnerai ! Non, » ma fille ; vous êtes à moi, prenez courage. »

» Alors la Bonne-Mère prit des mesures pour placer cette infortunée dans une maison où les soins qu'exigeoit son état lui furent prodigués. On soigna ses couches; l'enfant fut baptisé et placé à l'hospice des Enfans trouvés ; et la mère, une fois rétablie, revint dans celui de la Miséricorde, si digne de son nom, et y vécut sous l'aile de sa bienfaitrice. »

En achevant ce récit, les yeux de M. Frayssinous se mouillèrent de larmes. Ainsi, le grand orateur mettoit une bonne action au-dessus de plus beaux discours ; et, dans l'opinion de ce maître en fait d'éloquence, le sublime et tendre élan de mademoiselle de Lamourous l'emportoit sur la plus majestueuse inspiration de Bossuet.

De retour à Paris, au commencement du mois de février 1817, l'abbé Frayssinous reçut une mission flatteuse, et qui montre quelle haute idée on avoit de son talent. Autrefois, il étoit d'usage que l'Académie française assistât, le 25 août, dans la chapelle du Louvre, à une messe pour la fête de saint Louis, et qu'elle entendît le panégyrique de ce pieux et grand Roi. Cet usage fut interrompu depuis la révolution. L'Académie, réor-

ganisée le 24 avril 1816, le reprit en 1817, et, dès le mois de mars (1), on nomma M. Frayssinous pour prononcer le discours.

CHAPITRE XVI.

Conférences de 1817.

D'ILLUSTRES étrangers suivirent avec assiduité, en 1817, le cours des conférences (2). Elles étoient faites, en effet, pour plaire aux bons esprits de toutes les nations.

M. de Latil, évêque d'Amyclée, l'ambassadeur de Sardaigne, des pairs et des députés, assistèrent, le 2 mars, dans l'église de Saint-Sulpice, au discours d'ouverture. L'apologiste traita de la nécessité du culte, tant intérieur qu'extérieur, qu'il prouva être de l'essence de toutes les religions, répondit aux objections de quelques sophistes du XVIIIe siècle, et présenta des considérations aussi neuves qu'intéressantes.

Un auditoire non moins choisi remplit l'église, le 9 mars, et M. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, s'y réunit à M. de Latil, évêque d'Amyclée. L'orateur parla sur la nécessité de la religion en général, comme fondement de toute morale et de tout gouvernement; il réfuta les vains prétextes qu'on lui oppose: s'élevant avec autant de force que de chaleur contre cette maxime si rebattue, que la religion n'est bonne que pour le peuple, il en fit sentir l'inconséquence et les funestes effets. Ce sont les grands qui ont le plus besoin du frein de la religion; et, s'ils le secouent, comment peuvent-ils penser que le peuple

(1) *Ami de la Religion*, t. XI, p. 115. — (2) *Ibid.* t. XII, p. 76.

consentira à s'y soumettre, au lieu de se laisser entraîner par leur exemple?

Le 16 mars, M. Frayssinous considéra la législation mosaïque 1° sous le rapport religieux et moral ; 2° sous le rapport politique et civil. Il rappela les idées magnifiques que les lois de Moïse nous donnent de Dieu, et la précision lumineuse des préceptes du Décalogue. Les objections des incrédules contre ce code si simple et si pur furent examinées par l'orateur, qui en montra l'injustice et le peu de solidité. Les menaces que Dieu fait aux transgresseurs de ses lois étoient nécessaires pour contenir un peuple indocile et inquiet, et la simplicité du style convenoit à une époque où le langage ignoroit ces raffinemens qui appartiennent aux temps de corruption. Il seroit ridicule d'exiger que l'on eût parlé à des Hébreux, il y a quatre mille ans, comme l'on parleroit aujourd'hui à des Français ; et un des plus heureux génies du siècle de Louis XIV, Fénelon, regardoit l'Écriture comme un modèle de tous les genres de style. Voltaire a reproché à Moïse de n'avoir point enseigné le dogme de l'immortalité de l'ame. Mais ce dogme est supposé d'un bout à l'autre du Pentateuque ; quelques passages l'énoncent même formellement. Moïse ne rapporte-t-il pas que Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance? Or, qu'auroit-il voulu dire par-là, si l'ame n'étoit pas immortelle? Les honneurs prescrits pour les morts ne sont-ils pas une autre preuve de la croyance à l'immortalité de l'ame? Appréciées sous le rapport politique et civil, après l'avoir été sous le rapport religieux et moral, les lois de Moïse ne paroîtront pas moins le fruit d'une sagesse profonde qui a eu égard aux circonstances, aux habitudes, aux mœurs,

au climat. Les détails dans lesquels l'orateur entra l'amenèrent à conclure, avec Bossuet, que Moïse fut à la fois le plus sublime des philosophes et le plus sage des législateurs.

Considérant Moïse comme historien des temps primitifs, dans la conférence du 23 mars, M. Frayssinous n'éleva point la voix, dit-il, pour combattre la science, pour blâmer les recherches du génie qui interroge la nature et s'efforce d'en pénétrer les secrets; il ne combattoit que l'abus des systèmes, les écarts de l'imagination, et cette pente à mettre des rêveries à la place des faits, et à bâtir des mondes avec les élémens les plus vagues. L'orateur s'attacha à discuter les deux points principaux de l'histoire de la Genèse : la création et le déluge. Quelques-uns ont reproché à Moïse de n'être point assez physicien; mais un objet plus noble occupoit ce législateur : il vouloit élever son peuple vers Dieu et instruire tout le genre humain. Sa science, toute simple et toute populaire, n'aspiroit qu'à tracer les grands traits de l'histoire du monde. Quelle modeste simplicité, quelle imposante rapidité, dans ses récits! Longin admiroit comme un modèle de sublime ces paroles énergiques : *Fiat lux, et facta est lux*. Quel est le fait démontré qui soit en opposition avec la narration de Moïse? On s'étonne, à la vérité, qu'il ait parlé de la création de la lumière avant celle du soleil; mais savons-nous bien certainement d'où vient la lumière, et d'habiles astronomes n'ont-ils pas émis sur ce sujet des opinions diverses? On a fait des objections sur les six jours, et on a enfanté différens systèmes sur leur durée. La religion ne paroît point intéressée dans ces discussions, et nous croyons que ce sont-là des objets que

Dieu abandonne aux disputes des hommes. Comparez les grandes idées que Moïse nous donne de l'homme en rapportant sa création, avec les idées, trop souvent basses et ignobles, que des modernes nous ont tracées de ce roi de la nature. Enfin, ce qui achève de nous rendre respectable le récit de Moïse sur la création, c'est qu'on le retrouve, quoique déguisé, dans les fables de la mythologie, dans l'histoire des anciens peuples, et jusque dans les poésies des Grecs. Le déluge, raconté par Moïse, a aussi donné lieu à beaucoup de difficultés. Le fait en lui-même et ses principales circonstances ont été attaqués au XVIIIe siècle : mais qui devons-nous croire sur ce point, ou des modernes, ou d'un auteur si ancien qui avoit pu voir, de son temps, des traces encore subsistantes du déluge, et qui vivoit au milieu de peuples chez lesquels le souvenir s'en étoit conservé? Des géologues ont trouvé dans les couches de la terre des indices d'un grand bouleversement. On demande pourquoi il n'a jamais été trouvé d'ossemens humains? C'est peut-être parce que les recherches n'ont encore été faites que dans l'Occident, qui, sans doute, étoit alors la partie du monde la moins peuplée. M. Frayssinous, dans sa péroraison, déplora les préjugés de son siècle, et cette maladie de l'esprit humain, qui ne sait point s'arrêter dans de justes bornes, et que son ardeur porte, non pas seulement à observer et à décrire, mais à inventer des systèmes et à créer des hypothèses. Toutes ces cosmogonies qu'on a imaginées depuis plus d'un demi-siècle n'ont pas fait faire un pas à la science.

Le 13 avril, l'orateur, se montrant comme à l'ordinaire digne de son sujet, se concilia l'attention de l'auditoire le plus distingué, auquel il parla du divin Auteur du

christianisme, et des livres qui renferment sa vie et sa doctrine. Il rappela avec quel éclat cette doctrine avoit paru dans le monde livré aux ténèbres et à la corruption : quelles contradictions elle avoit eu à essuyer de la part des passions intéressées à méconnoître sa céleste origine et à fermer les yeux à sa pureté. Elle triompha cependant de ses ennemis, et son empire s'étendit jusqu'aux limites de l'univers. Le nom de Jésus-Christ fut révéré de l'Orient à l'Occident ; ses vertus furent admirées de ceux mêmes que leurs préjugés devoient porter à les contester, et Mahomet ne put refuser des éloges au Fils de Marie. Il étoit réservé à notre siècle de renouveler, de surpasser même l'injustice des païens, de reproduire avec non moins de haine des attaques où le sophisme et le mensonge se joignoient à la puissance du glaive. On est allé de nos jours beaucoup plus loin que les premiers ennemis du christianisme, et les Celse modernes, moins timides que leurs devanciers, ont poussé la maladresse et la mauvaise foi jusqu'à nier l'existence même de Jésus-Christ. Pour les confondre, M. Frayssinous discuta les trois questions suivantes : Jésus-Christ a-t-il existé ? Les Évangiles sont-ils des auteurs dont ils portent le nom, c'est-à-dire sont-ils authentiques ? Que faut-il penser de leur intégrité ?

D'abord, Jésus-Christ a-t-il existé ? Il y a dix-huit siècles qu'on vit paroître sur la terre un sage également admirable par la sainteté de sa vie, par la pureté de sa doctrine et par l'éclat de ses miracles. Sa naissance, sa mission, sa mort furent accompagnées de circonstances trop importantes, trop multipliées, trop notoires, pour qu'on pût les révoquer en doute. Elles sont attestées par la croyance de tant de peuples,

par une suite de témoignages d'un si grand poids, et par les Juifs mêmes qui avoient un si puissant intérêt à nier des faits qui les condamnoient, que, suivant l'expression de Rousseau lui-même, les faits de Socrate dont personne ne doute sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. En effet, les monumens, les histoires, les traditions, tout est plein de l'Homme-Dieu. Les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres nous offrent le récit de ses actions et l'exposé de sa doctrine. Il nous reste encore des écrits d'auteurs contemporains, ou qui ont vécu peu de temps après lui, et dans lesquels il est parlé de Jésus comme du fondateur du christianisme. Il est vrai qu'avec des passages tronqués et un peu de mauvaise foi on peut tout confondre, et présenter sous un aspect ridicule ce qu'il y a de plus respectable ; c'est un talent dont l'usage est aussi facile que peu concluant. Les Manichéens, qui avoient fait un mélange monstrueux du christianisme et de l'idolâtrie, et qui voyoient les chrétiens se réunir pour prier le jour consacré au soleil, en conclurent que les chrétiens adoroient le soleil ; absurde accusation, qui a trouvé de nos jours de faux savans (1) empressés de la reproduire. Ainsi, cette belle morale de l'Évangile, cet esprit de charité, de douceur, de désintéressement, ces vertus si pures dont le christianisme offrit l'exemple à la terre étonnée, c'eût été le soleil qui les eût inspirés ! Ainsi, ces mêmes chrétiens qui s'exposoient aux tourmens et à la mort plutôt que de renoncer à Jésus-Christ et aux vérités qu'il avoit enseignées, c'eût été au soleil qu'ils eussent fait ce courageux sacrifice ! Et vous aussi, ô grand Paul, s'écria

(1) Dupuis.

l'apologiste, lorsque, dans ces Épîtres adressées aux villes les plus florissantes de l'Empire Romain, vous prêchiez si hautement Jésus-Christ mourant sur la croix pour le salut du monde, vous n'entendiez prêcher que la religion du soleil ! Gémissons d'une idée si extravagante, et plaignons les érudits modernes qui ont tenté d'expliquer le christianisme avec les fables de la mythologie. Le Talmud contient bien des inculpations contre la personne même de Jésus-Christ ; mais il ne conteste pas son existence, et, sans rappeler le passage où l'historien Josèphe parle du Sauveur, passage dont quelques critiques ont combattu l'authenticité, il dit que le grand-prêtre fit comparoître à son conseil Jacques, frère de Jésus-Christ, qui fut condamné à être lapidé. Parmi les auteurs païens, Tacite, Pline-le-Jeune, Lucien de Samosate, Lampride, Porphyre, Julien, Hiéroclès, supposent tous l'existence de Jésus-Christ. Ce fait ne sauroit donc plus être contesté par quiconque connoît les règles de la critique ; et le pyrrhonisme le plus obstiné, ou plutôt la mauvaise foi la plus décidée, peuvent seuls tenter d'obscurcir l'éclat et la vérité d'une histoire corroborée par tant de témoignages.

En second lieu, que peut-on demander pour établir l'authenticité des Evangiles ? Qu'on y raconte des faits importans, palpables, opérés sous les yeux d'un grand nombre de témoins ; que les historiens qui ont dressé ce récit n'aient pu être trompés, n'aient point voulu tromper, et n'aient pu y réussir quand ils l'auroient voulu. Or, les Evangiles offrent tous ces avantages. Ils contiennent sans doute des faits assez importans, puisqu'il s'agit d'une doctrine répandue par toute la terre. Les chrétiens ont toujours regardé les Evangiles comme

le code de leur foi ; et, puisqu'ils ont pris ce livre pour la règle de leur conduite, ils ont dû en faire un examen sérieux. Dès le second siècle, saint Justin qui, de philosophe étoit devenu chrétien, soutient l'authenticité des Évangiles. Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui l'avoit été de saint Jean, Tertullien, Origène, Clément d'Alexandrie, s'appuient constamment sur les Évangiles. Mais, dit-on, ce sont les chrétiens eux-mêmes qui ont écrit leur histoire. Nierons-nous l'histoire des Grecs, parce qu'elle a été écrite par des Grecs, et n'ajouterons-nous plus aucune foi à l'histoire romaine, parce qu'elle nous a été transmise par des auteurs romains? Ni Porphyre, ni Julien ne se sont avisés de nier que les quatre Évangiles fussent l'ouvrage des auteurs dont ils portent les noms, en sorte que nous pouvons nous glorifier que les plus beaux titres de créance de ces livres nous viennent de leurs ennemis mêmes. Ne doit-on pas, d'après cela, déplorer amèrement l'ignorance et la témérité de ceux qui viennent si tard pour contester ce que tout le monde a reconnu avant eux? Les Évangiles, ajoute-t-on, ont été fabriqués par quelque imposteur. Mais à quelle époque a-t-il paru? Est-ce lorsqu'il existoit encore des témoins des faits? est-ce après leur mort? L'une et l'autre supposition présentent également des difficultés que M. Frayssinous fit sentir. Il y a eu de faux Évangiles, il est vrai ; mais le soin même qu'on a pris de les distinguer des véritables prouve en faveur de ces derniers.

Enfin, que faut-il penser de l'intégrité des Évangiles? Il est possible, sans doute, que l'inadvertance des copistes ait introduit, dans le cours de tant de siècles, quelques variantes dans l'Évangile : mais on peut

assurer qu'il n'a point souffert d'altération, en ce qui touche la doctrine. Le respect des premiers chrétiens pour ces livres alloit jusqu'au scrupule, et ce qui arriva lors de la traduction donnée par saint Jérôme, prouve avec quel soin religieux on conservoit ces oracles divins. Les érudits se sont donné la peine de compter les variantes; il y en a beaucoup, mais il n'y en a point d'importantes. Les écrivains du siècle d'Auguste ont aussi les leurs, et on ne s'en est jamais prévalu pour nier leur fidélité sur le récit principal. Que sont, au fond, toutes ces difficultés? Des chicanes qui ne résistent pas à la critique. Quels sont ceux qui les élèvent, et prétendent-ils soutenir la comparaison avec les génies de tous les siècles, qui ont cru et défendu ce qu'ils croyoient? Dégageons-nous de nos passions, et la vérité nous frappera de son éclat, et la religion se montrera à nous toute resplendissante de la beauté de sa doctrine, de la pureté de sa morale, et du spectacle des vertus par lesquelles elle a consolé la terre.

Les miracles de Jésus-Christ, consignés dans son Évangile, furent la matière du discours prononcé le 20 avril, et consacré au développement de ces deux propositions : Rien de plus certain que les miracles évangéliques; rien de plus décisif en faveur de la religion.

L'orateur ne crut pas devoir entrer dans la question de la possibilité des miracles; car, suivant un philosophe même, demander si Dieu peut faire des miracles, c'est demander s'il peut déroger aux lois qu'il a établies. L'apologiste ne se proposoit pas non plus de parler de tous les miracles qui prouvent en faveur du christianisme, et qui sont trop nombreux pour trouver place dans un seul discours. Il se borna à ceux que Jésus-

Christ a opérés dans la Judée, et entreprit de faire voir qu'il n'existoit dans l'antiquité aucun fait mieux établi. Veut-on des faits palpables, importans, opérés sous les yeux d'un grand nombre de témoins, racontés par des personnes qui n'aient pu être trompées, qui n'aient pas voulu tromper, et qui n'auroient pu y réussir, quand elles l'auroient voulu? Les miracles de Jésus-Christ ont tous ces caractères. Quoi de plus éclatant que la résurrection de Lazare? quoi de plus palpable que la multiplication des pains? Pour sentir encore mieux l'importance de ces faits, il faut se rappeler qu'à l'époque de la venue du Sauveur les Juifs attendoient avec impatience un libérateur, un Messie, dont tous les pas seroient marqués par des prodiges. Les auteurs païens mêmes parlent de cette attente. Jésus-Christ paroît; il s'annonce pour le libérateur promis, et il présente ses miracles comme une preuve de sa mission. Il étoit donc important pour les Juifs de les examiner avec soin. Dira-t-on que les miracles ont été inventés par les apôtres, et ensuite adoptés par la crédulité? Mais, si les apôtres eussent imaginé de pareils faits, n'eût-on pas crié à l'imposture? Leur siècle les eût-il crus sur parole? Ne citent-ils pas les lieux, les témoins? Ils se présentent devant les princes de la synagogue, et leur reprochent d'avoir crucifié celui qui s'étoit signalé par ses prodiges. La bonne foi de ces historiens, la simplicité de leur récit, la candeur avec laquelle ils avouent leurs fautes, leur parfait accord dans leur témoignage, tout entraîne l'assentiment: et nous ne savons quels faits on pourroit croire, si on refusoit d'admettre ceux qui sont consignés dans le Nouveau Testament. La plupart de nos incrédules sont insensibles à des

raisons si frappantes ; le christianisme ne dit plus rien à leur ame ; ils ne goûtent plus les beautés de nos livres saints. Mais à qui la faute, et pourquoi ont-ils laissé dessécher leur cœur ? Jean-Jacques n'étoit pas arrivé à ce degré d'insensibilité. La majesté des Écritures l'étonnoit ; la sainteté de l'Évangile parloit à son cœur, et tous les livres des philosophes lui paroissoient petits auprès de celui-là. Quel est l'historien de l'antiquité qui soit mort pour attester la vérité des faits qu'il nous a transmis ? Je crois volontiers, disoit Pascal, des histoires dont les auteurs se font égorger. Les Juifs eux-mêmes ne nioient pas les miracles de Jésus-Christ, mais les attribuoient au démon, dont ils le supposoient l'agent. Celse, Porphyre, Julien les regardoient comme l'effet de la magie ; en sorte que les ennemis les plus déclarés du christianisme avouoient les faits en eux-mêmes, et n'élevoient des objections que sur leur cause et sur les moyens de les produire.

Si rien n'est plus certain que les miracles évangéliques, rien aussi n'est plus décisif en faveur de la religion. Prétendre, comme quelques-uns l'ont fait dans ces derniers temps, que ces prodiges étoient des opérations de la physique, c'est une idée qui ne peut soutenir l'examen. Jésus-Christ faisoit ses miracles sans préparation, sans appareil, sans autre instrument que sa volonté. S'agit-il de la guérison d'un lépreux ? Je le veux, dit-il, soyez guéri : et le malade est guéri sur-le-champ. Veut-il ressusciter Lazare ? Il crie : Lazare, sortez : et Lazare sort vivant du tombeau. Où sont ici les préparatifs, les instrumens, les efforts ? Dira-t-on que ces miracles sont l'ouvrage d'un être malfaisant ? N'y voit-on pas, au contraire, un caractère de vertu et de

sainteté? N'ont-ils pas le bien des hommes pour objet? Ils les soulagent, ils les rappellent à Dieu. Allez, et ne péchez plus, disoit le Sauveur. Le démon, père du mensonge, ne tient pas un tel langage, et ses œuvres n'ont point un tel but. On a eu recours encore à une autre défaite : on a prétendu que Jésus opéroit ses miracles pour secourir les malheureux, et non pour établir sa religion. Le Fils de Dieu a répondu lui-même à cette objection. Lorsque les disciples de Jean vinrent le trouver pour lui demander s'il étoit celui qui devoit venir, ou s'il falloit en attendre un autre, il ne leur fit que cette réponse : « Allez annoncer à votre maître ce que vous avez vu et entendu ; les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent... » Il étoit difficile de marquer d'une manière plus précise et plus péremptoire le rapport qui existoit entre ses miracles et sa doctrine. De ce que Jésus-Christ passa en faisant le bien, il seroit absurde de conclure qu'il ne vouloit pas aussi établir sa religion. Il concilioit ces deux buts, dont l'un ne nuisoit pas à l'autre. Enfin, une dernière ressource seroit de dire que les miracles sont des faits très-anciens ; que nous ne pouvons les croire aussi facilement que ceux qui en furent les témoins ; que le temps vieillit tout, atténue les probabilités et affoiblit les certitudes. Ce système n'est pas soutenable. La vérité ne meurt point, et la certitude des faits ne diminue pas avec le temps. Nous ne sommes pas plus assurés de l'existence de Louis XIV que de celle de Henri IV, pas plus de celle de Henri IV que de celle de Charlemagne, pas plus de celle de Charlemagne que de celle de Constantin, pas plus de celle de Constantin que de celle d'Auguste. On pourroit même

dire que les faits, en traversant les siècles, emportent à chaque instant un nouveau degré d'autorité, et que l'assentiment des âges précédens est un nouveau motif pour entraîner notre créance.

L'orateur couronna ses réflexions et ses preuves par une de ces péroraisons brillantes qu'il savoit rattacher aux sujets les plus sérieux : ce n'est point celle qui termine la conférence imprimée sur les miracles évangéliques.

« Nier les miracles de Jésus-Christ, dit-il (1), c'est offenser la raison qui nous en démontre la vérité ; les reconnoître, et ne pas suivre la doctrine qu'ils établissent, c'est une inconséquence dont nous rendrons un compte rigoureux. Vous donc qui êtes l'objet principal de notre sollicitude; vous qui, jeunes encore, êtes exposés à prononcer hardiment sur des faits si graves, souffrez que je vous avertisse d'écouter plutôt la voix de la raison que le cri des passions. Augustin jadis entendit saint Ambroise. La vérité qu'annonçoit ce pontife entra dans son cœur. La grâce et les prières de Monique triomphèrent, et Augustin, après avoir médité dans le silence sur la beauté de la religion et de la vertu, leur rendit les armes, et fit pénitence. Messieurs, Ambroise n'est point ici; mais n'y auroit-il pas dans cet auditoire quelque jeune Augustin, se débattant dans les liens de ses passions, honteux des fers qu'il porte, et n'ayant pas le courage de les rompre; ouvrant les yeux à la lumière pour les refermer aussitôt, semblable à celui que le sommeil accable, qui s'éveille un instant, fait quelques efforts, et retombe vaincu par la mollesse? Et dans cette capitale, dans nos provinces, n'y a-t il pas plus d'une Monique désolée, gémissant sur les écarts et l'incrédulité d'un fils, qui peut-être nous entend, et dit dans son cœur : C'est moi dont il s'agit? Que nous serions

(1) *Ami de la Religion*, t. XI, p. 273.

heureux si le ciel daignoit se servir de notre ministère pour ouvrir son esprit à la vérité et son cœur à la vertu ! »

Cette péroraison, que M. Frayssinous transporta depuis, en la développant, à la fin de son examen des principaux argumens de l'athéisme, ajouta à l'impression qu'avoit produite un discours si noble, si bien raisonné, si touchant. Lorsque l'orateur prononça ces mots : « Messieurs, Ambroise n'est point ici ; mais n'y auroit-il pas dans cet auditoire quelque jeune Augustin ? etc. » il se fit dans toute l'assemblée un silence absolu ; les jeunes gens baissoient la tête, pour la plupart, comme pour se sonder ; d'autres étoient prêts à battre des mains. Ce fut un des plus grands effets du pouvoir de l'éloquence dont Saint-Sulpice eût été témoin. Chacun, au sortir de l'église, témoignoit diversement l'admiration que venoient de faire naître la solidité et l'éclat d'une composition qui savoit intéresser également les esprits les plus sérieux et les amis de la bonne littérature et de l'art oratoire.

Dans la conférence du 27 avril, sur la fondation du christianisme, M. Frayssinous montra tour à tour combien sa propagation a été rapide, et combien elle est étonnante.

Dès que les disciples de Jésus-Christ ont commencé leur mission, la religion chrétienne a d'éclatans succès. Les obstacles qu'on leur oppose ne les épouvantent ni ne les irritent. Nous ne pouvons, disent-ils, nous empêcher d'annoncer ce que nous avons vu et entendu. Les monumens de l'antiquité païenne se joignent à ceux de l'antiquité chrétienne pour attester leurs progrès. La foi se répand en Égypte, et dans toutes les parties de l'Asie-Mineure. Des Églises s'élèvent en Grèce, en

Macédoine et à Rome. Les Épîtres de saint Paul nous montrent les chrétiens pénétrant de tous côtés. Les apôtres se partagent les différentes contrées, et vont attaquer l'idolâtrie jusqu'au pied du Capitole et dans le palais des Césars. On voit dans toutes les provinces de l'Empire des évêques établis, des martyrs scellant leur foi de leur sang, et l'Évangile faisant des conquêtes dans toutes les conditions. Cinquante ans après la mort de saint Jean, saint Justin rapporte que le christianisme étoit fort répandu. Tertullien nous montre les premiers chrétiens remplissant tout, excepté les temples. Les plus anciens auteurs nous en donnent la même idée. Tacite dit que les chrétiens formoient une grande multitude. Pline, gouverneur de Bithynie, déclare à Trajan que leur nombre s'accroît tous les jours, et que bientôt les temples seront déserts. Eusèbe nous a conservé deux édits de Maximien, qui attestent les rapides progrès du christianisme. Ici, l'orateur combattit surtout un historien moderne, qui s'est étudié, avec autant d'art que de mauvaise foi, à jeter des nuages sur les premiers temps de la religion. Gibbon, dans les xve et xvie chapitres de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire Romain*, a pris plaisir à rabaisser le christianisme, et à lui contester ce que le monde avoit admiré jusque-là. Il ne veut voir dans ses progrès rien que de naturel et d'humain ; mais, dans les explications qu'il prétend donner d'un fait si extraordinaire, percent l'embarras et les contradictions d'un écrivain qui met un système à la place de l'histoire. Gibbon a avoué lui-même qu'il étoit épris du paganisme, et il ne pouvoit pardonner à la religion qui avoit fait disparoître le culte de

Jupiter, dépouillé l'Olympe de ses prestiges, et détrôné tant de dieux et de déesses. M. Frayssinous montra la foiblesse des argumens et la fausseté des récits de cet historien, que l'on sait avoir été réfuté dans son propre pays par plusieurs amis de la révélation.

L'établissement de la religion chrétienne qu'on vient de voir se réaliser d'une manière si rapide est une preuve de sa divinité. Ou le christianisme s'est établi à l'aide des miracles, ou il s'est établi sans eux. Dans le premier cas, cette preuve a trop de force et d'éclat pour être contestée; dans le second, la propagation du christianisme sans ce moyen seroit un miracle plus étonnant que les autres. En effet, avec quel secours Jésus-Christ a-t-il commencé son entreprise? Douze pauvres pêcheurs, hommes ignorans et grossiers, sont choisis pour opérer cette révolution. Ils annoncent comme un Dieu un homme crucifié. Leur doctrine, opposée à tout ce qu'on avoit cru jusque-là, contrarie les passions, humilie l'orgueil, apprend à mépriser les richesses, recommande les souffrances, ordonne de renoncer aux vanités du siècle et de porter sa croix. Et dans quel temps vient-on tenir un tel langage? Au milieu du siècle d'Auguste, lorsque toutes les passions étoient divinisées; quand le luxe et la corruption avoient envahi l'Empire; quand l'esprit humain étoit le plus fier de ses connoissances et de ses productions. C'est à cette époque que douze pêcheurs quittent leurs barques, et sortent d'un coin de la Judée pour réformer le genre humain. Ils prêchent des mystères incompréhensibles, et annoncent qu'il faut y croire pour être sauvé. Avouons-le : une telle entreprise étoit bien audacieuse, et le succès plus que douteux. Mais, dit-on aujourd'hui (car on a inventé depuis peu

cette solution commode), le paganisme étoit sur le penchant de sa ruine; on sentoit le ridicule et l'absurdité de l'idolâtrie, les prêtres et les philosophes se moquoient de leur culte. Que penser de cette objection, quand on sait que le paganisme épuisa pendant trois cents ans tous ses efforts pour étouffer la religion, qu'il arrosa les échafauds du sang des martyrs, et qu'il appela à son secours tous les supplices et toutes les persécutions? M. Frayssinous rendit plus sensible encore la merveille de l'établissement du christianisme, au moyen d'une hypothèse ingénieuse et piquante, qui parut d'autant plus probante, qu'elle n'étoit au fond que l'application de l'histoire. Il fit converser Jésus-Christ avec un philosophe, au moment où il se préparoit à aller prêcher sa doctrine. Le philosophe interroge le Sauveur sur ses projets : Quel est votre dessein? demande-t-il en ouvrant ce dialogue (1), qui, dans la conférence imprimée, reçut des développemens nouveaux. — Mon dessein, répond Jésus, est de changer le monde, de dissiper les erreurs, d'établir une religion nouvelle. — Quels sont vos moyens? Êtes-vous plus sage que Socrate, plus éloquent que Platon, plus habile que tous les beaux génies qui ont illustré Rome et la Grèce? Avez-vous de nombreux disciples capables d'en imposer par l'éclat des lumières et la séduction de l'éloquence? — J'ai douze disciples qui ont quitté leurs filets pour me suivre, qui m'ont renié plusieurs fois, hommes sans lettres, et auxquels j'ai souvent reproché la dureté de leur cœur et leur lenteur à croire. — Vous vous êtes donc assuré de la protection des puissances, et vous serez secondé, au besoin, par des légions

(1) *Ami de la Religion*, t. XI, p. 375

armées? — Non, je n'ai pour moi que la vérité et le secours de Dieu qui m'envoie. — Votre doctrine, au moins, est attrayante et conforme aux penchans de l'humanité? — Au contraire, ma doctrine est austère, elle fait la guerre à la nature, elle humilie la raison, elle contrarie les idées du monde en apprenant à estimer ce qu'il méprise, et à mépriser ce qu'il estime. Qu'eût dit le philosophe au divin auteur du christianisme? Un tel projet lui eût paru une folie. Hé bien, ce qui étoit humainement impossible est précisément ce qui est arrivé : la sagesse humaine a été confondue, toutes les idées ordinaires ont été bouleversées, la folie de la croix a triomphé de l'univers, et voilà l'immortel monument de la divinité du christianisme. Et maintenant vous comprendrez cette singulière et mémorable parole d'un savant écrivain (1) : « Seigneur, si, en m'attachant au christianisme, je me trompe, c'est vous-même qui m'avez trompé; car il est marqué à des traits que votre main seule pouvoit lui imprimer, *Domine, si error est, à teipso decepti sumus.* » Cette péroraison, d'un tour si vif, et qui fait contraster d'une manière lumineuse les moyens avec le résultat obtenu, les difficultés de l'entreprise avec le prodige du succès, laissa tout l'auditoire également frappé de tant d'éloquence, et convaincu.

M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, et M. de Latil, évêque d'Amyclée, admirèrent, le 4 mai, la conférence sur la résurrection de Jésus-Christ, fait si important que, sans lui, dit saint Paul, notre foi est vaine. L'abbé Frayssinous exposa successivement les

(1) Rich. Victor. *de Trinit.* lib. I, cap. II.

preuves de la résurrection et les conséquences de ce fait miraculeux.

Ou Jésus-Christ est ressuscité, ou bien il auroit été enlevé. Or, cette dernière supposition présente tant de difficultés impossibles à résoudre, et même tant d'absurdités, que le miracle, tout étonnant qu'il est, est encore plus admissible. L'orateur suit le récit des évangélistes sur la résurrection et les diverses apparitions du Sauveur. Le témoignage des disciples a d'autant plus de poids, que la plupart d'entre eux n'ont point voulu d'abord croire à la résurrection. Foibles et épouvantés, ils étoient peu en état d'avoir concerté un enlèvement. L'histoire de Thomas et celle des disciples d'Emmaüs montrent quelles étoient leurs dispositions. Ils traitoient de vision ce qu'on leur rapportoit, et ne se sont rendus qu'après avoir vu Jésus-Christ de leurs yeux, et l'avoir touché de leurs mains. Le Sauveur a conversé avec eux pendant quarante jours, et les a convaincus par différentes apparitions de la réalité du prodige. Dira-t-on qu'ils ont inventé cette fable à plaisir pour se faire un nom? Un projet si ambitieux ne pouvoit naître dans l'esprit d'hommes ignorans, de pêcheurs qui ne songeoient alors qu'à retourner à leurs filets. Une entreprise si vaste et si difficile eût paru impossible à des philosophes façonnés à l'éloquence ou habiles dans l'intrigue; à combien plus forte raison, à des hommes simples, timides, sans lettres, sans usage du monde! Le sort récent de leur maître les avertissoit de ce qu'ils avoient à craindre, et ils ne pouvoient être naturellement tentés d'entrer dans une carrière qui leur offroit une telle perspective. Quelques incrédules ont objecté que Jésus-Christ auroit dû se présenter à un plus grand nombre de personnes: mais

n'est-il pas dit qu'il se fit voir à cinq cents disciples, soit réunis, soit séparément? Si l'on prétend qu'il auroit dû se montrer à toute la ville de Jérusalem, il n'y a pas moins de raison pour demander qu'il parût à Antioche, à Athènes, à Rome, et dans tous les pays où il vouloit établir sa doctrine. Cela n'eût même pas suffi, et peut-être eût-il fallu qu'il se montrât successivement, dans la suite des siècles, à quiconque eût exigé cette preuve de sa résurrection. C'étoit apparemment le sentiment de Rousseau, qui trouva qu'il y avoit trop d'hommes entre Dieu et lui, et qui pourtant ne nia point l'existence et les exploits de César, quoiqu'il n'y eût pas moins d'hommes entre César et ce sophiste. Son faux raisonnement auroit dû le mener, s'il avoit été conséquent, à révoquer en doute toute l'histoire.

Il ne suffit pas de croire à la résurrection. Tout ce qui est écrit, l'est pour notre instruction. On croit à la mort de Socrate ; mais c'est un fait sans conséquence : au lieu que la résurrection de Jésus-Christ, une fois admise, emporte avec elle des conséquences inévitables. Si Jésus-Christ est ressuscité, c'est qu'il est Dieu ; s'il est Dieu, il faut suivre sa loi. La sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa morale, le montrent à nos yeux comme la lumière des nations, et la vérité de sa mission ne nous permet pas d'être indifférens au culte qu'il a établi. M. Frayssinous, en développant ces propositions, en tira des déductions pratiques, tant pour ce que nous devons croire que pour ce que nous devons faire.

L'excellence du mystère de l'Incarnation fut le sujet de la conférence du 11 mai. C'est un bien étonnant spectacle de voir un homme inconnu, et sorti d'une nation obscure, s'avancer vers la ville la plus voluptueuse de

l'univers, vers Corinthe, pour y porter l'austérité de sa morale. Paul ne vient point, entouré de l'appareil de l'éloquence humaine, flatter l'orgueil ou les passions. Il ne sait qu'une chose : c'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ attaché à la croix ; ce crucifié fait toute sa science, toute sa gloire, et il n'en veut point d'autre. Avec la doctrine d'un Dieu fait homme, il ira dans la capitale du monde : cette doctrine humiliera l'orgueil de cette fameuse Rome, et abattra l'aigle du Capitole pour y arborer l'étendard de la croix. Placé au sein d'une cité qui est le centre des lettres, des sciences et des arts, l'apôtre de Saint-Sulpice, loin de rougir des abaissemens et de la mort du divin fondateur de sa religion, s'en glorifie à son tour : il va montrer que le christianisme emprunte un éclat et une grandeur singulière de ces ombres mêmes qui d'abord sembloient l'obscurcir et le dégrader.

Pour établir ce que le mystère de l'Incarnation renferme de grand et de beau, il trace le plan de l'économie de la religion, et développe les vues profondes de son auteur. C'est une vérité annoncée à chaque page de l'Ecriture sainte, que Dieu a tout fait pour sa gloire. Dans ce but, il créa le monde. Mais la terre, le soleil et les astres, quoiqu'ils racontent la puissance du Créateur, ne le connoissent pas, et ne lui rendent pas d'hommages : le monde sans l'homme est un palais sans roi. Dieu anima donc cette terre en lui donnant un maître ; il fit l'homme à sa ressemblance, lui communiqua quelque chose de sa royauté, lui donna un grand pouvoir dans la nature. Cependant l'homme, tout élevé qu'il étoit par les bienfaits du Très-Haut, étoit encore un être borné et fini. Ses hommages imparfaits n'étoient point en proportion avec la majesté suprême, et il avoit besoin

d'un médiateur qui donnât du prix à ses adorations, et qui lui apprît, par un grand exemple, la manière de servir et de prier Dieu. Le Verbe se fait chair, et le Fils de Dieu descend sur la terre pour éclairer et fortifier l'homme. L'univers est à l'homme, disoit l'Apôtre, l'homme est à Jésus-Christ, Jésus-Christ est à Dieu. Telle est la théologie du christianisme, telle est l'harmonie de ce monde, tels sont les rapports établis entre l'homme et son auteur. Quoi de plus propre à nous donner une haute idée de l'homme et de la dignité de son être? Les incrédules ont aussi parlé de la dignité de l'homme, tout en ne voyant en lui que de la matière; et leurs systèmes, humilians et abjects, qui nous dégradent de notre origine et qui nous déshéritent de nos espérances, sont précisément l'inverse de ce plan sublime et consolant qui nous rapproche de Dieu, qui nous le montre comme notre auteur, notre soutien et notre récompense.

Les objections des incrédules contre la doctrine d'un Dieu fait homme ne sauroient l'ébranler. Dieu est impassible, disent-ils, et ne peut mourir. Mais faisons-nous une idée nette du mystère que l'Eglise nous propose. Le Verbe divin, en s'abaissant jusqu'à se revêtir de la nature humaine, n'a rien perdu de sa grandeur; la nature divine fut unie à la nature humaine, à peu près comme l'ame l'est au corps. Or, quand nous disons: Tel homme est mort, nous n'entendons pas que son ame ait été réduite au néant. De même, quand nous disons: Jésus Christ est mort, nous ne voulons point dire que sa nature divine ait perdu son immortalité. Dira-t-on que cet abaissement d'un Dieu est humiliant? Mais combien Jésus-Christ l'a ennobli par les plus hautes vertus! Socrate s'est acquis plus de gloire par sa mort que par

ses connoissances et sa doctrine. Platon, son disciple, regardoit comme un spectacle digne des regards du ciel un juste mourant dans l'innocence, et cependant couvert d'ignominie. Jésus-Christ seul a complètement rempli l'idée du philosophe, et rien n'est plus beau que ce combat de la vertu contre le crime et la perversité. Les abaissemens du Fils de Dieu ne prouvent que sa bonté et son amour pour nous. Où trouver un sage qui ait vécu avec cette pureté, et qui soit mort avec cette constance? Ce sont les humiliations et la mort de Jésus-Christ qui ont mis l'univers à ses pieds : sa doctrine a été répandue, Rome a été terrassée, le Capitole a vu tomber ses dieux impuissans, les peuples barbares ont été domptés par la vertu de la croix, et le monde a été civilisé par la morale la plus pure. Cette croix, dont on semble rougir, a fait sa conquête. Le mystère de l'Incarnation ne renferme donc rien que de glorieux pour Dieu et de salutaire aux hommes.

L'abbé Frayssinous compléta, le 18 mai, son cours d'instructions de cette année, en considérant Jésus-Christ comme le bienfaiteur du genre humain. Il a été la *vérité*, en dissipant les erreurs du monde païen; il a été la *vie*, en répandant au milieu du monde païen un esprit tout nouveau qui l'a régénéré. Nous avons analysé, à l'occasion du cours d'instructions de 1815, cette conférence que l'orateur termina à peu près par ces mots (1), auxquels il substitua, dans la conférence imprimée, une nouvelle péroraison :

« Il est permis de former des espérances pour l'avenir, lorsqu'on voit de si touchans exemples dans les plus hauts

(1) *Ami de la Religion*, t. XI, p. 76.

rangs; lorsqu'on voit tant de zèle pour les bonnes œuvres; lorsqu'on voit une jeunesse brillante s'empresser pour entendre parler de Dieu. C'est vous, Messieurs, qui, par votre naissance, vos talens, vos emplois, votre crédit, pouvez le mieux honorer, défendre et propager la religion. Soyons bons chrétiens; nous n'en serons que meilleurs Français. »

CHAPITRE XVII.

M. Frayssinous prêche devant le Roi, le jour de la Pentecôte.—Mot de Louis XVIII.—Lettre de M. Frayssinous sur ce sermon.—Il ne veut pas siéger au comité ecclésiastique.—Il refuse l'évêché de Nîmes.—Sermon de la saint Louis à Saint-Germain-l'Auxerrois.—Opinion de M. Frayssinous sur les Petits séminaires.

Appelé à prêcher, le jour de la Pentecôte, dans la chapelle des Tuileries, M. Frayssinous fut présenté, le matin, à Louis XVIII, qui lui dit : « Monsieur l'abbé, je vous entendrai, ce soir, avec grand plaisir, et j'espère aussi avec profit. » Le Roi descendit, en effet, dans la chapelle pour assister au sermon, que l'auguste auditoire écouta avec une attention remarquable. Le sujet du discours étoit la religion chrétienne prouvée par les merveilles de son établissement. Dieu seul a pu la fonder, et rien de plus frivole que les explications que les incrédules voudroient donner de sa propagation. L'orateur développa ce sujet avec son talent accoutumé. Sa péroraison, surtout, fut noble et brillante, et son éloge du Roi et de la famille royale parut digne à la fois et de son ministère et de son goût.

« Elle doit être révérée comme l'ouvrage de Dieu, conclut-

il, cette religion qui, depuis quatorze siècles, est celle de notre patrie, que Clovis fit asseoir avec lui sur le trône des Francs, que Charlemagne protégea de toute la force de son bras puissant, que saint Louis honora par les plus héroïques vertus, à laquelle tant de rois ont dû la prospérité de leur règne ou leurs consolations dans l'infortune, et que nous voyons briller aujourd'hui sur le trône et sur les marches du trône avec un éclat tout nouveau. Seroit-elle donc destinée à périr au milieu de nous par notre sacrilége indifférence? Ah! ce n'est pas pour elle qu'il faut concevoir des alarmes, c'est pour nous-mêmes. L'histoire atteste qu'elle a toujours su réparer ses pertes par des conquêtes : c'est un soleil qui ne cesse d'éclairer une région, que pour éclairer une région nouvelle ; malheur à nous si nous en faisons la fatale expérience! La religion peut se passer de la France, et la France ne peut se passer d'elle. Mais non, elle ne périra pas : le ciel, qui l'a sauvée par tant de miracles, la sauvera, s'il le faut encore, par des miracles nouveaux. Les dons de Dieu sont sans repentance, comme parlent nos livres saints (1). Oui, le Dieu des miséricordes semble nous l'avoir promis pour toujours, lorsqu'il nous rendit les enfans de saint Louis; oui, la religion doit triompher par eux et avec eux. Quel auguste appui ne trouve-t-elle pas dans ce monarque qui ne porte pas vainement le nom de *très-chretien*, qui s'honore d'abaisser devant la croix ses hautes pensées, et d'être, sous les yeux de ses sujets, le premier serviteur de celui par qui règnent les rois! Chrétiens, lorsque de si grands exemples d'attachement à la foi de nos pères nous sont donnés par ce qu'il y a de plus illustre sur la terre, qui de nous ne mettroit son bonheur à les imiter? Heureuse la nation qui trouve ses modèles dans ses maîtres, et qui n'a qu'à marcher sur leurs traces pour arriver à la gloire véritable dans le temps comme dans l'éternité! »

(1) Rom. XI. 29.

Le 9 juin, M. Frayssinous écrivit à M. le comte d'Estourmel :

« Mademoiselle Olympe (sœur de son ami) étoit à la chapelle du Roi le jour de la Pentecôte. Je crois qu'elle vous en aura dit un mot. Elle porte, comme vous savez, quelque intérêt à l'orateur; et, s'il n'avoit pas un peu réussi, elle en eût un peu senti le contre-coup. C'est bien de la bonté, comme vous voyez. Elle ne s'en défend pas. C'est si excellent, que tout ce qu'elle affectionne doit valoir quelque chose. »

Le 10 juin, il prononça une courte, mais touchante allocution pour le mariage de mademoiselle de Rastignac et de M. le comte de la Rochefoucauld. Rappelant aux époux les devoirs que leur imposoit la société :

« Ici, dit-il, tous les souvenirs se réveillent. A la présence des parens se joint la mémoire des aïeux. Un jour, plaise au ciel que ce soit bien tard! vous vous trouverez à la tête d'une illustre maison, où l'élévation des sentimens, la bonté, la générosité, ont relevé d'âge en âge l'éclat du rang et de la grandeur ; d'une famille toujours plus ambitieuse de mériter les honneurs que de les obtenir, et encore plus distinguée dans nos annales par les services qu'elle a rendus que par les dignités dont elle a joui. »

Puis, il demanda à Dieu de donner aux jeunes époux de continuer avec gloire la noble tradition de la religion et de l'honneur, dont ils devoient rester dépositaires.

Cependant, un comité, dont MM. de Latil, évêque d'Amyclée, et d'Astros, vicaire-général de Paris, faisoient partie, s'occupoit des affaires de l'Église de France. M. Frayssinous avoit décliné l'honneur d'y siéger, justifiant l'estime que M. de Périgord, grand-aumônier, professoit pour lui, par des preuves de son humilité et de son

désintéressement, aussi bien que par des preuves de son talent comme orateur. A propos de l'exécution du Concordat de 1817 et de la nomination aux évêchés, il écrivit, le 1[er] juillet, à M. Amable Frayssinous : « Votre cousin sera simple spectateur au milieu de tout ce mouvement. » En effet, ce fut à son refus que l'abbé de Chaffoi, ancien archidiacre de Besançon, fut désigné pour le siége de Nîmes. Quand le grand-aumônier présenta au Roi la liste des évêques à nommer, Louis XVIII s'étonnant que le nom de l'orateur de Saint-Sulpice eût été omis, on dut lui apprendre que M. Frayssinous, ainsi que MM. Desjardins et Legris-Duval, avoit sollicité, comme une faveur, de n'être point porté sur la liste des évêques (1). Sous l'éclat de l'épiscopat, il vit tout ce que ces fonctions ont de redoutable, et il recula toujours devant la charge d'ames. Comme on se montroit surpris de son refus, « Ces choses-là, dit-il, sont plus faciles à refuser qu'à accepter. » Faisant allusion aux trois prêtres distingués qui avoient donné cet exemple de désintéressement et de modestie, M. Picot (2) disoit :

« Félicitons une Église qui compte dans son sein des hommes si zélés à fuir les honneurs ; mais souhaitons pourtant que tous les ecclésiastiques que leurs vertus et leurs lumières rendent propres aux grandes places aient, nous ne dirons pas plus de zèle et de courage, mais moins de timidité et de répugnance pour ces laborieux emplois, et qu'ils se dévouent avec confiance aux devoirs d'un ministère dans lequel, s'il y a des contradictions à essuyer, il y a aussi tant de bien à opérer, et tant de consolations à recueillir. »

(1) Jauffret constate ce fait, quoique avec moins de détails. (*Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, t. III, p. 164.)
(2) *Ami de la Religion*, t. XIII, p. 91.

Le 25 août, jour de la Saint-Louis, l'Académie Française se réunit dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où l'abbé Frayssinous, tout en célébrant avec autant d'art que de noblesse, dans son exorde et sa péroraison, les vertus du saint, les qualités du monarque et les talens du législateur, donna une conférence sur la nécessité de la religion pour le bonheur public.

« Combien, dit l'orateur, n'est-il pas glorieux pour la France d'avoir été gouvernée par un si grand monarque! et quel Français ne se réjouiroit, Messieurs, de voir votre illustre compagnie faire revivre les hommages annuels autrefois rendus par elle à la mémoire du saint roi? En consacrant, pour ainsi dire, sa renaissance par cette pieuse solennité, l'Académie Française semble déclarer au monde entier, qu'on trouvera chez elle l'esprit comme les formes primitives de sa fondation, et que les premiers hommes de l'Etat par le mérite littéraire, aspirent à la gloire d'en être aussi les premiers par leur dévoûment à la religion comme au trône de saint Louis. Cette heureuse journée présage le retour de tous les hommes éclairés à ces vérités sacrées, que les législateurs et les sages de tous les siècles avoient professées jusqu'à nous, que les peuples ne méconnurent jamais impunément, et qui seules peuvent rajeunir notre antique monarchie, comme elles ont pu seules la former dans sa naissance, et la faire croître dans la suite des âges avec tant de gloire et de prospérité. »

La réunion du sénat littéraire au pied des autels parut favorable à M. Frayssinous pour présenter des considérations sur l'esprit irréligieux des temps modernes, et pour faire comprendre aux princes de la littérature, aux mobiles de l'opinion publique, que tout avoit été ébranlé par les mauvaises doctrines, et que c'étoit par les bonnes doctrines qu'il falloit tout raffermir. Il voulut leur mon-

trer successivement que, sans religion, l'ordre et la liberté sont impossibles.

« Matière importante, dit-il, que je me plais à traiter devant l'élite des écrivains de la France, devant ceux-là mêmes qui, par leurs ouvrages, peuvent exercer une si heureuse influence sur l'avenir comme sur le présent. L'homme de lettres méconnoîtroit la dignité de sa vocation, il profaneroit les dons qu'il a reçus de l'auteur de tout bien, s'il ne les employoit au triomphe de la vérité et de la vertu; il doit toujours se souvenir que le talent, comme le pouvoir, n'est donné à l'homme que pour le bien de ses semblables, et qu'il n'est pas plus permis d'abuser de l'esprit pour corrompre, que de la puissance pour opprimer. »

Après avoir développé son sujet, il ajouta :

« Donnons au siècle ce qu'il a le droit de réclamer; mais sachons lui refuser ce qu'il ne pourroit obtenir que pour sa ruine et pour celle des âges suivans. Si les esprits, même d'un ordre supérieur, sont obligés en certaines choses de plier devant leur siècle, il leur appartient aussi, sur beaucoup d'autres, de le dominer, de le maîtriser, de l'arrêter dans ses écarts, et de le faire marcher dans les voies de la sagesse et de la vérité. C'est aux classes élevées, éclairées, de la société, à faire triompher les bonnes doctrines : telle est leur destinée, telle est la vôtre, Messieurs; la patrie et la religion vous appellent à la remplir; et, fidèles à leur voix, vous ne tromperez pas leurs espérances. »

La leçon étoit présentée avec trop de délicatesse pour n'être pas accueillie. L'Académie Française loua dans ce discours l'élévation des pensées, la force du raisonnement, la parfaite mesure des expressions. L'orateur, pressé de communiquer son manuscrit, afin qu'on le livrât à l'impression, s'y refusa avec modestie, en di-

sant : « Il y a des discours qu'on apprécie au débit, mais qui perdent leur mérite à la lecture. »

Dès cette année, M. Frayssinous eut occasion d'exprimer, sur les petits séminaires, une opinion qu'il dut, dix ans après, émettre dans les conseils du Roi. M. Lacombe, depuis vicaire-général et supérieur du petit Séminaire de Bordeaux, se trouvoit à Paris pour solliciter l'autorisation d'établir à Cadillac-sur-Garonne (Gironde) une école secondaire ecclésiastique dont il avoit avec zèle préparé les élémens. Comme sa demande étoit repoussée, M. Frayssinous, à qui il parla de cette affaire, l'aida de ses conseils, et écrivit, le 16 octobre 1817, à l'abbé Éliçagaray, son successeur au sein de la commission d'Instruction publique, la lettre suivante, qui produisit une grande impression.

« Vous voulez savoir quelle est ma manière de penser sur les petits séminaires. Je vais vous répondre sur des faits que j'ai recueillis ces jours derniers à l'occasion d'une demande de cette sorte, et qui pourront servir de base à un Mémoire que je me propose de rendre public, s'il doit être de quelque utilité.

» Le concile de Trente, session 23e, jugea qu'un des moyens les plus puissans pour ranimer l'esprit ecclésiastique, pour le bien de la société comme de la religion, c'étoit d'établir des écoles dans lesquelles on élevât pour le sacerdoce des enfans en qui l'on reconnoîtroit d'heureuses dispositions.

» Depuis la tenue de ce concile, qui fut terminé en 1563, le clergé de France, de concert avec nos rois, s'est plus ou moins occupé de l'établissement de ces maisons ecclésiastiques.

» Je dis le clergé : on le voit par l'assemblée générale de Melun en 1579, par les conciles provinciaux de Rouen, de Reims, de Bordeaux, de Tours, de Toulouse, de Bourges,

d'Aix, tenus depuis 1581 jusqu'en 1624, par l'assemblée générale de 1625, etc.

» J'ai dit nos rois : on le voit par l'ordonnance de Blois, art. 24; l'édit de Melun, art. 1; l'ordonnance de 1629, art. 6; enfin, la déclaration du 15 décembre 1698, enregistrée au parlement le 31 du même mois. Louis XIV y exhorte tous les archevêques et évêques, et leur enjoint d'établir incessamment des séminaires dans les diocèses où il n'y en a pas, pour y former des ecclésiastiques, et d'établir, autant qu'il sera possible, dans les diocèses, des maisons particulières pour l'éducation des jeunes clercs depuis l'âge de douze ans, et qui paroîtroient avoir de bonnes dispositions pour l'état ecclésiastique.

» Il est inouï que nos rois soient intervenus dans l'établissement de ces écoles autrement que pour les favoriser et les protéger : toujours le gouvernement en a été uniquement entre les mains de l'évêque diocésain. Que si aujourd'hui on venoit à l'en dépouiller, on mettroit l'épiscopat dans la nécessité de réclamer ses droits et ses libertés : ce qui, je crois, ne seroit avantageux pour personne.

» On dit qu'autrefois il n'existoit pas de petits séminaires : cette assertion n'est pas exacte. D'abord, on a vu que nos rois et le clergé, d'accord sur cette matière, s'étoient occupés d'en établir : cela est constant par les monumens les plus irréfragables. Tantôt ils étoient séparés des écoles de théologie, tantôt ils leur étoient unis, suivant les circonstances. Ainsi, le cardinal de Lorraine, à son retour de Trente, avoit jeté les fondemens d'un petit séminaire pour cinquante élèves, et l'un de ses successeurs, Le Tellier, continua cette œuvre.

» Que si les petits séminaires devinrent plus rares dans la suite, cela s'explique aisément par des circonstances qui ne sont plus. On vit s'établir en France des corporations enseignantes, telles que les Jésuites, les Pères de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, et d'autres encore. Chez elles, les

habitudes données à la jeunesse étoient profondément religieuses. Ajoutez-y que l'esprit même du siècle, l'état florissant du clergé, l'intérêt des familles, tout contribuoit à diriger les esprits vers l'état ecclésiastique. En conséquence, on mit moins d'intérêt à former ou à conserver des écoles spéciales pour les aspirans au sacerdoce. Toutefois, elles se perpétuèrent dans certains diocèses. A mesure que ce qui les remplaçoit s'est affoibli, on en a senti la nécessité. Dans l'assemblée du clergé de 1786, le savant et vertueux M. Dulau, archevêque d'Arles, fit un Rapport, que nous avons encore, sur un projet d'*établissement des petits séminaires dans les diocèses*. Toulouse en avoit un, et, quelques années avant le commencement de nos troubles, nous avions à Paris la *Communauté des clercs,* dirigée par M. Dubourg, aujourd'hui évêque de la Louisiane; à Bordeaux, le petit séminaire Saint-Raphaël.

» Dans l'état actuel des choses, qui ne sent pas la nécessité de ces établissemens?

» Il est d'expérience qu'il ne sort pas des trente-six colléges royaux un seul élève pour l'état ecclésiastique. Il est de fait que les colléges communaux en fournissent peu. Il est également de fait que le plus grand espoir du sacerdoce en France est malheureusement dans la classe indigente, dans celle dont les enfans ne peuvent guère, faute de ressources, être élevés dans nos colléges. La conclusion est nette : les petits séminaires sont donc absolument utiles.

» Je ne sais ce qui arrivera dans la suite, si nos colléges seront d'une plus grande ressource : je parle de ce qui est actuellement. Il ne faut pas que des espérances vaines, et qui, dans tous les cas, ne peuvent se réaliser de long-temps, nous fassent négliger le seul remède à nos maux présens.

» Qu'on essaie, si l'on veut, d'établir dans chaque collége royal une douzaine de bourses pour des enfans pauvres ou autres qui se destineroient à l'état ecclésiastique. Ce sera une ressource des plus foibles, à la vérité, parce que plusieurs

s'arrêteront au milieu de la course; mais enfin, si, dans la suite, cette fondation réussissoit, elle pourroit devenir précieuse pour les colléges comme pour le clergé. Aujourd'hui un bon sujet de plus est inappréciable : la disette des ministres est si grande dans les diocèses!

» On dit que, dans les petits séminaires, les études sont foibles. Il faut nous entendre : elles ne sont pas aussi fortes que dans les colléges de Paris (1); mais, dans la réalité, elles ne sont pas plus mauvaises que dans la plus grande partie de nos colléges communaux et de quelques colléges royaux. D'ailleurs, souvent, dans les maîtres, le zèle supplée à la science. Une fois que chaque diocèse aura son évêque, ces écoles ne pourront que se ressentir de sa vigilance et de ses soins. La plupart des nouveaux évêques, formés à l'école de Paris, sentiront aussi bien que qui que ce soit le prix de bonnes études. Je ferai encore une réflexion : s'il est vrai que, dans tous les hommes qui ont illustré la France, il n'en est pas un qui ne soit venu se former à Paris, il est également vrai de dire que la plupart d'entre eux n'avoient pas fait leurs humanités à Paris; et où donc? Souvent dans des écoles qui ne valoient pas mieux que les petits séminaires pour les études. Au reste, si les localités, si rien ne s'y oppose, les évêques seront les premiers à y envoyer leurs jeunes clercs : mais ici toute mesure coercitive pourroit être impraticable et funeste.

» On dit qu'il est utile que les élèves pour l'état ecclésiastique vivent de bonne heure avec ceux des diverses classes de la société. Je répondrai que cette considération n'avoit pas frappé ceux qui, depuis le concile de Trente jusqu'à la fin du XVIIe siècle, s'occupèrent à établir des écoles spéciales, qu'il faut se borner à vouloir le possible, que tout doit céder à la nécessité, et qu'en attendant des circonstances meilleures pour la re-

(1) On ne doit pas oublier que cette lettre a été écrite en 1817. Aujourd'hui, le petit séminaire de Paris, par exemple, rivalise, pour la force des études, avec tous les colléges royaux.

ligion et les mœurs, il faut prendre en considération les circonstances actuelles.

» On dit que le gouvernement doit surveiller tous les établissemens quelconques. Mais quoi? Un évêque, nommé par le Roi, et qui lui a prêté serment de fidélité, n'est-il pas un bon garant pour un petit séminaire, comme il l'est pour un séminaire de théologie? N'exagérons rien, si l'on ne veut tout perdre.

» Si l'on ajoute de nouvelles entraves à celles de l'ordonnance du 5 octobre 1814, je dirai, avec le sentiment de la plus vive douleur, et je le prouverai avec le sentiment de la conviction la plus profonde : C'est fait du sacerdoce en France. Qu'on réfléchisse sur les conséquences morales et politiques!

» *P. S.* Ceci n'est qu'un croquis fait à la hâte : mais je suis bien sûr que j'aurois pour moi, s'ils étoient consultés, tous les évêques, les grands-vicaires, tous les ecclésiastiques qui ont quelque connoissance des hommes et des choses. Or, qui, mieux que le clergé, connoît ce qui lui convient pour sa restauration dans l'ordre spirituel, et qui, plus que lui, est intéressé à y donner tous ses soins? »

CHAPITRE XVIII.

Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, par M. Boyer. — M. de Quelen fait désigner M. Frayssinous pour prêcher l'Avent aux Tuileries. — Correspondance curieuse, à ce sujet, avec le grand-aumônier. — Sermons de l'Avent. — Compliment de Louis XVIII à l'orateur. — Lettre de M. Frayssinous sur l'Avent et sur la polémique relative au Concordat de 1817.

Quand les prêtres de la société de Saint-Sulpice avoient été autorisés, en 1814, à reprendre la direction de leurs séminaires, M. Boyer s'étoit vu chargé d'enseigner la théologie morale à Paris. A la fin de 1817, sa science se

révéla au-dehors de Saint-Sulpice par un ouvrage solide.

A cette époque, la doctrine hérétique qui méconnoît à l'Église le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans au mariage, doctrine transmise de Luther à Launoy, de Launoy aux théologiens de Pistoie, de ceux-ci aux constituans de Paris, et de ces derniers aux conseillers de Napoléon, étoit reproduite par quelques théologiens et quelques jurisconsultes, philosophes ou jansénistes, tels que l'ex-Oratorien Tabaraud (1) et le président Agier. M. Boyer eut d'abord quelque répugnance à s'engager dans cette polémique : mais des amis, dont il respectoit le jugement, l'encouragèrent à opposer la doctrine catholique aux novateurs; et lui-même, convaincu que l'ignorance de notre siècle sur la théologie est au niveau du mépris qu'il affecte pour la religion et ses ministres, voulut venger la saine doctrine des dédains de tous les faiseurs de système.

« Ce cri de la foi, disoit-il avec l'accent d'une douleur sublime, que l'Eglise opposera toujours à l'erreur, s'est beaucoup affoibli au milieu de cette indifférence pour la vérité, qui s'est emparée de tous les esprits, et que l'Ecriture appelle le sommeil de la mort. Cette foule de savans qui servoient comme de rempart à la cité sainte, et présentoient à l'erreur un front si redoutable, s'est beaucoup éclaircie parmi nous : et l'Église Gallicane a la douleur de voir mourir ses docteurs sans qu'ils laissent après eux des successeurs de leur doctrine. Puisque l'hérésie saisit ce moment pour lever la tete, et reproduire avec audace ses erreurs foudroyées, il est bon de lui montrer que toutes les sentinelles d'Israel ne sont pas endormies, qu'il y en a qui veillent encore, et qui sont

(1) *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage.*

prêtes à sonner l'alarme, et à signaler la mauvaise doctrine aux pasteurs et aux peuples. »

Le discours préliminaire de l'*Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage* est de la plus haute éloquence.

Dans la première partie, M. Boyer prouve que ce pouvoir est un dogme de la foi catholique solennellement défini par le concile de Trente; dans la seconde, il établit que ce décret a son fondement dans la doctrine enseignée par l'Église depuis les Apôtres jusqu'à nous; dans la troisième partie, il explique la nature du contrat de mariage, et montre que la nature seule de ce contrat doit le faire rentrer dans les attributions de l'Église. Examinant en quel sens on peut appeler le mariage un contrat civil, et dissipant les arguties de Tabaraud, il constate entre autres la fausseté des faits et des autorités à l'aide desquels l'ex-Oratorien avoit essayé de prouver qu'on étoit libre autrefois, dans l'Église Grecque et dans l'Eglise Latine, de séparer le contrat de la bénédiction nuptiale.

Il devenoit d'autant plus nécessaire de traiter ce sujet, que, dans quelques diocèses, la saine doctrine s'étoit presque effacée au milieu des idées nouvelles que la révolution avoit fait éclore. Plusieurs s'étoient persuadés que l'enseignement de l'Église avoit dû céder aux circonstances, et que ses empêchemens n'avoient plus aucune force, puisqu'ils n'étoient pas mentionnés dans le Code civil. Une opinion si contraire à tous les principes ne pouvoit résister à l'*Examen* plein de logique et de méthode de M. Boyer. Cet ouvrage d'un homme accoutumé à manier les armes de la théologie étoit destiné.

par sa clarté, par sa précision, par la force des raisonnemens, à servir désormais de fanal pour l'enseignement. Dans ce traité lumineux et décisif, les jeunes théologiens devoient apprendre à distinguer le dogme de l'opinion, à repousser un système imaginé en haine de l'Église, et à se former des idées nettes sur des matières trop souvent obscurcies par la prévention.

L'*Examen* est suivi d'une *Dissertation sur la réception du concile de Trente dans l'Église de France*, où l'auteur fait preuve de la même sagacité que dans le précédent écrit. Outre les deux questions du mariage et du concile, il en examine plusieurs qui tenoient moins essentiellement à son sujet ; il venge les pratiques de l'Église et les dévotions que l'orgueil du siècle et l'esprit de secte qualifioient de superstitions ; il répond victorieusement aux objections de Tabaraud contre la Conception immaculée de la sainte Vierge, son Assomption, la dévotion au Sacré-Cœur.

La critique peut signaler des taches dans le style de cet ouvrage ; mais le fond est substantiel, et M. Boyer y fait preuve d'un beau talent de dialectique.

Il fut publié à l'époque de l'Avent de 1817.

L'abbé de Quelen, désigné par le grand-aumônier, devoit d'abord prêcher cette station devant le Roi ; mais, à la veille d'être promu à l'épiscopat, il ne crut pas pouvoir la remplir. Aussi plein d'affection pour la personne de M. Frayssinous, son ancien maître au séminaire de *la Vache noire*, que d'admiration pour le célèbre *Conférencier* de Saint-Sulpice, il voyoit avec peine qu'un tel talent n'eût point été produit à la cour. M. Frayssinous n'y avoit encore prêché que le jour de la Pentecôte : sur la demande de l'abbé de Quelen,

dont cette démarche atteste l'ingénieuse reconnoissance, le grand-aumônier le chargea de la station de l'Avent. D'autres eussent envié cet honneur : l'apôtre de Saint-Sulpice se défendit de l'accepter, et M. de Périgord dut essayer de vaincre sa modestie.

« Quelque confiance, Monsieur, que j'aie en vous, lui écrivit-il le 15 juin, je ne puis me rendre aux réflexions que vous me présentez pour vous refuser à vous charger de la station de l'Avent. L'abbé de Quelen, dont vous connoissez le zèle pour tout ce qui doit procurer le plus grand bien, sûr de vos succès, en a joui d'avance en vous demandant de le remplacer. Je l'ai proposé au Roi, qui, touché du procédé de l'abbé de Quelen, et ayant présent le discours que vous avez prononcé devant lui (1), a bien voulu agréer la demande que je lui ai faite. Vous ne pouvez donc plus balancer.

» Vous me dites, Monsieur, qu'un seul de vos discours est analogue aux sermons qui se prêchent dans l'Avent d'après l'Evangile du jour : mais rien n'y oblige ; c'est une seule des vérités de la religion qui y est traitée; et vous, Monsieur, c'est la religion tout entière que vous enseignez dans toute sa beauté, sa vérité, appuyée sur des preuves auxquelles les incrédules qui vous entendent ne peuvent résister.

» Nous devons nous placer, Monsieur, dans les incroyables et affligeantes circonstances où nous avons le malheur de nous trouver. De qui sont composés vos auditoires à présent? A l'exception de quelques personnes favorisées par une grâce particulière du Seigneur, les autres ont été entraînées par le tourbillon révolutionnaire, et ont oublié tout ce qui leur avoit été enseigné dans leur jeunesse. Les autres n'ont jamais entendu parler de la religion, ou, s'ils en ont entendu parler, ce n'a été que pour recevoir des préventions contre elle, ainsi qu'en sont convenus nombre de vos auditeurs. C'est

(1) Le jour de la Pentecôte.

donc ce grand nombre qu'il est de notre devoir d'instruire ; et qui peut mieux que vous y réussir, Monsieur, doué d'une clarté, d'une précision, d'une force de raison dont vous avez le bonheur d'avoir déjà vu résulter les plus heureux effets ?

» Cette multitude qui se rend à Saint-Sulpice pour s'instruire auprès de vous est certainement, Monsieur, bien intéressante : mais vous sentez qu'ayant le même succès dans le nouvel auditoire que je vous propose, succès dont je n'ai aucun doute, le bien que vous ferez sera plus étendu. A Saint-Sulpice, ce sont des personnes qui, en grande partie, ne le quittent pas. Dans celui-ci, elles sont de toutes les provinces, où elles retournent passer un certain temps chaque année. Ce sont des jeunes gens, qui, instruits, feront par leur bonne conduite impression, il faut l'espérer, sur toute cette jeunesse qu'on cherche à entraîner dans l'erreur dès les premières lueurs de la raison.

» Vous ne vous refuserez donc pas, Monsieur, au désir que je vous ai témoigné, et encore moins à celui du Roi, juste appréciateur du mérite, qui juge les avantages qui doivent résulter de ce qu'on lui propose pour le véritable bonheur de ses sujets.

» J'ai l'honneur d'être, avec la considération méritée qui vous est si justement généralement acquise, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» † ALEX. ANG. *Arch. Duc de Reims.* »

Vaincu par une si gracieuse insistance, M. Frayssinous répondit au grand-aumônier :

« Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Grandeur (1), j'avois pris la liberté de faire quelques obser-

(1) M. de Périgord ne fut proclamé cardinal que dans le consistoire du 28 juillet suivant.

vations ; mais il vous appartenoit d'en être le juge. Vous avez pesé tout, cela me suffit : je ne balance plus, et c'est avec la plus respectueuse confiance que je me soumets à votre décision.

» Tout en regrettant que M. l'abbé de Quelen se dérobe à l'occasion de paroître à la cour avec le succès qu'il avoit le droit d'attendre de son ministère, je ne puis qu'être touché de l'exemple de modestie et de désintéressement qu'il donne dans cette circonstance.

» La dernière lettre que vous avez eu l'extrême bonté de m'écrire relativement à cette substitution de prédication pour l'Avent doit me pénétrer d'une reconnoissance toute particulière. C'est un sentiment que je me plais à joindre à tant d'autres dont je vous prie d'agréer le sincère hommage. »

Le *Conférencier* de Saint-Sulpice parut donc dans la chaire de la chapelle royale.

Le premier dimanche de l'Avent, il prit pour texte ces paroles du Psalmiste : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* En annonçant qu'il alloit parler de la nécessité de la religion, il la distingua de la superstition et du fanatisme, que l'ignorance et la mauvaise foi ont affecté de confondre avec elle. La religion n'est autre chose que la croyance pratique qu'il existe un Dieu, et que l'homme a des devoirs à remplir envers lui. Que mettroit-on à la place de ce puissant mobile ? L'intérêt, l'amour de soi, l'égoïsme ? c'est-à-dire qu'au lieu de réprimer les penchans vicieux, on les encourageroit et on les alimenteroit par une si funeste doctrine. Invoqueroit-on les lois ? Mais elles ne sont rien sans les mœurs, disoit un célèbre païen ; et les mœurs sont perdues là où il n'y a pas de religion. L'orateur réfuta éloquemment dans ce discours cette maxime

de l'indifférence et de l'orgueil, que la religion n'est bonne et nécessaire que pour le peuple.

Le deuxième dimanche, sur le texte, *Ego sum veritas et vita*, qu'on l'a vu si heureusement développer, il traça les grands caractères de celui qui seul a pu tenir un langage si extraordinaire. On se rappelle qu'il prouve, dans sa conférence, que Jésus-Christ a été la vérité en dissipant les ténèbres et l'aveuglement où le genre humain étoit enseveli; et que Jésus-Christ a été la vie par l'influence de sa doctrine sur les lois de la société et sur l'état du monde. Ce cadre donna lieu à M. Frayssinous de peindre et les déplorables égaremens du paganisme, et les bienfaits d'une religion qui a fait de la charité mutuelle un devoir, et qui a suscité tant d'établissemens précieux pour l'humanité.

Le troisième dimanche, prenant pour texte ce verset de l'Ecclésiastique : *Altiora te ne quæsieris, et fortiora te ne scrutatus fueris*, il captiva l'attention de son auguste auditoire par l'intérêt qu'il sut jeter sur les plus hautes matières; et avec cette logique sévère, qui, chez lui, s'allioit si bien à la chaleur de l'éloquence, il démontra qu'une religion divine doit avoir des mystères, et ensuite que ces mystères, tout incompréhensibles qu'ils sont, exercent une influence singulièrement utile sur la morale et sur la conduite de la vie.

Le jour de Noël, il choisit pour texte ces paroles de saint Paul : *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum*. Elles l'amenoient naturellement à célébrer, dans son exorde, les merveilles de la croix, qui a changé la face de l'univers. En vain, la cité maîtresse du monde a élevé des temples magnifiques en l'honneur de Jupiter : il succombera, ce

maître des dieux, et ses foudres ne le sauveront pas de la ruine commune. Un étranger, un Juif, un homme attaché à une croix comme un esclave, viendra arborer ses étendards sur le Capitole, et de là dicter ses lois à l'univers. Des hordes accourront du Nord, et fondront sur l'Empire Romain; mais la religion les vaincra à son tour. On connoît la division du discours sur l'Incarnation : le premier point expose la beauté et la grandeur de ce mystère ; le second réfute les objections qu'y oppose l'incrédule. L'orateur finit par des vœux pour la religion et pour la famille royale. Quelques beaux esprits, qui voyoient l'opinion dans leur coterie, et la nation entière dans certains salons, affectoient alors de croire qu'il n'y avoit plus de religion en France, et que c'étoit une chose surannée et presque ridicule. M. Frayssinous dissipa cette erreur par des faits éclatans, et cita surtout les étonnans résultats du zèle des missionnaires partout où ils portoient la parole divine : à leur voix, la religion reprenoit tous ses droits, et rentroit dans les cœurs. Elle ne devoit donc point périr cette religion sainte, et l'on pouvoit concevoir des espérances d'autant plus fondées, qu'un plus grand nombre de premiers pasteurs alloient travailler dans les provinces à réparer les ruines du sanctuaire. Cette allusion aux conséquences du Concordat de 1817, auquel Louis XVIII venoit d'attacher son nom, fut saisie avec faveur.

Le prédicateur de l'Avent ayant été présenté au Roi, suivant l'usage, le lendemain de Noël, ce prince lui dit : « Monsieur l'abbé, votre présence aujourd'hui ne m'est plus aussi agréable, puisqu'elle m'annonce la fin de votre station. »

M. Frayssinous écrivit, le 10 janvier 1818, à M. le comte d'Estourmel :

« Vous avez bien senti, mon cher et très-honoré préfet, qu'un prédicateur de l'Avent à la cour étoit un personnage extraordinairement occupé et préoccupé, et que, s'il ne lui étoit pas permis d'oublier ceux qui veulent bien avoir quelque amitié pour lui, il l'étoit de négliger un peu sa correspondance. Enfin, je puis me rendre à mon penchant naturel, autant qu'à mon devoir, et vous souhaiter toutes les bonnes choses présentes et futures... L'Avent a réussi : vous avez su le joli mot du Roi. »

Dans cette lettre, l'abbé Frayssinous indique une question alors très-vivement débattue :

« S'il falloit juger du Concordat par la haine qu'on lui porte, je croirois que le salut de la religion et de la France y est attaché. On ne peut pas écrire contre d'une manière plus sotte ou plus atroce. A la garde de Dieu ! »

CHAPITRE XIX.

Première édition des *Vrais principes de l'Eglise Gallicane*, par M. Frayssinous. — Eloges donnés à ce livre par le cardinal de Bausset. — Critique de M. d'Aviau — *Nouveaux éclaircissemens sur quelques objections qu'on oppose au Concordat*, par M. Boyer. — Seconde édition des *Vrais principes*.

Dans une controverse animée, lorsque des écrits violens ont mis la vérité en péril, et que l'opinion égarée flotte entre le nombre et la raison, entre l'audace et la modération, entre les clameurs d'un parti et les vœux des hommes de bien ; qu'il paroisse un écrivain d'une réputation imposante, d'une doctrine saine, d'une sa-

gesse éprouvée, il se fait écouter de tous, il calme une opposition effrénée, il rallie à lui ceux qui cherchent le vrai de bonne foi, il rappelle des notions oubliées, et fait sortir la vérité du sein des nuages dont on la couvroit. Le grand-aumônier jugea M. Frayssinous capable et digne, par ses connoissances, par la haute estime dont il jouissoit, par ses talens et ses services, de produire un effet si salutaire. De son côté, M. Frayssinous, esprit conciliant et sincère, en cédant à l'invitation du cardinal de Périgord, se persuada qu'il pouvoit intervenir avec fruit dans la polémique brûlante qui s'étoit engagée à l'occasion du Concordat de 1817. De Rome, M. Louis de Sambucy, chanoine, secrétaire français du sacré Collége, lui écrivit :

« L'annonce de votre ouvrage a fait ici la plus agréable sensation. J'en ai parlé moi-même au saint Père, qui le lira avec intérêt, parce qu'il a une pleine conviction de la justice de la cause, et qu'elle sera défendue avec courage, comme avec modération, par celui qui consacre ses veilles et ses travaux au triomphe de la religion et de l'Eglise. La tâche est difficile à remplir ; mais personne n'est plus à même que vous de la remplir avec succès. Il tardoit à tout le monde de voir entrer en lice un évêque, ou un de nos courageux défenseurs. »

Au commencement de l'année 1818, M. Frayssinous fit paroître *Les vrais Principes de l'Église Gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la Papauté, les Libertés Gallicanes, la promotion des évêques, les trois Concordats et les Appels comme d'abus, suivis de Réflexions sur un écrit de M. Fiévée* (1), embrassant

(1) In-8° de 220 pages.

ainsi toutes les questions qu'on venoit d'examiner sous des points de vue divers.

Pour faire bien connoître la pensée intime de l'auteur, il nous suffit de transcrire ses premières paroles :

« Le Concordat de 1817 a. été combattu par des écrits dans lesquels on chercheroit en vain cette précision d'idées, cette netteté de langage qu'on aimeroit à trouver dans les controverses, et cette modération, cette sage retenue qui s'allie si bien avec l'amour sincère de la vérité. Ce n'est point avec des prétentions hautaines, des expressions chagrines, des notions vagues et confuses, des citations sans discernement, et des plaintes sans mesure, qu'on peut espérer d'éclaircir les matières, et de pacifier les esprits. Ne seroit-il pas possible de s'expliquer pour s'entendre, et de s'entendre pour faire cesser des divisions funestes et en prévenir de nouvelles? Distinguer le dogme, qui est invariable, de la discipline qui ne l'est pas ; allier la pureté des principes avec de sages tempéramens ; rapprocher les esprits, non par de lâches concessions, mais par des explications légitimes ; fixer ainsi les idées, et tracer des règles qui puissent diriger les vrais catholiques, tel est le but que nous nous proposons. »

Aux yeux de M. Picot, cet ouvrage apparoissoit comme un traité élémentaire de la doctrine Gallicane, mais aussi comme une barrière contre des interprétations outrées de cette doctrine (1). Pour l'analyser d'une manière impartiale, il convient de se placer au point de vue particulier de M. Frayssinous.

On peut diviser son écrit en deux parties distinctes, quoique liées entre elles. A la première se rattachent les questions sur le gouvernement ecclésiastique, la Pa-

(1) *Ami de la Religion*, t. XV, p. 105.

pauté, les Libertés Gallicanes, et la promotion des évêques, qui sont des objets plus généraux ; dans la seconde rentre ce qui semble plus de circonstance, les Concordats et les Appels comme d'abus.

L'auteur cherche les règles du gouvernement ecclésiastique dans l'antiquité : c'est, en effet, à l'origine de l'Église qu'il faut remonter pour connoître ses droits. Alors elle ne pouvoit déployer que les pouvoirs qu'elle avoit reçus de Jésus-Christ, et dès lors cependant elle prononçoit avec une autorité souveraine sur les matières de la foi et sur les règles des mœurs; elle faisoit des lois de discipline, établissoit des pasteurs, prononçoit des réprimandes et des censures, accordoit des dispenses. Certes, dit M. Frayssinous, dans ces temps où les maîtres de l'Empire étoient les redoutables persécuteurs de l'Église, ce n'étoit pas de leur sanction que ses lois et ses décrets tiroient leur autorité. On sait bien que les droits divins qu'elle avoit alors, elle ne les a pas perdus; ce qu'elle tient de Jésus-Christ doit durer autant qu'elle. Que les princes soient chrétiens ou qu'ils ne le soient pas, leur autorité, par rapport à la religion, est exactement la même : par la profession qu'ils font du christianisme, ils ne perdent rien de l'intégrité de leur couronne, comme l'Église ne perd rien de l'intégrité de sa puissance spirituelle. Après avoir posé ces principes, l'auteur répond à quelques difficultés. On dit, par exemple, que la discipline est une chose extérieure, et que ce qui est extérieur est du ressort du magistrat : M. Frayssinous fait voir qu'en admettant cette maxime, on soumettroit tout au prince, même l'enseignement et l'administration des sacremens, qui sont des choses extérieures. Il s'objecte cet adage dont on a si fort abusé :

« L'Eglise est dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise. » Ou bien, dit-il, ce n'est là qu'un jeu de mots; ou bien, si l'on veut y attacher un sens raisonnable, il est manifeste que l'Etat est dans l'Eglise de la même manière que l'Eglise est dans l'Etat. L'Eglise est dans l'Etat: c'est-à-dire que tous ses membres, les évêques, les prêtres, comme les simples fidèles, sont soumis au magistrat dans les choses civiles et politiques. L'Etat est dans l'Eglise, en ce sens que les magistrats, comme le peuple, sont soumis à l'Eglise dans les choses de la religion. L'auteur développe, dans le reste de cet article, la distinction des deux puissances, et indique quelles sont leurs fonctions séparées.

Dans l'article de la Papauté, M. Frayssinous expose les prérogatives du saint Siége en vertu de sa primauté divine, d'honneur et de juridiction. Parlant le moins qu'il peut en son propre nom, et s'entourant des autorités qu'il juge les plus imposantes, il invoque le témoignage des auteurs français accrédités dans les écoles, et il ajoute :

« Fatigués, ce semble, de cette immobilité du Siége apostolique, irrités de son inflexible rigueur envers les mauvaises doctrines, les novateurs n'ont rien oublié pour en faire un objet de haine et de mépris. Avec quelle ardeur ils ont fouillé dans les archives du temps, pour en tirer, et mettre au grand jour, tous les traits d'ambition et d'avarice, d'orgueil et de débauche, d'emportement et de faux zèle, dont ont pu se souiller des Pontifes Romains; et cela pour en faire rejaillir la honte sur le souverain pontificat lui-même, et sur l'Eglise, qui le révère comme son chef! Faire ressortir les vices et dissimuler les vertus; étaler avec complaisance les excès et les abus du pouvoir, et jeter un voile sur les services immenses rendus à la civilisation, aux lettres, aux sciences,

aux arts, à l'humanité tout entière; telle est la marche des ennemis du saint Siége. Ne tenant aucun compte de la différence de la législation et des mœurs, du génie du siècle et des peuples, ils jugent les temps passés avec les idées modernes; et non-seulement ils déplorent les abus, ce qui est bien permis, mais ils font un crime aux Papes de s'être ressentis de l'esprit universel de leur temps. Certes, même au milieu des abus, les Pontifes Romains se sont montrés bien souvent si supérieurs à leurs contemporains, qu'ils devoient bien plutôt exciter des sentimens d'admiration par leur supériorité, que l'amertume des reproches par leurs écarts. »

Après avoir cité sur le même sujet des auteurs même Protestans, l'auteur examine la question du temporel des Papes, et s'appuie de l'autorité de Bossuet, de Fleury, du président Hénault, de Bergier, qui tous ont reconnu combien il a été avantageux pour l'Eglise que les Pontifes Romains eussent une souveraineté qui les rendît indépendans.

Arrivé à l'article des Libertés Gallicanes, M. Frayssinous s'exprime ainsi :

« Les Libertés de l'Eglise Gallicane sont une de ces choses dont on parle d'autant plus qu'on les entend moins... Je dirai sans détour qu'on ne doit les chercher ni dans les *factum* d'avocats, plus jurisconsultes que théologiens, ni dans des maximes sans fondement solide, qu'on peut nier avec la même facilité qu'on les affirme, ni dans une jurisprudence qui tendoit autrefois à tout envahir, et qui ne faisoit que donner des chaînes au ministère ecclésiastique. C'est surtout l'épiscopat français qui devoit mieux connoître nos Libertés, puisqu'il en étoit le gardien et le dépositaire, et qu'il avoit un si grand intérêt à les maintenir : jaloux de conserver celles qui sont légitimes, il ne l'a pas moins été de les contenir dans de justes bornes, d'empêcher qu'elles ne dégénérassent

en licence, et qu'on ne les fît servir à opprimer, dans leurs fonctions spirituelles, le Pape par les évêques, et les évêques par les cours séculières. »

Après cela, on s'attend à voir M. Frayssinous, sinon entrer dans tous les détails, au moins renverser, sur les points principaux, un système qui ne s'étoit que trop accrédité dans la magistrature et qui compte encore aujourd'hui des partisans : on s'attend à le voir émettre des observations sur la manière dont Pithou, Dupuis et Durand de Maillane ont expliqué les Libertés Gallicanes : mais il se contente de montrer en quelques mots le peu de confiance que méritent ces auteurs. Examinant quelle idée il faut se faire des Libertés, il trouve trop vagues les termes d'*anciens Canons*, de *Droit commun*, et il réduit ces Libertés à peu près aux quatre Articles de 1682 et aux conséquences qui en découlent. Il fait observer que les treize Articles, cités par Fleury dans son *Discours sur les Libertés*, se rapportent, la plupart, à un ordre de choses qui n'existe plus, ou qui est beaucoup modifié depuis qu'il n'y a plus de bénéfices. Puis, il présente une explication des quatre Articles, qui s'éloigne des idées exagérées de certains Gallicans : il déclare, par exemple, sur l'article 2, qu'on ne doit voir, dans l'Eglise, ni le Pape seul, ni les évêques seuls, mais l'épiscopat uni à son chef ; sur l'article 3, que les *Ultramontains* n'ont jamais prétendu faire du Pape un despote qui ne fût assujéti à aucune règle et qui ne dût suivre que ses caprices ; sur l'article 4, que la manière dont la plupart d'entre eux entendent l'infaillibilité, la rendroit moins choquante qu'on ne le suppose communément. Cette partie de l'ouvrage, où se reflétoient les idées que M. Frayssinous avoit puisées dans l'an-

cienne Sorbonne, étoit écrite avec tout l'art qui étoit dans son talent, et toute la mesure qui étoit dans son caractère.

Examinant la question de la promotion des évêques, l'auteur traita d'abord le point de l'élection, en prenant principalement pour guide le savant et pieux Thomassin. Ce sage critique a fait observer que « les dissensions des chapitres et les irrégularités des élections ont donné aux Papes de justes sujets de remplir eux-mêmes les siéges vacans; » et il ajoute que « l'histoire seule des anciennes élections est capable de nous consoler, et de nous faire trouver bon ce que le Concile de Trente n'a pas désapprouvé. » M. Frayssinous fait remarquer aussi, après Thomassin, que les désordres des élections, la cessation des conciles provinciaux, les refus injustes des métropolitains, la tyrannie des seigneurs, les appels au saint Siége, les évocations qui en étoient la conséquence naturelle, tout sembloit préparer la transaction entre Léon X et François Ier : elle fut plutôt la suite du cours des choses, qu'un changement dans la discipline. Mais M. Frayssinous auroit pu mieux faire sentir que, dans tous les temps, et même dès les premiers siècles, les Papes ont exercé une autorité sur la confirmation des évêques, notamment sur ceux des grands siéges, comme l'antiquité nous en montre une foule d'exemples, que MM. F. et J. de La Mennais venoient de recueillir dans leur *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*. N'étoit-il pas, d'ailleurs, à propos de faire sentir que l'exercice de cette autorité du Pape étoit plus naturel encore en Occident, dont toutes les Églises ont été fondées par l'Eglise Romaine? Des enfans, loin de contester les droits de celle à qui ils sont redevables de la vie, ne

devroient se disputer entre eux qu'à qui lui montrera plus de déférence et de respect.

Dans toute discussion, l'important est de bien poser les principes, de montrer leur enchaînement, de réduire le tout à des termes si clairs et si précis qu'ils frappent d'abord l'attention et commandent l'assentiment. C'est ce qu'avoit pensé M. Frayssinous : des règles tracées dans la première partie de son écrit, les conséquences devoient découler d'elles-mêmes, et les premiers chapitres devoient suffire pour résoudre les questions traitées dans les derniers.

Lorsque l'auteur traite du Concordat de Léon X, après avoir tracé un court tableau de l'état de l'Eglise à cette époque, il fait remarquer, avec Thomassin, que « longtemps avant ce Concordat les provisions des prélatures se faisoient presque en la même manière qu'elles se sont faites depuis. » Ainsi, « telle étoit la pente naturelle et la force des choses, que le Concordat fut une innovation plus grande en apparence qu'en réalité. » Cependant, s'il falloit en croire quelques esprits chagrins, la France, sous cette nouvelle discipline, auroit perdu toute son ancienne gloire, et auroit été en proie à tous les abus, à tous les vices. L'histoire est là pour redresser des jugemens si téméraires. Tous les temps n'ont pas été, il est vrai, également favorables pour l'Église de France ; mais certainement, dit M. Frayssinous, le clergé des trois derniers siècles peut soutenir le parallèle avec celui des trois siècles précédens. Quels grands exemples de vertus ne voyons-nous pas, entre autres, dans le XVIIe ? Combien d'hommes éminens en sainteté dans l'épiscopat, dans le second ordre, dans l'état religieux ? Y a-t-il beaucoup d'époques

dans l'histoire de l'Eglise qui présentent plus de lumières, plus de zèle pour les bonnes œuvres, plus d'édification dans les différens degrés de la hiérarchie?

« Je trouve enfin, ajoute l'auteur, qu'en recevant leur mission de l'Église Romaine, cette mère des Églises, nos évêques n'en sont que plus vénérables aux yeux des peuples. Ce signe de communion, le plus éclatant, le plus décisif de tous, sans cesse renouvelé, rend toujours présente la prééminence du Siége apostolique, prééminence qui ne se fait presque plus sentir aujourd'hui par d'autres endroits, et dont l'oubli et le mépris précipiteroient aisément dans le schisme et l'hérésie. »

Sur ce point, M. Frayssinous cite Marca, d'Héricourt, le président Hénault, qui ont montré les avantages du Concordat. Le clergé de France réclama, à la vérité, dans l'origine; mais, depuis long-temps, cette convention est devenue la règle de la discipline. L'Église de France n'est-elle donc depuis trois siècles que sous un régime précaire; et un provisoire qui dure depuis trois cents ans, ne ressemble-t-il pas beaucoup à un définitif? Ceux qui essaient d'opposer au Concordat ce qu'ils appellent le *Droit commun*, s'entendent-ils bien eux-mêmes? Est-ce bien un *Droit commun* que celui qui n'a pas reçu une seule application depuis trois siècles; et comment, au contraire, ne pas donner le nom de *commun* à ce qui se pratique tous les jours, non-seulement pour la France, mais pour les autres parties du monde catholique? Au sujet du Concordat de Léon X, l'écrit de M. Frayssinous réunit heureusement, et les données que fournit l'histoire, et les aveux des écrivains français les moins suspects de déférence pour le saint Siége, d'où résulte une justification d'autant plus péremptoire aux yeux d'esprits prévenus.

Mais l'auteur parle avec trop de réserve de la Pragmatique sanction, arrêtée à Bourges en 1438. Il s'abstient de blâmer cet acte fameux, qui laissa la France, dit Marca, dans le même état de confusion, et qui établissoit une lutte continuelle avec le Siége apostolique. Plusieurs évêques du temps écrivirent contre cette mesure. Charles VII, qui avoit mis tant d'empressement à publier la Pragmatique, fut un des premiers à la violer, et à demander successivement à Eugène IV, à Calixte III et à Pie II, des siéges pour des ecclésiastiques qu'il favorisoit. Les Papes réclamèrent constamment contre cette loi, née dans un temps de troubles. Louis XI la révoqua deux fois. Charles VIII et Louis XII la maintinrent; mais on y dérogeoit souvent. Il se trouvoit des Églises qui avoient deux évêques, l'un pourvu par le Pape, l'autre nommé par le chapitre; les parlemens soutenoient ce dernier par des arrêts; les contestations renaissoient chaque jour; les diocèses étoient livrés à la confusion. La peinture de cet état de choses déplorable eût fait sentir encore davantage la nécessité d'un accord.

L'article du Concordat de 1801 est un de ceux où M. Frayssinous a mis le plus de cette sagacité, de cette précision et de cette clarté qui dissipent les nuages de la prévention. Il considère le Concordat de 1801 dans ses motifs, dans son exécution et dans ses suites, et il prouve sa légitimité sous ce triple rapport. Ramenant la question à une idée encore plus simple, il justifie ainsi l'adhésion au Concordat pour tout prêtre, et à plus forte raison pour tout fidèle.

« Quoique revêtu d'un caractère sacré, et quoique appartenant à la hiérarchie établie par Jésus-Christ, ce n'est ni à moi ni à mes collègues dans le sacerdoce qu'a été confié le

gouvernement de l'Eglise ; c'est à l'épiscopat, dont le Pape est le chef. Proviseur universel, et représentant naturel de l'Église quand elle n'est pas assemblée, le souverain Pontife, écoutant moins ses affections que son zèle, a cru devoir sortir des règles ordinaires pour sauver l'Église de France, y établir un nouvel ordre de choses, et lui donner de nouveaux pasteurs. Parmi les évêques exilés, la moitié donne sa démission pour se prêter à ces mesures extraordinaires; l'autre moitié s'y refuse. Ici je ne puis rester incertain et flottant : il faut que je me décide. Mais je veux une règle de conduite, simple, lumineuse, à la portée de tous : où la trouver? Faudra-t-il s'enfoncer dans de savantes discussions? Il est si peu d'hommes qui en soient capables! La règle des catholiques, c'est l'autorité. Je sais que le Pape est supérieur à une Église particulière, à plus forte raison à une portion de cette Église, et qu'il ne peut avoir au-dessus de lui que *toute l'Église catholique ensemble*, comme parle Bossuet. C'est donc de son côté que je trouve l'autorité la plus grande. En me soumettant à sa conduite, il est impossible que Dieu me condamne pour cette soumission ; centre de l'unité, il ne se peut que les évêques institués par elle soient des intrus ; et ne fallût-il y voir que des *vicaires apostoliques*, extraordinairement autorisés par elle, ce que je ne prétends pas, l'autorité qu'ils exercent et qu'ils communiquent n'a pas moins son effet : et ici les évêques exilés qui se croient toujours titulaires ne pensent pas autrement. Dira-t-on que le Pape est tombé dans le schisme? Mais qui dit schisme, dit séparation : or, de qui le Pape, centre de la communion, s'est-il séparé? Ce n'est pas d'avec lui-même, sans doute. Est-ce d'avec l'Église? mais il communique toujours avec elle, et elle communique toujours avec lui. Diroit-on que le Pape est hérétique? Mais quel est le point *de foi catholique* qu'il ait violé? n'allons pas prendre des *opinions* pour des *articles de foi*. Et qui ne voit pas que cette accusation seroit insensée? Quoi! le Pape seroit hérétique, et l'Église entière, cette *colonne de la vérité*,

comme l'appelle saint Paul, communiqueroit toujours avec lui, le regarderoit, le respecteroit comme son chef? Elle seroit donc elle-même infectée de la lèpre de l'hérésie, et *les portes de l'enfer auroient prévalu?* Alors que deviennent les promesses? Cette Eglise avec laquelle Jésus-Christ devoit être tous les jours a donc péri? Voilà pourtant où aboutissent les exagérations de l'ignorance et de l'orgueil. Quiconque ne recule pas devant cette conséquence, a cessé d'être catholique. Me soumettre étoit donc le conseil ou plutôt le devoir de la sagesse chrétienne. »

Ce que l'auteur a dit sur les articles précédens, laisse peu de difficultés à résoudre touchant le Concordat de 1817. Néanmoins, il discute encore les principales objections dont cette convention a été l'objet, et présente des réflexions judicieuses sur les motifs secrets de tant de clameurs.

« Disons la vérité : les oppositions à l'exécution du Concordat viennent d'un fonds de préjugés et d'aigreur qu'on cherche à se dissimuler à soi-même. Les uns ne voient dans le nouveau Concordat que le *Pape :* là-dessus leur imagination échauffée parcourt les siècles passés, rappelle les vices et les désordres qui ont pu souiller la tiare, les abus de pouvoir auxquels elle a pu se porter, et voudroient nous faire craindre tous les excès d'autrefois ; les autres ne voient dans ce Concordat que l'influence future du clergé. En vain ils sont liés à l'ordre ecclésiastique par le sang et la parenté, lui doivent peut-être leur éducation, l'aisance, ou même l'illustration de leur famille ; en vain l'histoire leur met sous les yeux les services immenses que le clergé a rendus à leur patrie ; tout cela est oublié : ils ne redoutent rien tant que ce qu'ils appellent l'*empire des prêtres,* et en paroissent plus effrayés que d'une armée de Tartares qui viendroient ravager nos provinces. »

Nous aimons à rappeler comment l'abbé Frayssinous combattoit la première de ces deux préventions :

« Que des hommes sans religion donnent un libre cours à leurs passions haineuses contre le saint Siége, je le conçois ; mais que des hommes qui se disent catholiques imitent ces pitoyables excès, voilà qui est inconcevable. Pour moi, quand je me rappelle que, d'après la parole et la promesse de Jésus-Christ, la chaire de Pierre doit être l'éternel fondement de l'édifice spirituel qu'il est venu élever sur la terre ; que, toujours immobile, elle a résisté depuis dix-huit siècles à toutes les tempêtes des schismes et des hérésies, à la haine violente de tous les novateurs, comme aux scandales qui l'ont souillée plus d'une fois ; que tout ce qu'il y a de conciles plus vénérables, de plus saints et de plus doctes personnages, l'a célébrée comme à l'envi ; qu'elle a si puissamment contribué à la propagation de la foi comme des lumières de tous les genres dans notre Europe ; que l'Église Gallicane lui doit, en grande partie du moins, la connoissance de l'Évangile, et n'a cessé de lui donner des témoignages de respect et d'amour : alors, au lieu de l'insulter, j'entre bien plus volontiers dans les sentimens d'un des plus grands princes qui aient régné sur la France, de Charlemagne, qui a consacré cette maxime : qu'il vaudroit mieux souffrir quelque chose de l'Église Romaine que de s'écarter de ce qui lui est dû : alors, au lieu de faire remarquer avec une infâme joie les taches qui en déparent la beauté, j'aime à m'écrier, avec l'évêque de Meaux, dans son beau discours sur l'unité : *Sainte Eglise Romaine, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, puissé-je m'oublier moi-même, etc.* »

De tels passages compensent ceux où la préoccupation trop vive des traditions d'école a dominé l'auteur.

Nous n'analyserons ni l'article des appels comme d'a-

bus, ni les réflexions que M. Frayssinous oppose aux assertions légères, décousues, tranchantes de M. Fiévée, adversaire du Concordat de 1817, chez lequel l'esprit ne pouvoit tenir lieu de connoissances positives, de croyances arrêtées et de principes sûrs.

Il convenoit que nous entrassions dans ces détails sur un écrit qui appartient à l'histoire, et qui est un modèle de style dans ce genre de composition. Alors même qu'on ne s'accorde pas toujours avec l'auteur, on rend hommage à son extrême modération, au ton inaltérable de gravité et de mesure qui respire dans sa discussion, à la réserve délicate avec laquelle il s'attache au fond des choses sans blesser jamais ceux mêmes qui n'auroient pas à se plaindre d'être vivement pris à partie.

Le cardinal de Bausset, dont le traité des *Vrais principes* reproduisoit les opinions, écrivit, le 25 février 1818, à M. Frayssinous :

« J'ai déjà lu deux fois, mon très-cher abbé, l'excellent ouvrage que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et la seconde fois avec encore plus de plaisir que la première. Je ne cesse d'admirer comment, dans un si court espace, vous avez pu traiter toutes ces importantes questions avec autant de clarté que de précision.... Si nous vivions dans un siècle, je ne dis pas aussi religieux que celui de Bossuet, mais où l'on eût conservé seulement le bon sens et la justesse d'idées qui distinguoient le grand siècle, je ne doute pas que votre ouvrage n'eût convaincu tous ceux qui, de bonne foi, n'aspirent qu'à être éclairés. »

M. Frayssinous, en déclarant (1) que son écrit « fut honoré de très-illustres et très-doctes suffrages, tels que ceux des cardinaux de La Luzerne et de Bausset, » n'a

(1) Avertissement de la troisième édition.

point dissimulé qu'il trouva des contradicteurs. M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, où l'apôtre de Saint-Sulpice avoit donné un cours de conférences en 1817, lui écrivit, le 11 avril 1818, qu'il avoit remarqué, parmi tant d'excellentes choses, certains traits qui lui sembloient peu dignes du célèbre et respectable auteur.

« Oui, Monsieur l'abbé, ajoutoit-il, tout vieux évêque français que je suis, je souhaiterois beaucoup qu'une réputation si bien méritée ne contribuât point à étayer le déplorable système Gallican. Vous avez montré, j'en conviens, une modération assez peu commune chez nous. Vous n'avez pas dit, avec l'illustre historien de Bossuet, « que l'assemblée de 1682 est l'époque la plus mémorable de l'histoire de l'Église Gallicane; que c'est celle où elle a jeté son plus grand éclat; que les principes qu'elle a consacrés ont mis le sceau à cette longue suite de services que l'Eglise de France, etc. » Et ailleurs : « Que la célèbre Déclaration du 29 mars 1682 est l'un des plus beaux titres de la gloire de Bossuet et de cette même Église, etc. »

» Sans aller si loin, n'est-ce pas se trop avancer, que de mettre d'un côté les *Gallicans*, et de l'autre ce qu'il nous a plu de nommer *Ultramontains*; puis dire avec confiance, comme à l'abri de tout reproche en excès : « Soyons Gallicans, mais soyons catholiques? » Car, quels sont-ils ces Ultramontains? Hélas! le chef de l'Église universelle entouré de toutes les Églises particulières, hormis la Gallicane; puisque « ses maximes, et ce qu'elle appelle ses Libertés, la distinguent de toutes les autres. » J'avoue que cette solitude m'effraie; car enfin ces maximes ne sont nullement des opinions indifférentes en elles-mêmes (Ne fût-ce que cela, on n'en devroit pas, selon la remarque d'un théologien anglais, bon catholique, parlant de la Déclaration, on n'en devroit pas faire une sorte de formulaire pour l'enseignement et la croyance); mais l'on convient de bonne foi « qu'elles ont dû

amener des conséquences pratiques, influer sur la conduite de l'Église de France, soit dans les démêlés de nos rois avec les papes, soit à l'égard de la primauté du saint Siége, de l'acceptation de ses décrets et de ses jugemens. »

» Ainsi, aucune bulle ne devra être reçue chez nous sans être examinée, et examinée pour qu'on juge ce qu'elle contient. En vain Clément XI se sera-t-il exprimé en ces termes pressans (1706) : « Quis vos constituit judices super » nos?... Venerabiles Fratres, intoleranda planè res est, pau- » cos episcopos, et illarum potissimùm Ecclesiarum, quo- » rum privilegia et decora nonnisi Romanæ Ecclesiæ favore » et beneficio constant, adversùs sui nominis et honoris » auctorem caput extollere, ac primæ Sedis jura corrodere, » quæ non humanâ, sed divinâ auctoritate nituntur (1); » et, renvoyant les prélats français à leurs plus illustres prédécesseurs, dont il cite les textes : « Interrogate majores vestros, » et dicent vobis non esse particularium antistitum aposto- » licæ Sedis decreta discutere, sed adimplere, etc. (2)... » Ce qu'il leur dit ensuite ne se vérifie-t-il pas de plus en plus? « Videte, Venerabiles Fratres, ne ista causa sit, cur, post » tot annorum curricula, nunquam in Ecclesiis vestris pax » vera fuerit, nec unquam futura sit, nisi, ut vos ipsi non » ita pridem loquebamini, profligandis erroribus Romanæ » Sedis invalescat auctoritas (3). » Ah! monsieur, et après cela il me seroit *permis* d'écrire « que le Pape peut se trom-

(1) « Qui vous a établi nos juges? .. Vénérables Frères, c'est une chose tout à-fait intolérable, que quelques évêques, particulièrement des Eglises dont les priviléges et les honneurs ne subsistent que par la faveur et le bienfait de l'Église Romaine, lèvent la tête contre celle dont ils ont tout reçu, et morcellent les droits du premier Siége, qui reposent, non pas sur une autorité humaine, mais sur l'autorité divine. »

(2) « Interrogez vos ancêtres, et ils vous diront qu'il n'appartient pas à des pontifes particuliers de discuter les décrets du Siége apostolique, mais qu'ils leur doivent leur obéissance. »

(3) « Prenez garde, Vénérables Frères, que ce ne soit pour cette raison que, depuis un si grand nombre d'années, vos Églises n'ont jamais joui

per dans ses jugemens sur la foi, même les plus solennels, » lui laissant néanmoins pour privilége, « que ce ne seroit pas avec cet esprit d'*opiniâtreté* qui est le caractère de l'hérésie, » et à tous pour ressource, « que, s'il l'enseignoit formellement, nos réclamations le ramèneroient dans les sentiers de la vérité. » Mais alors, et en attendant, où seroit-elle assez apparente? Mais alors que devient, demandera-t-on encore, le *Confirma fratres tuos?* Le successeur de saint Pierre auroit, au contraire, besoin d'être relevé lui-même, redressé, raffermi par quelques-uns d'entre ses frères, qui jamais n'en eurent, ni n'en peuvent avoir la divine mission. Non, non, je ne saurois croire que cela me soit *permis*.

» Et cependant on prétendra davantage; on prétendra que j'y suis strictement obligé. Le ministre me notifie, à moi, évêque par la grâce de Dieu et l'autorité du saint Siége, que, si je ne m'engage à faire enseigner la Déclaration dans mon séminaire, etc.... Peu importe la pacification de 1693 et ses suites durant le règne de Louis XIV; peu importe l'*abeat quò libuerit* de Bossuet lui-même; peu importent les précises et fortes oppositions de douze papes consécutifs; peu importe ce que nous lisons de Pie VI en sa constitution *Inter multiplices*, sur l'adoption de Pistoie : « ac præ» sertim post edita prædecessorum nostrorum decreta huic » Apostolicæ Sedi summoperè injuriosam. » Comment me résoudre, contre les vrais reproches de ma conscience, à obtempérer? J'ose vous réclamer désormais pour auxiliaire, en vous renouvelant l'hommage des inviolables et respectueux sentimens dans lesquels je vous prie de me croire, monsieur l'abbé, votre très-humble et très-dévoué serviteur. »

M. Frayssinous pouvoit tenir compte de cette lettre d'un pieux et grand archevêque. Il devoit mépriser la

d'une vraie paix, et n'en jouiront jamais, à moins que, comme vous le disiez vous-mêmes, il n'y a pas long-temps, l'autorité du saint Siége ne prévale pour abattre l'erreur. »

critique dédaigneuse du Janséniste Lanjuinais, qui dit du célèbre controversiste qu'il lui sembloit « heureux sur les généralités, adroit, mais foible, et même inexact sur les faits, les applications, les détails, les points difficiles de son sujet (1). » Il devoit sourire, en voyant l'abbé Dillon le qualifier d'*Ultramontain*.

A la suite de M. Frayssinous, M. Boyer entra en lice, mais sous le voile de l'anonyme. Dans ses *Nouveaux Eclaircissemens sur quelques objections qu'on oppose au Concordat*, suivis de *Réflexions sur un écrit de M. Fiévée*, le nouvel apologiste, héritier des mêmes traditions que son ami, discuta successivement plusieurs objections. Le péril que couroient les Libertés Gallicanes, l'accroissement de dépense qu'entraîneroit le Concordat, la vente des biens nationaux remise en question, l'état de l'opinion publique, étoient autant de textes de déclamations; mais la cause la plus active de l'opposition, c'étoit la jalousie contre le clergé, la crainte vraie ou feinte de lui voir reprendre sa puissance, et cet oubli de la religion qui conduisoit à nourrir à son égard la même défiance qu'à l'égard d'un ennemi redoutable. M. Boyer réfuta les objections des adversaires du Concordat avec sagacité, avec cet art de presser le raisonnement qui lui étoit familier, avec des réflexions neuves et piquantes. En combattant M. Fiévée, écrivain éminemment spirituel, sa plume ingénieuse et sa critique pleine de finesse firent justice du littérateur qui avoit étourdiment empiété sur le domaine de la théologie.

Cependant, la première édition des *Vrais Principes* s'épuisa. Dès le mois d'avril, l'auteur en publia une

(1) Appréciation, etc. cinquième édition.

seconde, où il lia mieux quelques parties, en développa d'autres, et fit entrer dans le corps de l'ouvrage ses Réponses à M. Fiévée. Evitant de nommer aucun de ses adversaires, il se bornoit à les combattre au moyen d'une courte exposition de principes sur la matière qu'ils avoient traitée.

CHAPITRE XX.

Conférences de 1818. — Oraison funèbre du prince de Condé. — Mot de Louis XVIII. — Discussion piquante de M. Frayssinous avec la duchesse de Bourbon. — Il lui présente l'Oraison funèbre du prince de Condé. — Clôture des conférences de l'année. — Eloge de l'abbé F. de La Mennais, par M. Frayssinous, et modestie de ce dernier. — Naïveté du libraire Duponcel. — Mot admirable de M. Frayssinous, à la mort de M. Emmery, son pénitent.

Le soin de cette publication ne le détournoit point de la chaire, et, le mardi de Pâque, il alla donner à Chartres, dans une assemblée de charité (1), un discours que la célébrité de l'orateur fit écouter par un auditoire nombreux.

Le 12 mars, il ouvrit son cours d'instructions à Saint-Sulpice par la conférence sur l'incrédulité des jeunes gens. La seconde conférence, qui roula sur les mystères et sur leur liaison intime avec la morale dont ils sont l'appui, eut lieu le 19 avril seulement.

Le 26, M. Frayssinous traita du culte. L'homme doit à la Divinité un culte intérieur, et le culte, pour être complet, doit être extérieur et public : telle fut la division de ce discours. L'orateur prouva la première proposition par les notions qu'une raison saine nous donne

(1) *Ami de la Religion*, t. XV, p. 202.

de Dieu et de l'homme, ainsi que par les intérêts les plus chers et les plus sacrés de l'humanité. La raison nous enseigne un Dieu auteur de l'homme et de tous les biens qu'il possède, embrassant l'univers par sa providence, réglant toutes choses avec sagesse. Or, d'après ces notions, comment contester la nécessité d'un culte? Si l'homme a tout reçu de la Divinité, ne doit-il pas lui en témoigner sa reconnoissance? Dieu, il est vrai, n'a pas besoin de nos hommages, notre religion n'ajoute rien à sa gloire ou à sa félicité, nos insultes n'arrivent pas jusqu'à lui : mais il aime et veut l'ordre, et l'ordre exige que la créature honore son créateur, que les sujets honorent leur prince. En second lieu, le culte, pour être complet, doit être extérieur et public. Sans doute, notre religion emprunte tout son prix des sentimens du cœur : mais nous ne sommes pas de pures intelligences; nous avons un corps dont nous devons l'hommage à la Divinité, comme de tout le reste de notre être. Aussi voyons-nous partout un culte établi; toutes les nations, comme tous les siècles, ont admis cette pratique; c'est la voix de l'univers, c'est le cri de tous les peuples. Un culte secret ne paieroit que la moitié de la dette de l'homme, et des sentimens vifs d'amour et de reconnoissance ne peuvent s'empêcher de se produire au dehors. Dans une péroraison noble, l'orateur témoigna le regret d'être obligé d'exposer et de défendre dans la chaire ces vérités générales qui conviendroient mieux à une école philosophique.

Dans la conférence du 3 mai, qui fut singulièrement remarquable, et où M. Frayssinous parla des beaux-esprits incrédules, il examina si l'incrédulité a raison de se prévaloir, 1° du nombre de ses partisans, 2° de

leurs lumières, 3° de leur philosophie. Il écarta successivement tous les hommes qui ne présentent aucune garantie par leurs connoissances, leur caractère ou leur conduite, les femmes légères, les jeunes gens dissipés, les littérateurs frivoles, les esprits qui n'ont rien approfondi ou qui sont incapables d'application. Il écarta ceux qui ne sont pas dépourvus de lumières sur d'autres points, mais qui ont dédaigné d'étudier celui-là. Il écarta ceux qui pouvoient se faire un nom par leurs talens, mais à qui des mœurs déréglées ont dû donner des préventions contre une religion qui les condamne. L'esprit seul ne suffit pas pour inspirer l'estime et la confiance; il faut, pour faire autorité, y joindre un caractère soutenu, des mœurs graves, l'amour de la vérité, la pratique de la vertu : trouvera-t-on ces avantages réunis dans les rangs des incrédules? Au contraire, un chrétien qui rend hommage à la foi, même lorsqu'il n'a pas le courage de la pratiquer, offre un témoignage en faveur de la religion, puisque c'est la conviction seule qui peut l'y tenir attaché, lorsque ses passions auroient intérêt à la contester. Combien, d'ailleurs, d'hommes graves et de puissans génies le christianisme ne compte-t-il pas? Un nom comme celui de Bossuet ne pèse-t-il pas plus dans la balance que des milliers d'incrédules vulgaires? Comparant le siècle de Louis XIV au nôtre, l'orateur examina cette assertion orgueilleuse et légère de quelques modernes, que le siècle de Louis XIV est le siècle de l'imagination et du goût, le nôtre celui de la raison et des lumières. Il se demanda où il y avoit une raison plus élevée que dans les écrits de Bossuet et de Pascal, où il y avoit plus de lumières que dans un siècle qui a fourni des modèles dans tous les genres? On rai-

sonne plus aujourd'hui ; mais il faudroit savoir si on raisonne mieux, et il seroit possible qu'il y eût plus de brillant sans qu'il y eût plus de lumières. Dans toute cette discussion, l'abbé Frayssinous montra, avec beaucoup de tact, une connoissance parfaite de l'esprit des deux époques. Son éloquente péroraison introduisit tour à tour les auditeurs dans le temple de la philosophie et dans celui du christianisme, et il montra la différence de l'un et de l'autre dans ce morceau qui fut entendu avec le plaisir le plus vif.

Le 13 mai, mourut le prince de Condé : une si noble vie fournissoit la matière d'un éloge.

Le genre de l'oraison funèbre avoit été le moins cultivé dans ces derniers temps. Les autres genres, qui appartiennent à la chaire, tels que le sermon, l'homélie, le prône, le panégyrique même, offroient encore de bons modèles à cette époque, tandis qu'on ne trouvoit guère à citer alors que l'oraison funèbre de Louis XVI, par M. de Boulogne, évêque de Troyes. Il appartenoit à l'abbé Frayssinous, qui avoit enrichi l'éloquence de la chaire d'un genre inconnu parmi nous, de s'essayer encore dans celui-ci ; et Louis XVIII, juste appréciateur des talens dans les diverses branches de littérature, pensa avec raison que l'orateur qui s'étoit fait admirer dans ses conférences par la solidité du raisonnement et la pureté du goût, s'essaieroit avec succès dans une autre sorte de composition.

Ces discours d'apparat sont peut-être ceux qui demandent un style plus travaillé, et plus d'art, de soin et de perfection. C'est là que Bossuet semble avoir mis tout son génie, et Fléchier tout son talent. Il est vrai qu'ils avoient le loisir nécessaire pour donner le fini à leurs

compositions. L'usage étoit qu'ils prononçassent l'oraison funèbre, non pas immédiatement après la mort, mais à un service solennel qui se célébroit quelque temps après. Ainsi, la reine d'Angleterre étant morte le 10 septembre 1669, son éloge ne fut prononcé que le 16 novembre; Madame Henriette, sa fille, mourut le 30 juin 1670, et l'oraison funèbre est du 21 août; Fléchier ne prononça que le 10 janvier 1676 l'oraison funèbre du maréchal de Turenne, tué le 27 juillet précédent; et, le grand Condé étant mort le 11 décembre 1686, Bossuet ne fit son oraison funèbre que le 10 mars 1687. On peut faire la même remarque, à l'occasion de toutes ces sortes de discours, dans les volumes qui contiennent les oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron, de Massillon, etc. En laissant aux orateurs tout le temps de soigner leur ouvrage, on croyoit rendre ces hommages plus dignes de ceux qui en étoient l'objet. Mais l'empressement que Louis XVIII mit à honorer la mémoire d'un prince vénérable, illustre par son nom, par sa bravoure et ses malheurs, ne permit pas qu'on se conformât à ces exemples. Du reste, un tel empressement avoit quelque chose de flatteur; et, s'il pouvoit embarrasser l'orateur, il pouvoit aussi consoler une noble famille et ses serviteurs fidèles.

Le soir même du 13 mai, le Roi nomma l'abbé Frayssinous pour prononcer le discours au service qui devoit avoir lieu dix jours après. L'orateur, craignant d'abord de rester au-dessous d'un tel sujet, pria le monarque de le dispenser d'une tâche dont sa modestie lui exagéroit encore la difficulté. Mais, Louis XVIII lui ayant fait exprimer, le lendemain, de la manière la plus flatteuse, le désir qu'il se chargeât de cette fonction honorable,

M. Frayssinous fit céder ses répugnances à l'envie de montrer son obéissance et son zèle.

Il ne laissa pas que de donner, le 17 mai, à Saint-Sulpice, une conférence dans laquelle il exposa les maximes de l'Eglise catholique sur le salut des hommes, examinant ce qu'il faut penser du sort des enfans qui meurent sans baptême, de celui des chrétiens qui meurent hors du sein de l'Eglise catholique, et du sort des infidèles qui meurent sans avoir connu la révélation : questions difficiles, qu'il discuta avec beaucoup d'art, de netteté et de talent. Après avoir présenté l'objection dans toute sa force, il prit soin de prévenir l'auditoire qu'il ne falloit pas confondre la doctrine de l'Eglise avec les opinions de quelques théologiens. Les enfans morts sans baptême ne peuvent être admis à la béatitude éternelle : mais saint Augustin disoit d'eux qu'il n'oseroit décider s'il seroit meilleur pour eux de n'être point que d'être comme ils sont ; et saint Thomas enseigne qu'on n'est point sujet à la peine du sens par le seul fait du péché originel, et que l'on est seulement privé de la vision intuitive de Dieu, don gratuit et surnaturel auquel l'homme n'a aucun droit. Si donc ces enfans sont exclus de la présence de Dieu, il n'est pas défendu de croire qu'indépendamment de cette privation leur condition peut être supportable. L'Eglise n'a rien prononcé sur leur sort, et c'est une question abandonnée à la discussion des écoles. Quant aux adultes, tous les théologiens enseignent qu'on peut appartenir à l'Eglise sans être dans sa communion extérieure, et qu'elle a des enfans cachés dans les sectes séparées de l'unité. La grâce du baptême, qui sauve les enfans dans les communions hétérodoxes, ne sera pas perdue pour les adultes qu'y retiennent la

bonne foi, les préjugés de l'éducation et une ignorance invincible. Tout homme placé dans une ignorance invincible des vérités de la foi ne sera jamais puni de Dieu pour n'avoir pas cru ces vérités. Autre chose est d'être puni pour avoir abusé des lumières de sa raison, ou d'être condamné pour n'avoir pas cru ce qu'il étoit impossible de connoître. Nous disons avec l'Apôtre, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connoissance de la vérité; et nous savons que sa sagesse, sa puissance et sa bonté lui fournissent mille moyens de les éclairer. Ces principes, qui peuvent s'appliquer diversement aux hérétiques de bonne foi et aux infidèles, suffisent pour disculper le dogme catholique de cruauté. En les développant, l'orateur cita des autorités imposantes, Salvien, Bossuet, Nicole, indépendamment de saint Augustin et de saint Thomas; et il s'appropria la doctrine enseignée par la Faculté de théologie de Paris dans sa célèbre censure contre l'*Émile* en 1762 (1).

M. Frayssinous n'eut guère qu'une semaine pour rassembler les matériaux de l'oraison funèbre du prince de Condé, dresser son plan, composer le discours et en lier les parties entre elles, l'écrire et en retoucher le style, et enfin le graver dans sa mémoire. Il n'est donc point étonnant qu'il ait emprunté à ses magnifiques discours sur les causes, les ravages et les suites de la Révolution française quelques morceaux, qui d'ailleurs s'offroient d'eux-mêmes et s'encadroient naturellement dans ce nouveau travail.

(1) Voyez, sur ces matières, Duvoisin, dans son *Essai sur la tolérance*, qui est à la suite de sa *Démonstration évangélique*, et le cardinal de La Luzerne, dans son *Instruction pastorale sur la révélation*.

Un point délicat préoccupa sérieusement l'orateur : il s'agissoit de louer le prince de Condé devant des guerriers qui avoient suivi d'autres drapeaux, et de célébrer, sans froisser aucune susceptibilité, les diverses espèces de courage et de gloire qui avoient brillé à une époque désastreuse. Comme un de ses amis s'inquiétoit de le voir appelé à faire l'éloge du chef de l'armée de Condé en présence d'un auditoire composé en grande partie d'anciens généraux ou fonctionnaires de la Révolution et de l'Empire : « Tranquillisez-vous, dit-il, je suis tout résigné. Si cela ne va pas bien, je vais coucher à la Bastille. » Mais *cela devoit aller bien.* M. Frayssinous chercha, avec toute l'activité de son imagination si ingénieuse, la formule d'un tel éloge ; et bientôt, rencontrant sur le pont des Arts M. de Portets, l'un de ces jeunes hommes qui avoient le plus de part à son affection comme à son estime, il put lui dire plein de joie : Je l'ai trouvée ! Il franchit en effet avec bonheur ce pas très-difficile.

Néanmoins telle étoit son excessive défiance de lui-même, que l'oraison funèbre composée et apprise ne pouvoit le satisfaire. Dans la voiture qui le conduisit à Saint-Denis, le 26 mai, jour des obsèques du prince de Condé, il dit au docteur Pignier : « Plus je repasse ce discours dans ma mémoire, plus je le trouve mauvais. » Ce qu'il trouvoit si médiocre, parce que c'étoit son ouvrage, alloit pourtant être écouté et lu comme un chef-d'œuvre.

L'orateur ne pouvoit s'adresser à un auditoire plus imposant. *Monsieur*, comte d'Artois, *Madame*, duchesse d'Angoulême, les ducs d'Angoulême et de Berry, occupoient une tribune ; dans une autre se trouvoient la du-

chesse de Bourbon, la duchesse douairière d'Orléans, la duchesse et Mademoiselle d'Orléans. Le duc de Bourbon, surtout, alloit recevoir dans un cœur profondément ému les paroles qui descendroient de la chaire sacrée.

Après l'Évangile, l'abbé Frayssinous commença son discours. Le texte étoit tiré d'une Épître de saint Pierre : *Fraternitatem diligite, Deum timete, Regem honorificate.*

« Comment, demanda l'orateur, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis les derniers momens du prince de Condé jusqu'au jour de ses funérailles, recueillir tout ce qui a pu illustrer une vie si longue et si pure? présenter, dans un même tableau, tant de hautes qualités et de faits mémorables, tant de modération dans la victoire et de magnanimité dans l'infortune? peindre, en un mot, avec fidélité, ce prince qui, suivant l'heureuse expression d'un de nos guerriers (1), *a donné de grands exemples et de belles leçons*, et qui, du fond du cercueil, semble nous dire encore, à tous : « Aimez votre pays, craignez Dieu, honorez le Roi! » Car c'est là tout l'homme, tout le chrétien, tout le Français. »

Cette peinture rapide de l'état de la France, quelques années avant 1789, saisit vivement les esprits :

« Alors, la France présentoit tous les dehors de la prospérité. Riche de sa population et de son industrie, brillante de tout l'éclat des sciences et des arts, forte de sa paix intérieure, tout sembloit annoncer pour elle un riant avenir. Toutefois, les esprits sages et clairvoyans qui pénétroient le fond des choses n'étoient pas sans alarmes, et croyoient découvrir dans le présent de sinistres présages. Les connoissances et les richesses devenues plus communes amenoient dans les conditions diverses des rapprochemens, et une sorte

(1) Le marquis Maison, mort maréchal de France.

d'égalité qui pouvoit aboutir à la confusion. Le goût des arts, des théâtres, des lectures frivoles et licencieuses, en devenant plus populaire, éveilloit dans les classes inférieures toutes les prétentions de la vanité, et sembloit ne les polir que pour les corrompre. En même temps des doctrines hardies, en relâchant les liens de la religion et de la morale, relâchoient par cela même ceux de la subordination et des lois. Un bruit sourd d'impiété séditieuse se faisoit entendre, qui pouvoit tôt ou tard ébranler le fondement même de la société. Ainsi, dans les contrées qui avoisinent les volcans, un sourd mugissement prélude quelquefois à une effrayante explosion. Tout est changé, les idées et le langage. La religion s'appelle fanatisme, la piété superstition, les traditions préjugés, l'autorité tyrannie, l'obéissance servitude. Jamais, à aucune époque, on n'avoit enseigné plus hautement qu'il n'est pas de Dieu, que la Providence n'est qu'un mot, la vie future une chimère, le vice et la vertu une invention humaine, la religion un amas de puérilités. Ainsi, une génération a semé du vent, et la génération suivante a moissonné des tempêtes, pour parler avec le prophète Osée : *Ventum seminaverunt, et turbinem metent.* Il faut le dire pour notre commune instruction : Si nous avons tous été frappés, c'est que tous nous étions coupables. Oui, la cour, les puissans, les riches, les savans, les lettrés, le militaire, la magistrature, le sanctuaire même, tous les rangs de la société étoient, plus ou moins, tourmentés du désir des innovations ; et la révolution étoit faite, du moins en grande partie, dans les esprits, avant que des circonstances funestes la fissent éclater dans les choses. »

Une approbation unanime sanctionna ces habiles et éloquentes paroles de l'orateur sur les conflits armés de la Révolution.

« Je ne viens pas fatiguer vos ames par de lamentables ré-

cits ; je me contente de dire que je n'aperçois ici ma patrie qu'à travers les orages sanglans d'une démocratie turbulente et cruelle ; tout, même les tombeaux, a disparu au milieu des tempêtes.

» C'étoit fait de la gloire du nom français, si elle n'eût été réfugiée dans les camps ; et à ce sujet, je puis parler avec une franchise qui ne déplaira à aucun des hommes généreux qui m'entendent.

» D'un côté, dans quelques-unes de nos provinces, les guerriers, combattant sous les bannières de la croix et des lis contre de nouveaux ennemis du nom chrétien et de l'ordre social, sembloient renouveler les exploits héroïques des Godefroi et des Tancrède ; de l'autre, l'éclat de nos triomphes rapides et de nos conquètes faisoit l'étonnement de l'Europe entière ; tandis qu'en même temps d'autres légions de Français, dévoués à la cause royale, fixoient les regards et l'admiration, par une vaillance digne de leurs aïeux. Ainsi, pour notre commune patrie, le bonheur n'étoit nulle part ; la gloire étoit partout. »

Ces derniers mots frappèrent singulièrement Louis XVIII. Parlant, plus tard, d'un discours prononcé, le 17 septembre 1822, dans l'église de Vallery, diocèse de Sens, par M. Béraud, curé de Dians, près Montereau, pour la translation des restes des princes de la maison de Condé, le Roi dit en souriant à M. Frayssinous : « Il a du mérite, mais on n'y lit pas : *Le bonheur n'étoit nulle part, la gloire étoit partout.* »

Après avoir célébré, dans la première partie, les qualités naturelles du prince de Condé, l'orateur, dans la seconde, montra son héros se jetant dans les bras de la religion.

Plus loin, il retraça l'élévation et la chute du nouvel Attila, auquel il a été donné de châtier les rois et les

peuples, et qui, par l'assassinat du duc d'Enghien, a éteint la race du vainqueur de Rocroi.

« Un homme obscur s'étoit élevé au milieu de nous au faîte de la puissance, portant dans son ame une inflexibilité de pensées que rien ne fait mollir, une passion de dominer que rien ne rassasie, une audace pour le mal qui ne recule devant aucune borne ; et voilà qu'il lui est donné de se signaler par vingt années de victoires incroyables, de fouler à son gré les peuples et les rois, et d'être ainsi dans les mains de la Providence un des plus terribles instrumens dont jamais elle se soit servie pour châtier les nations. Comment tombera le colosse de puissance qui écrase l'univers? Quelle main lui portera les premiers coups? Ce sera une main foible en apparence. Au midi de l'Europe, il est un peuple que les beaux esprits du dernier siècle nous avoient appris à dédaigner, mais qui, depuis les Romains jusqu'à nous, a su être magnanime toutes les fois qu'il l'a fallu : la fière Espagne s'indigne qu'on veuille l'asservir; elle ne veut pas être subjuguée : elle ne le sera pas. A ce noble signal, l'Europe entière se réveille; elle soupçonne que celui qui avoit été jusqu'alors invincible pouvoit être vaincu, et dès ce moment sa ruine commence : bientôt il tombe; et s'il se relève, c'est pour retomber d'une chute plus éclatante encore. Il est donc brisé à son tour le marteau qui avoit brisé le monde; et le digne héritier de tant de rois sera pour toujours affermi sur son trône, et la France s'applaudira du triomphe d'une cause tellement liée à son bonheur, à ses intérêts, à sa véritable liberté, qu'elle n'est pas moins la sienne que celle de nos princes légitimes. Divine Providence, je vous adore; ici, tout porte l'empreinte visible de votre main puissante. C'est vous qui avez *guéri* comme vous aviez *frappé;* qui avez *ressuscité* comme vous aviez *conduit aux portes du tombeau*. Poursuivez l'œuvre de votre miséricorde, et consommez, pour le bonheur de la France, ce que vous avez si miraculeusement commencé. »

Lorsque l'abbé Frayssinous raconta les derniers momens du prince de Condé et le montra consolé par la piété, dont il exprimoit les sentimens avec ardeur,

« Chrétiens, ajouta le panégyriste, qui de nous oseroit dédaigner ces détails, après que le grand Bossuet en a recueilli de tout semblables du grand Condé? »

M. Frayssinous n'avoit pas destiné son discours à l'impression : cependant, il dut céder encore sur ce point, et consentir à une publicité réclamée par l'usage et par le désir de laisser des traces durables de l'hommage rendu à un prince du sang, qu'illustroient son courage et son dévouement aux intérêts de la monarchie.

A cette époque, la duchesse de Bourbon, qui avoit établi dans son hôtel, rue de Varennes, un hospice nommé l'*Hospice d'Enghien* en mémoire de son fils, étoit toujours livrée à des utopies politiques et religieuses, empreintes de la mysticité qui sembloit former le fond de son caractère. On crut que M. Frayssinous pourroit exercer un salutaire ascendant sur son esprit, et une conférence fut ménagée, chez une pieuse dame, entre l'illustre orateur et la princesse qui n'avoit pas voulu qu'on la fît connoître à son interlocuteur. Secrètement prévenu de la qualité de la personne avec laquelle il discutoit, l'abbé Frayssinous, tout en cherchant à combattre des idées extraordinaires, se fût sévèrement abstenu de les caractériser avec vivacité. Mais, ignorant qu'il parloit à la duchesse de Bourbon, il s'exprima avec une franchise qui n'admettoit pas de ménagement. L'interlocutrice, pour se donner un point d'appui à ses yeux, lui dit : « Mais, Monsieur, les opinions que je soutiens ont pour elles des autorités : ce sont celles de

madame la duchesse de Bourbon. — Je le crois bien, repartit M. Frayssinous, madame la duchesse de Bourbon est une folle. » La conversation en resta là, et M. Frayssinous ne sut qu'après avec qui il venoit de conférer. Profondément mortifié de l'issue de cet entretien, il écrivit à la princesse une lettre où il lui témoignoit ses regrets. Sur ces entrefaites, il prononça l'éloge funèbre du prince de Condé, et l'usage vouloit qu'il en présentât en personne un exemplaire aux membres de la famille royale, et par conséquent à la duchesse de Bourbon. La princesse, charmée de l'éloquence avec laquelle il avoit loué son beau-père, lui fit le plus gracieux accueil, l'invita à sa table, et le combla de bontés. De son côté, l'abbé Frayssinous indiqua des ouvrages dont la lecture lui paroissoit devoir modifier ce que les idées de la duchesse de Bourbon, d'ailleurs si spirituelle, avoient d'étrange et de regrettable.

Le 14 juin 1818, l'apôtre de Saint-Sulpice alla y clore les conférences de cette année, devant un très-nombreux auditoire. Après avoir montré que quatre religions se partagent la terre, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme et le christianisme, et que le christianisme, établi sur le judaïsme, offre une certitude qui n'est dans aucun autre culte, il examina les diverses branches de cette religion. Pour prouver la supériorité de la religion catholique sur le protestantisme, il établit combien le principe des catholiques, l'autorité, est plus approprié à l'état du genre humain, tandis que le principe d'examen, tel que l'admettent les protestans, conduit à une véritable anarchie religieuse. Il fit entrevoir que la réunion, à laquelle Bossuet et Leibniz travaillèrent dans le XVIIe siècle, est possible plus que jamais.

et il finit par en exprimer le vœu. Comme les conférences ne devoient être reprises que l'année suivante, il engagea ses auditeurs à lire, dans l'intervalle, les *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*, par M. de Starck, et le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par l'abbé F. de La Mennais : recommandation qu'il importe de constater, afin de montrer de quelles dispositions il étoit animé à l'égard d'un écrivain, qui depuis lui prodigua l'outrage. Mais cette circonstance nous amène à citer un trait bien propre à faire ressortir la profonde et sincère humilité de M. Frayssinous, à l'époque même où ses conférences jetoient le plus vif éclat.

L'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* venoit de paroître, lorsqu'un ecclésiastique, rencontrant le célèbre orateur sur la place Saint-Sulpice, lui demanda ce qu'il pensoit de ce premier volume. Il répondit par ces belles paroles du Précurseur : *Illum oportet crescere, me autem minui.* En répétant ce texte de saint Jean, M. Frayssinous ne pensoit pas qu'il réalisoit un autre oracle de Notre-Seigneur lui-même : *Qui se exaltaverit humiliabitur, et qui se humiliaverit exaltabitur* ; paroles tellement applicables à MM. de La Mennais et Frayssinous, qu'en indiquant le mobile de leur conduite elles résument leur histoire.

Les éloges que l'apologiste de la religion donnoit alors à l'écrivain fameux, qui finit par la combattre, sont d'autant plus remarquables, que M. Frayssinous avoit déjà des raisons de craindre les erreurs dans lesquelles tomba ensuite l'abbé de La Mennais. Outre que celui-ci avoit insinué dans le premier volume de l'*Essai*

quelques principes singuliers, ses amis annonçoient avec confiance l'*heureuse révolution* que le développement de ces principes devoit opérer, selon eux, dans l'enseignement de la théologie. L'un d'eux venoit de parler, en ce sens, à Issy, en présence de M. Frayssinous et de quelques autres théologiens, que ce langage étonna beaucoup. Aussi, l'illustre conférencier, en louant M. de La Mennais qu'on espéroit retenir sur le bord du précipice et ramener par des égards, n'hésitoit-il point à dire : « C'est un homme de génie, mais qui n'a fait qu'une théologie médiocre. » Lorsque le second volume de l'*Essai*, dans lequel l'auteur exposoit son nouveau système de philosophie, eut paru, M. Gaillard, disciple de M. Frayssinous à *la Vache noire*, et depuis chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, se trouvant avec son ancien maître à la maison de campagne de Mme la présidente Hocquart, tante de M. de Quelen, demanda au conférencier ce qu'il pensoit de ce second volume : « Ce que j'en pense ? mon ami. Je n'ai qu'un mot à vous en dire. Quand il me tombe entre les mains un livre de métaphysique, et que je n'y comprends rien, je le laisse de côté. » Dans le même moment, M. Gaillard lui parla des *Martyrs* de M. de Chateaubriand, ouvrage que l'auteur n'avoit pas encore retouché : « Mon cher, dit M. Frayssinous, c'est un livre à refaire. » Ces réponses permettent d'apprécier son jugement aussi vif que profond.

Deux autres traits feront comprendre toute la modestie de M. Frayssinous.

Au sortir d'une des conférences de Saint-Sulpice, on lui demandoit comment il pouvoit se défendre d'un sentiment de vanité en voyant le nombreux concours d'auditeurs qui entouroient sa chaire. Il répondit qu'il

attribuoit le succès de sa parole bien moins à ses efforts, qu'à la prière de quelque bonne ame inconnue, et retirée peut-être dans un coin de l'église.

Pendant que M. Frayssinous, dans son appartement de l'Abbaye aux Bois, reconduisoit un de ses pénitens, le docteur Pignier, resté dans la chambre, trouva sur la cheminée et se mit à feuilleter le livre de Fénelon intitulé : *Œuvres philosophiques, ou Démonstration de l'existence de Dieu par le spectacle de la nature.* M. Frayssinous, le lui voyant entre les mains lorsqu'il rentra, lui dit : « On parle beaucoup de *rabat-joie* ; il y a aussi les *rabat-orgueil*, tels que Bossuet, Fénelon. Bourdaloue, Massillon, La Bruyère. Quand on a lu deux pages de ces hommes-là, on n'est pas tenté d'avoir de l'amour-propre. »

Avec la modestie du célèbre orateur contraste le naïf orgueil du libraire Duponcel. M. Frayssinous, qui l'avoit connu même avant la Révolution, visitoit souvent son magasin. Il s'arrêtoit quelquefois à feuilleter les livres qui pouvoient entrer dans le plan de ses sérieuses études, et il lui arrivoit d'en acheter plusieurs pour les consulter à loisir. Le bon libraire, fier de la préférence que lui accordoit le conférencier, s'imagina que c'étoit chez lui qu'il puisoit les élémens et trouvoit les conditions de son succès. Aussi, voyant la foule affluer à Saint-Sulpice quand M. Frayssinous devoit monter en chaire, et l'entendant, au sortir de l'église, exprimer son admiration, il se mettoit sans façon de moitié dans ce triomphe oratoire, et d'un air plaisamment grave : « C'est pourtant avec mes livres, disoit-il, qu'il a fait tout cela ! »

Parmi les jeunes hommes dont la foi et la piété procu-

roient le plus de consolations au conférencier de Saint-Sulpice, se distinguoit M. Emmery, substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Paris. Moins recommandable encore par ses talens que par la solidité de ses principes, doué du jugement le plus mûr et du caractère le plus aimable, ce magistrat donnoit de grandes espérances à la société, quand une maladie, qu'il soutint avec un courage inébranlable, abrégea sa vie. Dans la nuit du 22 au 23 août 1818, M. Frayssinous visita pour la dernière fois M. Emmery, dont il étoit le père spirituel. Le frère et un ami du mourant assistoient à sa lente agonie. M. Frayssinous se lève, se penche vers celui qu'il aimoit, et le voyant près d'expirer, il le bénit, puis s'éloigne en disant d'un ton qui annonçoit toute sa foi et son espérance : « C'est fini, il va se réveiller. » Ce mot sublime se vérifia presque aussitôt. Le prêtre étoit à peine sorti, que M. Emmery exhala le dernier soupir, et, suivant la belle expression de M. Frayssinous, son ame, dégagée du sommeil de la vie terrestre, s'éveilla dans les cieux.

CHAPITRE XXI.

Panégyrique de saint Louis, prêché aux Quinze-Vingts par M. Frayssinous.

Si la vie du prince de Condé offrit à l'éloquence de M. Frayssinous une heureuse occasion de se produire, celle de Louis IX, placé par l'Église sur les autels, lui présenta un sujet d'un ordre encore plus élevé. Il le développa, le 25 août 1818, dans l'église des Quinze-Vingts, établissement dont saint Louis est le fondateur. Cette fois, il ne donna point, comme à Saint-Germain-

l'Auxerrois, devant l'Académie Française, une de ses conférences appropriée à l'objet spécial de la pieuse réunion; il avoit composé un véritable panégyrique de saint Louis, et il parla sur ce texte : *Placebat tam Deo quàm hominibus.*

« Un roi, dit-il, qui, dans tout le cours de sa vie publique, comme de sa vie privée, ne connoît d'autre règle que la conscience, ni d'autre droit que la justice; un roi qui, pour entrer dans les voies de la sagesse éternelle, ne se sert du pouvoir qu'elle lui a confié que pour être l'appui des bons et l'effroi des méchans, et qui, pour le bien même de ses peuples, est aussi *incapable de souffrir la plus légère atteinte à son autorité,* que de la porter arbitrairement au-delà des bornes légitimes; un roi qui, dans la paix, fait régner, autant qu'il est en lui, la religion, les mœurs, les lois, les sciences et les lettres, l'industrie, l'abondance; qui, dans la guerre, n'est jamais armé par l'ambition ni par l'orgueil, et qui fait honorer ses victoires par sa modération comme ses revers par sa magnanimité; un roi de ce caractère présente le spectacle le plus digne des regards du ciel et de la terre, des bontés du Créateur et des hommages des mortels. Or, entre tous les rois de France, celui qui a le plus parfaitement réalisé dans sa personne tant de grandes qualités, et dont on peut dire, comme les livres saints parlant d'Ezéchias, qu'il a mis en Dieu et en sa loi sa confiance et sa force, et qu'il n'a point eu d'égal dans ceux qui ont occupé son trône soit avant, soit après lui; c'est celui-là même dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, c'est le roi saint Louis. »

Cette pensée que saint Louis, pour le bien même de ses peuples, étoit incapable de souffrir la plus légère atteinte à son autorité, se représenta souvent à l'esprit de M. Frayssinous, et se formula, dans ses conversations les plus intimes, comme une règle de conduite pour tous les

princes. Plus d'une fois, il lui arriva de dire : « Ce ne sont pas les rois qui se font tuer à la tête de leurs troupes, qui perdent les royaumes : ce sont ceux qui se laissent conduire à l'échafaud. » Il dit même un jour : « Je refuserois l'absolution à un roi qui se montreroit disposé à sacrifier les droits de sa couronne. » Dans les conjonctures délicates, et en présence d'une opposition qui arriveroit à compromettre l'autorité royale, il vouloit que le monarque se demandât : « A ma place, qu'auroit fait saint Louis? »

Louis IX, modèle des rois par sa conduite, soit au-dedans, soit au-dehors de son royaume ; tel fut le plan de ce panégyrique, prononcé dans une enceinte trop étroite pour contenir tous ceux qui auroient voulu l'entendre. Cette division, extrêmement simple, mais heureuse, permit à l'orateur de parcourir les actions les plus remarquables de saint Louis, dans l'ordre même où elles se sont succédé.

Après un compliment adressé au prélat qui présidoit la cérémonie, il ouvrit la première partie en rappelant quel étoit l'état de la France à l'avénement de ce prince.

« De grands feudataires de la couronne, qui en étoient bien moins les sujets que les rivaux, et qui, toujours impatiens du joug même le plus léger, n'aspiroient qu'à le briser avec violence; un clergé très-puissant, non-seulement par les prérogatives divines du sacerdoce, mais par l'ascendant politique et les priviléges temporels qu'avoit dû naturellement lui acquérir la supériorité du savoir et des lumières; un peuple régi par des coutumes incertaines et barbares, plutôt que par des lois fixes et raisonnables, instrument et victime des querelles sanglantes des grands toujours armés les uns contre les autres ou contre leur souverain; une espèce d'anarchie

militaire où tout se décidoit par l'épée, qui mettoit la force à la place de la justice, voilà ce que présentoit la France, il y a six cents ans, au moment où le père de saint Louis, après un règne si court, fut enlevé par une mort prématurée. La reine Blanche avoit été appelée par Louis VIII à la régence. Elle est jeune et sans expérience ; surtout elle est étrangère, et la première femme, depuis la troisième race, qui se soit vue à la tête des affaires publiques : en faut-il davantage pour qu'elle soit en butte à la jalousie de ces fiers barons qui ambitionnent de tenir dans leurs mains les rênes de l'Etat? Mais elle est vertueuse, sage et ferme tout ensemble, et bientôt elle fera voir combien elle est capable de dissoudre les ligues de ses ennemis par adresse, ou de les dissiper par la force. Le choix de ceux qu'elle appelle à ses conseils commence à faire éclater sa sagesse aux yeux de la nation : c'est d'abord ce Montmorenci, gouverneur du jeune Louis, qui, à Bouvines, s'étoit signalé par la prise de seize bannières, et qui, sous trois règnes, avoit exercé la charge de connétable avec autant de gloire que de fidélité. C'est encore le célèbre Guérin, évêque de Senlis, élevé à la dignité de chancelier, génie universel, dit un de nos historiens, d'une prudence et d'une fermeté sans exemple, grand homme de guerre avant qu'il parvînt à l'épiscopat, évêque digne des premiers temps lorsqu'il cessa d'être un homme de guerre. C'est enfin ce cardinal du nom de Saint-Ange, qui, né avec un génie hardi, entraînant, dont il abusa quelquefois, servit si bien la cause de la régence par la vigueur de ses résolutions. Ainsi secondée, Blanche va conduire le vaisseau de l'Etat à travers les tempêtes et les écueils de la plus orageuse minorité. Le jeune roi dont elle exerce la puissance n'est qu'un enfant de douze ans; mais il a appris de sa mère, ce qu'il n'oubliera jamais, à ne craindre que Dieu, à mettre avant tout le devoir. Il croîtra, ce royal enfant, qui porte dans son ame le germe des qualités les plus héroïques ; il croîtra dans les sentimens et les vertus que la religion in-

spire; et, toujours guidé par elle, il saura dominer sa nation et son siècle jusqu'au dernier moment de sa vie. Que si nous voulons d'abord fixer nos regards sur l'administration intérieure de son royaume, nous aurons occasion d'admirer en lui le courage et la grandeur d'ame d'un héros, la sagesse et la justice d'un législateur, les vertus et la perfection d'un chrétien. »

L'éducation de saint Louis par la reine Blanche, si bien indiquée dans ce panégyrique, étoit pour M. Frayssinous le type de l'éducation des rois; et nous ne devons pas négliger de le faire remarquer ici, puisque le panégyriste de Louis IX devoit façonner plus tard l'esprit et le cœur d'un descendant de ce monarque.

Comme guerrier, quelle fermeté et quelle sagesse Louis n'a-t-il pas fait paroître durant les troubles excités par les barons? Mais son courage brille surtout dans la guerre qu'avoit suscitée l'ambition d'Isabelle, veuve de Jean-Sans-Terre et comtesse de la Marche. Il fait voir, à Taillebourg, qu'un roi de France sait être, quand il le faut, le premier soldat de sa nation, et il poursuit l'ennemi dispersé jusqu'à Saintes, qui s'abandonne au vainqueur. La fière Isabelle vient implorer tout en larmes la clémence du prince victorieux. Celui qu'elle ne vouloit pas reconnoître pour roi à sa puissance, elle va le reconnoître pour roi à sa bonté. Louis aime à pardonner; mais, toujours inflexible pour la révolte, il ne se montre indulgent qu'au repentir et à la soumission.

Comme législateur, rien n'est impossible à ses lumières et à ses vertus. Ce qu'il ne peut commander, il le persuade; ce qui n'est pas dans les droits de sa couronne, il le fait prévaloir par l'autorité de l'exemple; et c'est à son sujet que l'auteur de l'*Esprit des Lois* a dit : Il ôta le

mal, en faisant sentir le meilleur : inviter, quand il ne faut pas contraindre ; conduire, quand il ne faut pas commander, c'est l'habileté suprême.

« Entraînés par cet ascendant en quelque sorte surnaturel que la sainteté de Louis donnoit à ses exemples, les barons eux-mêmes permettent qu'on appelle de leurs cours de justice à celle du Roi, usage qui s'étendit rapidement, au point d'être déjà presque universel sous le successeur de saint Louis, et qui, en attachant au trône le cœur de tous les Français, devoit si puissamment en étendre et fortifier les prérogatives. Dans le bien qu'il fait, saint Louis prépare pour l'avenir des biens plus grands encore, et sème dans son siècle pour les siècles suivans. Ses successeurs devoient recueillir encore plus que lui les fruits de sa haute sagesse ; et je suis autorisé à dire, d'après les écrivains de nos jours les plus versés dans ces sortes de matières, qu'on doit regarder ce prince comme le restaurateur de la législation en France. »

L'orateur montre ensuite le pieux Roi veillant à l'exécution des lois qu'il a faites.

« O toi, ajoute-t-il, qui t'avances à travers les siècles pour dévorer les générations et l'ouvrage de leurs mains, ô temps destructeur, pourquoi n'as-tu pas épargné, dans ton ravage, le chêne auprès duquel le saint Roi, entouré des grands de sa cour, terminoit les différends en père plutôt qu'en juge, et proféroit ces sentences qui étoient partout révérées comme les oracles de la sagesse elle-même? »

Comme chrétien, la vie de Louis IX nous offre un prince qui s'est sanctifié en faisant le bonheur de ses sujets.

« Qui oseroit reprocher à Louis sa piété, ou se jouer des exercices, des pratiques qu'elle lui inspire? Notre délicatesse

s'alarme des austérités et des privations auxquelles il se condamnoit : mais combien ne sont-elles pas propres à rendre les ames plus maîtresses d'elles-mêmes et des corps qu'elles sont appelées à gouverner? Notre pitoyable orgueil dédaigne les humbles et pieux exercices qui n'étoient étrangers à aucune de ses journées, et auxquels se sont soumis tant de grands hommes : mais c'est précisément dans la méditation des choses divines, dans la prière, dans le recueillement et le silence au pied des autels, qu'il puisoit les consolations que réclame notre misère, et ces lumières qui éclairent notre ignorance, et le courage dont il avoit besoin pour porter le fardeau si pesant de l'autorité royale. Oui, sans doute, Louis étoit chrétien dans ses œuvres comme dans sa foi; et, par cela même, il sentoit qu'il devoit tout faire pour Dieu et pour son peuple, protéger la religion et les bonnes mœurs, ne pas porter en vain le glaive. Louis étoit chrétien, et par cela même charitable envers tous : ses aumônes furent immenses, et que d'asiles n'a-t-il pas fondés pour l'indigence et l'infortune? Louis fut pieux, et par là même il travailla à éclairer le peuple sur la religion; il favorisa les lettres, honora les savans en les faisant asseoir à sa table ; il fit une collection de ce qu'il put réunir d'ouvrages plus précieux, et en permit au public la libre jouissance; il eut la gloire de fonder cette maison célèbre, qui toujours a été, dans cette capitale, la dépositaire de la saine doctrine, et la source de laquelle découlaient les fleuves de science dans toutes les parties de l'Église Gallicane. »

M. Frayssinous, en rendant cet hommage à la Sorbonne, dont la révolution avoit pu l'empêcher de conquérir tous les honneurs, mais dont les opinions revivoient en lui, ne manqua point de rappeler que la maison même des Quinze-Vingts devoit son origine à Louis IX, et il en prit occasion d'exhorter les aveugles

rassemblés par ce pieux monarque à reconnoître ses bontés et à imiter ses vertus.

La seconde partie du panégyrique présente saint Louis comme le modèle des rois dans ce qu'il a fait au dehors, soit à l'égard de ses voisins, soit à l'égard du saint Siége, soit à l'égard des ennemis du nom chrétien.

Considérant la politique de Louis IX envers ses voisins, l'orateur montre que la cession de la Guyenne aux Anglais fut conforme à la sagesse autant qu'à l'équité; car saint Louis s'assura ainsi la paisible possession de plusieurs provinces sur lesquelles ils conservoient des prétentions; et, en recevant l'hommage de Henri III pour la Guyenne, il releva l'éclat de sa couronne aux yeux de tous ses grands vassaux. Quel étoit celui d'entre eux, quelle que fût sa puissance, qui dût rougir d'une dépendance désormais commune avec un roi d'Angleterre? Le dernier effort de la modération chrétienne dans un roi fut donc un chef-d'œuvre de sage et haute politique. Louis IX ne paroît pas moins admirable, lorsqu'il réconcilie les barons anglais avec leur souverain. On a bien osé dire qu'il falloit appeler juste tout ce qui étoit utile, maxime si douce à l'ambition et à la cupidité : saint Louis aimoit mieux n'appeler utile que ce qui étoit juste, maxime qui fut celle de sa vie tout entière. Aussi, au lieu de développer les semences de troubles en Angleterre, il les étouffe; et, choisi pour arbitre, il prononce un jugement qui venge le trône, en respectant les libertés nationales.

Considérant ensuite les relations de Louis IX avec le saint Siége, M. Frayssinous rappelle que Grégoire IX, ayant déclaré Frédéric II déchu de l'Empire, offrit la couronne impériale à Robert, frère du Roi de France,

qui n'hésita point à la refuser pour le comte d'Artois. A cette occasion, l'orateur développe dans la chaire sacrée l'une des opinions qu'il a défendues dans le livre des *Vrais Principes de l'Eglise Gallicane* ; et, en parlant de saint Grégoire VII, il laisse tomber quelques paroles que son impartialité auroit retirées plus tard. Mais il finit par un mouvement admirable. Nous devons faire remarquer, d'ailleurs, qu'en 1818, cette époque de l'histoire n'étoit point éclaircie, comme elle l'est en 1843 : avec les données historiques qu'on possède aujourd'hui, M. Frayssinous se fût exprimé autrement sur saint Grégoire.

« C'est, dit-il, une opinion bien étrange, bien opposée à l'antiquité chrétienne, toujours repoussée par la France, et que Bossuet a ruinée de fond en comble, que la suprématie, qui est purement spirituelle, des pontifes Romains, les établissoit en quelque sorte rois de toute la terre, et leur permettoit, pour le bien des peuples et de la religion, de disposer des couronnes. Comment donc une semblable opinion put-elle s'établir et s'accréditer ? L'Occident étoit dans l'agitation la plus violente, les peuples accablés de maux, les princes toujours armés les uns contre les autres, et fléaux de leurs sujets, le sanctuaire souillé par les vices, fruits de l'ignorance et des malheurs du temps, lorsque, dans le cours du onzième siècle, on vit paroître sur le siége de saint Pierre un pontife doué d'un esprit vaste, ardent, inflexible : c'est Grégoire VII. En jetant un coup d'œil sur l'Europe, il juge que ses malheurs ont leur source principale dans la corruption des mœurs, les passions effrénées et l'abus de la puissance. Plein de cette pensée, il ose attaquer les désordres jusque dans les souverains. Un zèle sans mesure et sans règle le porta à des excès très-répréhensibles, il faut le dire. Au milieu de la confusion universelle, les peuples opprimés invo-

quoient volontiers la protection des papes; les rois eux-mêmes, ou par foiblesse, ou par ambition, recherchèrent leur appui dans les choses politiques. Ce que Grégoire VII avoit commencé se continua dans les âges suivans, et il faut convenir, dit à ce sujet le plus beau génie de l'Allemagne, Leibniz, que la vigilance des papes, agissant à temps et à contre-temps auprès des rois, soit par la voie des remontrances que l'autorité de leur rang les mettoit en droit de faire, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, arrêtoit beaucoup de désordres. Messieurs, repoussons toujours avec force une opinion si fausse, féconde en discordes, et qui, au reste, est aujourd'hui surannée, même au-delà des Monts : mais aussi, au lieu de censurer les âges passés avec tant d'amertume, gémissons plutôt sur la foiblesse et les égaremens de la raison humaine. Hélas ! chaque siècle a ses erreurs et ses écarts. Il ne nous sied pas d'être si sévères, quand nous avons besoin pour nous-mêmes de tant d'indulgence. Dans les siècles que nous appelons barbares, une fausse et dangereuse opinion plaçoit dans les mains des pontifes Romains le droit de déposer quelquefois les souverains; et, dans les siècles qu'on appelle éclairés, où l'a-t-on placé ce droit terrible? Dans les mains du plus ignorant, du plus capricieux, du plus féroce de tous les tyrans, dans les mains de la multitude. Opinion insensée, qui a été, comme la précédente, foudroyée par l'évêque de Meaux, et avec laquelle deux grandes nations de l'Europe civilisée, malgré toutes leurs lumières, se sont souillées d'un forfait auparavant inouï dans les annales du monde. »

Considérant enfin Louis IX dans ses guerres contre les ennemis du nom chrétien, M. Frayssinous demande :

« N'est-ce pas ici l'écueil de notre ministère comme de sa gloire? Non, Messieurs, il n'en sera point ainsi. Ce n'est pas saint Louis qui fut l'auteur de ces entreprises lointaines. Depuis cent cinquante ans, les Européens étoient une puissance en Orient, et pourquoi saint Louis n'auroit-il pas pu

croire qu'il étoit juste et glorieux de les défendre? Messieurs, ce n'est pas comme ministre de la religion que j'élève ma voix en faveur des Croisades. La religion, après tout, n'est pas plus responsable des maux que les passions humaines commettent en son nom, que la société civile n'est responsable des vices raffinés qu'elle fait éclore, que les sciences et les lettres ne sont responsables des systèmes monstrueux auxquels elles ont donné naissance. Mais je suis Français et chrétien ; je fais gloire de respecter la mémoire de mes pères; je ne sache rien de plus indigne, de moins patriotique, que d'avoir les yeux toujours ouverts sur leurs vices et sur leurs écarts, et toujours fermés sur leurs nobles et héroïques qualités.... Depuis François Ier, trois siècles se sont écoulés : que nous présente leur histoire? Une suite non interrompue de guerres plus ou moins sanglantes. Je demande si elles étoient plus légitimes que les Croisades. On observe quelquefois que celles-ci ont coûté six millions d'hommes à l'Europe : je le veux ; mais ici gémissons plutôt sur nous-mêmes que sur nos ancêtres : nous sortons d'une période de vingt-cinq années, qui, dans ce court espace de temps, ont fait verser autant de sang que les guerres saintes peuvent en avoir fait répandre dans l'espace de deux siècles. »

L'orateur suit Louis IX dans les deux Croisades que le saint Roi a entreprises ; il retrace sa valeur, sa modération dans la victoire, sa magnanimité dans les fers, sa résignation et son courage dans ses derniers momens ; et, terminant par une péroraison courte, mais forte et touchante :

« O grand et saint Roi, dit-il, si, du haut des cieux, vous jetez vos regards sur la France, y reconnoissez-vous ce peuple que vous avez gouverné? Nous retrouvons vos vertus dans les héritiers de votre nom et de votre couronne : voyez-vous aussi dans les Français d'aujourd'hui les descendans de ceux qui furent vos sujets? Mais qu'avons-nous mis à la place de

leurs vertus, de cette foi, de cette piété, de cette loyauté, qui sont comme l'ame et la vie des nations? Hélas! nous avons remplacé leurs vices par d'autres vices. Ange tutélaire de la France, nous aimons à penser, à publier que c'est à vos supplications que nous avons dû tant de miracles de miséricorde. Que le peuple français soit toujours votre peuple! Puisse-t-il, par votre protection puissante, abjurer ses erreurs, revenir à la foi de ses pères, à cette religion qui fut pour vous la source de vos vertus et de votre gloire immortelle! »

Les impressions religieuses et patriotiques dont ce discours étoit rempli passèrent plus d'une fois de l'éloquent orateur dans l'ame de ses auditeurs. M. Frayssinous réalisa tout ce qu'on avoit droit d'attendre d'un si beau talent, appelé à traiter un si beau sujet.

L'abbé Girard, son ancien maître, proviseur du collége royal de Rodez, lui écrivant le 15 septembre, à l'occasion de son abonnement à l'*Ami de la Religion*, qu'il le prioit de renouveler, lui dit :

« Je ne puis vous nommer ce journal sans me rappeler l'analyse que j'y ai lue de votre beau et vraiment courageux panégyrique de saint Louis. Le louer, ce panégyrique, dans une lettre qui vous est adressée, c'est, quand on vous connoît, une sorte d'inconvenance. J'ai été enchanté de tout ce que j'ai lu. L'avez-vous fait imprimer? Ce seroit pour vous, si vous ne l'avez fait, une espèce d'obligation. La vérité a besoin d'être connue. On cherche à l'étouffer de toutes parts. Vous êtes appelé à la défendre. Pourquoi ne pas lui donner la plus grande publicité possible? Elle plaît dans votre bouche et sous votre plume. Venger saint Louis, c'est venger la religion. Faites donc imprimer ce panégyrique si plein de vérités aussi palpables qu'importantes.

» Adieu! je vous recommande vos amis, votre pays et

notre patrie tout entière. Qui, plus que vous, peut influer sur ses destinées futures? »

Malgré les instances de l'abbé Girard, M. Frayssinous ne livra point le panégyrique de saint Louis à l'impression, et ce beau discours ne fut publié qu'après sa mort.

CHAPITRE XXII.

Lettre de M. Frayssinous à M. Louis de Sambucy, à l'occasion des *Vrais principes*. — Regrets qu'il donne à l'abbé Legris-Duval. — Conférences de 1819. — Correspondance de M. Frayssinous avec madame T. — *De la liberté des cules selon la Charte,* par M. Boyer.

La manière dont l'auteur des *Vrais principes* avoit envisagé la question des Libertés de l'Eglise Gallicane ne plut pas à Rome. Dès le 13 août 1818, M. Louis de Sambucy lui écrivit que la définition qu'il avoit donnée de ces Libertés n'étoit point goûtée en Italie. M. Frayssinous répondit le 24 janvier 1819 :

« Mon cher et très-honoré compatriote, votre lettre du 13 août m'est parvenue : je vous remercie bien de votre bon souvenir.

» Je ne vous dirai rien de mon livre. Il n'y avoit pas une ligne qui, dans ma pensée, n'eût un but.

» Aujourd'hui, nous sommes bien loin de tout cela. *De profundis clamavi ad te, Domine.*

» Nous sommes ici dans la désolation de la mort de l'abbé Duval. C'étoit un ange de lumière, de paix, de charité. Quelle perte! Dieu soit loué de tout! Pauvre Église de France!

» Adieu, recevez mes tendres sentimens. »

En effet, le 16 janvier 1819, l'Eglise avoit perdu, dans

l'abbé Legris-Duval, un de ces hommes d'élite que Dieu suscite de loin en loin pour les grands ministères, le digne successeur des saints prêtres qui ont le plus honoré le sacerdoce et le mieux servi la cause de la religion, l'apôtre de la piété et de la charité, le créateur de tant de bonnes œuvres, celui qui avoit ramené tant d'ames dans les voies du salut, et qui en avoit conduit tant d'autres à une haute perfection. Esprit heureux, orateur plein d'élégance et de goût, doué d'un sens exquis, aussi prudent dans le conseil que fécond dans les moyens d'exécution, admirable pour sa modération, sa patience, sa simplicité, sa sensibilité, sa grâce, il offroit la réunion des qualités les plus aimables avec les vertus les plus solides, et parut en quelque sorte envoyé pour réconcilier le monde avec la religion, et pour confondre par les plus signalés services les peintures fausses, les dérisions amères, les reproches injurieux qu'un siècle dédaigneux et ingrat se permettoit tous les jours contre les prêtres.

Tel étoit l'ami enlevé à l'affection de M. Frayssinous. « C'est une grande perte, » dit-il ; plus tard, il ajouta : « J'ai éprouvé presque autant de peine qu'à la mort de » M. Emery. Pas tout-à-fait autant, cependant ; mais » guère moins. » Au service qui eut lieu, le 12 février, dans l'église des Missions-Étrangères, en présence des personnes de tout rang que l'abbé Legris-Duval dirigeoit dans leurs bonnes œuvres, M. Frayssinous célébra les saints mystères. Ainsi le prêtre qui avoit reçu mission de réveiller la foi, paya un dernier tribut au prêtre qui avoit reçu celle de ranimer la charité.

La veille du jour où mourut l'abbé Legris-Duval, M. Frayssinous exposoit, dans la chaire de Saint-Sul-

pice, le plan d'après lequel il vouloit continuer, en 1819, ces conférences si attachantes et si solides, un des plus puissans moyens que Dieu eût réservés à la ville qui est le centre et la dominatrice des intelligences, pour connoître et embrasser la vérité catholique, alors en butte à tant d'attaques.

Le 31 janvier, il parla de la tolérance, et il en distingua trois sortes : 1° La tolérance civile, 2° la tolérance chrétienne, 3° la tolérance philosophique, dont le système se fonde sur cette triple assertion : les croyances religieuses ne sont rien ; il suffit d'être honnête homme ; chacun doit suivre la religion de son pays. L'orateur fit sentir la différence qui existe entre ces trois sortes de tolérance, et l'on retrouva dans cette discussion la sagacité, la précision, l'exactitude et la mesure qui formoient le caractère ordinaire de ses jugemens.

Il montra, le 7 février, que la religion est la base de la société.

Nulle école n'étoit plus propre que les conférences à former le jugement de la jeunesse, et à lui donner des idées justes et saines sur les points les plus importans. Plus que jamais, elle aimoit à entendre l'orateur qui satisfaisoit à la fois l'esprit, la raison et le goût, et qui élevoit l'ame par de nobles pensées. A une époque où tant de funestes doctrines tendoient à égarer les esprits et à pervertir les cœurs, on se pressa surtout autour de sa chaire lorsqu'il dut traiter de l'éducation, ce seul mais véritable moyen de régénération sociale. Il en parla, avec autant de modération que de franchise, le 14 février, montrant que la prospérité de la France dépend de la bonne éducation des enfans ; que cette éducation, pour être bonne, doit être religieuse, et que.

pour être religieuse, elle doit être confiée à des hommes religieux. L'expérience de M. Frayssinous en matière d'éducation lui permit d'envisager ce grave sujet sous son vrai point de vue, et l'excellence des considérations qu'elle lui suggéra fit venir naturellement la pensée que celui qui parloit si bien de l'éducation présideroit avec succès à celle de la jeunesse d'un grand peuple.

Le conférencier de Saint-Sulpice traita des sujets analogues le 7 et le 14 mars. Le premier discours, sur les hommes illustres du christianisme, fit voir tout ce que met dans la balance, en faveur de la religion, le concours de tant de grands hommes qui l'ont honorée par leurs talens, servie par leurs écrits; et les temps modernes, comme les temps anciens, présentèrent à l'orateur des personnages qui se sont fait gloire de leur respect pour la religion et qui en ont même défendu les principes. Le second discours, sur les beaux-esprits incrédules, fut la contre-partie du premier. Notre analyse a déjà montré que M. Frayssinous y examine les témoignages que la philosophie cite en sa faveur; il demande qu'on juge ses partisans d'après leur nombre, leurs lumières, leur doctrine; il les apprécie successivement avec autant de sagacité que de mesure, et il finit par une comparaison brillante de la religion et de la philosophie, sous l'emblème de deux temples où se pratiquent deux cultes bien différens.

Le dernier discours, prononcé le dimanche de la Passion, 28 mars, discours noble et solide, nourri de belles pensées et de faits touchans, fut surtout remarquable par l'à-propos; car il paroissoit fait exprès pour venger le ministère sacerdotal des mensonges, des sar-

casmes et de la dédaigneuse ingratitude dont il étoit incessamment l'objet. En examinant d'une manière rapide, mais aussi exacte que brillante, les avantages que le sacerdoce chrétien présente pour l'humanité, et en discutant les reproches qu'on lui a faits, M. Frayssinous prit occasion de cette apologie pour rendre hommage à la mémoire du vertueux prêtre qu'il pleuroit encore, et pour rappeler plusieurs des œuvres auxquelles l'abbé Legris-Duval avoit attaché son nom.

Plus éloquent encore qu'à l'ordinaire, l'illustre conférencier, après avoir peint avec autant de vérité que de noblesse les services que la société retire du sacerdoce, s'écria, dans un beau mouvement oratoire :

« Que veulent donc les vains détracteurs du ministère sacré? pourquoi ces injures et ces emportemens? pourquoi ces efforts pour couvrir le sacerdoce de ridicule, d'opprobre et de mépris? Prétendent-ils en inspirer un tel dégoût, que les familles mettent tous leurs soins à écarter leurs enfans du sanctuaire, ou qu'il soit sans crédit, sans considération, sans autorité? Oui, ils aspirent à le ruiner ou à l'avilir. Si, par un reste de pudeur, ils prononcent quelquefois avec respect le mot de *religion*, ils semblent ne prononcer le mot de *prêtre* qu'en frémissant de haine. Je ne sache pas toutefois qu'on ait trouvé le secret d'avoir une religion publique sans sacerdoce, non plus que d'avoir une justice légale sans magistrature. Et comment ne pas déplorer ici l'égarement des esprits de nos jours, et les suites funestes qu'il peut entraîner? Il fut un temps où un insensé osoit dire à la tribune politique : *Je suis athée, et j'en fais gloire ;* mais, tandis que cette parole, plus absurde, s'il est possible, qu'elle n'est impie, excitoit les acclamations du délire, l'Eternel, par les vengeances mêmes qu'il exerçoit sur la terre, faisoit sentir qu'il régnoit dans les cieux. Proclamer ainsi solennellement

l'athéisme, c'étoit proclamer la mort du corps social : aussi, la société n'existoit-elle plus. Aujourd'hui on ne se porte point à cet excès de fureur ; mais, lorsqu'au théâtre on présente les prêtres du paganisme comme des imposteurs dont l'empire ne se fonde que sur la crédulité populaire, on ose en faire d'injurieuses applications au sacerdoce chrétien, l'impiété retentit en applaudissemens redoublés : insulte publique et solennelle, et pour ainsi dire nationale, qui retombe sur Jésus-Christ même, le fondateur du sacerdoce, et qui me fait craindre que le bras du Dieu vengeur ne soit encore levé sur la France. Nous avons beau vouloir nous aveugler, nous ne changerons pas la nature des choses : le monde social a ses lois comme le monde physique ; il n'existe qu'à de certaines conditions nécessaires, et ces conditions, les peuples ne les violent jamais impunément pour leur repos ou pour leur liberté. La religion est pour la société, comme pour l'homme, la première des choses, parce que Dieu est le premier des êtres. Tous les sophismes de la terre n'empêcheroient pas que la religion ne pérît avec le sacerdoce, et que la société ne pérît avec la religion. »

Un morceau non moins remarquable couronna la réponse de M. Frayssinous aux injustes attaques d'ennemis encore plus passionnés qu'ignorans :

« Je n'ai pas lu dans le livre des destinées éternelles ; mais je me suis replié sur le passé, j'ai considéré le présent, et j'en ai rapporté plus d'espérances que de craintes pour l'avenir.

» En revenant sur le passé, je trouve qu'au commencement de nos dissensions politiques et religieuses, la presque totalité de l'épiscopat français resta ferme dans la foi, et les évêques sont les colonnes de l'Église ; que, malgré tous les efforts d'une excessive puissance, le schisme ne put s'enraciner dans le sol de notre patrie ; qu'après vingt-cinq ans d'infortune, il a plu au ciel de rendre au peuple de saint Louis

cette auguste maison de tout temps si fidèle à la religion. A la vue de ces merveilles, je me dis à moi-même : La France est donc le royaume privilégié de la Providence ; et par les miracles qu'elle a opérés en sa faveur, elle a pris l'engagement d'en opérer de nouveaux.

» Si je regarde le présent, je vois que partout de saintes entreprises pour les besoins et le soulagement de l'humanité, se soutiennent par les largesses de la charité chrétienne, caractère distinctif d'une religion sincère ; que, malgré tant d'obstacles et de dégoûts, on voit se développer pour le sanctuaire des vocations dont quelques-unes même sont étonnantes, et donnent les plus belles espérances ; que la parole de Dieu annoncée par des hommes apostoliques n'est jamais repoussée, et qu'au son de la trompette évangélique, des cités entières se réveillent et sortent de leur indifférence. Témoin de ces choses extraordinaires, au milieu des calomnies et des clameurs de l'impiété, je me dis encore : Non, la France n'est pas morte pour la foi ; non, elle n'est pas mûre pour l'apostasie ; la Providence a ses temps marqués, c'est à nous de les attendre : malgré ses ennemis, la religion ne cessera de faire des progrès, et de ramener avec elle l'amour de l'ordre et la justice, le respect pour les mœurs et les lois ; et son triomphe sera celui de la patrie. Vaincue par le malheur et par l'expérience, la France sentira plus que jamais que ne pas bâtir sur la religion et la morale, c'est bâtir sur le sable mouvant ; et que, pour être heureuse, il faut qu'elle soit chrétienne : alors repentante, revenue de son égarement, elle s'abaissera devant le Très-Haut ; et, quand je me livre aux rêves d'une imagination consolante, je me figure que sur cette magnifique colonne qui sert d'ornement à l'une de nos places publiques, et qui rappelle tant de victoires, on verra s'élever une croix triomphante, comme un monument des haines apaisées, des cœurs réconciliés, des erreurs abjurées, du retour sincère et d'une consécration nouvelle de tout le peuple français à la religion de Jésus-Christ. »

Alors M. de La Mennais, équitable encore à l'égard de M. Frayssinous, écrivit dans le *Conservateur* (1) :

« Un orateur semble être suscité par la Providence pour confondre l'incrédulité, en lui ôtant les moyens de se refuser à l'évidence des preuves de la religion : grave, précis, nerveux, il excelle dans le genre qu'il a créé. L'erreur se débat vainement dans les liens dont l'enchaîne sa puissante logique. On peut, après l'avoir entendu, n'être pas persuadé : il est impossible qu'on ne soit pas convaincu ; et, à l'impression qu'il produit, on diroit qu'il montre à ses auditeurs la vérité toute vivante. »

M. Frayssinous, de son côté, ayant reçu d'une dame, dont il apprécioit le goût, quelques mots favorables à l'abbé de La Mennais, lui adressa cette réponse :

« Je transmettrai à M. de La Mennais votre suffrage, qui n'est pas indifférent. »

Madame T., à qui il écrivoit ainsi, lui étoit connue depuis long-temps. Douée de tous les dons de l'esprit, et du plus gracieux talent pour la poésie, elle avoit été, dès les premières conférences de M. Frayssinous, attirée à Saint-Sulpice par la réputation de l'orateur. La conversion d'une de ses amies, madame de F., qui, instruite par le célèbre apologiste, revint à l'unité, la porta à s'adresser à lui. Elle s'autorisa du nom de son amie, morte prématurément, pour lui demander un entretien, et reçut aussitôt ce billet :

« Sans doute, madame, que le souvenir de madame de F. doit m'être précieux ; mais vous n'aviez pas besoin de vous réclamer d'elle auprès de moi. Il y a dans votre lettre de

(1) Tome 3, page 443.

l'esprit, de la bonté, de la droiture, de la foiblesse : en faut-il davantage pour inspirer de l'intérêt à ceux qui sont les médecins des ames, et à qui il est plus expressément dit : Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux ! Il vous manque quelque chose pour être heureuse. Vous le trouverez dans la religion. On écrit beaucoup de choses inutiles sur le bonheur ; la Religion le place dans la paix d'une bonne conscience, et il n'est que là. »

Cette lettre fut le premier anneau d'utiles et saintes relations. Dans une autre, M. Frayssinous s'exprima ainsi :

« J'estime beaucoup les *femmes fortes*, comme vous ; mais je fais très-peu de cas des *esprits forts :* leur prétendue force d'esprit contre Dieu vient trop souvent de la foiblesse de leur cœur. Quoi qu'il en soit, vous en voilà guérie. Je souhaite le même bonheur à tout ce qui vous est cher. Il me semble que vous devriez être un très-bon *missionnaire.* »

Madame T., naguère assidue aux conférences, eût voulu assister, en 1814, au discours prononcé à l'Ecole normale. M. Frayssinous, alors inspecteur de l'Académie de Paris, lui dit gaîment à ce sujet :

« Heureusement, l'École normale n'est pas le paradis ; et, pour être exclue de l'une, vous ne le serez pas de l'autre.

» Vous savez ce que c'est que les gens de l'Université : ce sont des pédans ; c'est le privilége de leur robe. Mais laissez faire : quand on refondra les réglemens, nous ferons en sorte d'être moins Turcs.

» En attendant, je vous permets de vous livrer à un aimable dépit, et de m'envoyer de jolis vers. »

Le billet suivant fait encore allusion au talent poétique de madame T.

« Ma prose doit me paroître bien vile à côté de vos jolis vers : c'est le seul instrument à mon usage.

» Si vous n'étiez pas souffrante, je vous condamnerois à expier les torts de votre muse un peu profane, en composant de douces et belles stances sur la *charité*.

» Ne pensez-vous pas qu'il est temps de s'occuper de choses sérieuses, et de laisser les chimères pour la réalité? »

Quand les conférences eurent repris leur cours, madame T. les suivit de nouveau. Comme elle admiroit l'éloquent orateur :

« Si la vanité me gagne, lui dit-il, Madame, c'est à vous qu'il faudra s'en prendre. Les personnes dont le suffrage n'est pas indifférent devroient être sobres d'éloges. J'en dois une partie à votre bienveillance, et je n'en suis pas moins flatté. »

A une observation, il répondit :

« Je vous le demande : ne vaut-il pas mieux qu'une femme d'esprit me trouve trop court que trop long? »

Le moindre billet de M. Frayssinous portoit le cachet de son esprit à la fois vif et sérieux :

« C'est une chose cruelle que de souffrir des yeux, disoit-il à madame T. le 12 février 1818 : mais, si votre vue s'affoiblit, votre lettre suppose dans vous quelque chose qui ne s'affoiblit pas. Hélas! la fleur du bel âge se flétrit comme la fleur des champs : elle ne vit que l'*espace d'un matin*. Ici, la supériorité de l'ame sur le corps se fait bien sentir. Elle peut s'embellir toujours : c'est une très-heureuse compensation. Je suis peut-être un triste consolateur ; mais vous êtes accoutumée à me supporter. »

« Je plains madame T. de toutes ses douleurs, écrivoit-il encore le 30 mars 1819. Son esprit a besoin de nourriture, par cela même que jusqu'ici il en a eu beaucoup. Elle peut plus qu'un autre vivre de souvenirs ; mais cela ne suffit pas. Du moins, le mal de ses yeux ne nuit pas aux sentimens de

son cœur. Loin de s'en aigrir, elle est toujours indulgente. Je vois qu'elle n'a pas perdu l'habitude de gâter son monde. Son cousin, M. Roger, s'en mêle aussi : j'en ai eu la preuve par écrit... Que Dieu la fortifie et la console! Il m'est doux de penser qu'elle ne souffre pas inutilement. »

On verra plus loin quelle étoit l'ambition de madame T. et de M. Roger pour M. Frayssinous.

Pendant que l'apôtre de Saint-Sulpice poursuivoit le cours de ses conférences, M. Boyer, son émule, soutint une autre lutte contre les ennemis de l'Église, sous le nom de l'abbé Barrande de Briges.

Certains hommes se faisoient des idées bien incohérentes sur les rapports introduits par la Charte entre la religion et le gouvernement. Leur opinion, sur ce point de droit public, se composoit des élémens les plus incompatibles. Voici leurs principes, ou, pour mieux dire, leurs axiomes : L'État est sans religion ; le spirituel est entièrement séparé du temporel ; toutes les religions sont en dehors de la loi. Un instant après, ils disoient : La religion est dans l'État ; le prince la régit et la gouverne, comme les autres parties de l'administration civile ; les prêtres doivent, comme les autres fonctionnaires, obéir à la loi. Ils produisoient tour à tour ces principes contradictoires selon la diversité de leurs préjugés et de leurs passions. Le gouvernement avoit-il l'air de distinguer par quelque faveur la religion catholique, qui étoit celle de l'État, on s'écrioit : Tous les cultes sont égaux devant la loi ; le souverain n'en connoît aucun administrativement ; une religion de l'État est l'oppression des autres cultes. Un évêque catholique, conformément à la croyance de ce culte, correspondoit-il avec le chef de l'Église, et frappoit-il de censure un

prêtre réfractaire aux canons; aussitôt appel comme d'abus de cette violation des canons et des lois de l'État, et les mêmes écrivains de dire : Le prince est le protecteur des canons, le conservateur des Libertés de l'Église Gallicane. De sorte que, selon la mobilité de leurs idées, le prince, comme souverain, étoit un indifférent, un athée, étranger à tout le spirituel; et cependant il avoit succédé à tous les droits de Louis XIV, évêque du dehors, conservateur des canons. Il y a plus : il n'étoit pas moins que le souverain de l'Angleterre, chef de l'État au spirituel et au temporel. Profondément convaincu des contradictions de cette doctrine, d'où résultoit la plus dure intolérance dans l'administration, unie à la tolérance la plus illimitée dans la législation, M. Boyer composa l'écrit intitulé : *De la liberté des cultes selon la Charte, avec quelques Réflexions sur la doctrine de M. de Pradt, et sur les bienfaits du christianisme* (1).

Dans cette brochure, qui fit quelque sensation, il prouva d'abord que toute loi organique, constituante, réglementaire, qui auroit pour objet de faire statuer par l'État sur le culte, sur la discipline, sur la hiérarchie, sur l'enseignement, seroit une contradiction manifeste à la Charte, dont l'article 5 : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection » avoit paru à tout le monde une émancipation entière de tous les cultes. Si le culte est rendu à toute la liberté de la pensée et de la conscience, il ne peut y avoir de lois sur le culte : des règles et des peines se concilieroient mal avec une pleine liberté. On n'au-

(1) In-8°.

roit pas proclamé avec appareil qu'on va établir un droit nouveau et assurer une liberté égale, pour remettre ensuite le culte sous la direction suprême de l'État. Ce seroit comme si la Charte eût dit : Vous aurez une liberté entière ; mais vous ne pourrez recevoir, sans notre permission, les décrets de vos conciles et les jugemens des papes, et vous n'enseignerez que les opinions que nous approuverons.

L'auteur chercha ensuite quel pouvoit être le sens de l'article 6 : « La religion catholique, apostolique, romaine est la religion de l'État, » et il y vit une sorte de correctif à l'athéisme légal que l'article 5 sembloit présenter à l'esprit. C'étoit comme si l'on avoit voulu dire que l'égalité de tous les cultes devant la loi n'étoit point l'indifférence du législateur à l'égard de toutes les religions. De là il suivoit que le législateur ne contrarieroit point par ses dispositions la religion de l'État ; et conformément à ce principe, on avoit récemment effacé le divorce du Code civil.

Réfutant le système de M. de Pradt sur la séparation du spirituel et du temporel, M. Boyer l'attaquoit comme contraire à la nature de l'homme, au bien de la société, à l'honneur de Dieu, à l'intérêt de la religion, et il montroit la fausseté des principes professés par cet étrange théologien, devenu le coryphée du libéralisme.

Enfin, en réponse aux déclamations et aux injures d'un de ces mille pamphlets que l'esprit de parti faisoit éclore contre une religion qui a civilisé le monde, et qui seule y ramènera l'ordre et le repos, il traçoit, dans un dernier morceau, un tableau rapide des bienfaits du christianisme.

Cet ouvrage concis et plein de nerf, rempli d'aperçus

neufs et de rapprochemens piquans, annonçoit un écrivain aussi zélé pour les droits de l'Église, que familier avec les notions théologiques, et il mettoit les publicistes sur la voie d'examiner des questions qui avoient alors un grand intérêt. Seulement, M. Frayssinous reprocha à son ami de mêler trop de plaisanteries à des matières si graves. M. Boyer, au lieu de se rendre à cette critique, répondit vivement qu'il avoit suivi le conseil d'Horace : *Ridiculum acri*, sans en abuser dans l'application.

CHAPITRE XXIII.

Discours sur les Missions, par M. Frayssinous —Il prononce, à Orléans, le Panégyrique de Jeanne d'Arc.—Il le répète à Paris, chez la duchesse de Bourbon.—Il assiste à la translation des reliques de saint Denis.—M. Frayssinous, curé de village.—Idée bizarre du curé de Curières.

Quoique M. Frayssinous eût pris le plus vif intérêt à l'établissement de la Société des Missions de France, ce n'étoit pas lui qui, dans les assemblées de charité où l'on stimuloit le zèle pour le soutien des missionnaires, et où l'on recueilloit de pieuses largesses en leur faveur, avoit excité la piété des bienfaitrices de cette œuvre. Mais l'abbé Legris-Duval n'existoit plus, et M. Frayssinous fut invité à prononcer, le 19 avril 1819, dans la grande salle de l'Archevêché, un discours sur les Missions devant un très-nombreux auditoire.

« Je ne saurois ici, dit-il, me défendre d'un souvenir bien douloureux pour vous comme pour moi. Il est présent à ma pensée, il est présent à mon cœur le saint prêtre qui vous fut si connu, qui deux fois éleva sa voix touchante en faveur

des Missions de France, et deux fois obtint pour elles des secours si abondans, qu'ils surpassèrent ses espérances, et qui aujourd'hui, s'il vivoit encore, parleroit à ma place. Hélas! vous êtes donc condamnés à ne plus entendre ces paroles de persuasion qui couloient de ses lèvres comme une douce rosée, et qui, inspirées par son ame, ne manquoient jamais d'arriver jusqu'à la vôtre. Vous le cherchez en vain dans cette enceinte : ce n'est ni sa personne ni sa voix. Du moins, si, en quittant la terre, il nous avoit laissé son esprit et son cœur! Mais non, il a tout emporté avec lui dans le tombeau; ou plutôt, je me trompe, il nous a laissé, à nous, ses exemples à imiter, et à vous, Mesdames, tout son zèle pour les œuvres saintes que lui avoit fait entreprendre son amour de la religion et de l'humanité. J'ose croire que c'est sous ses regards protecteurs que je vais plaider la cause des Missions, et de celles en particulier qui sont l'objet de cette réunion et de votre sollicitude. »

L'exorde de ce discours, un des plus beaux que l'éloquent orateur ait prononcés, et qui pourtant n'avoit pas été imprimé jusqu'ici, en fait comprendre toute l'importance dans les conjonctures délicates où l'on se trouvoit alors.

« Je viens remplir aujourd'hui, Mesdames, un bien étrange ministère; je viens faire devant vous, non pas uniquement l'éloge des Missions, mais leur apologie; je viens, non pas uniquement en célébrer les bienfaits, mais les venger des attaques et des insultes de l'impiété. Et certes n'est-il pas étrange, pour ne pas dire déplorable, que, dans le royaume très-chrétien, on soit obligé de prendre hautement la défense d'un apostolat qui a fondé et perpétué la religion sur la terre, qui seul a pu éclairer les peuples infidèles, comme il peut seul ranimer la foi chez les peuples chrétiens dégénérés! Oui, de nos jours, des ministres de paix sont présentés comme des perturbateurs du repos public; les médecins des

ames sont traduits comme de vils charlatans de religion ; et peu s'en faut que les prédicateurs de la morale évangélique ne soient qualifiés impudemment de corrupteurs des consciences. »

Rappelant les accusations de leurs vains détracteurs, M. Frayssinous les réduit à cette triple objection : 1° les Missions sont superflues ; 2° elles sont nuisibles ; 3° elles sont infructueuses.

« Vous le voyez, Mesdames, ajoute l'orateur, nous ne dissimulons rien, parce que nous ne craignons rien : on pourroit présenter les objections avec plus d'artifice, on n'y mettroit pas plus de vérité. N'en soyez pas effrayées : vos cœurs nobles et religieux repousseroient ces vains argumens, lors même que votre esprit n'en verroit pas clairement la solution. Souffrez un moment que nous travaillions à dissiper le nuage que nous avons élevé : il ne tardera pas à s'évanouir. »

Mais d'abord quels sont les adversaires des Missions ? M. Frayssinous les caractérise avec autant de fidélité que d'énergie.

« Il existe au milieu de nous un peuple de beaux esprits irréligieux, peuple inquiet, et jaloux de tout empire qui n'est pas le sien, criant au feu du fanatisme au milieu des glaces de l'indifférence, déclamant avec violence contre le pouvoir religieux pour mieux assurer sa propre domination ; peuple incorrigible, que trente ans de calamités n'ont pu désabuser, qui ne connoît la Providence ni à ses châtimens, ni à ses faveurs, et qui creuse avec une affreuse sécurité un abîme où, si on le laissoit faire, pourroit s'engloutir encore la société avec la religion ; peuple frivole, incapable de vérités fortes, qui sait moins ce qu'il veut que ce qu'il ne veut pas, qui craint de s'avouer à lui-même franchement la vérité de la religion, qui pourtant quelquefois semble rêver une reli-

gion sans sacerdoce, ou bien un sacerdoce sans autorité, c'est-à-dire complètement inutile ; peuple enflé d'orgueil, adorateur exclusif de ses propres pensées, mettant ses théories à la place de l'expérience des siècles; toujours prêt à recommencer les mêmes erreurs pour aboutir aux mêmes désastres, et qui, sur les débris du trône et de l'autel abattus, s'écrieroit avec joie : Périsse la monarchie, périsse le christianisme, pourvu que triomphent nos systèmes ! »

Ces ennemis des Missions, que l'orateur vient de signaler, prétendent qu'elles sont superflues, parce qu'elles sont faites pour les sauvages et les idolâtres, et que nous ne sommes ni l'un ni l'autre. Nous méprisons l'ignorance des sauvages : mais l'orgueil du sophiste vaut-il beaucoup mieux ? Plus d'une fois, la religion a su faire d'un peuple sauvage un peuple civilisé ; mais on peut bien défier la sagesse du siècle de pouvoir, sans la religion, faire quelque chose d'un peuple corrompu par une science vaine, et usé par sa civilisation même. Nous ne sommes pas idolâtres : mais il ne faut pas remonter bien haut dans nos annales pour rencontrer des hommes qui se sont déclarés hautement les adorateurs de la déesse Raison, et qui, l'encensoir à la main, se sont prosternés devant le vice en personne, assis sur nos autels. Croit-on qu'il soit plus facile de ramener à la religion un peuple d'apostats que d'y amener un peuple de païens ?

Les ennemis des Missions prétendent qu'elles sont nuisibles, parce qu'elles troublent la tranquillité publique. Oui, les missionnaires troublent l'ame de leurs auditeurs ; mais comme autrefois le prophète Nathan troubla la conscience de David, qui, après un double crime, s'endormoit dans une fausse paix. Plût au ciel

que, d'un bout de la France à l'autre, on pût troubler ainsi toutes les consciences erronées et criminelles! Heureuse agitation, qui, en faisant cesser le vice et les scandales, ranimeroit partout l'amour de l'ordre, de la justice, de l'autorité, opéreroit une révolution morale dans tous les cœurs, et nous guériroit ainsi de tous les maux de nos longues dissensions.

S'il est extravagant de représenter les Missions comme superflues et nuisibles, il ne l'est pas moins de les dire infructueuses. Par la parole de Dieu, aujourd'hui comme autrefois, le ciel opère des prodiges de miséricorde; et auprès de la croix, gage d'espérance et de consolation, mémorial salutaire de la mission, viennent gémir longtemps après la piété et le repentir.

Après avoir discuté tout ce qui sert de prétexte à la haine contre les Missions, M. Frayssinous s'écrie :

« Oui, j'aime les Missions, et je les aime, ce sera beaucoup dire, de toute la haine que leur portent les ennemis de la religion. Le jour qui les verroit détruire seroit pour eux un jour de triomphe, et la joie de l'impie doit être la tristesse du chrétien. »

Faisant un dernier appel aux souvenirs des bienfaitrices :

« Si la mémoire de M. l'abbé Duval vous est chère, leur dit-il, pourriez-vous ne pas aimer une œuvre à laquelle cet homme de Dieu, si doux et si sage, portoit un intérêt si vif et si tendre? Si vos cœurs sont chrétiens, comment ne pas aimer une œuvre si capable de ranimer la foi dans les ames, avec toutes les vertus qu'elle inspire? Si vos cœurs sont français, comment n'aimeroient-ils pas une œuvre si capable d'attacher tous les cœurs au trône de saint Louis

par les liens les plus forts et les plus durables, ceux de la religion et de la conscience? »

Le 8 mai de chaque année ramène la commémoration solennelle de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. Cette fête reçut, en 1819, un nouvel intérêt de la présence de M. Frayssinous, qui, frappé de la beauté d'un tel sujet, célébra, dans la cathédrale de Sainte-Croix, avec autant d'ame et de chaleur que de talent, la gloire et les humiliations de la nouvelle Judith; car telle fut la division de cet éloge, dont l'exorde fit l'heureuse application du texte : *Benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter; et ideo eris benedicta in æternum.*

« Français, chrétien et ministre de la religion, dit l'orateur, je me félicite à tous ces titres d'avoir à célébrer celle qui a sauvé mon pays, qui a honoré le christianisme par les plus pures vertus, et dont la mission toute divine rend comme sensible cette Providence qui préside aux destinées des nations. Surtout, j'aime à la célébrer dans cette ville, le premier théâtre de ses exploits et de sa gloire. Ville fortunée, c'est dans ton enceinte que brilla d'abord la jeune guerrière; c'est par ta délivrance que commencèrent ses succès prodigieux; c'est de toi qu'elle tient un nom consacré par la postérité; c'est donc à toi, c'est à tes prêtres, c'est à tes magistrats, à tes guerriers, aux femmes généreuses que tu renfermes dans tes murs, à tous tes habitans, qu'il appartient de s'écrier, au sujet de Jeanne d'Arc : Vous êtes la gloire des lieux qui vous ont vue naître, vous êtes la joie de notre cité, vous êtes l'honneur du nom français; car, dans le sexe le plus foible, vous avez surpassé les hommes les plus vaillans. Votre mémoire ne périra jamais. *Tu gloria, tu lætitia, tu honorificentia populi nostri, et eris benedicta in æternum.* »

Dans la première partie, M. Frayssinous retraça le caractère et les services de la vierge guerrière. Il la peignit, tantôt humblement prosternée au pied des autels, assistant aux mystères saints avec ferveur et ne pouvant retenir ses larmes lorsqu'elle participoit au plus auguste des sacremens, tantôt brillant à la tête des armées, encourageant les soldats, plantant son étendard, et décidant la victoire par son intrépidité. Comment ne pas voir l'intervention de la Providence dans cette jeune fille, qui, arrivant du fond de son village sans autres appuis que son courage et sa vertu, impose à tout le monde, inspire une confiance générale, se fait écouter du Roi, respecter par les généraux, suivre par les soldats, émeut et échauffe des esprits abattus, répand la terreur dans les rangs ennemis? Qu'une froide philosophie, qui n'admet que les calculs de la prudence humaine ou les jeux du hasard, se refuse à voir dans Jeanne d'Arc cette haute mission; le chrétien voit dans ses succès la preuve irrécusable de la protection de cette Providence qui a couvert de son ombre le berceau de la monarchie sous Clovis, repoussé les Sarrasins avec le marteau de Charles-Martel, secouru le trône des rois très-chrétiens contre les envahissemens du protestantisme au temps de la Ligue, et relevé leur couronne jusque de nos jours et sous nos yeux par des prodiges de miséricorde.

Dans la seconde partie, l'orateur montra que Jeanne d'Arc, accusée et humiliée, est montée sur le bûcher, non plus avec cette fierté qui sur le champ de bataille promettoit la victoire, mais avec cette espérance du juste qui est pleine d'immortalité. S'élevant alors à un degré d'éloquence qu'il n'avoit peut-être jamais atteint, et profondément blessé, comme homme, comme chrétien,

comme Français, de la profanation d'une gloire qui est celle de l'humanité, de la religion, de la patrie, M. Frayssinous s'écria :

« Sa mémoire étoit parvenue jusqu'au milieu du dernier siècle chargée des hommages de toutes les générations, lorsqu'à cette époque une voix infâme vint troubler ce concert de louanges. Auroit-on pu soupçonner qu'un poète français emploieroit tout ce qu'il avoit d'esprit à déshonorer cette fille immortelle? Vit-on jamais, dans l'antiquité, les poètes de Rome ou de la Grèce s'acharner sur la mémoire des personnages qui avoient illustré ou sauvé leur pays? Non, il n'avoit pas le cœur français celui qui a pu se porter, à l'égard de Jeanne d'Arc, à ce dernier excès d'impudence et d'ingratitude. Ah! qu'il me soit permis de le dire sans détour : si elle n'eût été qu'une impie et qu'une débauchée, elle eût trouvé grâce devant l'impiété et le libertinage. Mais non : elle est pieuse, elle est chaste ; dès lors la religion peut s'honorer de ses exploits, comme de ses vertus; et voilà ce qui enflamme le courroux du plus grand ennemi qu'aient eu jamais le christianisme et les bonnes mœurs. Quel homme que celui qui a pu concevoir, méditer, exécuter froidement le dessein de couvrir d'opprobre et de ridicule la libératrice de sa patrie; et quel siècle pour la France que celui qui a vu couronner, sur le premier théâtre de la capitale, le poète coupable d'un tel forfait! Messieurs, je ne suis pas assez étranger aux lettres humaines pour ne pas savoir tout ce que la nature avoit donné à Voltaire d'esprit et de talent : mais, avant tout, je suis chrétien et Français; j'aime, avant tout, ma religion et ma patrie; et, quand je pense avec quelle persévérante fureur Voltaire a dénigré le christianisme, avec quelle indignité il a voulu flétrir l'héroïne, qui, au xve siècle; fut le sauveur de la France, je ne vois plus dans les honneurs qu'il reçoit au sein de la capitale le triomphe de l'écrivain, mais le triomphe de l'impie et du mauvais citoyen. Ces hom-

mages qui lui sont rendus ne sont plus à mes yeux qu'un outrage solennel fait à la vertu; et, loin de grossir par la pensée la foule des adorateurs de l'idole de boue, je m'éloigne en frémissant d'indignation, d'épouvante et d'horreur. »

En lisant ce panégyrique, protestation si noble contre les outrages de l'homme qui se constitua l'ennemi du Sauveur lui-même, on s'étonne que la presse ait tardé jusqu'ici à reproduire des pages empreintes d'une éloquence tantôt si suave, tantôt si forte, et à la fin desquelles on retrouve cette prière pour le Roi qui s'échappoit sans cesse du cœur fidèle de M. Frayssinous. On l'a vue couronner le discours prononcé à l'École normale; l'orateur l'avoit répétée, comme la plus digne des péroraisons, en terminant son troisième discours sur la révolution française, considérée dans ses suites et dans sa fin; il devoit la faire entendre, en payant un tribut d'admiration et de reconnoissance à la vierge chrétienne qui, après avoir rendu le trône à son roi, lui fit le sacrifice de sa vie.

M. le comte d'Estourmel, naguère préfet de l'Aveyron, l'étoit alors du département d'Eure-et-Loir. L'abbé Frayssinous lui écrivit à Chartres, le 20 mai :

« C'est le 8 que j'ai célébré de mon mieux l'héroïne du xve siècle, un des personnages les plus extraordinaires que présente l'histoire du genre humain. C'étoit beau à Orléans, comme le jour de Pâque. Cette fête, au reste, est nationale dans toute la force du terme : car la délivrance d'Orléans fut le salut de la France entière. »

Le panégyriste de Jeanne d'Arc répéta ce magnifique éloge à Paris, mais non pas dans la chaire sacrée. La bienveillance que lui témoignoit la duchesse de Bourbon le porta à lui donner une marque de respectueuse défé-

rence, en prononçant dans un salon de son hôtel, et en simple soutane, le discours qui avoit causé une si vive impression à Orléans. Un auditoire d'élite confirma par son admiration la sanction que l'éloge de Jeanne d'Arc avoit reçue dans la cathédrale de Sainte-Croix.

On se préparoit alors à replacer dans la basilique de Saint-Denis, à côté des cendres de nos rois, celles des premiers apôtres de la France. Dom Warenflot, trésorier de l'abbaye, assisté de deux témoins, avoit réussi à les soustraire aux profanateurs, et les avoit déposées en un lieu sûr où elles étoient restées jusqu'au rétablissement du culte. L'ancien prieur, dom Verneuil, les avoit transportées à cette époque dans l'église qui servoit de paroisse. Mais Louis XVIII voulut que les précieuses reliques des martyrs reprissent solennellement possession du temple antique érigé en leur honneur. Cette cérémonie eut lieu le 26 mai, avec une grande pompe. Les ossemens avoient été recueillis dans trois superbes châsses qu'on déposa dans la chapelle intérieure de la Maison royale, d'où l'on se rendit processionnellement, en traversant les cloîtres, à la basilique. Quatre diacres en dalmatique portoient des glands en or aux quatre coins du reliquaire de saint Éleuthère, diacre; quatre prêtres en chasuble portoient les glands du brancard de saint Rustique; quatre évêques en chape et en mitre portoient les cordons du reliquaire de saint Denis. Or, on avoit voulu que l'apôtre de Saint-Sulpice fût l'un des quatre prêtres, plus particulièrement destinés à honorer saint Rustique, cet intrépide compagnon de saint Denis, qui, comme lui et avec saint Éleuthère, scella de son sang la foi qu'il annonçoit. Les autres prêtres étoient, outre le curé de la paroisse de Saint-Denis, l'abbé Borderies,

prédicateur ordinaire du Roi comme M. Frayssinous, et l'abbé Guyon, missionnaire de France qui représentoit son Institut à cette translation des restes de nos premiers missionnaires.

Les fatigues du ministère que remplissoit M. Frayssinous lui rendoient quelquefois un court repos nécessaire. Il alloit le goûter de préférence à La Ronce, chez madame de S. d'où il écrivit, le 4 juillet, à M. le comte d'Estourmel :

« La vallée d'Anet est charmante, la forêt de Dreux superbe ; en somme le pays me plaît. Aujourd'hui j'ai officié à la paroisse. J'en ai presque rapporté l'envie d'être curé de village. Il me faudroit un bon maire, un bon maître d'école, deux Sœurs de la Charité ; et, si j'avois aux environs un château bien habité, cela ne gâteroit rien. Avec ces petites douceurs, je me résignerois. Voilà un ensemble de choses que je ne trouverai jamais à Curières : j'y renonce. »

Les mots qui terminent ce gracieux tableau font allusion à un fait que M. le comte d'Estourmel a raconté depuis dans son *Journal d'un voyage en Orient* (1) :

« Le curé de Curières, bon ecclésiastique, mais moins spirituel que son vicaire, s'étoit figuré que celui-ci en vouloit à sa cure. Il avoit conservé ce singulier soupçon, même quand l'abbé Frayssinous étoit devenu le premier de nos orateurs chrétiens ; et lorsque je lui objectois, pour le rassurer, que son ancien vicaire venoit de refuser l'évêché de Nîmes, il répondoit naïvement : « M. l'abbé Frayssinous refuse Nîmes : je ne vois point que cela prouve qu'il ne préfère pas Curières. » Monseigneur l'évêque d'Hermopolis con-

(1) Tome II, pag. 428. M. le comte d'Estourmel a eu l'extrême obligeance de nous communiquer cet ouvrage encore sous presse, ainsi que plusieurs lettres de M. d'Hermopolis, dont il conserve un pieux souvenir.

venoit lui-même gaîment de l'ombrage qu'il n'avoit cessé de porter à son ancien supérieur, et j'ai conservé une lettre qu'il m'écrivit quand il fut nommé ministre des Affaires ecclésiastiques, et qui commence ainsi : « J'espère que le curé de Curières va enfin se rassurer.... »

CHAPITRE XXIV.

Polémique de M. Boyer avec Tabaraud. — Il se consacre au ministère des retraites ecclésiastiques. — Il refuse d'être grand-vicaire de Paris et membre du conseil de l'archevêque. — Lettre du cardinal de Périgord à M. Frayssinous, qui devient vicaire-général honoraire. — Lettre de M. Frayssinous à M. le marquis de Clermont-Tonnerre. — Discours pour la bénédiction de la chapelle de l'Infirmerie de Marie-Thérèse.

En ce moment, l'amour-propre froissé de Tabaraud avoit excité une vive polémique.

L'ex-Oratorien ne pardonnoit pas à M. Boyer la réfutation péremptoire que contenoit l'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise*. Il publia, à la fin de 1818, un nouvel écrit sous ce titre : *Du droit de la Puissance temporelle sur l'Eglise*, et dans la préface il décocha ses traits contre son victorieux adversaire. M. Boyer, d'après ce libelle, étoit un *imposteur*, un *menteur impudent*; un homme violent, qui *jetoit des pierres*; un homme grossier, étranger aux *bienséances les plus communes*, qui alloit *ramassant çà et là de vils propos pour en composer des libelles, où il épuisoit le répertoire des sottises de Garasse contre le célèbre Pasquier*. Le français ne fournissoit plus assez de termes pour exprimer le mécontentement de l'ex-Oratorien : il en emprunta au latin, moins réservé dans ses paroles, et parla des *impropers*, du *ton subsannant* et des *rudes objurgations* du

professeur de la rue Pot-de-Fer, assez osé pour lutter contre un écrivain, qui, disoit modestement Tabaraud, « avoit su faire revivre dans son style l'énergie de Bossuet, la piquante dialectique de Pascal, avec ces formes délicates que donne toujours la connoissance parfaite des bienséances. »

M. Boyer prétendoit « qu'un pauvre auteur est tenu pour battu, quand il ne répond à la critique que par le silence. » Il publia donc, le 16 juin 1819, dans l'*Ami de la Religion* (1), une lettre piquante, dont nous nous bornons à citer les derniers mots.

« Je ne crois pas, dit-il, qu'il soit bienséant à M. T. de tourner en dérision ma qualité de professeur de Saint-Sulpice. L'état de professeur compte assez de grands hommes parmi ses membres pour se consoler des mépris de M. T.; et, s'il est honorable d'enseigner les sciences humaines, je ne puis croire qu'il y ait du déshonneur à enseigner la science qui traite de Dieu et de la religion; et il ne me semble pas que cet état honorable perde quelque chose de sa dignité dans un corps dont les membres l'exercent avec plus de peine et de travail que les autres, sans en percevoir des émolumens et un salaire. L'auteur pense-t-il que la jeunesse que j'ai enseignée a puisé à de mauvaises sources? La conduite de mes élèves répondroit à cette injure : ils honorent leur ministère; et, après avoir reçu nos leçons, ils sont en état d'en donner à M. T. sur la modestie, sur la patience à souffrir la contradiction, sur le respect dû à son évêque et aux décisions de l'Eglise. »

Tabaraud adressa, le 22 juin, une réponse imprimée à M. Boyer.

Ce dernier comptoit poursuivre sa correspondance

(1) Tome XX, page 161.

théologique avec l'*Ami de la Religion*, et examiner le dernier ouvrage de l'ex-Oratorien dans six lettres. Il vouloit consacrer les premières à la défense de trois preuves alléguées dans l'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise* en faveur de son droit sur les empêchemens dirimans du mariage. La quatrième avoit pour titre : *Des quatre Articles considérés comme opinion*. La cinquième traitoit de ces obscurcissemens où l'Eglise enseigne l'erreur comme vérité catholique, et proscrit la vérité catholique comme une erreur dans la foi, obscurcissement dont Tabaraud admettoit la possibilité, ce qui ouvroit la porte de l'Eglise à tous les hérétiques et anéantissoit la force de tous les jugemens dogmatiques. La sixième lettre étoit l'apologie d'une assertion énoncée dans les *Nouveaux Eclaircissemens sur quelques objections opposées au Concordat*, où l'auteur avoit soutenu que l'autorité civile, aux termes de la Charte, ne pouvoit plus, à aucun titre, s'immiscer dans tout ce qu'on appelle opinion théologique ou dogme de foi catholique, principe d'ailleurs développé dans l'écrit intitulé : *De la liberté des Cultes selon la Charte*. De cette discussion, M. Boyer finissoit par conclure qu'il n'étoit pas un hérétique, ou, ce qui revient au même, un *ultrà-catholique*, comme le disoit Tabaraud; ou bien que, s'il l'étoit, son hérésie, enseignée par le Pape, le concile de Trente et les évêques de France, ressembloit beaucoup à la foi catholique.

Ces lettres, déposées sur le bureau de M. Boyer, depuis plus de six mois, alloient donc successivement paroître, lorsque Tabaraud, inquiet de l'issue de la controverse, supplia M. Duclaux, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, d'en arrêter le cours, promettant

que de son côté il garderoit le silence. Aussi, M. Boyer se contenta, le 13 juillet, de communiquer à l'*Ami de la Religion* (1) le sommaire de la correspondance préparée, qu'il supprimoit entièrement.

« Je prends, dit-il avec modestie, l'engagement irrévocable de ne plus écrire une ligne sur cette matière. Une lettre de M. T. fait intervenir ici une autorité à laquelle je défère par amitié, par respect et par devoir. Je ne dois pas contredire un supérieur dont les désirs sont pour moi des ordres, qui me prie quand il peut me commander, et dont le commandement, si doux et si honnête, affoiblit beaucoup le mérite de l'obéissance. »

Vers cette époque, M. Boyer quitta sa chaire de théologie pour se consacrer à un ministère spécial. Les retraites pastorales, long-temps interrompues, avoient été rétablies successivement dans la plupart des diocèses : il se sentit appelé à seconder de sa parole ces pieux exercices. Ainsi, tandis que M. Frayssinous recommençoit l'enseignement du christianisme à un peuple qui n'avoit guère de chrétien que le nom, et apprenoit le chemin du temple à ceux qui, selon son expression, connoissoient à peine la forme des autels de Jésus-Christ, M. Boyer se proposa de rappeler les ministres du sanctuaire à l'esprit de leur vocation, et d'élever leur courage à cette hauteur divine, d'où il devoit braver la haine des méchans et triompher de toutes les fureurs de l'impiété (2).

Formé sur le divin modèle, avant d'être le prédicateur des ministres de Jésus-Christ, il s'étoit efforcé d'acquérir les vertus du saint état, comme s'il eût voulu avoir un

(1) Tome XX, page 314.

(2) *Discours sur les Retraites ecclésiastiques*, Notice, page vj.

droit plus spécial d'y exhorter les autres. Dieu accorda à cet homme de solitude et de prière, des dons marqués pour les retraites ecclésiastiques dont il s'occupa pendant plus de vingt ans, et auxquelles il consacra chaque année environ quatre mois.

Un don remarquable qui paroissoit en lui, dans l'exercice du ministère, c'étoit la vivacité de sa foi. Elle éclatoit dans toutes les actions de M. Boyer, particulièrement dans l'accomplissement de ses devoirs de religion, au point qu'on ne pouvoit le voir célébrer les saints mystères sans être pénétré soi-même de la dévotion et de la piété la plus affectueuse : son accent et son geste, expression fidèle de ce qui se passoit dans son ame, avoient quelque chose de pénétrant qui alloit au cœur. Mais sa foi ne se manifestoit jamais d'une manière plus touchante qu'à l'occasion de ses tournées apostoliques. Il ne les commençoit qu'après s'être recueilli lui-même, avec une édifiante ferveur, dans une retraite de huit ou dix jours : tant il étoit convaincu qu'on n'est vraiment apte à procurer la sanctification des autres, que si l'on a d'abord sérieusement travaillé à se sanctifier soi-même. En outre, il avoit le soin de recommander et sa retraite particulière et la tournée dont elle alloit être suivie, aux prières des communautés et des ames pieuses de sa connoissance, en leur adressant des lettres pressantes qui témoignoient de son humilité comme de sa foi.

En voyage, il ne manquoit point de satisfaire sa dévotion envers Dieu, envers la sainte Vierge et les saints patrons des lieux où il passoit, se réservant toujours le temps nécessaire, et se détournant souvent de sa route pour suivre ses pieuses inclinations.

L'aumône concouroit avec la prière à faire descendre les bénédictions du ciel sur ses travaux. Les offrandes destinées par les évêques à défrayer ses voyages étoient converties en largesses versées dans le sein des pauvres: et, si quelquefois celui qui l'accompagnoit (car ses perpétuelles distractions rendirent un auxiliaire indispensable) oublioit de se munir de monnoie, M. Boyer l'en reprenoit vivement. « Les pauvres, ajoutoit-il, n'en doivent pas souffrir; » et une pièce d'argent remplaçoit alors la monnoie oubliée. Il s'appeloit l'*Économe* des pauvres, et il auroit cru leur enlever ce qu'il se seroit accordé à lui-même. On ne pouvoit sans attendrissement le voir entrer dans le détail des misères, qu'il soulageoit avec autant de simplicité que de générosité. Il aidoit de préférence les jeunes gens qui avoient de la vertu, et qui un jour pouvoient être utiles à l'Eglise.

Non-seulement il préparoit les heureux effets de sa prédication par la prière, passant quelquefois la plus grande partie des nuits en oraison pour demander la conversion de ses auditeurs; non-seulement à d'humbles supplications il joignoit l'aumône; mais il se mortifioit de toutes manières, et ne quittoit point le cilice tant que duroit la retraite.

Des grâces visibles de courage, de force et de santé soutenoient M. Boyer dans l'exercice de ce ministère spécial.

Les voyages ne l'accabloient jamais. Il alloit sans cesse d'une extrémité de la France à l'autre, au gré des évêques qui l'appeloient, et toujours dans la saison la plus chaude de l'année, sans paroître plus fatigué que sous les cloîtres de Saint-Sulpice ou sous les frais ombrages d'Issy.

Il voyageoit la nuit, quelquefois par de très-mauvais chemins, et souvent il lui arriva des accidens : mais, dans le péril, en face même de la mort, il conservoit un calme admirable. Ainsi, à l'époque des inondations du Rhône, se voyant entouré par les eaux, il fut obligé de se sauver dans un petit bateau qui menaçoit de chavirer à chaque instant : pendant quatre heures que dura la traversée, il récita paisiblement son Bréviaire et son chapelet, n'interrompant ses prières que pour rassurer les matelots effrayés.

Malgré ses distractions, si nombreuses que le Distrait de La Bruyère, homme prévoyant auprès de lui, lui eût servi de guide et de moniteur ; malgré la singulière facilité avec laquelle il confondoit les noms propres de diocèses, de villes et de personnes, il ne se trompoit jamais de destination ni d'époque quand il s'agissoit d'une retraite. Il commençoit les exercices dès le lendemain et souvent dès le jour de son arrivée, prêchoit ou parloit régulièrement trois fois dans la journée, quelquefois encore répétoit l'oraison, faisoit l'examen particulier, ajoutoit ou un troisième sermon ou une seconde conférence, et partoit immédiatement après le sermon de clôture. En descendant de chaire, il montoit en voiture. Il n'y avoit d'exception que pour les lieux où il se trouvoit des séminaires de Saint-Sulpice : M. Boyer ne les quittoit jamais sans avoir donné deux jours d'entretien à ses confrères.

Nous ne parlons pas de sa sobriété, à tel point exemplaire qu'il se contentoit d'un repas rapide, même dans les plus fatigans voyages. Du reste, chez M. Boyer, l'ame sembloit se voir avec peine condamnée au service ou à la société du corps, et ne lui donner ses soins qu'à

regret. Une fois les offices indispensables à la conservation remplis, l'ame refusoit opiniâtrément au corps ce que nous appellerions des attentions d'affection et de bonne amitié. Que de fois peut-être, sans le secours réparateur d'un compagnon de route, eût-il succombé victime des négligences et des distractions de son infidèle associée, qui lui refusoit jusqu'au nécessaire! Bien a valu à ce corps si mal servi d'être fortement trempé. Quoi qu'il en soit, après quatre ou cinq mois de courses apostoliques, M. Boyer revenoit à Paris plus frais et plus vigoureux qu'au départ.

Il ne suffit pas de constater l'aptitude morale et physique de M. Boyer au ministère tout spécial des retraites ecclésiastiques : nous devons dire comment il s'acquittoit de cet apostolat.

Son extérieur, qui étoit celui d'un homme primitif, et comme antérieur à nos usages et à notre civilisation moderne, ne permettoit pas de deviner l'effet que sa parole alloit produire. M. de Bonald, compatriote de M. Boyer, avoit, du reste, lui-même beaucoup de cette bonhomie champêtre : son aspect et sa tenue, sauf l'expression majestueuse et pensive de sa figure, annonçoient l'homme le plus ordinaire et le plus simple. Tous deux ils aimoient à lier conversation et à causer des heures entières avec les bergers et les laboureurs de leur pays natal. Mais quand, sous cette simplicité et ce laisser-aller de M. Boyer, on entrevoyoit les dons excellens et les qualités si rares que la Providence lui avoit départis, on se sentoit soudain pénétré de respect. L'originalité disparoissoit, et on ne voyoit plus que l'homme de Dieu, ou dans sa vieillesse le patriarche.

Il étoit difficile de mieux parler au grave auditoire,

assis autour de sa chaire, des hautes vérités du christianisme, des fonctions augustes et des grands devoirs du sacerdoce. Il n'y a pas de prêtre témoin de ces retraites qui ne se rappelle avec quelle éloquence, avec quelle sublime et sainte terreur, M. Boyer prononçoit son inimitable discours sur le Jugement dernier.

« Depuis qu'il a été ordonné au soleil de séparer le jour d'avec la nuit, et de commencer la carrière des siècles, le genre humain a vu s'écouler des jours bien déplorables : jours infortunés, où Dieu appela ses guerriers des extrémités du monde, sanctifia leurs mains au combat pour faire de la terre un désert, des villes un monceau de ruines, des hommes coupables un affreux carnage; jours amers, où la peste exterminoit les hommes échappés à la famine, où l'on rencontroit partout sur des visages pâles l'affreuse image de la mort; jours sinistres, où les malheureux, accablés d'angoisses dans leurs cachots, demandoient la mort et ne pouvoient l'obtenir de leurs impitoyables persécuteurs; jours désastreux, que les saints et les justes maudissoient en disant : Périsse le jour où je suis né, et la nuit où l'on a dit : Un homme a été conçu; que ce jour, maudit par les devins qui observent les jours, soit effacé du nombre des jours, qu'il n'entre plus dans le cycle des mois et dans le cercle des années; que cette nuit, possédée par la tempête, n'arrive point à son aurore, pour n'avoir pas fermé le sein de ma mère, et rejeté loin de moi le mal de la vie. »

Ainsi commence l'exorde si frappant de ce remarquable discours.

Dans les retraites, après le sermon d'ouverture, où M. Boyer montroit l'excellence de ces saintes réunions, les dispositions où il faut entrer et les occupations auxquelles il faut se livrer pour mettre à profit la grâce de la retraite ; il parloit tour à tour sur le péché, sur les

causes de la tiédeur, sur sa nature et ses funestes effets, sur la pensée de la mort, sur la mort des bons et des mauvais prêtres, sur le jugement dernier, sur l'enfer, sur le ciel, sur le sacrement de pénitence, sur l'enfant prodigue, sur la nécessité du zèle et les motifs qui en persuadent la pratique, sur ses caractères, sur le désintéressement ecclésiastique, sur l'office divin, sur le sacrifice de la messe, sur le soin des pauvres, sur la visite des malades, sur les bons et les mauvais exemples des prêtres, sur l'union qui doit régner entre eux, sur les passions, sur l'orgueil, sur les avantages de la science et la prééminence de la piété, sur l'excellence du sacerdoce, sur la dévotion à la sainte Vierge considérée dans les prêtres. Le discours de clôture rouloit sur les motifs qui les conduisent dans la retraite, et répondoit aux détracteurs du sacerdoce. Dans les conférences, M. Boyer parloit sur l'étude, sur l'obligation d'instruire le peuple, sur l'obéissance due à l'évêque, etc.

Il y avoit quelque chose d'inspiré dans sa manière de penser et de dire, et jusque dans son geste et son action. Tout cela lui étoit tellement propre, qu'il étoit impossible de rien emprunter à son genre de composition et à son imposante déclamation : c'étoit l'éloquence d'un Père, d'un Docteur. Le charme et l'onction, la puissance et la force qui accompagnoient sa parole, si belle et si pleine, étoient tels qu'on ne pouvoit se défendre de l'écouter et de la goûter. Combien de fois n'a-t-on pas vu, à la fin de ses retraites, le clergé d'un diocèse l'environner tout à coup, l'accabler de félicitations et de remercîmens, lui prodiguer les marques les plus touchantes de joie et de vénération, presser ses mains, embrasser ses genoux, et ne se séparer du saint apôtre

qu'en versant de douces larmes! Spectacle attendrissant, dont le souvenir l'absorboit des journées entières.

L'éloquence de M. Boyer avoit deux caractères saillans : l'élévation et la noblesse des pensées, d'abord; ensuite, la finesse et la sagacité dans les peintures de mœurs. A ces deux qualités du fond répondoient deux qualités analogues de la diction : la dignité et l'énergie, unies à une vivacité et à une franchise d'expression vraiment incomparables. Rien de plus beau et de plus grand que les considérations sur les hautes vérités de l'ordre sacerdotal; rien de plus frappant et de plus délicatement tracé que les détails de mœurs ou le portrait de l'ame, de ses facultés et de ses opérations intimes. Là, on retrouvoit la noble et sublime simplicité de l'Ecriture, la profondeur des Pères de l'Eglise; ici, c'étoient des tableaux saisissans des vices ou des vertus, et l'analyse subtile du cœur humain faisant jaillir d'un incident de phrase, d'un mot, un trait qui peignoit l'homme tout entier, tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre. Et pourtant, lorsqu'au milieu de l'admiration qu'excitoient ces discours, la louange arrivoit à l'orateur sacré, il se bornoit à dire dans son style pittoresque : « Quant à moi, je ne suis qu'un ouvrier maçon; j'ai fait mon pan de mur, tant bien que mal, et ma tâche est remplie; c'est Dieu seul qu'il faut louer, si le ciment et les matériaux sont bons. »

Il n'est pas un diocèse où sa voix éloquente ne se soit fait entendre : le plus grand nombre ont été évangélisés jusqu'à trois fois, quelques-uns même jusqu'à six fois, par cet apôtre infatigable du clergé de France.

Nous avons cru convenable, en parlant de la vocation de M. Boyer pour les retraites ecclésiastiques, de réunir

en un seul tableau les traits divers qui caractérisent son apostolat, au risque d'anticiper sur l'ordre des temps: en concentrant ainsi comme dans un foyer les rayons de cette lumière qui éclaira tant de cénacles, nous en aurons, ce semble, mieux fait ressortir l'éclat.

Le 25 août, le panégyrique de saint Louis, que M. Frayssinous avoit fait entendre, l'année précédente, dans l'étroite enceinte des Quinze-Vingts, fut prononcé devant l'auditoire nombreux de Saint-Sulpice, à l'occasion de la fête de M. Louis de Pierre, curé de cette paroisse. L'orateur le répéta, le 27, dans l'église de Saint-Roch, en présence de *Madame*, duchesse d'Angoulême, pour le service que faisoit célébrer l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Cette circonstance donna lieu à M. Frayssinous d'ajouter quelques paroles au panégyrique du saint Roi.

« Combien, dit-il, nous aimons à le célébrer devant une princesse magnanime qui, réunissant dans elle le sang de saint Louis et de Marie-Thérèse, sait, quand il le faut, en déployer l'héroïque courage, comme en retracer tous les jours les douces et touchantes vertus! Et vous, Messieurs, qui portez sur votre sein l'image du saint Roi, le signe et le prix de la valeur, que votre patron soit aussi votre modèle! Puissent vos cœurs, toujours unis par la piété, comme ils le sont par le courage, se confondre à jamais dans leur inviolable attachement à la religion comme au trône de saint Louis! »

L'amitié de M. Frayssinous pour M. Boyer appela sur le docte Sulpicien l'attention du cardinal de Périgord, devenu titulaire de l'archevêché de Paris. M. de Quelen en parla également à l'archevêque comme d'un ecclésiastique qui réunissoit à des connoissances étendues et

variées en théologie une sage modération de caractère. Le cardinal offrit, en conséquence, à M. Boyer, des lettres de grand-vicaire. Il répondit qu'attaché à la compagnie de Saint-Sulpice il ne croyoit pas en conscience pouvoir la quitter. Le cardinal eût désiré que l'humble et savant prêtre assistât au moins à son conseil, et se chargeât de la rédaction de plusieurs écrits destinés au clergé de France : mais ces propositions ne furent point acceptées.

L'élévation des sentimens et des idées de M. Frayssinous, sa rectitude et sa sagesse, étoient trop goûtées par le cardinal de Périgord, pour qu'en s'asseyant sur la chaire de saint Denis il ne s'assurât point l'assistance d'un tel conseil. Le 8 octobre 1819, il lui écrivit :

« Monsieur l'Abbé, veuillez, je vous prie, accepter des lettres de vicaire-général de Paris, et permettez-moi de demander, pour le gouvernement du diocèse, le secours de vos conseils et de vos talens. J'ai droit de l'attendre, si vous pensez à la confiance et à la tendre affection que vous m'avez inspirées depuis long-temps, ainsi qu'au besoin que j'ai d'appuis tels que les vôtres. Nous unirons nos efforts pour faire tout le bien qu'il nous sera possible, et je jouirai véritablement de celui que je verrai se multiplier par votre moyen.

» Recevez, etc. † A. *Cardinal* DE PÉRIGORD. »

M. Frayssinous accepta les lettres qui lui étoient si gracieusement offertes, et il siégea dans le conseil de l'archevêque avec MM. Jalabert, Desjardins, Borderies, vicaires-généraux titulaires, Duclaux, de Montmignon, Tinthoin et Boislesve. L'abbé Girard écrivit le 15 février suivant à son ancien élève :

« Vous ne me dites pas que vous avez été nommé grand-

vicaire de Paris. J'en félicite ce diocèse. Vous auriez dû permettre qu'on vous plaçât plus haut. »

M. le marquis de Clermont-Tonnerre ayant invité M. Frayssinous à aller passer quelques jours au château de Glisolles en Normandie, le nouveau vicaire-général lui écrivit le 25 octobre 1819 :

« Le moyen de me rendre à votre aimable invitation? Il m'étoit impossible de m'absenter à cause de nos affaires ecclésiastiques, et le mois d'octobre est d'ailleurs celui où l'arrivée de beaucoup de jeunes gens, pour leurs études classiques, me retient plus particulièrement à Paris. Jouissez de votre repos. Je souhaiterois qu'il fût encore plus profond, et moins traversé par des craintes fondées et de noirs pressentimens. On semble ne se réveiller un moment que pour retomber aussitôt après. Tout ce qui est fort et utile fait peur. On s'aveugle pour ne pas voir le danger. Les hommes sont faits de manière qu'ils conviendroient plutôt d'un vice du cœur que d'une erreur de l'esprit. Cependant toutes les idées saines s'altèrent ; l'impiété et l'indifférence gagnent, et, lorsque Dieu est compté pour peu de chose, il est tout simple que les rois soient comptés pour rien. Tous les jours, ce sont de nouvelles attaques, et, à force de les voir se multiplier, on perd jusqu'à la pensée de les repousser. »

Cette lettre peint la situation morale et politique de la France.

Le 8 décembre, à l'occasion de la bénédiction de la chapelle de l'Infirmerie de Marie-Thérèse, M. Frayssinous prononça un discours où il présenta cet établissement, non-seulement comme un asile de plus pour le malheur, mais comme un nouveau gage de sécurité pour la capitale, comme une nouvelle sauve-garde pour elle contre la colère divine.

« Non, elle ne périra pas, dit-il en terminant, la cité des Geneviève et des Denis; Dieu fera surabonder la grâce où abonde l'iniquité. Si la verge frappe encore, ce sera pour corriger et non pour détruire ; et la France verra le triomphe complet de ce que désirent tous les cœurs français et tous les cœurs chrétiens, le triomphe de la race et de la religion de saint Louis. »

CHAPITRE XXV.

Conférences de 1820. — Assassinat du duc de Berri. — Lettre de M. Frayssinous à madame T. sur l'attentat de Louvel. — Allusion touchante que l'orateur fait à cet événement. — On suppose qu'il prononcera à Saint-Roch l'oraison funèbre du prince. — Son discours sur l'esprit d'expiation. — Il prêche la Cène à la cour. — Second discours sur les Missions de France. — M. Frayssinous va prêcher à Orléans. — Naissance de M. le duc de Bordeaux. — Bénédiction de la première pierre du nouveau séminaire de Saint-Sulpice.

Le 30 janvier 1820, le conférencier de Saint-Sulpice y ouvrit son cours annuel d'instructions, en indiquant quelles sont les causes ordinaires de nos erreurs : discours solide, et qu'il compléta depuis par d'heureuses additions. Ce fut en présence de la duchesse de Bourbon, de M. Macchi, nonce apostolique, de M. de Coucy, archevêque de Reims, etc. qu'il le prononça.

La vérité, dit-il, est un bien auquel nous tendons tous : d'où vient donc qu'elle se dérobe si souvent à nos recherches? Le propre de l'esprit de l'homme est de croire, et celui de la volonté est d'aimer : mais l'esprit et la volonté, tout en cherchant la vérité, s'attachent trop aisément à ce qui n'en a que l'apparence. C'est donc

dans les défauts de l'esprit et du cœur que nous trouverons les causes de nos égaremens.

Les défauts de l'esprit formèrent la première division de la conférence. L'orateur en assigna quatre : le demi-savoir, la science elle-même, la préoccupation et la curiosité. 1° Le demi-savoir n'approfondit rien, confond tout, brouille tout, et prononce sur tout. La pure ignorance est préférable à une si funeste disposition ; et c'est avec raison que Pascal, dont le génie s'est étendu sur des objets si divers, dit des demi-savans, qu'ils font les *entendus,* troublent le monde, et jugent plus mal que tous les autres. 2° La science elle-même devient souvent nuisible par les fausses applications que l'on en fait. Un géomètre ne veut admettre que ce qu'on peut lui prouver par les principes de la géométrie. Chacun veut appliquer les règles de la science qu'il cultive aux choses qui lui sont le plus étrangères. Le bon sens indique cependant que ce n'est point par des calculs que l'on peut rendre compte d'un sentiment. La littérature, les arts, les sciences ont leurs règles : la religion et la morale ont aussi les leurs, et c'est un travers et un abus que de prétendre adapter à celles-ci ce qui est le propre de celles-là. Malheureusement, le dernier siècle a offert plus d'un exemple de cette confusion. 3° La préoccupation fait que nous nous prévenons contre certaines vérités, et que nous résistons même à leur évidence. Ce défaut s'exerce tantôt sur des vérités spéculatives, tantôt sur des faits. D'où viennent tant d'étranges opinions sur le règne de Louis XIV, le plus glorieux de la monarchie, et qui égale les plus beaux âges de l'esprit humain, si même il ne les surpasse ? C'est toujours de la même cause, et un esprit préoccupé de nos idées modernes fait un crime à

Louis XIV de n'avoir pas régné d'après des formes et des vues qui n'étoient pas celles de son temps. Où est ici la justice? L'orateur développa cette pensée dans un morceau plein de vérité, de sentiment et de chaleur; et lorsqu'il dit :

« Les vains détracteurs passent, et la gloire reste. Louis XIV a donné son nom à son siècle pour jamais, et la postérité ne cessera de dire le *siècle de Louis XIV*, comme, après deux mille ans, elle dit encore le *siècle d'Auguste*. »

Une vive sensation se manifesta dans l'auditoire, dont la sainteté du lieu contint seule les applaudissemens. S'interrompant un moment :

« Je me sens heureux, reprit-il, d'avoir eu cette occasion solennelle de venger la mémoire de Louis XIV; et je vois, à la manière dont mes paroles viennent d'être accueillies, que vos cœurs sont français comme le mien. »

4° La curiosité est une des principales maladies de l'esprit humain. On veut tout pénétrer, on s'écarte des sentiers battus par la sagesse, on s'enfonce dans des routes ténébreuses, on prétend tout creuser et tout analyser : de là, tant de systèmes et de théories, qui, au lieu de conduire à la vérité, en éloignent, et qui arrêtent même le progrès des sciences, comme il y en a trop d'illustres exemples.

La seconde division du discours eut pour objet de montrer d'autres causes de nos erreurs dans les vices du cœur. Ils nous trompent encore plus aisément que les défauts de l'esprit, parce que nous sommes toujours plus disposés à écouter la voix de nos passions. L'orateur indiqua trois vices principaux du cœur, la cupidité, l'orgueil et la volupté. La première, qui est bien différente

de l'amour de soi, nous fascine tellement les yeux, que nous ne voyons la vérité que dans ce qui flatte ce penchant : de là, tant d'écarts de conduite ; de là aussi, dans les temps modernes, ces systèmes, enfans de l'égoïsme, qui rapportent tout à l'intérêt personnel. L'orgueil n'est pas un vice moins impérieux et moins funeste ; le monde est plein de ses ravages, et nous voyons chaque jour combien ses mouvemens sont redoutables et ses conseils contagieux. Enfin la volupté fournit à M. Frayssinous l'occasion d'adresser à la jeunesse qui l'écoutoit des avis pleins de sagesse sur les périls dont elle étoit environnée; morceau emprunté à la conférence sur la loi naturelle (1).

Le nonce apostolique, plusieurs évêques, des personnages du plus haut rang, entendirent, le 6 février, le conférencier de Saint-Sulpice traiter le sujet de l'existence de Dieu prouvée par l'ordre et les beautés de la nature.

On ne pouvoit trop le développer à cette époque, où l'oubli de Dieu conduisit aux plus grands attentats. L'ordre public étoit menacé, non-seulement dans notre patrie, mais parmi les nations; une conspiration permanente sembloit s'être établie au sein des sociétés; d'un bout de l'Europe à l'autre, s'ourdissoient des trames secrètes qui circonvenoient les trônes; la fureur désignoit des victimes parmi les défenseurs les plus dévoués de la royauté, ou parmi les dépositaires du pouvoir; le poignard étoit levé sur leur tête ; un fanatisme aveugle et cruel excitoit les peuples égarés à la sédition et à la révolte, ne prononçoit le nom des rois qu'avec l'accent

(1) Voyez ci-dessus, page 140.

de la rage et les imprécations du blasphème, sanctifioit l'assassinat, et, montrant à la multitude la statue d'une liberté farouche, l'exhortoit à honorer cette affreuse divinité par de sanglans sacrifices (1). Le 13 février 1820, M. le duc de Berri tomba frappé par le poignard de Louvel.

M. Frayssinous écrivit à madame T. :

« Ce n'est qu'un cri de douleur de tous les cœurs français, d'un bout de la France à l'autre. Voilà la sixième victime du fanatisme politique dans la première famille du monde. Dieu veuille que ce soit la dernière! Quel peuple que celui où le savetier philosophe ne croit pas en Dieu! L'impiété des beaux esprits est descendue jusqu'au dernier manant : voilà toute l'obligation que nous leur avons. Profitons des exemples que le prince nous laisse : c'est la bonne manière d'honorer sa mémoire. »

Quelques jours après l'attentat de Louvel, le 20 février, M. Frayssinous parla sur la Providence dans l'ordre moral. Dans tous les temps, chez tous les peuples, on a reconnu une Providence : elle faisoit partie des dogmes admis dans les écoles de la philosophie ancienne, chez les Grecs comme chez les Romains. En effet, comment pourroit-on croire que l'Être suprême, après avoir créé le monde, en auroit abandonné la conduite au hasard; et le culte qu'on lui a adressé ne seroit-il pas, dans cette hypothèse, une inexplicable folie? D'ailleurs, il suffit de remarquer les lois constantes et invariables qui règnent dans la nature, l'ordre et l'harmonie de ses parties, pour sentir qu'un si bel ensemble ne peut venir que d'une intelligence infinie et toujours vigilante, qui se joue

(1) *Oraison funèbre de M. le duc de Berri*, par M. Feutrier.

dans ses ouvrages. L'orateur, s'attachant à résoudre les difficultés que l'on oppose à la Providence, présenta, avec une franchise digne de sa cause et de son talent, les argumens tirés de l'inégalité des destinées humaines, des maux et des souffrances de l'homme, des vices et des désordres qui souillent la terre.

Si Dieu est juste, disent les incrédules, pourquoi cette distribution inégale de rangs et de conditions, d'ignorance et de lumières, de repos et de peines? Mais cette inégalité, essentielle à la société, contribue à l'harmonie de l'ensemble. Voudroit-on que tous les hommes fussent également riches et savans? La société pourroit-elle subsister dans un tel état de choses? Les plaintes que l'on se permet trop souvent à cet égard ne tiennent-elles pas à cette envie secrète, qui fait que, mécontens de notre sort, nous ne voyons le bonheur que là où nous ne sommes pas? Tous, riches ou pauvres, illustres ou inconnus, savans ou ignorans, forts ou foibles, princes ou sujets, nous repaissons notre imagination d'illusions et de désirs. L'humble habitant des campagnes croit qu'une félicité pure règne dans les palais, et les grands en sont réduits à envier l'obscurité du pauvre : moins connus, ils courroient moins de dangers. Cette dernière pensée rappeloit naturellement le crime affreux qui mettoit la France en deuil. L'orateur déplora cet attentat avec beaucoup d'ame et de feu, et l'auditoire prouva par ses larmes qu'il partageoit sa juste sensibilité. Après avoir rappelé en peu de mots les derniers momens et la fin chrétienne du duc de Berri, M. Frayssinous s'écria :

« Ah! s'il faut gémir sur ce trépas funeste, gémissons encore plus, s'il est possible, sur les affreuses doctrines qui en ont été la cause trop véritable. Quelle époque, dans l'his-

toire des peuples éclairés, que celle où ce qu'il y a de plus ignorant parmi le peuple est capable de penser et de dire froidement que le meurtre, que le parricide, que l'athéisme n'est qu'une opinion! Voilà donc où devoit aboutir le progrès si vanté des lumières : à rendre l'impiété populaire, et à populariser avec elle les doctrines de la révolte et du crime! N'aurons-nous jamais assez de bon sens pour comprendre que la science et le bel esprit, quand ils combattent la religion et la vertu, sont plus redoutables et plus audacieux que l'ignorance et la barbarie? Et qu'y a-t-il de plus barbare que ces doctrines de matérialisme, qui, en écartant l'idée d'un Dieu, encouragent le vice et ôtent tout frein aux passions? Non, Messieurs, ce n'est point assez de porter sur la tombe de la victime quelques larmes stériles : portons-y aussi des sentimens généreux comme les siens. S'il en étoit autrement, il me semble que, se relevant du fond de son tombeau, le prince infortuné nous diroit : « Français, ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer, mais sur vous et sur vos enfans. Pleurez sur vous, qui avez eu le malheur de bannir de vos lois le Dieu de vos pères, qui livrez à la dérision et aux outrages la religion sainte et protectrice sous laquelle votre patrie avoit prospéré, et sans laquelle la société, la morale, toutes les institutions humaines sont sans force et sans appui. Pleurez sur vos enfans, à qui vous laissez pour héritage des exemples funestes et des maximes plus funestes encore, des doctrines d'anarchie et d'impiété, source intarissable de maux, de discordes et de crimes. »

Les incrédules prétendent encore que la Providence ne peut se concilier avec les fléaux et les maladies qui nous assiégent. Mais Dieu nous devoit-il quelque chose? y a-t-il eu quelque pacte entre lui et nous? avons-nous droit de lui demander plus qu'il n'a voulu nous accorder? est-il permis de reprocher à un bienfaiteur généreux qu'il auroit pu être plus généreux encore? Quant

à nos maladies, elles ne sont que trop souvent les suites de nos passions, et il nous sied mal d'en prendre occasion d'accuser la Providence.

Enfin, l'idée de la Providence est démentie, dit-on, par l'existence du mal moral. Cette question de l'origine et de l'existence du mal est une des plus hautes et des plus difficiles : elle a occupé les philosophes dans tous les temps, et il ne nous est pas donné d'en voir sur la terre la solution complète. Cependant, quelques réflexions peuvent mettre sur la voie de la résoudre. Dieu nous a donné la liberté, nous pouvons choisir entre le bien et le mal : la conscience nous montre le devoir, mais les passions nous entraînent. Cette liberté, qui fait notre mérite, peut donc aussi nous donner occasion de nous perdre : mais nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous. Nous sommes seuls responsables de l'abus que nous faisons des dons de Dieu, et il suffit, pour justifier sa providence, qu'elle nous ait fourni les moyens d'éviter le mal, et qu'elle sache même en tirer du bien. On insiste : pourquoi la Providence permet-elle ces révolutions désastreuses qui ébranlent et désolent le monde? A cette question, M. Frayssinous répond par un morceau plein de vigueur, où il présente les révolutions tout à la fois comme des châtimens et comme des leçons. Lorsque le désordre est à son comble, que tous les freins sont rompus, que les avertissemens et les menaces sont inutiles, Dieu se retire, et livre la société au torrent des passions déchaînées. Il voit les peuples courir après de vaines erreurs, et les princes endormis dans l'indifférence : il abandonne les uns et les autres, laisse les vents et les tempêtes bouleverser l'univers, et du milieu d'effroyables catastrophes sort cette voix puissante qui crie :

Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.

Au reste, la plupart des objections contre la Providence tombent devant le dogme de la vie future. Cette vie n'est qu'un passage, et les inégalités qui nous choquent sont réparées dans un autre monde. Dieu, qui est éternel et qui travaille pour l'éternité, a lié ainsi le présent et l'avenir; il vengera la vertu malheureuse, punira le crime qui aura paru prospérer sur la terre, et tout sera expliqué.

Telle est l'analyse de cette conférence, remarquable par la force des preuves, par l'intérêt des détails, l'éloquence des mouvemens, et les beautés d'un style à la fois brillant et grave.

Le 27 février, l'apôtre de Saint-Sulpice prouva l'immortalité de l'ame, et, le 5 mars, il présenta les principes religieux comme le fondement de la morale et de la société.

On avoit d'abord pensé que l'oraison funèbre du duc de Berri seroit prononcée dans diverses églises, et on désignoit même les orateurs chargés de payer ce tribut de regrets à la mémoire du prince. M. de Quelen, archevêque de Trajanople et coadjuteur du cardinal archevêque de Paris, étoit indiqué pour Notre-Dame; M. de Boulogne, pour Saint-Denis; l'abbé F. de La Mennais, pour la chapelle du Temple; M. Frayssinous, pour Saint-Roch : mais Louis XVIII régla qu'il n'y auroit qu'une oraison funèbre, et M. de Quelen la prononça, le 14 mars, aux obsèques du duc de Berri dans la basilique de Saint-Denis où ce prince fut inhumé. Cependant, l'hommage que M. Frayssinous avoit offert à la royale victime dans la chaire de Saint-Sulpice, ne fut pas le seul qu'elle reçut de lui.

On doit peut-être regarder comme le canevas de l'oraison funèbre qu'il auroit fait entendre à Saint-Roch, un discours sur l'esprit d'expiation qu'il prêcha à cette époque dans une assemblée d'élite :

« Peut-être, dit-il, depuis le jour d'exécrable mémoire qui est venu augmenter le nombre des funestes jours, qui a rouvert tant de plaies, renouvelé tant de douleurs, une tristesse décourageante s'est-elle emparée de vos ames. Peut-être ce grand forfait a-t-il à vos yeux quelque chose de sinistre qui vous porte à croire que la France est abandonnée de Dieu, qu'elle a comblé la mesure de ses iniquités, que rien ne sauroit arrêter les fléaux de la vengeance céleste, et, qu'après avoir été si long-temps une terre de blasphèmes, elle a mérité d'être à jamais une terre de malédiction. Je conçois aisément ces craintes et ces alarmes. Même, je l'avoue, je ne suis pas du nombre de ceux qui se plaisent à ne voir dans cet immense forfait que la seule main qui l'a commis. La France a le droit de s'honorer de ses grands hommes. Si les vertus d'un Vincent de Paul, le génie d'un Fénelon, les victoires d'un Turenne, sont pour elle des titres de gloire, il est dans l'ordre qu'elle se sente humiliée, qu'elle ait à rougir des monstres qu'elle a nourris dans son sein, qu'elle porte la honte d'un crime, fruit amer des doctrines qu'elle a trop long-temps accueillies. Mais prenez garde de vous livrer à une terreur excessive; et si Dieu, pour récompenser la foi de tant de martyrs et de tant de justes, a remué l'Europe entière pour rendre à la France les enfans de saint Louis, que savons-nous, si, touché de nos gémissemens et de nos œuvres expiatoires, il ne sera pas disposé à faire de nouveaux miracles en notre faveur? Trop présumer de sa miséricorde seroit une témérité; ne plus y croire seroit une défiance injurieuse....

» Et, Mesdames, qui, plus que vous, doit voir un nouveau et lamentable sujet d'expiations dans cette catastrophe, dont

la mémoire est encore si vive dans nos cœurs? Ce n'étoit donc pas assez que l'impiété se fût souillée du sang de tant d'augustes victimes : il lui en falloit une nouvelle ; et quel épouvantable raffinement n'a-t-elle pas mis dans le choix qu'elle a fait? Il existe donc au milieu de nous une race impie et perverse, qui est altérée du sang de nos rois, et qui a tressailli d'une joie féroce le jour qu'elle a cru le voir tarir jusque dans sa source. Il lui a donc été donné encore une fois de plonger les cœurs français dans un abîme d'amertume et de désolation. O! comme la cruelle mort, secondant ses desseins, est venue tout à coup se jouer de nos pensées! comme elle a su anéantir toutes nos espérances! Comme elle se plaît quelquefois à convertir les joies les plus bruyantes en inconsolables douleurs! Quelle victime elle immole! dans quelles circonstances! dans quel moment! dans quel lieu! C'est bien le cas de s'écrier, avec Jérémie : « Qui donnera à mes yeux une fontaine intarissable de larmes, et je pleurerai la nuit et le jour ; *Quis dabit oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo die ac nocte?*

» Ayons le courage de contempler le prince mourant. Aussi bien ses derniers momens nous ont révélé son ame tout entière et le trésor des qualités héroïques qu'elle renfermoit. A peine il est frappé du coup mortel, qu'il demande un ministre de Jésus-Christ. Accourez, religion sainte, avec les ineffables consolations et le courage surnaturel que seule vous pouvez donner ; venez remplir les saints désirs de celui qui vous appelle, et rendez-le digne d'être présenté en spectacle aux anges et aux hommes. Quelles expressions de repentir sortent de son cœur! quels élans de vive componction pour implorer les divines miséricordes! Comme il s'accuse! Qui voudroit maintenant lui reprocher ce qu'il s'est courageusement reproché lui-même? Non, je ne vois plus de taches dans sa vie : elles ont disparu dans la lumière immortelle de la grâce et de la charité. Un miracle s'est visiblement opéré dans l'ame du prince : pas un murmure, pas un

regret à la vie, pas une réflexion amère sur sa déplorable destinée. Calme dans les bras de la mort, il est tout entier à son Dieu, à sa famille, à ses amis, à ses serviteurs. Plein d'affection pour sa jeune épouse, il souffre de ses soupirs et de ses gémissemens plus encore que de ses propres douleurs. Père tendre, il lève des mains défaillantes sur son enfant au berceau : « Chère enfant, dit-il, puisses-tu être moins malheureuse que ta famille! » O Dieu, n'aurez-vous pas exaucé ce vœu d'un père mourant? Que j'aime à les entendre dire ces paroles aussi déchirantes qu'honorables pour celui qui en est l'objet : « Venez, mon vieil ami, que je vous embrasse avant de mourir! »

» Que si, dans les ames naturellement élevées, l'humanité peut aller jusque là, voici un point où seule elle ne sauroit atteindre. Voici un homme tout divin. Jésus-Christ, sur la croix, demande grâce pour ses bourreaux, et semble vouloir les excuser par leur ignorance : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Hé bien, à l'exemple du Sauveur du monde, notre prince demande grâce pour le meurtrier, et il tâche d'atténuer son crime en disant : « C'est peut-être quelqu'un que j'aurai offensé. » Parole d'une bonté céleste, qui seule eût été capable de fléchir celui qui a dit : Pardonnez, et il vous sera pardonné.

» O France, ô malheureuse France! ô nation dégradée, abrutie par l'impiété, non, tu n'es pas digne d'être gouvernée par de tels princes; et toi, en particulier, ville insensée, toi qui aujourd'hui t'élèves au milieu de l'Europe comme la capitale du monde impie, toi qui, dans ton fol orgueil, portes la tête jusque dans le ciel pour braver son courroux, tremble d'être abaissée jusqu'aux enfers. Tu as voulu briser, dans la main des Bourbons, le sceptre paternel; et tu mérites d'être régie, comme l'esclave, par une verge de fer. Il te faut des maîtres impitoyables, des tyrans qui te dévorent; et, quand tu seras foulée aux pieds, broyée comme la paille, alors peut-être tu sentiras l'énormité de ton crime et la folie

de ton impiété, et tu seras forcée de rendre hommage à ces royales vertus que tu as maintenant la basse fureur de méconnoître et d'outrager. Mais non, je me trompe; l'indignation égare ma pensée : cette capitale déteste un crime qui n'est pas le sien; j'en atteste le morne silence de ses habitans, leur sombre tristesse, la cessation des jeux et des travaux, et l'immense concours de ce peuple consterné autour de la dépouille mortelle du prince infortuné....

» O mon Dieu, vous ne voyez ici que des cœurs français et des cœurs chrétiens, et je me sens pressé d'être leur interprète en vous disant, au nom de tous : Dieu de Clotilde et de saint Louis, couvrez du bouclier de votre puissance une race qui vous est si chère, et rallumez ce flambeau près de s'éteindre. Environnez de vos anges tutélaires cette princesse que vous venez de condamner si jeune encore à tant de regrets et tant de larmes. Epargnez des jours si précieux; consolez son veuvage, consolez sa famille, consolez-nous, en ne cessant de jeter un regard de prédilection sur celle qui est, pour ce royaume, la dépositaire de tant d'espérances. »

Désigné pour prêcher le Jeudi-saint, 30 mars, à la cour, dans cette cérémonie solennelle où l'on vit *Monsieur*, qui remplaçoit le Roi, accompagné de M. le duc d'Angoulême, seul fils conservé à sa tendresse, abaisser la majesté de son rang devant les livrées de l'indigence, et laver humblement les pieds de treize enfans, l'abbé Frayssinous parla sur les devoirs du chrétien envers Jésus-Christ. Il montra tour à tour que, Jésus-Christ étant la *vérité* dans la doctrine, nous devons croire à sa parole; que, Jésus-Christ étant la *vérité* dans la morale, nous devons accomplir ses préceptes; que, Jésus-Christ étant la *vérité* dans le culte, nous devons honorer la Divinité par les hommages qu'il nous a prescrits. Ce discours ne trouvoit que trop son application dans

un siècle où chacun exagère ses droits et s'étourdit sur ses obligations. En terminant, l'orateur rendit grâces à Dieu, au nom de la France entière, du zèle avec lequel les enfans de saint Louis remplissoient leurs devoirs envers Jésus-Christ.

« Ecoutez le vœu de nos cœurs, ajouta-t-il avec émotion; sauvez tout ce qui nous reste d'une tige si belle, et faites-la refleurir avec un éclat tout nouveau. Couvrez du bouclier de votre puissance le prince si religieux, si français, qui préside à cette touchante cérémonie, lui dont le cœur loyal et magnanime se peint dans tous ses discours comme dans tous ses traits. Veillez sur ce monarque, qui a hérité de la piété, non moins que du trône de ses pères, et répandez sur sa tête auguste toute l'abondance de vos faveurs; achevez par lui ce que vous avez commencé, et fermez à jamais par ses royales mains l'abîme de nos malheurs. »

Le 9 avril, M. Frayssinous fit entendre de nouveau, à Saint-Sulpice, sa conférence sur la Résurrection, fait miraculeux dont il donna les preuves et montra les conséquences.

L'œuvre des Missions de France, qui avoit trouvé en lui un apologiste si éloquent l'année précédente, appela encore, le 12 avril, par son organe, l'intérêt d'un auditoire nombreux et choisi dans la grande salle de l'Archevêché. M. Frayssinous, dans un discours tout différent de celui qu'il avoit donné en 1819 (1), prouva 1° que les Missions étoient nécessaires, 2° qu'elles étoient légitimes, 3° qu'elles étoient désirées; et, en effet, on ne pouvoit trop encourager une œuvre dont la nécessité étoit attestée par les malheurs de la France. L'appel fait

(1) *Ami de la Religion*, t. XXIII, p. 296 et 399.

à la piété fut entendu; le Roi et les princes joignirent leurs largesses à celles des fidèles, et même un illustre étranger, non catholique, qui avoit compris, par le discours de M. Frayssinous, combien il importoit de ranimer l'esprit de foi et de religion parmi les peuples, envoya une offrande considérable. Ce second discours sur les Missions ne fut pas non plus imprimé, et on n'en a pas même retrouvé le manuscrit.

M. Frayssinous, dont le zèle égaloit le talent, alla, vers la même époque, prêcher à Orléans pour la fête patronale de saint Paterne.

Le 23 avril, dans la chaire de Saint-Sulpice, il prouva la religion chrétienne par les merveilles de son établissement; et le 30 il termina son cours annuel d'instructions en parlant de la nécessité de la religion pour le bonheur public, discours qui, sauf l'exorde et la péroraison, étoit celui qu'il avoit prononcé à Saint-Germain-l'Auxerrois, devant l'Académie Française.

Les fidèles, consternés de la mort du duc de Berri, mais soutenus par l'espoir que ses dernières paroles avoient fait naître, imploroient le ciel pour la naissance d'un prince. A une foule de neuvaines particulières succéda une neuvaine générale, pendant laquelle saint Michel étoit spécialement invoqué. Le 29 septembre, jour consacré en l'honneur de cet archange, la Providence montra à la France le duc de Bordeaux, qu'elle devoit en éloigner plus tard. La piété se plut à reconnoître quelque chose de merveilleux dans la naissance de cet enfant, sorti en quelque sorte d'un tombeau. Le crime s'étoit flatté d'avoir détruit une branche entière de l'antique dynastie de nos rois, et voilà qu'un nouveau rejeton sortoit de ce tronc mutilé. Il apparut donc véritable-

ment *Dieudonné* ce prince, né au milieu de tant de larmes et objet de tant de vœux. Le cœur de M. Frayssinous fut un de ceux qui, au bruit de l'airain annonçant cette naissance miraculeuse, tressaillirent avec le plus d'allégresse.

Le 21 novembre suivant, l'intérêt que l'apôtre de Saint-Sulpice prenoit à la compagnie dont il ne cessoit de se croire l'un des membres, quoique le ministère des conférences l'en eût extérieurement séparé, le fit assister plein de joie à la bénédiction de la première pierre du nouveau séminaire. Après les saints mystères, célébrés par M. de Quelen, que l'illustre conférencier assista à l'autel, avec M. Borderies, le cardinal de Périgord bénit, suivant le rite usité, cette pierre, fondement de l'édifice où devoient se former d'heureux imitateurs des talens et des vertus de M. Frayssinous.

CHAPITRE XXVI.

Conférences de 1821. — Lettre à M. le comte d'Estourmel sur la confiance qu'on doit avoir dans l'avenir. — Madame la duchesse de Berri et *Madame,* duchesse d'Angoulême, assistent à ses discours.

En 1821, l'abbé Frayssinous n'ouvrit ses conférences que le 11 février par le discours, déjà connu, sur l'incrédulité des jeunes gens, dont la foule ne remplit pas, pour cela, avec moins d'empressement la nef de Saint-Sulpice. Beaucoup de députés et d'étrangers voulurent aussi entendre l'orateur qui honoroit la chaire par son talent.

Le 18, M. Frayssinous dirigea sa conférence contre le système absurde et dangereux de l'athéisme, qu'il

combattit avec cette éloquence raisonnée qui lui étoit propre; et le 25 il démontra la nécessité du culte.

Sa quatrième conférence roula, le 11 mars, sur l'union et l'appui réciproque de la Religion et de la société, sujet qu'il n'avoit pas encore traité. Ce que fait la Religion pour la société, ce que la société a toujours fait et ce qu'elle doit faire encore pour la Religion, qui est le premier des biens pour les peuples et les gouvernemens, telle fut la division du discours.

La première partie offrit trois considérations principales : 1° La Religion affermit l'autorité du gouvernement, en lui donnant une origine sacrée; 2° elle fortifie les lois, en les imposant aux hommes comme des règles de conscience; 3° elle assure le maintien des obligations et des traités par la garantie du serment. En développant la première de ces considérations, l'orateur rappela les principes de la Religion sur l'origine de l'autorité, que nous cherchons dans Dieu, législateur suprême, source première des droits et des devoirs, en sorte que notre raison, loin de se sentir humiliée, peut se glorifier de son obéissance. Mais aucune forme de gouvernement n'a été expressément révélée : l'Evangile n'en consacre aucune comme nécessaire; il fait dériver de Dieu la puissance, et non la manière dont elle s'exerce. L'orateur combattit ensuite la fatale chimère éclose du cerveau de nos romanciers politiques. Semblable à ces volcans qui recèlent des flammes dévorantes, et qui éclatent de temps en temps par des éruptions terribles, elle a reparu, dit-il, après avoir été comme assoupie, cette doctrine qui recèle les tempêtes politiques, la doctrine de la souveraineté du peuple; théorie aussi absurde que séditieuse, qui ne flatte la multitude que pour l'égarer, et ne lui

vante ses droits que pour lui faire violer tous ses devoirs. Les mots de peuple et de souverain se contredisent et s'excluent mutuellement. Si le peuple est souverain, chaque province, chaque cité, chaque village a le droit de se rendre indépendant, et l'Etat ne présente plus que confusion et anarchie. Il faudra, d'ailleurs, nécessairement exclure de la souveraineté les femmes, les enfans, les ignorans; et alors ce sera la minorité qui gouvernera la majorité. La souveraineté du peuple n'est qu'un appât que des ambitieux lui offrent pour le séduire. Quand a-t-elle existé de fait pendant la révolution, alors qu'on la proclamoit avec tant de faste? On ne sauroit donc trop profiter des leçons de l'expérience pour repousser cette doctrine funeste et insensée.

Dans la seconde partie, M. Frayssinous établit les devoirs de la société envers la Religion. La société doit lui rendre un hommage solennel, favoriser l'exercice de son culte, et faire respecter le sacerdoce. L'histoire ancienne nous montre la sollicitude des législateurs et des gouvernemens pour le maintien de la religion établie, et les peuples païens offrent à cet égard des exemples capables de faire rougir notre indifférence. La France a été long-temps fidèle à ce principe, et sa sagesse a contribué sans doute à l'élever à un si haut degré de gloire et de puissance. Dieu, qui a fait le monde entier, doit et veut avoir partout le premier rang; et ceux qui prétendent placer les créatures avant le Créateur s'exposent par cela même à être les instrumens de leur propre chute. Mais la Religion peut-elle être respectée, si ses ministres ne sont pas à l'abri des outrages; et, tandis que les lois protègent les organes de l'autorité civile, doivent-elles demeurer muettes sur les insultes que l'on

feroit aux prêtres et aux objets consacrés à la piété?

« Que si quelqu'un, ajouta M. Frayssinous, étoit tenté de me prêter ici des vues d'intérêt ou d'ambition, de croire que je me laisse égarer par des préjugés d'état ou de profession, il connoîtroit mal le fond de mon cœur : la crainte de cette inculpation n'a pas dû retenir chez moi la vérité captive. Il ne m'appartient pas de donner des leçons de politique, ni de tracer aux gouvernemens de l'Europe, d'une manière précise, les mesures qu'ils doivent prendre pour amener le triomphe du christianisme; mais, dans un temps où l'on ose présenter la religion comme dangereuse, ou du moins comme inutile, il est permis, il est commandé de rappeler ce que les gouvernemens et les peuples lui doivent de services et de bienfaits, et ce qu'elle a droit d'exiger de ceux qui sont à la tête des affaires publiques. »

Toute cette conférence offrit une réunion bien rare de netteté dans les idées, de logique dans les raisonnemens, et de chaleur dans le style.

La même sagesse de vues et la même précision d'idées, que M. Frayssinous savoit si bien revêtir des couleurs de l'éloquence, furent admirées, le 18 mars, dans le discours sur l'éducation.

La conférence du 25 mars, d'un genre un peu différent des autres, prouva l'heureuse flexibilité du talent de cet orateur, qui, tantôt suivoit d'un esprit ferme des raisonnemens vigoureux, tantôt développoit avec chaleur les plus généreux sentimens, et toujours imprimoit à son style cette vivacité qu'inspirent une conviction profonde et un ardent amour de la vérité. Cette fois, M. Frayssinous indiqua les motifs de crainte et d'espérance qu'offroit l'état de la Religion dans notre patrie.

Il composoit, sans doute, cette conférence, lorsque

le 15 janvier précédent, il écrivoit à M. le comte d'Estourmel, cette lettre qui présente la même alternative d'appréhensions et de confiance :

« Espérons que l'année qui commence ne verra pas de désastres, et qu'elle continuera ce que la dernière nous a amené de rassurant pour l'avenir (1). Soyons sages et forts ; car la sagesse sans la force devient impuissance, et la force sans sagesse finit par se briser. Je ne sais si nous sommes réservés à de nouvelles épreuves : mais la Providence s'est expliquée, et le dernier résultat sera bon. Quand on pense que, dans le clergé, quinze mille places sont vacantes faute de prêtres, il semble qu'on doit craindre que la moitié de la population ne redevienne barbare. Il faut quelque miracle de la Providence pour nous tirer de là, et ce miracle se fera. Je suis bien confiant, comme vous voyez. »

Plus loin, parlant de sa santé, qui ne devoit pas lui permettre de voir ce *dernier résultat* qu'il prédisoit avec confiance, il dit :

« Je commence à sentir que cinquante-cinq ans sont un fardeau. »

Faisons maintenant connoître la conférence dont cette lettre étoit l'indice précurseur.

L'orateur exposa d'abord trois motifs de crainte : l'antiquité même de la foi parmi nous, l'état actuel du sacerdoce, l'esprit d'impiété et d'indifférence de nos jours.

Quelle n'a pas été autrefois la gloire des anciennes Eglises d'Orient, si fécondes en grands hommes et en beaux exemples de piété et de vertu ? Ces Eglises fameuses se sont éclipsées ; ces chaires où les Chrysostôme,

(1) Allusion à la naissance de M. le duc de Bordeaux.

les Basile, les Grégoire de Nazianze ont fait entendre leur voix éloquente, sont muettes depuis long-temps. L'Eglise de Rome a seule traversé les siècles, parce que seule elle a des promesses particulières. Mais l'Eglise Gallicane ne jouit point d'un si beau privilége, et rien ne nous répond que cet antique édifice n'éprouvera pas enfin les atteintes du temps qui détruit tout.

L'état actuel du sacerdoce, loin de nous rassurer à cet égard, est plutôt un nouveau sujet de crainte. Chaque année, la Religion voit se précipiter vers la tombe un grand nombre de ses ministres, qui ne sont pas remplacés. Comme une veuve éplorée, elle est réduite à gémir sur des pertes sans cesse renaissantes, et l'on est insensible à son deuil : le dépérissement du sacerdoce n'excite aucun intérêt, et on ne fait rien pour ranimer cette lampe qui s'éteint. Plutôt toléré qu'honoré, ce ministère si important est l'objet d'une dédaigneuse indifférence pour les uns, et d'une haine déclarée pour les autres : il est abandonné aux classes vulgaires. Qu'un jeune homme, dans une classe supérieure, manifeste du penchant pour le sacerdoce ; sa famille s'en alarme, le monde s'en étonne, et tout est mis en usage pour étouffer cette vocation naissante.

L'esprit général du siècle ajoute encore à ces justes sujets de crainte. La Religion a toujours triomphé des persécutions, et les efforts de la violence sont moins fâcheux pour elle que ce dédain mortel, cette profonde indifférence, cette insensibilité presque universelle que notre siècle montre à son égard. On peut réfuter les erreurs, résister à la force, appliquer des remèdes propres à des maladies vives : mais quel remède à cette langueur, à cette apathie, à ce sommeil où tant d'hommes

paroissent plongés, et la mort ne semble-t-elle pas le terme de cette incurable léthargie?

De ces tristes considérations, l'orateur passe dans la seconde partie, à des images plus consolantes : la conduite de l'épiscopat français, le retour de la famille royale, l'esprit de foi et de charité qui éclate encore en beaucoup de lieux, se présentent à lui comme de légitimes motifs d'espérance.

Et d'abord la conduite de notre clergé pendant la révolution fut constamment courageuse et honorable. L'épiscopat en corps résista aux innovations; la majorité du second ordre suivit l'exemple des premiers pasteurs. Nos prêtres transportés sur une terre étrangère firent respecter la religion par leur sagesse, et ceux qui étoient restés en France souffrirent avec patience les rigueurs de la persécution, les cachots, les mauvais traitemens, ou même la mort. Que ne doit-on pas attendre du zèle d'hommes animés de cet esprit?

Il faut aussi tout espérer de cette main puissante qui a relevé le trône des enfans de saint Louis. L'orateur trace ici le rapide tableau des vicissitudes de la France, tour à tour dévorée par l'anarchie, gémissant sous un sceptre de fer, consolée par le retour de ses princes. Un scélérat obscur a pu consommer le plus noir des forfaits; mais le ciel, dit celui qui devoit mériter le titre de *Fénelon de l'exil,* se joue, quand il lui plaît des projets des méchans.

« Une main parricide avoit voulu tarir dans sa source le sang de Henri IV : il n'étoit plus temps : une goutte avoit échappé au fer homicide; il croyoit laisser une veuve sans consolation et sans espoir, et déjà elle portoit dans son sein la fortune de la France. Tout à coup une jeune princesse

foible et timide en apparence, devient une héroïne de courage; rien ne la trouble, rien ne la déconcerte; elle sent qu'elle est dépositaire des espérances de la patrie, elle se montre digne de ses hautes destinées. Le ciel avoit mis dans les cœurs français je ne sais quelle espèce de certitude qu'il naîtroit un prince qui seroit le sauveur de son pays. Il est né l'enfant de la France, donné de Dieu à ses gémissemens et à ses prières. Dans le fils comme dans la mère, dans sa conservation comme dans sa naissance, tout est prodige; et quelles ne seront pas les destinées de cet enfant miraculeux! Il sera le roi de son siècle; il sera un héros, le fils de cette jeune héroïne; comme le Béarnais, il a goûté en naissant, les symboles de la santé et de la force; il sera digne du père de sa race, celui dont la mère a surpassé Jeanne d'Albret en courage; il sera le père de ses sujets par la bonté; surtout il en sera le roi par la justice. Soumis lui-même aux lois, il abattra tout ce qui voudroit s'élever au-dessus d'elles; ce n'est pas en vain qu'il portera le glaive. Il se peut qu'il ait à essuyer bien des traverses; mais il est fils d'une mère dont le malheur et les contradictions n'ont fait qu'élever l'ame et enflammer le courage; il descend de saint Louis et de Henri IV; il sauroit, comme le premier, défendre son trône contre les rebelles, ou le conquérir comme le second. L'impiété se taira devant lui, non qu'il interroge les consciences, qui n'appartiennent qu'à Dieu; mais il interrogera les œuvres qui appartiennent à la loi; il fera respecter ce que doit respecter tout honnête homme; il sentira qu'un prince, pour régner lui-même, doit faire régner celui par qui règnent les rois. Je ne suis pas destiné à voir les prospérités et la gloire de son règne, je n'en verrai pas même l'aurore : mais je puis du moins le saluer de loin ce nouveau saint Louis; je puis me réjouir à sa naissance, qui est comme le gage de la réconciliation du ciel avec la terre, de son alliance nouvelle avec le peuple français et la race de nos rois. »

Cette prédiction, qui descendit de la chaire de vérité sur le berceau de l'*Enfant de l'Europe,* M. Frayssinous ne l'a vue justifiée que par la royauté du malheur : mais il lui a été donné d'inspirer au nouveau saint Louis, qu'entrevoyoient ses espérances, les vertus qui soutiennent et qui honorent dans l'exil, brillant et pur reflet des vertus admirables qui firent autrefois respecter Louis IX dans les fers.

Des faits rassurans doivent, d'ailleurs, soutenir notre confiance. On sent le besoin du repos; on est dégoûté du désordre, fatigué de l'anarchie. Des missions se succèdent rapidement dans les villes et les campagnes; la foi se réveille au bruit de la trompette évangélique; un esprit de vie circule encore dans les veines de la France, et elle y brûle toujours cette flamme divine de la charité, qui est le caractère distinctif du christianisme. Les miracles appellent des miracles. La main qui a imprimé à la société ce mouvement vers le bien, le maintiendra malgré tous les obstacles, et, quel que soit l'instrument qu'elle emploie pour l'accomplissement de ses desseins, elle s'est assez expliquée en faveur de la religion pour que nous devions en espérer le triomphe.

Madame la duchesse de Berri assista, le 8 avril, à la septième conférence, qui eut pour objet de prouver la religion chrétienne par les merveilles de son établissement. Le cœur de M. Frayssinous laissa encore échapper, en présence de cette mère si providentiellement consolée, des vœux qu'elle ne put entendre sans une vive émotion.

« La Providence, dit-il (1), ne vient-elle pas de nous don-

(1) *Ami de la Religion*, t. XXVII, p. 264.

ner un gage récent de sa protection dans cet enfant de prodige qui doit perpétuer une race auguste? Issu d'une tige religieuse, il honorera la religion, et sentira qu'elle doit être la base du gouvernement et le principe de la félicité des peuples. »

Déjà, M. Frayssinous, à l'occasion d'une distribution de prix faite aux jeunes filles délaissées de l'œuvre de madame de Carcado, avoit prononcé un discours où un juste tribut d'hommages étoit payé à la pieuse fondatrice, morte dès le 25 janvier 1808. Le 16 avril 1821, il prêcha à Saint-Sulpice un sermon de charité en faveur de cette œuvre; et il compta dans son auditoire l'auguste fille de Louis XVI et la mère du jeune Henri. Ce fut le discours sur les devoirs envers Jésus-Christ qu'il donna le 16 avril, en y ajoutant un compliment aussi noble que juste adressé aux deux princesses, et quelques mots sur les infortunées en faveur desquelles l'assemblée s'étoit réunie. Le même discours fit la matière de la conférence du 29 avril.

Depuis 1814, M. Frayssinous donnoit souvent des sermons de charité, et il lui arrivoit quelquefois de répéter ainsi des conférences auxquelles il appliquoit un exorde et une péroraison relatifs à l'objet de l'assemblée.

Après avoir vengé la doctrine catholique du reproche d'intolérance et de cruauté, en exposant, le 6 mai, les maximes de l'Église sur le salut des hommes, il traita, le 13, dans un discours plus grave et plus abstrait que les précédens, la question fondamentale de la Vérité. Ce discours est devenu la clef de toutes ses conférences.

L'homme est fait pour la vérité; son intelligence est portée vers elle par un instinct irrésistible, comme son cœur vers le bonheur. Cet instinct, qui fait comme le

fond de notre nature raisonnable, est le principe de la curiosité de l'enfant, des études de l'homme mûr ; c'est la vérité que le savant cherche dans ses veilles, le philosophe dans ses méditations, le voyageur dans ses courses lointaines. De ce désir invincible de la vérité que Dieu a mis dans tous les hommes, l'orateur conclut que tous les hommes ont des moyens d'arriver à la possession certaine de la vérité; sans quoi il y auroit contradiction dans l'œuvre de Dieu. Mais qu'est-ce que la vérité? Considérée en général et en elle-même, elle peut se définir *ce qui est;* le mensonge *ce qui n'est pas.* Considérée par rapport à nous, la vérité est donc la connoissance de *ce qui est,* et l'erreur une fausse persuasion de notre esprit qui se figure comme existant ce qui n'est pas. Après avoir donné cette définition de la vérité, l'abbé Frayssinous annonce qu'il traitera les deux questions suivantes : 1° Y a-t-il des vérités premières, incontestables par elles-mêmes, et qui, pour être admises comme certaines, n'ont pas besoin d'être prouvées, mais qui servent, au contraire, à prouver toutes les autres vérités? 2° Les hommes peuvent-ils déduire des conséquences certaines de ces vérités fondamentales? Il y a cent ans, ajoute l'orateur, un pareil sujet auroit paru bien étrange dans une chaire chrétienne; mais, dans ce siècle où l'impiété a ébranlé tout l'édifice, on ne sent pas seulement le besoin de soutenir les colonnes, mais celui de raffermir les fondemens. On verra dans cette conférence imprimée par quels développemens admirables M. Frayssinous mit en lumière un des sujets les plus abstraits de la philosophie, tout en écartant de cette discussion les termes scientifiques, qui aussi bien ne sont pas la science, et qui n'en sont souvent que le charlatanisme.

CHAPITRE XXVII.

Collaboration de M. Frayssinous à plusieurs journaux. — Il refuse de postuler un fauteuil à l'Académie Française. — Bénédiction de la première pierre de la chapelle du monastère du Temple. — Voyage de M. Frayssinous à Vichy. — Lettre à M. le marquis de Clermont-Tonnerre. — Panégyrique de saint Vincent de Paul.

PENDANT ce cours de conférences, l'abbé Frayssinous donna un bel exemple de modestie.

La réputation de l'apôtre de Saint-Sulpice, propagée avec éclat par les admirateurs des belles formes littéraires, comme par les appréciateurs intelligens de la rénovation morale que pouvoient opérer ses travaux apostoliques, étoit une des gloires de l'Église. L'Académie Française, devant laquelle M. Frayssinous avoit prononcé, le 25 août 1817, sa conférence sur la nécessité de la religion pour le bonheur public, comprit que c'étoit pour elle un devoir de se l'approprier.

Elle n'ignoroit pas d'ailleurs, qu'indépendamment des discours qui faisoient de l'abbé Frayssinous l'un des maîtres de la chaire, et qui lui donnoient le droit incontestable de représenter l'éloquence chrétienne au sein de l'Académie, des articles de critique littéraire étoient souvent sortis de sa plume exercée, pour aller enrichir les colonnes du *Journal de l'Empire* ou *des Débats*. Ils sont tous signés de la lettre V, et on diroit qu'en les publiant ainsi sous une lettre qui n'étoit pas l'initiale de son nom, il voulût mieux assurer son incognito. Ainsi, il donna un article sur les *Sermons choisis* de Bossuet, publié dans le numéro du 3 janvier 1803; un autre sur *le dix-huitième Siècle*, qui parut le 14 juillet suivant; un troisième sur

la Perfectibilité, inséré dans la feuille du 6 septembre de la même année. M. Frayssinous, reconnoissant des soins de l'abbé Girard, rendit un compte bienveillant des *Préceptes de Rhétorique* publiés par son ancien professeur.

M. Poujade de Ladevèze, l'un des propriétaires du *Journal de l'Empire*, étoit l'oncle de Fabry, auquel on doit *le Spectateur français au* XIX[e] *siècle*, ou *Variétés morales, politiques et littéraires*, *recueillies des meilleurs écrits périodiques*. Fabry, qui voyoit souvent M. Frayssinous chez son oncle, et qui estimoit le talent du célèbre apologiste, recueillit dans *le Spectateur français* les articles, marqués au coin du véritable savoir et du goût, qu'il avoit donnés au *Journal de l'Empire* (1); mais l'auteur ne permit pas qu'on les indiquât sous son nom.

L'Ami de la Religion s'honora aussi du concours de M. Frayssinous dans les premières années, et l'illustre collaborateur donna divers articles à M. Picot.

Orateur et écrivain, il fixoit naturellement les regards

(1) Voici le relevé des articles de M. Frayssinous, insérés dans le *Spectateur* :

Tome I, p. 8 : *Discours sur l'Histoire universelle*; par Bossuet; p. 11 : *Sermons choisis de Bossuet*; p. 48 : *De l'irréligion considérée dans l'homme et la société*; p. 61 : *Sur le mot* Nature; p. 100 : *Profession de foi civile du Contrat social*; p. 165 : *Oraison funèbre du philosophe Thomas Pagniodès*; p. 315 : *De la considération nécessaire au gouvernement.*

Tome II, p. 361 : *Triple but de l'éducation*; p. 372 : *Sur le Traité du choix et de la conduite des études*, par M. Fleury; p. 429 : *Contre l'éducation irréligieuse et toute matérielle*; p. 559 : *Sur la perfectibilité*; p. 726 : *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce*, par A. Nougarède.

Tome III, p. 33 : *Petit Catéchisme historique de Fleury. — Combien les enseignemens de la Religion sont conformes à la nature de l'homme, qui est*

du sénat académique, dont l'un des membres les plus spirituels, M. Roger, avoit surtout à cœur de faire cette brillante conquête.

Déjà il s'étoit vu repousser par la modestie de M. Frayssinous, quand la mort de M. de Fontanes, arrivée le 17 mars 1821, laissa un fauteuil vacant. Sans se décourager, l'académicien se présenta chez le collègue qu'il vouloit se donner : M. Frayssinous étoit absent; mais, à son retour, il trouva chez lui ces mots qui témoignent d'un premier refus qu'avoit dicté son humilité.

« M. Roger est venu pour avoir l'honneur de voir M. l'abbé Frayssinous. Il le prie de lui faire savoir le jour et l'heure où il pourroit le trouver. Voilà un bel éloge à faire, un éloge digne de lui! Est-ce que cela ne le tente pas? M. Roger venoit lui en parler. Refusera-t-il encore cette fois? Il lui demande un instant de rendez-vous, dans l'espoir de vaincre sa résistance. »

si méconnue de la philosophie moderne; p. 50 : *De l'accord de l'utile et du vrai, ou l'existence de Dieu, dogme utile et nécessaire au bonheur de l'homme, et par conséquent véritable.*

Tome IV, p. 157 : *Le régent et Louis XV*; p. 192 : *Sur les Lycurgue et les Solon du* XVIIIe *siècle.*

Tome V, p. 72 : *Le dix-huitième siècle.*

Tome VI, p. 300 : *Nouveau Dictionnaire universel de geographie ancienne et moderne,* rédigé et remis en ordre par F. D. Aynès.

Tome VII, p. 260 : *Oraisons funèbres choisies de Mascaron, Bourdaloue, La Rue et Massillon. — Caractères de l'éloquence de la chaire.*

Tome VIII, p. 62 : *Les philosophes du* XVIIIe *siècle.*

Tome IX, p. 291 : *Méthode de prêcher de Fénelon.*

Tome X, p. 1 : *Pensées de Leibniz sur la Religion et la morale.— Grands hommes qui ont honoré le christianisme, vengés des attaques du philosophisme.*

Tome XI, p. 119 : *Préceptes de Rhétorique, tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes,* par M. l'abbé Girard, ancien professeur d'éloquence.

Voici comment le prêtre, vraiment pénétré de la dignité de son état et des devoirs nouveaux qu'impose la situation présente, oubliant sa gloire pour ne songer qu'à une gloire rivale, répondit au message de l'Académie :

« Je prie M. Roger de croire que je suis très-sensible à sa démarche pleine de bienveillance à mon égard ; je vais à ce sujet lui parler sans aucun détour.

» Si, au moment de la restauration de l'Académie, j'avois été dans le cas de fixer le choix de Sa Majesté, sans doute j'eusse accepté d'en être membre ; l'honneur seroit parti de trop haut pour qu'il fût permis de s'y refuser ; mais, au fond, la chose ne va pas à mes habitudes purement ecclésiastiques. D'après l'esprit de l'Académie, et dans l'état présent du clergé, ce n'est pas, ce me semble, une chose de bon goût pour un homme de ma robe d'aspirer au fauteuil. Et quel temps prendrois-je pour me présenter? Nous sommes peut-être à la veille de nouvelles catastrophes ; nous autres prêtres, nous avons bien autre chose à faire qu'à penser aux honneurs académiques ; nous pouvons être encore réservés à de grandes tribulations, et chacun de nous peut se dire avec quelque vraisemblance : *Vincula et carceres me manent.* D'ailleurs, il est pour moi une considération puissante, et que j'ai fait valoir dans une autre occasion : l'abbé de Boulogne est tout-à-fait du bois dont on fait les académiciens ; c'est incontestablement le premier orateur actuel de la chaire chrétienne ; le fauteuil lui seroit bien certainement donné par le clergé ; je sais bien que cela ne fait rien pour l'Académie, mais ce choix d'opinion suffiroit seul pour déterminer ma conduite.

» J'aimois M. de Fontanes. Il me seroit agréable de rendre un hommage public à sa mémoire : mais il me seroit aussi fort pénible de lui succéder, la chose fût-elle possible *Fata obstant.* »

Les conférences de Saint-Sulpice révéloient un grand talent : cette lettre met dans tout son jour quelque chose de bien supérieur au talent, un noble caractère.

Madame T. parente de M. Roger, étoit instruite de la démarche qu'il avoit tentée auprès de M. Frayssinous. Ce dernier lui écrivit, le 26 mars 1821 :

« Je ne voudrois pas, madame, être blâmé par vous. Si M. Roger vous a communiqué ma lettre, vous connoissez mes motifs. Je crois que ma manière d'agir est *convenable*, et les convenances sont aussi des devoirs.

» J'admire votre admiration. Mon nom n'est pas un nom, et ne le sera jamais : pour en être convaincue, lisez une page de Bossuet ou de Massillon. Si vous me survivez, comme cela doit être, vous verrez qu'un an après ma mort je serai oublié, excepté de quelques amis.

» Le petit discours de M. Roger sur M. de Fontanes m'a paru excellent. Veuillez l'en remercier pour moi. Je vous en charge, comme je vous prie d'agréer mes sincères et respectueux hommages. »

L'abbé Frayssinous avoit succédé à M. d'Astros, devenu évêque de Bayonne, en qualité de supérieur du monastère du Temple, fondé par la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, religieuse bénédictine de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement. Cette princesse s'occupoit avec zèle de la construction de l'église extérieure du monastère, dont elle étoit la fondatrice et la première supérieure. La santé du cardinal de Périgord, archevêque de Paris, l'ayant empêché de se rendre au Temple, M. de Quelen, archevêque de Trajanople, son coadjuteur, y vint, le 28 mai 1821, pour bénir la première pierre de l'église, qui fut posée, au nom de *Madame*, duchesse d'Angoulême, par madame

la vicomtesse d'Agoult. Cette cérémonie devoit inspirer l'abbé Frayssinous, et il prononça, en effet, avec la vive éloquence qui lui étoit propre, un discours qui a été imprimé dans la *Vie de S. A. S. Madame la Princesse L. A. de Bourbon-Condé* (1).

« N'approchez pas de ces lieux, dit-il, sans donner quelques marques de respect et de crainte,... car elle est sacrée la terre que vous allez fouler aux pieds... Oui, elle est sacrée, et par les infortunes inouïes, et par les vertus héroïques dont elle a été le témoin au temps de nos discordes impies, comme elle l'est aussi par la sainteté de ces filles du désert, de ces anges mortels qui l'habitent maintenant. C'est en ces lieux qu'a gémi, qu'a essuyé les traitemens les plus barbares, ce que la terre pouvoit avoir de plus digne de sa vénération et de son amour ; c'est en ces lieux qu'ont été livrés à d'inexprimables angoisses les plus augustes victimes des fureurs populaires. O jours de sang et de larmes! O scènes déchirantes et cruelles! Forfaits à jamais lamentables, que je n'ose même rappeler, que tout cœur français voudroit effacer de son souvenir, comme des pages de notre histoire! Mais non, nous sommes condamnés à en porter éternellement la honte dans la postérité.

» Du moins, la religion a eu la gloire d'avoir fait tout ce qui étoit en elle pour les expier, pour réconcilier le ciel avec le peuple qui a eu le malheur de se rendre coupable. Ce monastère, qu'est-il autre chose qu'un monument expiatoire de tous les sacriléges excès qui ont souillé la France, de tous les noirs attentats qui ont été commis contre la majesté de Dieu et celle de nos rois? C'est ici que, nuit et jour, gémissent au pied des autels des vierges sacrées, victimes innocentes et volontaires d'iniquités qui ne sont pas

(1) Tome I, p. 213. Il y a quelques différences entre cette copie et le manuscrit qui est sous nos yeux. C'est le manuscrit que nous suivons.

les leurs ; c'est ici que la prière, les jeûnes, les veilles, les austères observances, les soupirs de cœurs contrits et humiliés ne cessent de monter, comme un encens d'agréable odeur, vers le trône de la justice, mais aussi de la clémence éternelle, pour en faire descendre sur la famille royale, sur la France entière, la grâce et la miséricorde ; c'est ici que se forme un essaim de jeunes chrétiennes, qui, nourries dans l'amour de leur Dieu et de leur roi, porteront un jour dans le siècle les vertus et les sentimens qu'elles auront puisés dans ce saint asile. Ainsi la religion se venge de ses ennemis, en expiant le passé, en sanctifiant le présent, en préparant l'avenir.

» Voyez comme, dans cette cérémonie dont elle est l'ame, tout est noble et touchant ! Au lieu d'un simple oratoire qui lui étoit consacré dans un espace trop étroit (1), un temple s'élève, plus digne d'elle, sous les auspices de la Reine des cieux, de celle qui est si particulièrement la patronne de la France et de la race de nos rois. Il doit être érigé sous l'invocation du saint monarque, père des Bourbons, qui, du haut des cieux, veille encore sur ses enfans et sur son peuple. Et à qui cette capitale devra-t-elle ce monument de piété chrétienne ? A la munificence d'une servante de Jésus-Christ, illustre par sa naissance, plus illustre encore par ses vertus, qui, cachant le beau nom de Condé sous l'humble dénomination de Sœur de la Miséricorde, est venue ensevelir dans la solitude tout l'éclat et toutes les grandeurs du siècle. Au nom de qui est posée la première pierre du saint édifice ? au nom de ce que le malheur, le courage, la bonté, ont de plus touchant, comme la France de plus cher, au nom de l'auguste orpheline du Temple. Ah ! sans doute elle seroit bien capable de fixer d'un œil ferme les ruines du

(1) En attendant que l'église fût achevée, on disoit la messe dans une pièce où Louis XVI avoit été enfermé, le 13 août 1792, avant d'être conduit à la tour.

palais de ses pères, et même les lieux qui n'auroient été que le théâtre de ses propres douleurs ; mais ne demandons pas à sa piété filiale de revoir des lieux où ses bienheureux parens ont tant souffert. Qu'il nous suffise qu'elle nous console de son absence par une si fidèle et si digne dépositaire de ses sentimens et de ses pensées. Si le pasteur, également chéri et vénéré, qu'une Providence toute miséricordieuse avoit réservé au siége du glorieux saint Denis, n'a pu satisfaire aux désirs de son cœur; s'il n'est point ici pour lever ses mains vénérables sur cette enceinte et la bénir, il est en quelque sorte présent par un autre lui-même, par ce prélat qui doit un jour hériter de son amour pour nous, comme de notre amour pour lui.

» Pontife du Seigneur, appelez toutes les bénédictions du ciel sur les fondemens de cet édifice sacré! Que par vos mains la religion lui imprime son caractère de stabilité et de durée, et que ce monument de la piété de Louise de Condé traverse les siècles, comme les monumens que la piété de saint Louis consacroit, il y a six cents ans, au bien de la religion et de l'humanité! »

M. Frayssinous, supérieur du monastère du Temple, le fut de plusieurs autres maisons religieuses : les Filles du Calvaire, la Visitation de la rue Vaugirard et le Sacré-Cœur, objet particulier de son affection.

Madame, duchesse d'Angoulême, à qui il est fait allusion dans le discours que nous venons de transcrire, se rendit aux eaux de Vichy, où l'abbé Frayssinous se trouva, le 24 juin, jour de la procession du Saint-Sacrement. L'orateur de Saint-Sulpice, prêchant devant la princesse, en ce jour, fit contraster la chaire modeste de la simple bourgade où il se trouvoit avec les chaires brillantes de la capitale.

« Dans les bourgs et les campagnes, dit-il, notre minis-

tère s'adresse presque uniquement à une seule des classes de la société, à celle des laboureurs, des artisans, des ouvriers, qui sont condamnés à porter le poids de la chaleur et du jour, et qui trop souvent mangent un pain détrempé de leurs sueurs et de leurs larmes. La voix du pasteur ne s'y fait entendre qu'à son seul troupeau, et ses instructions paternelles ont les mêmes limites que la famille chrétienne qui est confiée à sa sollicitude. Au contraire, dans la capitale surtout, le prédicateur de la parole sainte s'adresse, non pas seulement à ses habitans, mais à un grand nombre d'étrangers qui affluent de toutes parts dans ses murs, à toutes les conditions qui partagent la vie humaine, à ce qu'il y a de plus riche, comme à ce qu'il y a de plus pauvre, à ce qu'il y a de plus élevé comme à ce qu'il y a de plus obscur. Nous, en particulier, lorsque, du haut de la tribune sacrée de l'un de ses temples les plus beaux, nous élevons la voix devant une nombreuse et florissante jeunesse, accourue de toutes les provinces au sein de cette reine des cités pour y puiser l'instruction comme dans sa source, nous croyons parler en quelque sorte à la France entière, dans la personne de ses enfans d'élite, précieux gage de ses espérances, et cette pensée a contribué peut-être plus d'une fois à donner plus d'essor à notre zèle, et plus de force à nos discours. »

En effet, ces jeunes gens, transformés au pied de la chaire de Saint-Sulpice, où ils passoient de l'incrédulité à la foi, de l'indifférence à la pratique des devoirs du chrétien, se répandant ensuite de Paris dans les provinces comme autant de missionnaires de la vérité, et portant dans leurs familles la leçon de leurs exemples encore plus efficace que celle de leurs paroles, il étoit évident que, dans leurs personnes et par leur entremise, le célèbre conférencier évangélisoit toute la France. Mais, ce qu'il étoit naturel de trouver dans la capitale,

il le rencontroit à Vichy par un concours particulier de circonstances. Son auditoire renfermoit des personnes de tous les rangs, de tous les âges, comme des diverses contrées de la France, attirées en ces lieux par la réputation de leurs bains salutaires, mais qui, en cherchant la santé du corps, ne devoient pas oublier la santé de l'ame. Il leur disoit donc, comme Jésus-Christ à la femme de Samarie, assise au bord du puits de Jacob :

« O! si vous connoissiez le don de Dieu, vous demanderiez, non pas cette eau qui désaltère le corps, mais cette eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle. »

Rien n'égale, pour la délicatesse et l'à-propos, l'allusion qu'il fait à la présence de *Madame,* duchesse d'Angoulême.

« Encore que Dieu seul soit grand, mes Frères, et que toute grandeur humaine s'efface devant la sienne, toutefois nos foibles imaginations sont plus ébranlées, plus émues, quand nous voyons ce que la terre a de plus auguste s'abaisser devant celui qui, dans nos livres saints, s'appelle le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. Heureux jour que celui qui, au milieu d'un peuple pieux et fidèle, nous fait voir tant de grandeur unie à tant de bonté, aux pieds du Dieu très-grand et très-bon! Si nous voulions emprunter ici le langage du Prophète au sujet de Bethléem, petite ville de Juda, ne pourrions-nous pas dire, toutes proportions gardées, du lieu que nous habitons pour un temps : « Modeste cité, tu n'es pas en ce jour une des moindres villes de France, puisque, pour ta gloire et ton bonheur, tu possèdes seule dans ton sein ce qui te rend rivale de la capitale elle-même! »

C'est encore à l'auguste princesse qu'il consacra les dernières paroles de son discours.

« Par reconnoissance et par amour, dit-il au peuple de

Vichy, vous apprendrez à la première enfance le nom de cette bienfaitrice, qui n'est connue dans cette contrée que par les heureux qu'elle fait. Si c'est pour la dernière fois qu'il nous est donné de prier dans ce temple avec elle et pour elle, redoublez de vœux et de supplications; conjurez plus que jamais le ciel de lui accorder tout ce qui, en faisant son bonheur, feroit le nôtre; et faisons retentir à son oreille ce cri des cœurs français, ce chant religieux et guerrier tout ensemble, signal de l'honneur et de la fidélité : Seigneur, sauvez le Roi. *Domine, salvum fac Regem.* Ecoutez les vœux que nous vous adressons pour son bonheur et pour celui de son auguste famille, désormais inséparable de celui de la France : *Et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.* »

C'étoit la quatrième fois que l'abbé Frayssinous terminoit ainsi une péroraison. Celle du discours prononcé à l'École normale, celle du troisième discours sur la révolution française, et celle de l'éloge de Jeanne d'Arc reproduisent, avec les mêmes paroles, le même élan d'amour et de dévouement.

Le 7 juillet 1821, M. Frayssinous écrivit de Vichy à M. le marquis de Clermont-Tonnerre :

« Vous n'apprendrez pas sans un vif intérêt que *Madame* a été ici d'une amabilité parfaite, et qu'elle a été trouvée telle par tout le monde. Le séjour qu'elle a fait à Vichy ne sera pas perdu à dix lieues à la ronde pour sa famille et la monarchie. »

M. de Clermont-Tonnerre siégeait à la chambre des Pairs. L'abbé Frayssinous lui dit dans la même lettre :

« Avec vos sessions ridicules par leur longueur et par le genre d'occupation qu'on vous y donne, on ne peut trop savoir quand vous serez libre. Dieu soit loué de tout! Mais c'est une singulière monarchie que celle au sein de laquelle, pen-

dant huit mois de l'année, des missionnaires d'anarchie la prêchent impunément tous les jours, sous le manteau de leur inviolabilité. »

De retour à Paris, il remplit, le 22 juillet, un engagement que l'amitié lui avoit fait contracter.

Les conférences de l'abbé Frayssinous étoient logiquement enchaînées les unes aux autres. Après en avoir composé une sur le sacerdoce chrétien, où il examinoit les avantages qui en résultent pour l'humanité et les reproches qu'on lui a faits, il crut utile, pour rendre sa thèse plus sensible, de personnifier le sacerdoce dans un de ses membres ; et de là une admirable conférence sur saint Vincent de Paul, dont le portrait, placé entre ceux de Bossuet et de Fénelon, étoit, nous l'avons dit, le seul ornement de sa modeste demeure. Il semble que, l'ayant sans cesse sous les yeux, M. Frayssinous ait pénétré jusqu'au fond de l'ame de ce héros de la charité, qu'il voulut proposer comme le prêtre par excellence aux ennemis comme aux amis de l'Église.

Le docteur Pignier, qui lui avoit entendu prononcer cette conférence, à Saint-Sulpice sous l'Empire, et sous la Restauration, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dirigeoit alors l'établissement des Aveugles-Travailleurs, placé dans les bâtimens de l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor. Or, saint Vincent de Paul avoit habité cette maison, en 1625 et 1626, lorsqu'il commençoit à former sa congrégation des Prêtres de la Mission, et on y montre encore la chambre qu'il occupoit. Ces lieux, si long-temps l'asile de la piété et de la paix, virent, il y a cinquante ans, des scènes de désolation et de carnage ; et des enfans de Vincent de Paul y périrent, en septembre 1792, victimes d'une

impiété cruelle. Rempli de ces souvenirs, le docteur Pignier eut la pensée d'honorer avec éclat la mémoire de saint Vincent dans le lieu même où il avoit exercé son zèle, et où des enfans si dignes de lui avoient cueilli la palme du martyre. M. Frayssinous, cédant aux instances de cet ami, convertit la conférence sur saint Vincent de Paul en un panégyrique. Il abrégea son séjour à Vichy pour venir prononcer ce discours, que plusieurs Sœurs de la Charité, présentes à la cérémonie, ne purent entendre sans émotion au milieu des souvenirs si divers que rappeloit l'un des premiers asiles de leur fondateur. L'orateur n'eut à modifier que l'exorde et la péroraison.

Prenant son texte de ces paroles du premier livre des Rois : *Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet*, il dit que saint Vincent a été, en effet, suscité de Dieu pour la sanctification des hommes et pour le soulagement des malheureux.

L'Église étoit désolée, à la suite de nouveautés funestes, lorsque celui qui commande aux vents et à la tempête tira des trésors de sa miséricorde quelques-uns de ces hommes rares qu'il envoie de temps en temps pour renouveler la face de la terre.

« C'est Ignace de Loyola, fondateur d'une société dont la dénomination guerrière atteste qu'elle est faite pour combattre, et qui, dès son origine, vole aux extrémités du monde pour conquérir à l'Église Romaine plus de royaumes que n'a pu lui en ravir une scission qu'elle déplore. C'est le cardinal Borromée qui donne au monde le spectacle des plus héroïques vertus, et, par la réforme salutaire opérée au milieu de ce peuple confié à sa sollicitude, prépare celle de tous les autres. C'est François de Sales qui, sans ôter à l'Évangile de

son incorruptible sévérité, sait prêter à la vertu tant de charmes, et lui gagne tant de cœurs par ses écrits et sa conduite. Jusqu'ici c'est l'Espagne, l'Italie, la Savoie, qui ont donné à la terre ces hommes de Dieu puissans en œuvres et en paroles, destinés à régénérer les nations. Mais la France ne sera point oubliée dans ce partage des faveurs célestes : Vincent de Paul lui est donné, et le royaume très-chrétien n'a plus rien à envier à ses voisins. »

Vincent ne se présente pas à la postérité avec des écrits où éclate la beauté du génie, mais avec des institutions qui sont le fruit de la plus haute sagesse.

Rappelant dans une première partie ce qu'il a fait pour la sanctification des hommes, M. Frayssinous montre saint Vincent de Paul jetant les fondemens d'une société destinée, dans l'origine, à évangéliser les peuples des campagnes, et connue sous le nom de Congrégation des Prêtres de la Mission.

« Jamais, dit l'orateur, la religion ne me paroît plus belle, plus touchante, plus divine, que dans les soins qu'elle donne aux classes les plus délaissées de la société. Tandis que la sagesse humaine ne fait entendre qu'à un petit nombre de riches et d'heureux du siècle ses doctes leçons ; qu'elle est bien plus occupée à faire des hommes instruits que des hommes vertueux ; qu'elle laisse aux classes inférieures leur ignorance et leurs vices, la religion se répand dans les campagnes, visite les chaumières, s'abaisse à la portée des simples, et leur donne des instructions qui adoucissent leurs mœurs, perfectionnent en eux les sentimens d'humanité, mettent un frein aux penchans d'une nature corrompue, tempèrent le joug des pénibles travaux. La religion est toute l'éducation du peuple, et sans elle que seroient les habitans des campagnes? Rien autre chose que des hordes sauvages. C'est pour eux que vit et respire le cœur de Vincent. A

l'exemple du modèle de tous les pasteurs, il se dévoue à l'instruction de tout ce qui semble n'avoir en partage que l'ignorance et la grossièreté. Par lui, les savans ne sont pas dans l'admiration, les politiques ne sont pas déconcertés, la terre n'est pas dans l'épouvante ; mais il pourra dire, comme le divin fondateur du christianisme : Par moi les pauvres sont évangélisés. Rien de plus foible, rien de plus obscur que les commencemens de la congrégation de ces hommes apostoliques : ils ne sont distingués ni par la naissance, ni par un vaste savoir, ni par la sublimité de leurs talens ; mais, s'ils n'ont pas le génie de la science, ils ont quelque chose de plus excellent encore, le génie de la charité. C'est le grain de sénevé de l'Evangile : Laissez-le croître ; et, fécondé par l'esprit de vie, il deviendra un grand arbre, qui étendra de toutes parts ses rameaux salutaires. Le saint fondateur, avant de terminer sa carrière, aura la consolation de voir ses enfans exercer leur zèle dans le Piémont, l'État de Gênes, la Pologne, les îles Hébrides, et jusqu'à Madagascar.... Il revivra dans cette congrégation de prêtres... que nous avions eu la douleur de voir disparoître comme tant d'autres, et que nous voyons renaître sous nos yeux pour la gloire de l'Eglise de France. Puisse-t-elle, toujours héritière de la piété comme des bonnes doctrines de ses pères, contribuer puissamment à la perpétuité du sacerdoce au milieu d'un peuple depuis si long-temps en possession d'être gouverné par de saints pontifes et de saints pasteurs! Jeunes lévites, formés à l'école de saint Vincent de Paul, c'est à vous, en particulier, qu'il appartient de marcher sur ses traces, de faire revivre la beauté des anciens jours, d'être l'édification des peuples comme l'ornement du sanctuaire, et de devenir au milieu d'eux la lampe ardente par le feu de la charité et brillante par l'éclat de la doctrine. Ce seroit peu pour vous et pour les fidèles qu'une vie régulière : il vous faut ce zèle qui fait les apôtres, et qui est plus nécessaire encore pour ramener les déserteurs de la foi que pour éclairer les infidèles. »

Nous avons dû citer ce morceau qui témoigne de la tendre prédilection de M. Frayssinous pour les Prêtres de la Mission, dont il devint, à l'époque de son ministère, l'un des plus insignes bienfaiteurs.

Dans une seconde partie, il montra saint Vincent de Paul comme l'instrument de la Providence pour le soulagement des malheureux, et fut ainsi amené à parler de l'établissement des Filles de la Charité.

«C'est bien ici, dit-il, le chef-d'œuvre de la charité chrétienne; c'est une institution qui n'a pas eu de modèle dans l'antiquité, et qui seule suffiroit pour faire de Vincent de Paul le premier bienfaiteur de l'humanité. Je ne sais comment il arrive que nous allons chercher dans les pays lointains ou dans l'obscurité des temps anciens des sujets d'admiration, tandis que nous oublions les choses vraiment admirables que nous avons sous les yeux. Quel spectacle, en effet, plus ravissant, plus digne des regards du ciel et de la terre, que celui qu'offrent au milieu de nous les Filles de Vincent de Paul? A la fleur de leur âge, des vierges chrétiennes s'arrachent à leurs familles, renoncent aux plaisirs de la terre, à ce que le monde peut leur promettre de douceurs, souvent aux espérances que donnent l'éducation, la fortune, les qualités du corps et de l'esprit; et pourquoi? Pour se dévouer à passer leur vie dans les asiles de la misère, auprès du lit des malades, répandant tous les bienfaits qui sont en leur pouvoir, et toujours du moins versant le baume des consolations, souvent plus nécessaire que les secours mêmes. Une multitude de ces héroïnes chrétiennes se répandent sur le sol de la France, toujours prêtes à voler où les appelle le cri de la douleur et de l'infortune, semblables à des anges descendus du ciel pour la consolation de la terre. Voilà le trésor que possède notre patrie, qu'une impiété farouche auroit voulu nous ravir, comme si elle étoit jalouse d'un bien qu'elle étoit dans l'impuissance de faire elle-même. Si l'on pouvoit interroger ici

tous les malades, tous les infirmes, tous les guerriers blessés qui ont été confiés aux soins de ces Filles généreuses, nous pourrions bien en appeler à leur témoignage, sans craindre d'être démenti, et leur demander s'il est possible de trouver ailleurs plus de bonté, plus de zèle, plus de tendre sollicitude. L'innocence est dans leur cœur, la modestie sur leur front, la pitié dans leurs yeux, la douceur et la paix sur leurs lèvres; leurs mains ne sont industrieuses et actives que pour le soulagement de l'humanité; oui, elles ont pour les malheureux des entrailles maternelles; elles disent, avec l'apôtre : Qui de vous souffre, sans que je souffre avec lui? On peut bien dire que le nom qu'elles portent exprime avec autant de simplicité que d'énergie leurs sentimens, non moins que leurs devoirs. Elles sont Filles de la Charité. »

La péroraison de ce panégyrique fut encore modifiée, lorsque M. Frayssinous le prononça dans l'enceinte où les pieuses filles de Saint-Vincent de Paul se préparent à remplir leur mission sublime. Dans un voyage à Amiens, le célèbre orateur fit aussi entendre ce beau discours dans la chapelle du grand séminaire, qui est confié aux Prêtres de la Mission.

CHAPITRE XXVIII.

On parle de M. Frayssinous pour le siége de Belley. — Projet que l'on a sur lui, révélé par une lettre de M. de Quelen. — Discours pour la bénédiction d'une première pierre. — Legs du cardinal de Périgord à M. Frayssinous. — Il est question de le nommer premier aumônier du Roi et évêque *in partibus*. — Ses refus, et sa tristesse, lorsqu'il accepte ces fonctions. — Compliment à Louis XVIII. — Réponses qui montrent toute sa surprise.

Au mois de septembre 1821, plusieurs journaux annoncèrent que l'abbé Frayssinous étoit appelé à occuper

le siége de Belley, et le *Moniteur* accrédita cette nouvelle. L'*Ami de la Religion* déclara, le 22 septembre (1), que l'illustre apologiste, qui avoit refusé l'épiscopat quatre années auparavant, pour se livrer à un genre de ministère où il obtenoit de si éclatans succès, n'aspiroit qu'à être utile à l'Eglise dans cette carrière que la Providence sembloit elle-même lui avoir ouverte.

Une lettre, écrite le 18 septembre par M. de Quelen à l'abbé Frayssinous, indique qu'on avoit alors des vues sur l'humble prêtre qui refusoit l'épiscopat.

« Je vous envoie, mon très-cher maître et ami, disoit le coadjuteur, la preuve écrite de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire hier soir. Vous verrez, par la date de cette pièce, que Son Éminence avoit profité du bon moment, celui qui suivit le baptême (2) et l'époque où l'on pouvoit le plus se flatter. Le Roi seul connoît cette affaire, et, en vérité, vous ne devez y mettre nul obstacle. Songez dans quel temps nous sommes, et pensez devant Dieu combien il est important d'entourer un jour ce berceau porté sur des flots agités et battu par des vents contraires. Pour moi, c'eût été le plus beau jour de ma vie, si j'avais vu réussir ce projet. Laissez faire; gardez la modestie, sans doute, et dites à Dieu : *Ante Dominum qui elegit me, vilior fiam plus quàm factus sum, et ero humilis in oculis meis;* mais ajoutez aussi avec le même sentiment : *Et gloriosior apparebo.* Je vous assure que je n'ai devant moi que la gloire de Dieu et de l'Église.

» Priez pour moi le bon Pasteur, le *grand Pasteur des brebis*, comme l'appelle saint Paul, et demandez pour unique grâce que j'en puisse ramener un grand nombre sous son aimable houlette.

» Tout vôtre en Notre-Seigneur. † H. C. DE P. »

(1) T. XXIX, p. 181.

(2) Les cérémonies du baptême furent suppléées, le 1er mai 1821, à M. le duc de Bordeaux, dans la basilique de Notre-Dame.

Dans un *post-scriptum*, le prélat ajoute :

« Le rétablissement du culte de Sainte-Geneviève, celui de la Sorbonne, et la construction d'un séminaire, c'étoit le triple objet des vœux et des efforts de Son Éminence, dont je crains de devenir trop tôt l'héritier. La nuit a été très-mauvaise ; les forces sont encore diminuées ; ce matin, elle a été plus tranquille. Je crains pour ce jour (18 octobre) où elle aura quatre-vingt-cinq ans accomplis. »

Le 8 octobre, l'abbé Frayssinous fit un discours pour la bénédiction de la première pierre de la chapelle du monastère de la Visitation, rue Vaugirard. Elle fut posée par madame la duchesse douairière de Duras, l'une de ces dames chrétiennes, dont il dit qu'elles étoient illustres par la naissance, plus illustres encore par leurs vertus. Il montroit avec confiance leur vie entière aux amis de la religion qu'elle devoit réjouir, et à ses ennemis qu'elle forçoit au respect.

Quelques jours à peine s'écoulèrent, et il vit se vérifier le triste pressentiment de M. de Quelen. Le cardinal de Périgord mourut le 20 octobre. Ce prélat, reconnoissant des avis qu'il devoit à la prudence de M. Frayssinous, lui légua sa croix pectorale (1), comme dernier témoignage d'estime. Il ne pouvoit marquer d'une manière plus délicate, combien il regrettoit que le célèbre orateur eût refusé l'épiscopat auquel l'appeloient le vœu du Roi, le choix du grand-aumônier et la voix publique. Ce legs, expression d'un regret si honorable, fut d'ailleurs un présage pour l'avenir. En vain l'abbé Frayssinous avoit décliné l'épiscopat : Louis XVIII,

(1) *L'Ami de la Religion*, t. XXIX, p. 357, dit que S. E. par son testament, fit don à M. Frayssinous de ses deux croix pectorales.

à qui le cardinal montra ainsi combien il en étoit digne, devoit l'imposer à sa résistance. Dès lors, le légataire de M. de Périgord porta de préférence, tous les jours de sa vie, la croix qu'il avoit reçue de S. E. Elle est aujourd'hui au grand séminaire de Rodez, auquel il a légué, à son tour, par son testament, ses croix, ses mitres, sa crosse, etc.

La mort du cardinal plaça sur le siége de Paris, dans la personne de M. de Quelen, son coadjuteur et son fils adoptif, l'ancien disciple de M. Frayssinous.

M. de Périgord avoit émis la pensée, accueillie par Louis XVIII, que la charge de grand-aumônier de France réclamoit un nom historique qui répondît à cette dignité par son éclat. Le prince de Croï, issu comme les Périgord d'une maison souveraine, et dont la piété rehaussoit l'illustration, recueillit donc cette part de l'héritage de l'ancien archevêque de Paris.

M. Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie, jouissoit alors d'une haute confiance, à raison de son zèle, de sa capacité, et de ses rapports intimes avec tout ce que le clergé comptoit de plus illustre. Disciple de M. Frayssinous, après M. de Quelen, sachant le mérite solide et la portée du maître qui lui avoit naguère enseigné la théologie, il suggéra au duc de Richelieu, président du conseil des ministres, l'idée que le prince de Croï trouveroit en M. Frayssinous un utile auxiliaire, si les fonctions de premier aumônier du Roi, vacantes par la mort de M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen, lui étoient conférées. Ces fonctions sont ordinairement confiées à un évêque. Dans le dernier siècle, le duc de Coislin, évêque de Metz; le duc de Fitz-James, évêque de Soissons; M. de Roquelaure, évêque de Senlis, furent successi-

ment aumôniers du Roi. En dernier lieu, M. de Bonnac, ancien titulaire d'Agen, étoit aussi revêtu du caractère épiscopal. Cependant, M. Frayssinous, qui avoit constamment refusé l'épiscopat, devoit être moins disposé encore à l'accepter dans le cas où un emploi à la cour l'empêcheroit de résider dans le diocèse. « Mais il refusera un évêché, répondit le duc de Richelieu. — Oui, un évêché ayant charge d'ames. Ne pourriez-vous pas le faire nommer évêque *in partibus ?* » C'étoit, en effet, le moyen d'empêcher que la capitale ne fût privée de l'influence de ses exemples et de l'autorité de ses lumières.

Un autre obstacle sembloit s'opposer à l'accomplissemen de ce projet, car l'usage réservoit les places supérieures dans la chapelle royale aux ecclésiastiques de familles nobles et qualifiées. Mais MM. de Coislin, de Fitz-James, de Roquelaure, de Bonnac, ne se seroient sans doute pas trouvés humiliés d'avoir un successeur d'un nom cher à la religion, et universellement respecté dans le monde. Ce qu'ils auroient eux-mêmes désiré, Louis XVIII le réalisa : il jugea qu'un beau talent, relevé par le plus noble caractère, donnoit aussi des droits aux honneurs de sa maison. Comme on s'étonnoit, autour du monarque, de sa résolution : « Je crois, dit-il, avoir lu dans l'histoire qu'Amyot fut grand-aumônier de France. » Ce mot coupa court aux observations.

Informé du choix de Louis XVIII, M. Frayssinous répondit respectueusement que sa position ne lui permettoit point de recevoir une pareille faveur, que tout au plus il pourroit accepter la charge d'aumônier ordinaire. On insista, et à son tour il renouvela ce refus. Telle étoit son anxiété, qu'elle détermina une crise nerveuse, qui

le réduisit pendant huit jours à ne pas quitter l'Abbaye-aux-Bois. La lutte de son humilité contre une bienveillance intelligente eût duré long-temps, si un ordre exprès du Roi ne l'eût terminée tout à coup. Arrachant le mérite modeste à sa paisible retraite, pour le décorer d'un titre éminent, Louis XVIII nomma, le 10 novembre, M. Frayssinous son premier aumônier : choix heureux dans lequel le clergé vit un gage de protection, et un sujet d'espoir pour les destinées futures de l'Église de France. Le marquis de Lauriston, ministre de la maison du Roi, l'annonça en ces termes à celui qui en étoit, malgré lui, l'objet :

« Paris, 10 novembre 1821.

« Monsieur l'Abbé,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi, par une ordonnance de ce jour, vous a nommé son premier aumônier en remplacement de M. de Bonnac. Je suis heureux, en vous transmettant une ampliation de l'ordonnance de Sa Majesté, d'avoir à vous offrir mes félicitations sincères sur cette marque honorable de la bienveillance du Roi, à laquelle il n'est personne qui ne s'empresse d'applaudir.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi,*

» Marquis DE LAURISTON. »

Une autre ordonnance du 11 novembre adjoignit le premier aumônier du Roi au grand-aumônier de France pour le travail relatif à la présentation aux titres ecclésiastiques et pour toutes les affaires comprises dans ses attributions; en sorte que, le prince de Croï venant à s'absenter, le clergé ne devoit pas cesser d'avoir auprès du trône un organe fidèle et un avocat dévoué. La nou-

velle de cette nomination étant arrivée, bien qu'avec un caractère incertain, à M. Bodé, confesseur de M. Frayssinous, il alla s'assurer auprès de lui de la réalité des bruits qui se répandoient : « Il n'est que trop vrai, dit le premier aumônier, et c'est la menace qu'on m'avoit faite de cette position qui m'a rendu malade depuis huit jours. »

M. Frayssinous, aussitôt après sa nomination, dut aller faire ses remerciemens au Roi, et, entre autres choses, il lui dit : « Ce que je trouve de plus extraordinaire dans cette place, c'est de m'y voir. » Allusion qui plut beaucoup à Louis XVIII.

Quoique la duchesse de Bourbon ne fût pas toujours soumise à ses décisions dogmatiques, elle l'accueilloit néanmoins avec empressement. Le premier aumônier étant allé lui faire sa cour, et la remercier de l'avoir fait complimenter à l'occasion de sa nouvelle dignité, la princesse se leva pour aller au-devant de lui, et, après les complimens convenables : « Quelque charmée que je sois, lui dit-elle, de voir la grâce du Roi et son choix tomber sur vous, monsieur l'abbé, je n'ai pu m'empêcher d'en éprouver un peu de surprise. » M. Frayssinous, avec sa simplicité ordinaire, sourit, et, haussant les épaules, répondit : « Madame n'en est certes pas plus étonnée que moi. » Si la princesse, quoique pleine d'estime pour le talent de M. Frayssinous, s'étonnoit qu'on l'élevât, malgré sa modeste origine, à une dignité réservée aux ecclésiastiques des plus nobles familles, de son côté il ne comprenoit pas qu'on lui supposât un talent assez remarquable pour suppléer exceptionnellement à la condition d'une haute naissance.

Ce qu'il avoit répondu à la duchesse de Bourbon, il

l'écrivit, le 13 novembre, à M. le marquis de Clermont-Tonnerre :

« Il est tout naturel que M. de Clermont-Tonnerre soit étonné de ma nouvelle dignité ; mais il ne l'est pas plus que moi. »

Sa surprise n'étoit égalée que par son chagrin. M. l'abbé Le Surre, habitué à l'esprit vif, aimable, charmant qu'il déployoit dans l'intimité, car M. Frayssinous mettoit beaucoup de feu et d'ame dans ses causeries familières, fut étonné de le rencontrer avec un visage triste. « D'où vient ce changement ? lui demanda-t-il. — On m'a fait accepter les fonctions de premier aumônier du Roi, dit M. Frayssinous, et ce n'est pas là ma place. »

M. de G... l'aperçut dans une galerie des Tuileries, comme il faisoit ses premières visites, et alloit porter ses cartes, en personne, chez les personnages revêtus des premières charges de la cour. « Où allez-vous ? lui demanda-t-il. — Je fais mes premières visites, répondit le premier aumônier. Je n'ai pu refuser l'honneur qui m'est fait ; mais cette position, cette étiquette, cette cérémonie, me mettent dans un grand embarras. »

CHAPITRE XXIX.

Oraison funèbre du cardinal de Périgord, prononcée à Notre-Dame et aux Quinze-Vingts.—Visite du prince de Talleyrand à M. Frayssinous. — Compliment de Louis XVIII. — L'église de Sainte-Geneviève est rendue au culte. — Second discours prononcé par M. Frayssinous à l'Infirmerie de Marie-Thérèse. — Ce qu'il dit du talent oratoire de M. Fayet.— Jugement sur les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. — Lettres à madame T.

M. Frayssinous exerçoit déjà les fonctions si redoutées par sa modestie, lorsqu'il prononça, le 29 novembre, l'oraison funèbre du cardinal de Périgord, archevêque de Paris, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. M. de Quelen, objet d'une prédilection si paternelle de la part de son prédécesseur, présidoit la cérémonie, à laquelle assistoient le nonce apostolique, les archevêques d'Arles, de Reims, de Rouen, les évêques de Metz et de Nîmes, etc. L'orateur se plaça dans une des chaires épiscopales qui ornent le chœur de la basilique, pour prononcer cette oraison funèbre, dont il choisit admirablement le texte : *Mortuus est in senectute bona, plenus dierum, et divitiis, et gloriâ; et regnavit Salomon filius ejus pro eo* (1).

Ce texte lui fournit l'occasion de dire, avec un tact exquis, à M. de Quelen :

« S'il a été enseveli dans les regrets et les larmes de tous, il a été particulièrement pleuré de vous, Monseigneur, qui étiez destiné à lui succéder, comme un fils à son père; qui, plus d'une fois, avez manifesté devant nous tout ce que vous goûteriez de bonheur, s'il vous étoit donné de racheter ses

(1) I Paral. XXIX, 28.

jours aux dépens des vôtres; et qui, en héritant de sa charge pastorale, avez hérité aussi de sa tendre sollicitude pour le peuple fidèle qui lui étoit confié. Ainsi, en quittant la terre, il aura comparu devant celui que les livres saints appellent le *Prince des pasteurs*, avec le double mérite d'avoir gouverné saintement le *troupeau de Dieu*, et de lui avoir légué un autre lui-même. »

Parlant de ses propres sentimens, dont il ne pouvoit comprimer l'expression :

« O combien, dit-il, le respect et la reconnoissance doivent rendre chère à notre cœur, et pénible en même temps, la tâche de prononcer son Éloge funèbre, et de rappeler les bonnes, les belles actions qui ont rempli sa vie tout entière! Dans ce souvenir, il est vrai, se trouve la source de nos consolations; mais là aussi se trouve celle de nos regrets. »

M. Frayssinous montra le cardinal dans la double épreuve des grandeurs et de l'adversité, honorant les jours de prospérité par ses vertus, les jours de disgrâce par le plus ferme courage, les jours de sa dernière restauration par un zèle plein de sagesse.

Après l'avoir représenté doux et régulier dans sa jeunesse, formé dans cette pieuse maison qui étoit comme le séminaire-général du clergé de France, charitable pendant son épiscopat, faisant éclore ou soutenant beaucoup de bonnes œuvres, il fut naturellement appelé à parler de la conduite de l'épiscopat pendant la révolution.

« C'est surtout contre les colonnes de l'Église, contre le corps des premiers pasteurs que les coups sont dirigés : mais le ciel est avec eux pour leur communiquer une force invincible; les jeunes s'unissent aux anciens pour former tous ensemble une sainte phalange contre l'ennemi commun. Le moment du combat arrive, et, dès la première attaque, on

s'aperçoit qu'il est plus facile de les dépouiller que de les avilir, de les persécuter que de les vaincre. Recevez ici un hommage particulier, vous qui, interpellé le premier par les ennemis de la religion, donnâtes au clergé français le signal d'une héroïque résistance (1). Certes, c'est un beau spectacle donné au monde, que celui de cent trente évêques, qui, s'élevant par la foi au-dessus de toutes les considérations humaines, immolent leur repos à leur conscience, et préfèrent l'exil, la mort même, s'il le faut, à de commodes, mais funestes innovations. Partez, illustres exilés, apparoissez aux nations étrangères avec l'intégrité d'une foi que rien n'a été capable d'entamer; dispersez-vous jusqu'au milieu des communions séparées de la nôtre; dissipez par votre seule présence les préjugés dont elles peuvent être imbues; et, marchant à la tête de tant de prêtres fidèles qui suivent vos pas,

(1) M. de Bonnac, évêque d'Agen, mort premier aumônier de Louis XVIII, et auquel M. Frayssinous venoit de succéder en cette qualité.

Ce prélat dut à la lettre initiale de son siége l'honneur d'être cité le premier au tribunal des faux législateurs pour confesser la foi, et pour donner à tout son ordre l'exemple d'une fermeté digne des temps apostoliques. L'appel nominal commence, et le président, Juif de naissance, somme l'évêque chrétien d'abjurer par serment, c'est-à-dire de renier Dieu au nom de Dieu. « Messieurs, dit M. de Bonnac, les sacrifices de la fortune me coûtent peu; mais il en est un que je ne saurois faire, celui de votre estime et de ma foi : je serois trop sûr de les perdre l'une et l'autre, si je prêtois le serment qu'on exige de moi. » L'abbé Fournets de Limoges, curé de Puymiclan, appelé après lui, fit un refus digne du sien : « Je me fais gloire de suivre l'exemple que vient de me donner mon évêque, et de marcher sur ses traces, comme Laurent sur celles de Sixte jusqu'au martyre. » Et cent autres professions de foi successives qui firent trembler l'assemblée, et qui arrachèrent à Mirabeau, son maître, ce magnifique aveu : « Nous avons pris leurs biens, mais ils ont gardé leur honneur. »

Il y avoit un heureux à-propos, de la part du successeur de M. de Bonnac dans les fonctions de premier aumônier, à rappeler la courageuse conduite du prélat qu'il avoit été jugé digne de remplacer.

montrez aux peuples divers cette Église Gallicane, plus belle dans ses malheurs que dans ses prospérités, et plus grande encore que sa renommée. Il étoit digne du royaume très-chrétien de donner à l'univers un des plus beaux exemples d'héroïsme religieux que puissent présenter les annales du christianisme. Pour trouver quelque chose de semblable, il faudroit remonter jusqu'à l'Église d'Afrique, au temps de la dévastation des Vandales. »

A cet endroit du discours, presque tous les regards se portèrent, avec quelque malice, sur le prince de Talleyrand, ancien évêque d'Autun, qui avoit déserté la foi glorieusement confessée par son oncle. Malgré son aplomb ordinaire, il se remua beaucoup sur sa chaise.

M. Frayssinous retraça, avec autant de justesse que de mesure, la situation de la France à l'époque du Concordat de 1801, et parla de la division qui parut alors dans l'épiscopat, comme saint Augustin avoit parlé autrefois du différend entre le pape saint Etienne et saint Cyprien, évêque de Carthage.

M. de Périgord, qui suivit Louis XVIII à Mittau, y avoit reçu le dernier soupir du confesseur de Louis XVI, mort en assistant des Français que moissonnoit un mal contagieux. Saisissant l'occasion de payer un tribut à ce prêtre illustre, l'orateur s'écria :

« O vénérable Edgeworth ! je crois m'honorer moi-même, ou plutôt honorer le sacerdoce tout entier, en rendant ici un hommage solennel à votre sublime dévouement : la terre n'avoit pas de récompense digne de vous ; le ciel vous réservoit la plus belle de toutes les couronnes, celle des martyrs de la charité. »

Enfin. M. Frayssinous montra le grand-aumônier, de

retour en France, chargé d'honneurs, et élevé sur le siége de Paris, ayant à ses côtés le fils adoptif de son cœur paternel. La mission que l'orateur remplit à la fin de sa vie auprès d'un prince auguste, et dont il sembloit avoir le pressentiment, nous détermine à citer encore cette allusion au baptême de M. le duc de Bordeaux.

« Déjà, depuis plus d'une année, il se livroit dans cette capitale à tous les soins du ministère pastoral, lorsque le ciel vint réjouir la France par un de ces événemens où la Providence semble se montrer à découvert. O merveille si désirée et si opportune! un rejeton est sorti de la tige des lis, un nouvel Henri nous est né, et l'on peut bien dire que le berceau qui le reçoit renferme la *fortune de la France.* Quelle mère! quelle naissance! Et qui ne fut pas tenté de s'écrier : Que pensez-vous que sera un jour cet enfant? *Quis putas puer iste erit?* Le moment est venu de le porter dans cette basilique même pour le consacrer à son Dieu : vous savez quelle fut la pompe et la magnificence de ce jour si heureux pour tous, mais en particulier pour le pontife, qui de ses mains vénérables et pures offrit à celui par qui règnent les rois l'Enfant miraculeux devenu le signe de la réconciliation du ciel avec la France (1). C'est bien après cette auguste cérémonie qu'il put dire, comme le vieillard de l'Évangile : Maintenant, ô mon Dieu! laissez aller en paix votre serviteur; mes vœux sont accomplis; j'ai vu de mes yeux le salut de la France et la paix du monde. »

M. de Périgord s'étoit éteint comme un astre, qui, dans son cours, n'auroit répandu sur la terre que de bénignes et de salutaires influences. M. Frayssinous

(1) C'étoit traduire les mots : *In tempore iracundiæ factus est reconciliatio,* qu'on verra se reproduire plus tard dans une autre circonstance.

ajouta, pour la consolation de l'Eglise de France, que, placé dans le ciel entre saint Remi et saint Denis, ses illustres prédécesseurs, il alloit revivre sur la terre dans les deux prélats héritiers de ses dignités.

La sensation produite par cet éloge fut profonde. On le trouva également plein de force et de sagesse, empreint d'autant de sensibilité que de talent ; et le cardinal de Bausset, auteur d'une Notice sur le pieux pontife, la fit précéder de ces mots :

« Cette Notice étoit écrite et livrée à l'impression avant que M. Frayssinous eût prononcé sa belle oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord. En voyant ce magnifique monument élevé à la gloire du vénérable Pontife par un orateur si célèbre à tant de titres, la première pensée de l'auteur de la Notice fut d'en suspendre sur-le-champ l'impression : il ne restoit, en effet, plus rien à désirer pour consacrer à jamais la mémoire des vertus et des services de M. le cardinal de Périgord. »

Le prince de Talleyrand, touché de l'hommage qui avoit été rendu, avec tant d'éloquence, à son oncle, alla remercier l'orateur.

Dès que M. Frayssinous eut fait imprimer son discours, il le présenta à Louis XVIII, en lui demandant de vouloir bien y jeter les yeux quand ses affaires le lui permettroient, et il ajouta : « Personne en France n'est plus en état que Votre Majesté, de juger du mérite d'un ouvrage de littérature. » Le lendemain, lorsqu'il eut rempli son office de premier aumônier, le Roi le fit appeler et lui dit : « J'ai lu votre discours deux heures après l'avoir reçu. Je l'ai lu avec plaisir, comme on lit tout ouvrage bien écrit; avec attendrissement, parce que j'y ai reconnu les traits de mon ami ; avec admiration,

parce que j'y ai trouvé en quelques endroits la touche de Bossuet. » M. Frayssinous raconta ces paroles à un ami, presque aussitôt ; mais, telle étoit sa modestie, que, plusieurs années après, son ami lui rappelant cet éloge flatteur, il en avoit perdu le souvenir.

Le service, célébré le 29 novembre à Notre-Dame, fut suivi le 5 décembre d'un service célébré dans la chapelle de l'hospice royal des Quinze-Vingts, dont M. de Périgord, comme grand-aumônier, étoit supérieur-général. Le prince de Croï y présida, assisté de M. Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie ; les archevêques de Reims et de Rouen, l'évêque de Dijon, etc. s'y rendirent : et le désir d'entendre M. Frayssinous, qui devoit répéter l'oraison funèbre du cardinal, contribua à y attirer *Madame*, duchesse d'Angoulême. Le discours du premier aumônier ne fut pas moins goûté que la première fois.

Mais le plus beau résultat de cette oraison funèbre fut l'ordonnance du 12 décembre. Louis XVIII avoit été singulièrement préoccupé en lisant ce que M. Frayssinous disoit des derniers vœux du cardinal :

« Un désir bien cher à son cœur, qu'il aimoit à manifester, et dont il appeloit avec ardeur l'accomplissement pour le bien des générations à venir, comme pour celui des générations présentes, c'étoit le désir, et de voir consacré au culte de la Patronne de Paris le temple magnifique érigé en son honneur ; et de voir se relever cette illustre Sorbonne, d'où, pendant plusieurs siècles, ont découlé, comme d'une source intarissable, des ruisseaux de saine doctrine dans toutes les parties de l'Église Gallicane ; et de voir bâtir une demeure plus commode, plus spacieuse, plus saine, pour les jeunes lévites, dont la conservation est si précieuse. Il a eu la con-

solation de bénir lui-même la première pierre de cet édifice; espérons que les circonstances permettront au Roi très-chrétien d'accomplir le reste de ses vœux. »

Louis XVIII en réalisa sur-le-champ une partie, car l'ordonnance du 12 décembre statua que l'église fondée par Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève seroit incessamment consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette sainte. Elle fut rendue sous le ministère du duc de Richelieu, que remplaça, deux jours après, celui de MM. de Villèle, Corbière, de Peyronnet, de Clermont-Tonnerre, de Bellune, et de Montmorenci.

Une nouvelle chapelle avoit été construite à l'Infirmerie de Marie-Thérèse. Le 19 décembre, jour anniversaire de la naissance de *Madame*, duchesse d'Angoulême, protectrice de l'établissement, M. de Quelen, archevêque de Paris, vint la bénir, et le premier aumônier du Roi prononça le discours, en présence de madame la duchesse de Berri, à qui la France devoit, dit-il, le gage miraculeux de ses espérances.

Le même jour, M. l'abbé Fayet prêchoit à Saint-Vincent de Paul sur l'éducation. M. Frayssinous, qui connoissoit ce discours plein de pensées ingénieuses et d'aperçus judicieux, et qui rendoit au mérite des autres la justice qu'il se refusoit à lui-même, dit de M. Fayet : « Voilà le véritable orateur. Il n'y en a aucun, dans la capitale, capable de faire aussi bien. »

L'année qui s'achevoit avoit vu paroître, avec un succès prodigieux, l'ouvrage posthume de l'illustre comte de Maistre, intitulé : *Soirées de Saint-Pétersbourg*, livre dont cet homme de génie a dit : « Les *Soirées* sont

mon ouvrage chéri. *J'y ai versé ma tête* (1). » Une dame demanda à M. Frayssinous : « Monsieur l'abbé, avez-vous lu ce livre d'or? — Madame, répondit-il, il y a de belles pages ; mais il y a des erreurs. — Comment des erreurs? c'est un livre divin. — Hé! je m'y entends mieux que vous : je les ai notées au crayon. » Ce jugement, à la sévérité duquel nous ne saurions souscrire, n'étonne plus, quand on songe que MM. de Maistre et Frayssinous envisageoient certaines questions sous des points de vue opposés.

Madame T. ayant perdu sa mère au mois de novembre 1821, M. Frayssinous lui écrivit :

« J'ai su comme vous, madame, ce que c'est que de perdre une mère tendrement aimée, et je suis malheureusement dans le cas de juger de vos douleurs par celles que j'ai ressenties dans le temps. Il me reste une grande consolation, celle de vingt ans de souffrances, supportées avec la plus chrétienne patience. Apprenons de la mort de ce qui nous est cher à rendre la nôtre bonne devant Dieu ; et, pour cela, tâchons de nous faire précéder là-haut des œuvres de la foi et de la charité.

» Que de gens envient mon sort! Mais vous le savez :

» Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux. »

» Agréez mes respectueux sentimens. »

Le 6 mars 1822, il développa ces deux pensées :

« Vous voilà toujours dans les larmes et les douleurs. Le ciel, qui a des promesses si magnifiques pour la piété filiale, est loin de s'en offenser ; mais il vous demande aussi de la résignation. Ce monde n'est qu'une suite de regrets éprouvés

(1) Lettre de M. de Maistre à M. Deplace, du 11 décembre 1820. Notice sur Guy-Marie Deplace, par M. Collombet, p. 40.

ou donnés. Un jour aussi vous serez regrettée. Cette vie n'est qu'un rêve, et ne signifieroit rien sans le réveil qui doit la suivre. Faisons en sorte qu'il soit beau.

» Plaignez-moi, au lieu de me féliciter. À mon âge, on n'aspire qu'au repos quand on a un peu de sens commun ; et mon élévation me seroit insupportable si je n'y conservois pas les habitudes de la vie privée. Je suis bien résolu de passer pour sauvage, plutôt que de gaspiller ma vie.

» Adieu, madame, soyez bonne ; soyez heureuse ; cherchez en Dieu ce que les hommes ne peuvent vous donner. »

Comme madame T. exprimoit toujours le désir qu'il fût de l'Académie, il lui dit, le 13 février :

« De grâce, madame, ne me poussez pas au fauteuil : je n'en suis pas digne. Il est un homme pour qui il étoit fait : c'est le prince actuel de la chaire chrétienne (1). Tant pis pour ceux qui n'en ont pas voulu. Tant qu'il vivra, la place sera pour lui *à mes yeux.*

» Je suis touché des sentimens que vous éprouvez au sujet de ce qui vous est cher. Non, le déiste n'est pas l'athée ; mais, dans la pratique, ils sont frères. Quelqu'un a dit que *le déisme étoit un athéisme déguisé,* et ce quelqu'un s'appelle *Bossuet.*

» Savez-vous que vous êtes un peu enthousiaste, et que vous donneriez de la vanité à ceux mêmes qui n'en auroient pas du tout. ?

» C'est aujourd'hui un triste anniversaire. Un tombeau nous attend tous : tâchons d'être prêts pour le départ.

» Adieu, madame, je compte sur vos bontés. »

Cette recommandation d'être prêts pour le départ fut encore reproduite en ces termes :

« A mesure que nous avançons dans la vie, elle devient amère par les pertes que nous faisons. Tout nous quitte.

(1) M. de Boulogne.

C'est un dépouillement successif, en attendant le dépouillement total. L'apôtre avoit raison de dire, même au sens physique : *Je meurs tous les jours*. Portons nos pensées là où rien ne meurt, où tout est vie et éternité. »

CHAPITRE XXX.

Conférences de 1822.

L'ARCHEVÊQUE de Paris, se conformant au dernier mandement de son vénérable prédécesseur, faisoit alors la visite générale du diocèse, et il avoit la douleur de voir les ministres de la religion en butte à la violence dans quelques églises. En ce moment, le premier aumônier du Roi ouvrit, pour la dernière fois, le 3 mars 1822, son cours annuel d'instructions, à Saint-Sulpice, par le discours sur la tolérance civile, religieuse et philosophique. On avoit vu, depuis trente ans, de nombreux exemples de cette dernière tolérance : mais il sembloit que les incrédules eussent voulu fournir, quelques jours auparavant, une nouvelle preuve à l'appui du jugement que le célèbre orateur porta de celle dont ils faisoient profession. Les scènes récentes de l'église des Petits-Pères étoient un témoignage éloquent de la douceur et de la modération des hommes qui avoient pris le nom de *libéraux*. Quelques-uns des chefs du parti assistèrent au discours si opportun de l'abbé Frayssinous, où ils auroient pu puiser des notions saines en matière de tolérance. Le nonce apostolique, l'archevêque de Paris et d'autres prélats, avoient, d'ailleurs, désiré entendre l'illustre apologiste.

Le 10 mars, il considéra les principes religieux comme

le fondement de la morale et de la société, et le 24 il prouva la nécessité de la religion pour le bonheur public.

Le 12 avril, une assemblée de charité se tint, dans la grande salle de l'archevêché, en faveur des Missions de France. M. Frayssinous, qui avoit fait le discours en 1819 et en 1820, le fit encore cette année. Ce fut celui de 1819 qu'il répéta, en appropriant l'exorde et la péroraison aux circonstances nouvelles où l'on se trouvoit.

« J'ai déjà, dit-il, élevé la voix dans cette enceinte en faveur des Missions ; j'étois persuadé d'avance qu'elles se justifieroient par elles-mêmes. Depuis ce temps, elles ont visité plusieurs provinces : les missionnaires, de concert avec les pasteurs, ont ramené la paix dans les familles, rendu à la religion plusieurs de ses enfans, fortifié l'attachement au Roi. A la nouvelle de ces succès, la haine de leurs ennemis s'est réveillée, et on a renouvelé contre eux les anciennes accusations. »

Après avoir réfuté ces accusations, en prouvant que les Missions ne sont ni superflues, ni nuisibles, ni infructueuses, l'orateur ajouta en substance :

« Il étoit digne de cette grande capitale d'avoir des missionnaires qui se répandissent dans tout le royaume. Ils ont évangélisé un grand nombre de villes, même parmi les plus importantes ; ils ont parcouru la France du nord au midi. Aujourd'hui, ils consacrent leurs travaux à cette vaste cité ; le premier pasteur les encourage par sa présence. On peut se rappeler encore la première Mission : tous, sans doute, n'ont pas été convertis ; tous, peut-être, ont reçu des impressions salutaires. Il s'est opéré des changemens qui prépareront une génération plus chrétienne. Sainte Geneviève avoit été détrônée comme nos rois : elle a recouvré son temple, qui a été consacré au milieu d'un concours immense, à la

tête duquel on voyoit nos princes et nos magistrats. Mais quelles sont ces clameurs qui éclatent autour de nos temples, et qui retentissent jusque dans leur enceinte? A qui en veut-on? S'agit-il de réprimer des prêtres étrangers, qui viendroient prêcher de fausses doctrines contre la volonté des pasteurs? Non, c'est le pasteur légitime lui-même, suivi de quelques prêtres chargés d'annoncer la parole de Dieu, qui est l'objet de ce tumulte. Ainsi, dans le siècle de la liberté, il faut aux ministres de la religion le même courage qu'au temps des persécutions païennes. On diroit que nos ennemis veulent pour eux la licence, et pour nous la servitude. Quoi de plus étrange que d'entendre poursuivre, avec des cris furieux, des ministres de paix et de consolation? Mais cet excès d'intolérance n'a paru servir qu'à rendre les fruits des missions plus abondans. »

Et comme la pieuse fille de Louis XVI assistoit à cette assemblée, présidée par deux pontifes, le nonce apostolique et l'archevêque de Paris, M. Frayssinous ajouta :

« Il ne nous reste qu'à prier pour ceux qui nous persécutent, et à suivre en cela l'exemple de l'auguste princesse qui a su triompher du malheur et se venger de ses ennemis par sa générosité. »

M. de Boulogne, évêque de Troyes, avoit donné en 1821 une Instruction pastorale sur les mauvais livres. Le premier aumônier du Roi, en montant le 14 avril dans la chaire de Saint-Sulpice, joignit une éloquente réclamation à celle de ce prélat contre les livres irréligieux.

« C'est pour la première fois, dit-il, que, dans un discours particulier, j'attaque directement les productions littéraires de l'impiété moderne. J'ai cru le devoir, et à la religion,

dont, par vocation et par choix, je me suis constitué plus spécialement le défenseur au milieu de vous; et à mon pays, persuadé que ce qui est la ruine du christianisme, l'est aussi de notre patrie; et à cet auditoire, qui a peut-être le droit d'attendre de moi, que, dans la situation nouvelle où la Providence m'a placé, je combatte plus que jamais avec force les ennemis du trône et de l'autel. »

Que faut-il penser 1° des auteurs, 2° des propagateurs, 3° des lecteurs des livres contre la religion ? Telles sont les trois questions que M. Frayssinous examine dans cette conférence.

1° Des *auteurs*. Il seroit injuste de les mettre tous au même rang ; l'orateur les divise donc en deux classes : l'une, des écrivains impies qui nient hardiment jusqu'à l'existence de Dieu ; l'autre, des incrédules qui n'attaquent que certaines vérités. Paroissez d'abord, écrivains impies, non pas devant le tribunal de Dieu, dont vous contestez l'existence, mais devant celui du genre humain : c'est là qu'on vous accuse d'être les ennemis de la société. Sans doute, il est coupable le ravisseur du bien d'autrui : mais le besoin, les cris d'une famille aux abois, ont peut-être eu plus de part à son crime que la malice ; au lieu que celui qui, en étouffant tous les remords, cherche à éveiller les passions, à enflammer la cupidité, n'a aucune excuse. C'est un attentat d'ôter la vie à son semblable : mais cet attentat a pu être provoqué par la vengeance, le meurtrier ne cherche le plus souvent qu'une victime, et le mal finit avec son auteur ; au lieu que le sophiste audacieux, qui, dans son cabinet, médite froidement et lentement ses doctrines perverses, qui cherche à les rendre séduisantes, ne peut alléguer en sa faveur aucun prétexte, fera long-temps

des victimes, et laissera, même après sa mort, des germes de corruption et de discorde. Sans doute, il est digne d'exécration celui qui mêle du poison à la nourriture d'une famille et donne la mort à plusieurs personnes à la fois : mais que penser de celui qui dépose dans le corps social un poison qui pervertit les esprits, dessèche les cœurs, anéantit tous les sentimens nobles et vertueux? De là, passant aux écrivains qui, respectant quelques vérités sacrées, comme celle d'un Dieu, d'une Providence, d'une vie à venir, méconnoissent et combattent la religion chrétienne, l'orateur leur reproche leur opiniâtreté contre cette religion sainte, leur mauvaise foi dans le choix des moyens, les conséquences fâcheuses de leur système contre la morale ; et, rappelant cette parole de Bossuet que le déisme n'est qu'un athéisme déguisé, il montre que cette classe d'écrivains ébranle aussi les fondemens de l'ordre et de la société.

2° Des *propagateurs*. De nos jours, une effroyable émulation s'est emparée des ennemis de la religion : tous les arts semblent réunis contre elle ; les livres corrupteurs se reproduisent sous toutes les formes. Le nombre des volumes pouvoit effrayer : on fait des abrégés, où on a soin de recueillir ce qu'il y a de plus licencieux et de plus impie. Le prix en étoit élevé : on le met, par des procédés économiques, à la portée de toutes les conditions. Le burin et le pinceau secondent la licence de la presse. Ainsi, tour à tour peinte et chantée, gravée et écrite, l'incrédulité parcourt les provinces, et s'offre avec des prestiges qui ne trouvent que trop de complices dans nos passions. Pour colorer cette indigne conduite, on parle de l'intérêt des arts, comme si ce qui les dégrade pouvoit les honorer et les servir ; de l'intérêt du

commerce, comme si les meilleurs moyens de le faire prospérer n'étoient pas la probité qui rend sacrés les engagemens réciproques, la modération qui arrête une cupidité effrénée, l'ordre, l'économie, la sécurité publique : or ces vertus et ces avantages sont détruits par ceux qui, en attaquant la religion, troublent la société. A ces considérations, l'orateur ajoute des avis aux chefs de famille sur le danger de laisser entre les mains de leurs enfans ces coupes empoisonnées qui peuvent leur donner la mort.

3° Des *lecteurs*. Nous ne sommes plus au temps où les fidèles recevoient avec docilité les décisions de leurs pasteurs, et où les productions de l'impiété ne circuloient que dans les ténèbres. Maintenant, ces livres dangereux sont accueillis partout, tantôt par une curiosité toujours indiscrète et téméraire, tantôt par le désir presque toujours trompeur d'approfondir les preuves de la religion. En premier lieu, la curiosité des uns est imprudente et téméraire : car ils sont moins repoussés par le poison caché dans un livre dangereux, qu'ils ne sont attirés par les agrémens du style : on commence par s'attacher à l'écrivain, on finit par adopter ses idées : quiconque est charmé sera bientôt persuadé, et il n'y a pas loin de l'auteur qui plaît à l'auteur qui entraîne. Pourquoi aller puiser à des sources corrompues le goût de la bonne littérature ? Les siècles de Démosthènes, de Cicéron et de Bossuet, manquent-ils d'ouvrages qui réunissent la justesse et l'utilité à toutes les délicatesses de l'art ? Celui-là seroit bien exigeant, à qui toutes ces richesses ne pourroient suffire. En second lieu, alléguera-t-on le désir d'étudier la religion dans les livres de ses ennemis ? Il y a trop souvent de l'illusion dans ce

prétexte. Que diroit-on d'un jeune homme venu dans la capitale pour apprendre l'art de guérir, et qui commenceroit ses études par lire toutes les satires contre la médecine ; c'est-à-dire qui se prépareroit à exercer cet art, en compulsant les écrits où on le présente comme un pur charlatanisme ? On veut connoître la religion : mais, pour cela, il faut se dégager de tout préjugé, et se livrer à un examen sérieux. Comment se fait-il qu'on préfère des lectures frivoles et superficielles ? On se croit peut-être au-dessus de la séduction : mais, quand la peste exerce ses ravages dans un pays, on ne va point, par une indiscrète curiosité, se jeter au milieu du foyer du mal.

Depuis long-temps, un combat terrible est engagé entre le christianisme et l'incrédulité, entre la rébellion et l'autorité. A qui restera la victoire ? A la religion et à la monarchie.

Madame la duchesse de Berri étoit présente à cette conférence. L'orateur en prit occasion d'ajouter :

« Non, elle ne périra point cette race auguste, nécessaire au repos de l'Europe autant qu'à notre bonheur, à laquelle le ciel a donné un rejeton miraculeux, comme un nouveau gage de son éternelle alliance avec elle. »

Dans le discours du 21 avril, M. Frayssinous considéra Jésus-Christ comme le bienfaiteur du genre humain ; et le 28, en présence d'un auditoire d'autant plus nombreux qu'il assistoit à la dernière conférence, l'orateur prononça le discours sur les Missions qu'il venoit de faire entendre à l'archevêché. Ce qu'il dit, dans la péroraison, sur les destinées futures de la France, produisit la plus vive impression. Ainsi fut close cette carrière

apostolique que l'illustre apologiste avoit si dignement et si utilement remplie.

Bientôt s'ouvrira pour lui une autre tribune : mais, quelque talent que l'orateur y déploie, son éloquence y est réduite à de moindres proportions.

« Qu'elle est donc grande et belle la mission de l'orateur chrétien ! dit avec raison M. le baron Pasquier (1). Il ne parle pas en faveur de quelques-uns seulement; il prend en main la cause de la race humaine tout entière : il ne parle pas seulement pour le jour, pour le lendemain, ni pour les quelques mois qui vont suivre; les salutaires, les saintes maximes qu'il proclame seront encore vraies dans mille ans, comme elles le sont au moment où il les fait entendre ; et si quelque chose du feu divin qui animoit les Ambroise et les Augustin a pénétré dans son ame, sa parole, comme la leur, ne cessera jamais d'être invoquée. Combien est moins sûre et moins heureuse à côté de celle-là (personne, je l'espère, ne s'offensera de me l'entendre dire) la condition de l'orateur, que les intérêts du jour, que les affaires de l'Etat, même les plus grandes, appellent à nos tribunes les plus élevées ! Quel que puisse être le retentissement de sa voix, quel que soit l'accueil favorable qui l'encourage, quel que soit même le témoignage qu'il se rende d'avoir rempli de grands, d'impérieux devoirs, il faut qu'il se résigne à voir ses plus belles inspirations retomber incessamment dans l'oubli; heureux si la postérité, qui commence si vite pour les hommes d'État, lui sait quelque gré d'efforts que le succès n'a pas toujours couronnés, d'intentions que bien souvent les événemens sont venus traverser avec leur inconstante brusquerie. Pour les plus favorisés, le triomphe de leur éloquence les aura menés à une élévation passagère, dont trop souvent encore les jouissances durent moins long-temps que les regrets qui la sui-

(1) Discours de réception.

vent. Pour l'orateur chrétien, rien de semblable n'est à craindre. Les grandeurs qui le viennent quelquefois chercher n'étant point le but auquel il aspire, il en doit être moins enivré, et les préoccupations qu'elles lui causent ne sauroient être que très-fugitives, car il sait que ce n'est pas sur elles qu'il sera définitivement jugé. M. Frayssinous, au milieu des honneurs qui ne lui ont point manqué, fut-il donc jamais plus grand aux yeux des hommes dont l'estime étoit pour lui du plus haut prix, aux yeux de ses véritables pairs, qu'il ne l'avoit été dans ces jours où, apparoissant à la chaire de Saint-Sulpice, ignoré en quelque sorte de lui-même, et à peine aperçu du pouvoir qui planoit sur les destinées de la France, il réunissoit cependant autour de cette chaire tant d'esprits de toutes natures, dont plusieurs étoient déjà versés dans tous les secrets des connoissances humaines, et qui tous, en venant auprès de lui, avouoient sur la première des sciences, sur celle de la religion, une ignorance qui leur pesoit, et dont ils vouloient enfin sortir? Voilà sa véritable gloire, et celle-là ne lui sera jamais contestée : il a marché à la tête de ce beau mouvement qui depuis ne s'est jamais ralenti, et qui, toujours entretenu par les travaux de ses successeurs, ne cesse de pousser dans nos temples cette foule religieuse dont la présence assidue ne manque à aucune de leurs solennités. »

